

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

- EXERCICE 2024 -

H O P
S C O
T C H

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 29 avril 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129. Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles auprès de Hopscotch Groupe, 23-25 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris, sur le site internet du Groupe : www.hopscotchgroupe.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PRÉAMBULE | 6 |
| 1 # PERSONNES RESPONSABLES | 7 |
| 1.1. Responsable du document d'enregistrement universel..... | 7 |
| 1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel..... | 7 |
| 2 # CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES | 8 |
| Coordonnées des commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 | 8 |
| 3 # FACTEURS DE RISQUES | 9 |
| 3.1. Risques sectoriels..... | 9 |
| 3.2. Risques opérationnels | 10 |
| 3.3. Risques financiers | 12 |
| 3.4. Risques environnementaux et humains | 13 |
| 3.5. Risques règlementaires et juridiques | 14 |
| 3.6. Assurance et couverture des risques..... | 15 |
| 3.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques..... | 16 |
| 3.7.1. Principe d'analyse..... | 16 |
| 3.7.2. Environnement de contrôle | 16 |
| 4 # INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR | 23 |
| 4.1. Raison sociale, nom commercial de l'émetteur | 23 |
| 4.2. Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI) | 23 |
| 4.3. Date de constitution, durée de vie de l'émetteur..... | 23 |
| 4.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation applicable et site internet..... | 23 |
| 5 # APERÇU DES ACTIVITÉS | 24 |
| 5.1. Les expertises d'HOPSCOTCH Groupe | 24 |
| 5.2. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA et de ses principales filiales..... | 24 |
| 5.2.1. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA..... | 24 |
| 5.2.2. Activité des principales filiales | 25 |
| 5.3. Événements importants dans le développement des activités du groupe HOPSCOTCH Groupe..... | 27 |
| 5.4. Stratégie et objectifs financiers et non financiers..... | 30 |

| | |
|--|-----------|
| 5.5. Degré de dépendance | 32 |
| 5.6. Position concurrentielle | 32 |
| 5.7. Investissements | 32 |
| 5.7.1. Investissements importants réalisés..... | 32 |
| 5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes..... | 33 |
| 5.7.3. Co-entreprises et participations significatives | 33 |
| 5.8. Questions environnementales | 33 |
| 6 # STRUCTURE ORGANISATIONNELLE | 34 |
| 6.1. Description du groupe | 34 |
| 6.2. Liste des filiales importantes..... | 35 |
| 7 # EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE | 36 |
| 8 # TRÉSORERIE & CAPITAUX PROPRES | 37 |
| 8.1. Informations sur les capitaux propres | 37 |
| 8.2. Source et montant des flux de trésorerie | 37 |
| 8.3. Besoins de financement et structure de financement | 37 |
| 8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux influençant les activités de l'émetteur | 37 |
| 8.5. Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation..... | 37 |
| 9 # ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE | 38 |
| 10 # INFORMATIONS SUR LES TENDANCES | 38 |
| 11 # PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE | 38 |
| 12 # ORGANES D'ADMINISTRATION | 39 |
| 12.1. Composition du conseil de surveillance et du directoire | 39 |
| 12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction, de surveillance et de la Direction générale | 46 |
| 13 # RÉMUNÉRATIONS & AVANTAGES | 48 |
| 13.1. Rémunération totale et avantages versés en 2024 aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance | 48 |
| 13.2. Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages..... | 53 |
| 14 # FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 54 |
| 14.1. Durée des mandats de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire..... | 54 |
| 14.1.1. Conseil de Surveillance | 54 |
| 14.1.2. Le Directoire..... | 54 |

| | |
|--|------------|
| 14.2. Contrat de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la société ou à ses filiales | 54 |
| 14.3. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise | 54 |
| 14.4. Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance .. | 54 |
| 14.5. Fonctionnement et travaux du Conseil de Surveillance..... | 55 |
| 15 # SALARIÉS | 57 |
| 15.1. Informations significatives | 57 |
| 15.1.1. Indicateurs clés | 57 |
| 15.1.2. Autres informations sociales | 57 |
| 15.2. Participations et stock-options | 59 |
| 15.2.1. Options de souscription et d'achat d'actions | 60 |
| 15.2.2. Attribution gratuite d'actions | 60 |
| 15.2.3. Augmentation de capital réservée aux salariés..... | 62 |
| 16 # PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 63 |
| 16.1. Actionnariat | 63 |
| 16.2. Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative . | 66 |
| 16.3. Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive | 67 |
| 16.4. Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle qui s'exerce sur l'émetteur | 67 |
| 17 # TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES | 68 |
| 18 # INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR | 69 |
| 18.1. Informations réglementées au titre de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF | 69 |
| 18.2. Informations intermédiaires | 69 |
| 18.3. États financiers | 69 |
| 18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 69 |
| 18.3.2. État des comptes consolidés – HOPSCOTCH Groupe – Au 31 décembre 2024..... | 73 |
| 18.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels..... | 118 |
| 18.3.4. État des comptes sociaux annuels..... | 121 |
| 18.4. Politique de distribution des dividendes..... | 140 |
| 18.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage | 140 |
| 18.6. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale..... | 140 |
| 18.7. Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices..... | 140 |
| 19 # INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES | 142 |
| 19.1. Capital social..... | 142 |
| 19.1.1. Informations sur le capital social | 142 |

| | |
|---|-----|
| 19.2. Acte constitutif et statuts..... | 147 |
| 19.2.1. Objet social..... | 147 |
| 19.2.2. Directoire et Conseil de surveillance..... | 148 |
| 19.2.3. Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE..... | 149 |
| 19.2.4. Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle..... | 149 |
| 19.2.5. Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi..... | 150 |

20 # INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS 150

21 # DOCUMENTS DISPONIBLES 150

22 # AUTRES INFORMATIONS 151

| | |
|---|-----|
| 22.1. Informations prévues au titre des délais de paiement (exercice 2024)..... | 151 |
| 22.2. Dépenses non déductibles et dépenses somptuaires..... | 151 |

23 # TABLES DE CONCORDANCE 152

ANNEXES 154

| | |
|---|-----|
| Annexe 1 HOPSCOTCH Groupe - Descriptif du programme de rachat d'actions..... | 155 |
| Annexe 2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées..... | 157 |
| Annexe 3 Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise..... | 160 |
| Annexe 4 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière..... | 221 |
| Annexe 5 Observations du Conseil de surveillance à l'Assemblée Générale annuelle du 27 Mai 2025..... | 226 |



PRÉAMBULE

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- » Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés respectivement aux paragraphes 18.3.2 (pages 68 à 109) 18.3.1 (pages 64 à 67), 18.3.4 (pages 113 à 131) et 0 (pages 109 à 112) du document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2023 sous le numéro D23-0368. (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>).
- » Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés respectivement aux paragraphes 18.3.2 (pages 73 à 115) 18.3.1 (pages 69 à 72), 18.3.4 (pages 119 à 138) et 0 (pages 116 à 118) du document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2024 sous le numéro D24-0340. (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>).

HOPSCOTCH Groupe est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés. Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

Pierre-Franck Moley
Membre du Directoire
+33 1 41 34 20 00
pfmoley@hopscotchgroupe.com

1**# PERSONNES RESPONSABLES****1.1. Responsable du document d'enregistrement universel**

Monsieur Frédéric BEDIN, Président du Directoire de HOPSCOTCH Groupe.

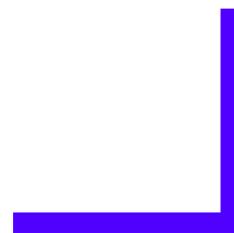
1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Frédéric BEDIN

Président du Directoire

Paris, le 29 avril 2025



Coordonnées des commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



KPMG S.A

Société représentée par Monsieur Xavier Fournet
2, avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 24 juin 2010

Renouvellement : Assemblée Générale du 24 mai 2022

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

CABINET FOUCAULT

Société représentée par Monsieur Olivier Foucault
229, boulevard Pereire - 75017 Paris

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 27 mai 2009

Renouvellement : Assemblée Générale du 27 mai 2021

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

3 # FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risque suivants inhérents à l'activité du Groupe, aux marchés et aux pays dans lesquels il intervient pour le compte de ses clients représentent les risques principaux qui pourraient avoir un effet significatif sur les résultats, les performances et la situation financière du Groupe. Ces risques nets s'appuient sur la cartographie des risques établie par le Groupe.

À ce jour, le Groupe n'a pas connaissance d'autres risques ou incertitudes qui pourraient également avoir un effet négatif et influencer de manière directe ou indirecte ses opérations.

| FACTEURS DE RISQUE | IDENTIFICATION | ÉVALUATION | PROBABILITÉ | IMPACT |
|--|--|---------------|-------------|--------|
| RISQUES SECTORIELS | | | | |
| | Risques liés à la conjoncture économique | Risque moyen | ** | ** |
| | Risques liés aux restrictions d'ordre sanitaire | Risque moyen | ** | *** |
| | Risques liés à l'environnement concurrentiel | Risque moyen | ** | ** |
| RISQUES OPÉRATIONNELS | | | | |
| | Risques liés à la dépendance de l'activité du Groupe à ses Talents | Risque fort | *** | *** |
| | Risques liés à la présence internationale du Groupe | Risque moyen | ** | ** |
| | Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité | Risque faible | ** | *** |
| | Risques liés au portefeuille de clients | Risque faible | * | * |
| RISQUES FINANCIERS | | | | |
| | Risques de liquidité | Risque fort | *** | *** |
| | Risques liés aux acquisitions | Risque moyen | ** | ** |
| | Risques liés aux emprunts | Risque faible | * | *** |
| | Risques liés aux taux de change | Risque faible | * | * |
| RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS | | | | |
| | Risques liés à la sécurité des personnes | Risque faible | * | * |
| | Risques liés aux changements climatiques | Risque faible | * | * |
| RISQUE RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES | | | | |
| | Risques liés aux réglementations | Risque moyen | * | ** |
| | Risques liés aux litiges judiciaires | Risque faible | * | * |
| | Risques liés à la corruption | Risque faible | * | * |

3.1. Risques sectoriels

Risques liés aux restrictions d'ordre sanitaires

A l'instar des années 2020 et 2021, un contexte sanitaire qui justifierait des interdictions de rassemblement ou des mesures de confinement ou encore de distanciation sociale aurait un effet significatif sur les activités Événementielles du Groupe ; les campagnes digitales et de relations publiques étant, quant à elles, peu affectées par ces éventuelles mesures sanitaires.

Pour répondre à une éventuelle nouvelle vague significative, le Groupe suit quotidiennement l'évolution de son activité et de son carnet de commandes.

En outre, le Groupe s'attache à maintenir une structure légère qui lui offre une grande réactivité et lui permet de s'adapter rapidement à l'évolution du niveau d'activité.

Risques liés à la conjoncture économique

Le secteur de la communication peut connaître des périodes de récession liées à celles de l'économie en général. Une crise économique qui amènerait les entreprises à revoir et diminuer leurs investissements en communication et marketing pèserait sur la santé financière du Groupe et pourrait se traduire par un ralentissement de son carnet de commandes. A ce jour, les instabilités et décisions économiques internationales dont notamment celles annoncées par le gouvernement américain n'ont pas eu de réel impact sur l'activité économique du groupe.

De plus, depuis la crise sanitaire de 2020, les productions événementielles ont évolué vers une digitalisation totale ou hybridation des formats. Cette évolution des formats permet de réduire considérablement le risque et l'impact sur le carnet de commandes, et l'activité des différents métiers Événementiels du Groupe.

Dans un contexte de crise économique et même si le Groupe n'a jusqu'à présent pas subi de problème de recouvrement majeur, le recouvrement de créances par des clients en faillite ou insolvable pourrait s'avérer difficile voire impossible. D'une part la diversification des secteurs d'activité de ses clients et d'autre part la diversification géographique et de métiers permettent d'atténuer ce risque. Une cartographie est réalisée régulièrement afin de contrôler la composition précise du portefeuille de clients.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Par ses activités, le Groupe évolue dans un paysage concurrentiel multiple, composé d'acteurs de tailles très diverses (de grands groupes de communication internationaux aux petites agences locales spécialisées). Le marché de la communication et du marketing est également un marché en dynamique constante, qui, grâce notamment aux nouvelles technologies se réinvente continuellement, laissant émerger en permanence des nouveaux acteurs. Cette pression concurrentielle qui s'exprime à l'occasion des appels d'offres de plus en plus nombreux, pourrait affecter les résultats du Groupe. La Direction veille à diversifier et renforcer les compétences, les expertises et les marchés sur lesquels elle intervient pour maintenir son attractivité auprès de ses clients et augmenter sa présence sur l'ensemble des segments de son marché. Le groupe a par ailleurs investi dans l'IA et la place que ces technologies occupent sur son marché afin d'accompagner l'innovation dans ses métiers.

3.2. Risques opérationnels

Risques liés à la dépendance de l'activité du Groupe à ses Talents

La réussite du Groupe dépend très largement de ses talents et de leurs capacités à répondre au mieux aux enjeux et problématiques rencontrés par ses clients. Le secteur de la communication est un secteur dynamique et attractif qui favorise la mobilité professionnelle des collaborateurs opérationnels.

Pour maîtriser ce risque, le Groupe a mis en place un suivi transversal et régulier des besoins et des ressources afin de répondre au mieux aux problématiques de chaque client. De plus, le Groupe a mis en place avec la Direction des ressources humaines des programmes « Hopscotch Vibes » de formation, détection et rétention de ses talents. La mobilité interne est favorisée afin d'offrir aux collaborateurs des perspectives d'évolution attractives en France et à l'international. Des systèmes de rémunération adaptés et l'accès à l'actionnariat salarié sont également des facteurs d'intéressement aux

perspectives long terme du Groupe. Le taux de turnover est suivi annuellement afin de mesurer l'effet des actions entreprises. Enfin, les dirigeants du Groupe sont en veille continue pour attirer des nouvelles compétences qui viendraient renforcer celles déjà présentes.

Risques liés à la présence internationale du Groupe

Le Groupe développe ses activités dans plus de trente pays dans le monde. L'activité de chacun de ces bureaux est tributaire des différentes lois et réglementations applicables dans chacun de ces pays. Les risques principaux liés à cette présence peuvent comprendre notamment une instabilité politique ou économique, la détérioration de relations politiques ou économiques entre plusieurs pays ou encore la mise en place d'une réglementation locale qui affecterait les marchés de la communication et du marketing ou ceux de la commercialisation des produits de certains des clients du Groupe. De tels événements auraient un effet négatif sur les résultats financiers du ou des bureaux concernés et ainsi du Groupe.

Bien que la diversité des marchés sur lesquels le groupe opère permette de réduire l'impact de ce risque, les directions opérationnelles des bureaux internationaux veillent en continu sur les contextes politiques, économiques et réglementaires de leurs marchés et partagent régulièrement leurs données avec la Direction générale du Groupe afin d'évaluer au mieux l'exposition à ces risques. Enfin, le groupe Hopscotch n'est ni présent en Ukraine, ni en Russie, ni en Israël.

Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité

La dépendance vis-à-vis des systèmes d'information est de plus en plus forte compte tenu de la digitalisation de l'environnement et des méthodes de travail, qui ont rapidement évolué suite aux contraintes des confinements. Des défaillances d'origine naturelle ou malveillante, ou la cybercriminalité entraveraient l'exercice normal des activités du Groupe et empêcherait sa capacité à servir ses clients. Ces risques provoqueraient des dysfonctionnements qui conduiraient à diminuer la performance du Groupe à la fois par une perte de revenus et par l'émergence de coûts supplémentaires.

Pour veiller à limiter ces risques, dans un contexte de cybercriminalité croissant, des tests d'intrusion et des actions de surveillance des cyberattaques sont régulièrement réalisés afin d'adapter en permanence les systèmes à la complexité des menaces et aux évolutions technologiques. Par ailleurs, les systèmes d'information et les données critiques sont surveillés et protégés par des partenaires qui se trouvent faire partie des acteurs internationaux les plus reconnus du marché. Enfin, régulièrement des campagnes d'information à destination des salariés sont menées par le Service IT afin de les sensibiliser aux différentes formes que prennent les actions de cybercriminalité.

La guerre en Ukraine a amené le groupe à renforcer ses actions de vigilance et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux actes de cybercriminalité auxquels le Groupe pourraient être confrontés via notamment un programme de formation international et une assistance continue des collaborateurs. De plus, le groupe s'est engagé dans une démarche de certification de ses infrastructures et a obtenu en mars 2024 la note de 789/1000 auprès de Cybervadis.

Risques liés au portefeuille de clients

La nature éphémère des activités de l'évènementiel du Groupe limite considérablement le risque de rupture de contrats. En revanche, les activités de conseil en communication,

de relations publics, de conseil et d'accompagnement digitaux sont quant à elles plus sensibles. Les contrats peuvent être remis en question par les clients à tout moment sous réserve du respect d'un préavis en moyenne de trois mois, ou remis en compétition à leur terme. Enfin, les référencements d'agence chez les gros annonceurs, qui eux concernent l'ensemble des métiers présents dans le Groupe, lorsqu'ils sont perdus, limitent l'accès aux marchés concernés pendant plusieurs années.

La croissance du Groupe, et donc la multiplication des contrats et des clients est un des moyens de limiter ce risque. En 2024, le Groupe compte plus de 700 clients. Le client principal représente 4% de la marge brute du Groupe et les 10 plus gros clients réunis représentent 22% de la marge brute du Groupe.

3.3. Risques financiers

Risque de liquidité

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité si les encaissements ne couvraient plus les décaissements et que les capacités d'emprunt ne suffisaient pas à couvrir ce différentiel. Au 31 décembre 2024, la trésorerie du Groupe consolidée était de 38 M€ dont 28,1 M€ pour le Groupe Hopscotch et 9,8 M€ pour Season (ex Sopexa), et les lignes de crédit mobilisables accordées par les organismes bancaires (5 M€). Comme chaque année, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à la date de dépôt du document d'enregistrement universel.

Le groupe poursuit le remboursement des PGE, initié en 2022 ; sur l'exercice 2024, le groupe a remboursé 5,5 M€

Pour rappel, le remboursement des PGE pour un total cumulé de 22 M€ est étalé sur une période de 5 ans.

Certains emprunts contractés par le Groupe sont assortis de covenants qui doivent respecter certains ratios financiers. Les covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2024, les covenants sont respectés.

Le risque de liquidité est évalué régulièrement notamment par le biais de prévisions de trésorerie sur 12 mois qui tiennent compte de l'évolution de l'activité des différents métiers du groupe au regard de leurs marchés. Ainsi, les dernières prévisions ne montrent pas de défaillance.

Risques liés aux acquisitions

Afin d'enrichir ses offres et les compétences proposées par le Groupe à ses clients, celui-ci mène depuis plusieurs années une politique active de croissance externe.

Dans cette perspective, l'identification de cibles à acquérir et, l'évaluation de la valeur d'acquisition d'une opération ou de prise de participation, peuvent s'avérer délicates et conduire à des estimations erronées ou pouvant également être la conséquence d'une conjoncture économique défavorable. Dans ce cas, les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan du Groupe peuvent devoir être dépréciés. À chaque clôture semestrielle et annuelle, une analyse est réalisée pour estimer les écarts d'acquisition et confirmer ou déprécier, si nécessaire, leur valeur.

Le Groupe dispose d'un processus centralisé d'acquisition porté par le Directoire du Groupe, renforcé par la direction financière, juridique et des ressources humaines, qui permet d'unifier les méthodes de valorisation employées. Une fois l'opération réalisée,

l'entité acquise est accompagnée de manière personnalisée afin de créer au mieux le contexte qui lui permettra de développer ses activités tout en créant les synergies recherchées par ce rapprochement.

Risques liés aux emprunts

Le Groupe a souscrit plusieurs emprunts auprès de ses partenaires financiers. Certains de ces emprunts sont soumis au respect de certains ratios financiers calculés à chaque arrêté des comptes qui, s'ils devaient ne pas être respectés, pourraient amener le Groupe à devoir rembourser l'intégralité de ses dettes financières. Même si, les covenants ont été définis en concertation avec la direction financière du Groupe afin de tenir compte de ses performances économiques moyennes, de ses flux et besoins de trésorerie spécifiques liés à ses activités afin de maintenir son équilibre financier, le risque lié aux emprunts à un effet direct sur le risque de liquidité du Groupe.

Les covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2024, les covenants sont respectés.

Risques liés aux taux de change

Depuis l'acquisition de Season (ex Sopexa) et des sociétés Hopscotch Tourism (ex Interface Tourism), le Groupe est exposé à des risques liés aux variations de taux de change. Ces risques pourraient avoir un effet sur les performances du Groupe.

Dans un contexte international instable, et une incertitude économique, l'éventuelle volatilité des devises est couverte par les achats à terme effectués régulièrement selon les besoins des campagnes déployées par le Groupe.

3.4. Risques environnementaux et humains

Risques liés à la sécurité des personnes

L'activité du Groupe implique une forte mobilité des collaborateurs dont les opérations événementielles peuvent les emmener bien au-delà des trente pays dans lesquels le Groupe est présent. Les collaborateurs représentent l'actif principal du Groupe et leur sécurité a toujours été la priorité.

La direction générale en collaboration avec la direction des Ressources Humaines a mis en place une politique voyage très stricte dans laquelle chaque déplacement international fait l'objet d'une autorisation préalable de la direction et tient compte des préconisations du ministère des affaires étrangères. Une police d'assurance spécifique est souscrite pour garantir à chaque collaborateur une couverture médicale et une assistance en cas de nécessité. La direction des Ressources humaines en collaboration avec les membres du Comité Opérationnel, est en capacité à chaque moment d'identifier la position géographique de chaque collaborateur.

Risques liés au changement climatique

Les activités de production événementielle peuvent être affectées par des sinistres liés au changement climatique et interrompre les services que le Groupe rend à ses clients dans le cadre de ces opérations. Pour diminuer ce risque, les équipes opérationnelles peuvent être amenées à souscrire des couvertures particulières auprès de sociétés d'assurance spécialisées.

De plus, la digitalisation croissante de l'ensemble des activités du Groupe, qui amène à une numérisation et une centralisation de l'ensemble de ses données opérationnelles peut également être susceptible d'être affectée en cas de sinistres liés au changement climatique si un événement naturel venait à perturber l'accès à ces données.

Des choix techniques ont été réalisés afin de tester la résistance des dispositifs informatiques, de valider l'efficacité des dispositifs de secours pour assurer la continuité de service et réduire l'effet de ces risques sur l'activité du Groupe.

3.5. Risques règlementaires et juridiques

Risques liés aux réglementations

Dans la conduite de ses activités, le Groupe est tenu de respecter une réglementation complexe, contraignante et évolutive, qui encadre notamment les secteurs de la communication, de la publicité, du voyage, de l'organisation d'événements accueillant du public, de la protection des données personnelles mais aussi des exigences en matière de RSE. Des changements importants dans l'environnement législatif dans les pays dans lesquels interviennent les agences du Groupe, tels que l'encadrement de la communication sur certains types de produits (santé, alcool, tabac, énergie ...) pourraient entraîner des dépenses supplémentaires ou conduire le Groupe à modifier ses services et affecter de manière significative son activité, ses résultats et ses perspectives de développement.

La direction juridique en collaboration avec l'ensemble des directions opérationnelles du Groupe s'assure, au moment de la conception de chaque opération, que celle-ci est bien conforme aux réglementations en vigueur. Une cellule de veille, épaulée par des experts externes informe et forment les équipes opérationnelles des évolutions réglementaires afin de réduire l'effet de ces risques sur l'activité du Groupe.

Risques liés aux litiges judiciaires

Le Groupe peut être assigné ou conjointement cité dans une action judiciaire intentée contre ses clients par des tiers, par des concurrents de ses clients, par une autorité administrative ou de régulation. Ces actions pourraient notamment porter sur un enjeu de propriété intellectuelle, une application erronée d'une contrainte réglementaire, une mauvaise interprétation d'une contrainte contractuelle ou encore un désaccord a posteriori sur la nature des services rendus par le Groupe pour ses clients. Ces risques pourraient avoir un effet sur l'activité du Groupe dans la mesure où ils ne seraient pas correctement anticipés.

Le service juridique du Groupe opère un contrôle régulier de l'exposition des activités du Groupe à ces risques et s'assure que les risques juridiques encourus par l'activité commerciale ordinaire sont correctement assurés.

Risques liés à la corruption

Le Groupe exerce ses activités dans un contexte soumis aux différentes réglementations en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et notamment au renforcement de la réglementation française sur l'identification et la prévention des risques de corruption (Loi Sapin II). Une mauvaise interprétation de ces obligations qui conduirait par exemple à avoir un effet sur la participation du Groupe aux appels d'offres, pourrait engager des litiges avec les différentes parties prenantes du Groupe

(collaborateurs, fournisseurs, clients) qui auraient un effet sur l'activité du Groupe et pourraient nécessiter des dépenses supplémentaires.

Un Comité d'éthique a été mis en place pour permettre d'identifier et prévenir les éventuels risques de corruption. Ce comité est composé de membres de la direction juridique, de la direction des ressources humaines, de la direction de la Performance et de la direction générale. Des dispositifs sont mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs pour permettre au Comité d'éthique d'évaluer les risques, de les prévenir et ainsi d'en réduire les effets sur l'activité du Groupe. Le Groupe a opté pour la mise en place d'un seul et unique dispositif technique de recueil des lanceurs d'alerte interne dans le respect des dispositions légales en matière de protection des lanceurs d'alerte et des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Le Groupe a également établi une cartographie précise des risques liés à la corruption au regard de ses différents métiers et des marchés sur lesquels il opère.

3.6. Assurance et couverture des risques

Risques liés à la couverture des risques

Le Groupe dispose des assurances suivantes :

En tant qu'organisateur d'événements : responsabilité Civile (RC) générale à hauteur de 10 millions d'euros et Responsabilité Civile (RC) Professionnelle à hauteur de 3 millions d'euros. Elle détient également une seconde ligne d'assurance RC à hauteur de 10 millions d'euros. Toutes les filiales du Groupe sont couvertes par la RC Professionnelle d'HOPSCOTCH Groupe à ces conditions à l'exception d'Hopscotch Network (anciennement SOPEXA) et ses filiales qui bénéficient d'une RC Professionnelle qui leur est propre.

En tant qu'agence de voyages, conformément aux dispositions de la loi 92-645 du 13 juillet 1992 relative à cette activité : le Groupe dispose d'une couverture tous dommages à hauteur de 8 millions d'euros.

L'assurance matériels techniques et informatiques mobiles appartenant, confiés ou loués au Groupe est souscrite pour un montant allant jusqu'à 1.250 millions d'euros. Quant à l'assurance des locaux, les capitaux garantis pour les frais de reprises d'activité sont couverts pour des montants atteignant 3 millions d'euros.

La responsabilité civile des dirigeants est couverte à hauteur de 3 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une couverture Cyber Risk a été mise en place couvrant la totalité du Groupe et ses filiales, la Responsabilité du Groupe et les dommages liés aux risques et fraudes informatiques, atteintes à la confidentialité des données ou à la sécurisation des réseaux, à hauteur de 1 millions d'euros par sinistre et par an, dont 500 000 € pour la cyber-extorsion, 150 000 € pour la cyber détournement de fonds, 1 million d'euros pour les enquêtes d'une autorité administrative et 500.000€ pour les sanctions pécuniaires prononcées par les autorités administratives. Elle a été renouvelée au 1^{er} janvier 2025. Le montant total des primes au niveau du Groupe s'élève sur l'exercice 2024 à environ 201 milliers d'euros, sans compter les éventuelles extensions souscrites en cours d'année.

3.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

3.7.1. Principe d'analyse

DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) étant le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international, c'est ce dernier qui est utilisé comme référence par HOPSCOTCH Groupe.

Selon le COSO, « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- › la réalisation et l'optimisation des opérations,
- › la fiabilité des informations financières,
- › la conformité aux lois et aux règlements en vigueur ».

OBJECTIFS EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- › d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- › d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.7.2. Environnement de contrôle

ORGANISATION GENERALE

Le Groupe HOPSCOTCH est un groupe comprenant environ quarante sociétés dont HOPSCOTCH Groupe qui est la société mère.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles, la Société a mis en place une organisation favorable au développement d'une culture du contrôle interne forte, basée sur les facteurs clés suivants :

- › une organisation par pôle, par métiers clients et par types d'offres ;

- › un système d'information centralisé permettant le pilotage de l'activité du Groupe, et notamment, la mise en place d'une cellule comptable et d'une cellule de gestion centrale vers qui remonte la totalité des informations comptables et de gestion. Il en va de même pour la vie juridique de l'intégralité des sociétés du Groupe ;
- › le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions et de définir clairement les responsabilités ;
- › une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services et les entités.

LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance veille à la politique de la Société mise en œuvre par le Directoire en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Directoire

Le Directoire assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne.

La Direction Générale opérationnelle

Le Groupe HOPSCOTCH est organisé autour de pôles-métiers, comprenant un Directeur Associé (DA), responsable des activités et de la rentabilité de son pôle, et de collaborateurs dont le nombre varie d'une dizaine à une trentaine par pôle en moyenne. À ce titre on peut considérer que le Groupe HOPSCOTCH fonctionne comme un agrégat de TPE (Très Petites Entreprises).

L'organisation interne est définie en conséquence, afin de conserver souplesse et réactivité, mais avec un haut niveau d'homogénéité, de contrôle et de sécurité.

La majorité des pôles-métiers est hébergée au siège social de Paris, ces derniers partageant des services centraux rattachés à la Direction Administrative et Financière, et notamment : la comptabilité, le contrôle de gestion central et reporting, le service RH et paye, le service juridique, le service achats, le service informatique ainsi que le service communication et documentation.

Tous ces services interviennent de façon homogène et centralisée sur la quasi-totalité des pôles-métiers, et selon les consignes et orientations définies par la Direction Générale.

La Direction Administrative et Financière

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en :

- › établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- › réunissant les responsables des principales fonctions et entités de la société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- › la comptabilité ;
- › le contrôle de gestion ;

- › le service juridique ;
- › le service informatique ;
- › le service ESG & Impact.

Le Service Juridique

Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux et assurances). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litiges.

Le Service Juridique s'assure du suivi et de la gestion de la vie sociale de la Société HOPSCOTCH Groupe et de ses filiales ainsi que du suivi de l'actionnariat et toutes autres opérations « Corporate » sur le Groupe.

Le Service Juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique. Il suit également la gestion des litiges avérés.

Les autres membres du personnel

Enfin, dans une certaine mesure, le contrôle interne relève de la responsabilité de tous les membres du personnel. Ils sont donc sensibilisés et impliqués à tous les niveaux dans les procédures de contrôle interne.

LES ACTEURS EXTERNES A LA SOCIETE

Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Elle vérifie que la Société publie, en temps et en heure, une information complète et de qualité, délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs. En outre, elle peut être saisie de toute question concernant les comptes.

Sous-traitance auprès d'experts

Pour sécuriser certains de ses processus, HOPSCOTCH Groupe a recours à des experts externes.

Expertise comptable

Un cabinet d'expertise comptable assiste périodiquement la société sur les points suivants :

- › assistance à l'établissement des comptes consolidés ;
- › évaluation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière.

Avocats

HOPSCOTCH Groupe fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la mise en œuvre des procédures judiciaires. En droit boursier, la société est notamment accompagnée par un cabinet spécialisé qui l'accompagne dans le respect de ses obligations en tant que société cotée sur Euronext Growth. Les affaires relevant du droit social sont également confiées à un cabinet spécialisé.

La société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique et financière des rapprochements et des acquisitions complexes.

AUTRES COMPOSANTES DE CONTROLE INTERNE

L'ensemble du contrôle interne a été amélioré par la mise en place d'un guide de procédures de gestion et comptables.

Le Groupe poursuit ses efforts de formalisation et de sécurisation rendus nécessaires par sa croissance.

Les autres composantes de la gestion des risques sont présentées au point 4 du présent paragraphe.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

Le contrôle interne comptable et financier s'organise autour des piliers suivants :

- › l'existence d'un service comptable et financier permettant une réelle dissociation des fonctions de saisie et de contrôle ;
- › le respect du principe de séparation des tâches permet une identification et une répartition rationnelle des responsabilités ;
- › la supervision et la délégation assurent l'efficacité et la continuité des procédures de contrôle interne comptables et financières ;
- › l'existence d'un système comptable, adapté à l'activité et à la taille de l'entreprise assurant la fiabilité des informations comptables et financières ;
- › la circulation de l'information fluidifiée grâce à l'organisation agile de l'entreprise, le décloisonnement des différents services permet une efficiente collaboration.

Les acteurs de la fonction comptable et financière

La société HOPSCOTCH Groupe dispose d'une fonction comptable et financière qui se compose de la manière suivante :

Comptabilité

Les comptabilités de la plupart des sociétés composant le Groupe partagent le même logiciel comptable standard SAGE FRP 1000, hébergé de façon centralisée sur les serveurs du service informatique, lequel assure l'intégrité des données et effectue une sauvegarde quotidienne du contenu des serveurs.

Le service comptable assure l'enregistrement des événements comptables en comptabilité générale selon les normes en vigueur en France, et de façon identique pour toutes les sociétés composant le Groupe afin de favoriser les opérations de consolidation ; elle enregistre également les opérations en comptabilité analytique de façon à obtenir une vue de l'activité par pôle-métier d'une part, et une vue de la rentabilité opérationnelle de chacune des opérations réalisées par le Groupe (comptabilité par affaire) d'autre part.

La comptabilité est organisée pour codifier également les mouvements de cash selon les mêmes nomenclatures analytiques, de façon à contrôler opération par opération la situation de trésorerie des dossiers en cours.

La consolidation est confiée à un cabinet d'expertise français de premier plan, qui assure la production des éléments consolidés selon les règles de l'art.

La comptabilité est en charge :

- › de la saisie et du contrôle de la comptabilisation des opérations ;
- › des opérations de trésorerie (gestion des flux de trésorerie générés par l'activité courante, placements, opérations de compensation entre les filiales) ;
- › de la clôture périodique des états financiers ;
- › de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.

Contrôle de gestion

Pour assurer un contact efficace entre les pôles-métiers et les services centralisés, le Groupe a créé le poste de « middle-office », soit une personne par pôle-métier, ou pour deux pôles quand ces derniers sont plus petits, tous rattachés hiérarchiquement au contrôle de gestion central.

Leur rôle est le suivant :

- › suivre le respect de la documentation administrative des opérations réalisées selon les consignes du contrôle de gestion ;
- › assurer le contact avec le service comptabilité afin de fluidifier la circulation et le traitement des pièces comptables et de réduire les risques d'erreurs ;
- › travailler étroitement avec le contrôle de gestion pour l'établissement des reportings et des prévisions ;
- › réaliser les travaux de séparation des exercices.

Le contrôle de gestion central est composé de quatre personnes avec pour missions principales l'établissement des prévisions, l'établissement des reportings, l'animation des « middle-offices », ainsi que l'analyse des travaux de clôtures comptables et de consolidation.

Les éléments de reporting sont adaptés à la nature et à l'organisation du Groupe.

Le contrôle de gestion prépare un budget annuel trimestrialisé, estimé et remis au Conseil de Surveillance et au Directoire vers le mois de décembre précédent l'exercice concerné. Ce budget est remis à jour vers le mois de février.

Ensuite, le budget est révisé chaque trimestre à l'issue des arrêtés trimestriels, et après une phase de réévaluation des anticipations, réalisé avec chaque Directeur Associé de pôle.

Ces budgets détaillent les résultats de chaque pôle-métier, le contenu et l'évolution des frais généraux, par centre de coûts, et les charges de personnel, mensualisés et par centre analytique.

Par ailleurs, les opérations sont suivies au quotidien en utilisant divers documents dont les plus significatifs sont : le carnet de commande annualisé, également trié par pôle, la balance opérationnelle par opération et par pôle permettant de suivre la marge de chacune des opérations réalisées, et la balance financière qui donne en temps réel la position cash de chacune des opérations.

Principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle de l'information comptable et financière

Les principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle peuvent être regroupées en six processus :

1. Les processus d'élaboration de l'information comptable et financière

HOPSCOTCH Groupe procède à une clôture trimestrielle des états financiers du Groupe et publie ses résultats d'exploitation sur une base semestrielle.

Cette périodicité prouve l'efficacité du processus de clôture rendue possible grâce à son système d'information.

Le processus de clôture est basé sur :

- › des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe ;
- › l'existence d'un planning de remontée des informations précis et d'un calendrier des tâches à accomplir et des responsabilités des divers intervenants ;
- › une collaboration optimum entre la comptabilité et le contrôle de gestion qui se traduit par :
 - l'évaluation concertée des postes sensibles du compte de résultat et du bilan ;
 - le cadrage entre le résultat comptable et le résultat analytique.

Les résultats sont présentés et analysés avec la Direction Générale, qui contrôle l'évaluation des postes ayant un impact significatif sur les comptes.

2. Processus de suivi budgétaire et de reporting

Les prévisions annuelles sont établies en début d'exercice en fonction des objectifs du business plan revus par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

De nouvelles prévisions glissantes sont systématiquement effectuées à intervalles réguliers, au minimum une fois par trimestre.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué. Il s'appuie en particulier sur la comptabilité analytique tenue en temps réel. Ce travail, effectué au sein de chaque entité du Groupe par les équipes composant le « middle office », est contrôlé et consolidé par le contrôle de gestion au niveau Groupe.

Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la société.

3. Les processus comptables et de gestion

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité du responsable du contrôle de gestion qui s'assure de :

- › la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles ;
- › l'exactitude des éléments de facturation ;
- › l'exhaustivité des prestations facturées.

4. Processus de gestion du risque clients

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- › en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- › en aval, par une procédure de relance automatique adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées ;
- › et par des réunions de trésorerie bimensuelles.

Les services comptables, en collaboration avec le middle office, revoient régulièrement la situation des comptes clients pour identifier les risques devant faire l'objet de provisions conformément aux normes comptables.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients.

5. Processus de gestion de la trésorerie

Le responsable comptable est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- › le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise, en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- › la rentabilité des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- › l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

6. Processus de gestion de la paie

Les processus de paie permettent de vérifier :

- › le traitement des divers éléments entrant dans le calcul de la paie : les congés et absences, les éléments variables comme les primes et augmentations, les entrées et départs, ... ;
- › les contrôles, décrits dans des procédures spécifiques, assurant la réalité et l'exhaustivité des éléments enregistrés ;
- › le calcul et l'établissement des bulletins de salaires ;
- › la remontée en comptabilité des informations de paie ;
- › le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- › la conformité avec les obligations sociales déclaratives.

NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS) POUR LES COMPTES CONSOLIDES

HOPSCOTCH Groupe a adopté les normes internationales du règlement européen (International Financial Reporting Standards, IFRS) et, conformément aux recommandations du CESR (reprises par l'AMF), les comptes semestriels sont présentés selon les normes comptables internationales.

4**# INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR****4.1. Raison sociale, nom commercial de l'émetteur**

Raison sociale : HOPSCOTCH Groupe

4.2. Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)

Registre du commerce et des sociétés : 602 063 323 RCS Paris

Code NAF :7010 Z

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 9695003W8NIBIV7IN278

4.3. Date de constitution, durée de vie de l'émetteur

La société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont le commencement d'activité date du 2 septembre 1960, enregistrée à Paris le 4 novembre 1960 sous le numéro 137C, a été transformée en société anonyme suivant délibération des associés en date du 30 décembre 1974. Elle a été immatriculée à l'origine le 24 juin 1993.

La durée de la société a été initialement fixée à 60 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2020. Cette durée a été prorogée par anticipation par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004 pour un nouveau terme de 60 ans. En conséquence, la société expire désormais au 1^{er} décembre 2080, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation. En conséquence, la durée totale de la société est fixée à 120 ans expirant au 1^{er} décembre 2080, sauf les cas de dissolution ou de prorogation anticipée."

4.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation applicable et site internet**HOPSCOTCH Groupe**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2 295 916,50 euros composé à ce jour de 3 061 222 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro chacune.

Elle est soumise à la législation française.

Siège social : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires - 75002 Paris - France

Téléphone : +33.1.41.34.20.00

Site internet : <https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>

Les informations figurant sur le site internet de la société (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>), à l'exception de celles incorporées par référence, ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

5 # APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1. Les expertises d'HOPSCOTCH Groupe

HOPSCOTCH est un groupe de communication international fondé en France, porté par une vision entrepreneuriale et par la complémentarité de ses talents et de ses expertises. HOPSCOTCH, c'est une combinaison unique de métiers et la conviction que la valeur d'une entreprise ou organisation réside dans la qualité de son capital relationnel. Avec plus de 1000 collaborateurs dont la moitié à l'international (40 bureaux répartis sur 5 continents), HOPSCOTCH couvre l'ensemble des métiers de la communication : influence, événementiel, relations presse, activations, digital, communication interne, affaires publiques ou encore marketing services. HOPSCOTCH structure ses agences autour de ses métiers : Événementiel: Hopscotch Event, Hopscotch Congrès, Hopscotch Moments, Sagarmatha Relations Publics: Hopscotch PR, Le Public Système PR, Human to Human, Hopscotch Décideurs Digital: heaven, AD Crew, Hopscotch Digital Studio Expertises sectorielles : Hopscotch Cinéma, Hopscotch Luxe, Hopscotch Season, Hopscotch Sport, Hopscotch Tourism HOPSCOTCH est engagé depuis plus de 15 ans dans des initiatives écologiques et sociétales ambitieuses, validées par des labels RSE reconnus à l'international. (RSE Agence Actives, ISO 20121, ou encore la médaille Gold EcoVadis).

Coté sur Euronext Growth Paris (Code ISIN : ALHOP FR 00000 6527 8), le groupe représente un volume d'affaires de 319 millions € et 105 millions € de marge brute en 2024.

Pour nous suivre :

www.hopscotchgroupe.com et sur LinkedIn/X/Instagram/Bluesky @HOPSCOTCHgroupe

5.2. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA et de ses principales filiales

5.2.1. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA

HOPSCOTCH Groupe a une activité de holding qui comprend :

- › Le rôle de société cotée en Bourse détentrice de ses filiales opérationnelles ; Le rôle de société animatrice en charge de la coordination du groupe, de son développement et de la stratégie ;
- › Le rôle de prestation des services fonctionnels : comptabilité gestion, systèmes d'information, RH et paye, juridique, services généraux...

À ce titre elle porte notamment les salaires des fonctions groupe et de direction générale, ainsi que ceux des fonctions support. La société holding assure le financement du groupe et porte notamment les emprunts bancaires, le bail des locaux, la plupart des investissements informatiques, etc. et assume de manière générale la plupart des frais généraux.

Ses revenus sont assurés par la remontée des dividendes des filiales et la refacturation des services assurés au bénéfice des filiales.

Le chiffre d'affaires de HOPSCOTCH Groupe atteint 21 121 milliers d'euros en 2024, contre 18 768 milliers d'euros l'an passé. Il est principalement constitué de prestations de services et de « management fees » facturés à la plupart des filiales.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 961 milliers d'euros. Les variations principales concernent principalement l'augmentation des autres achats et charges externes de 742 milliers d'euros, des salaires et traitements de 157 milliers d'euros et des charges sociales de 192 milliers d'euros et une diminution des dotations aux provisions pour risques et charges pour 140 milliers d'euros.

Ainsi le résultat d'exploitation s'élève à 698 milliers d'euros, contre -472 milliers d'euros l'an passé. Après résultat financier (4 207 milliers d'euros), résultat exceptionnel (504 milliers d'euros), impôts et participation des salariés, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 5 379 milliers d'euros.

La société est endettée auprès d'établissements financiers à hauteur de 29 397 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 21 817 milliers d'euros.

5.2.2. Activité des principales filiales

Les filiales, comme pour le Groupe d'une manière générale, interviennent sur le marché de la communication non publicitaire au sens traditionnel. Il s'agit de répondre aux besoins des clients par des prestations de conception création, et de production de campagnes sous forme de temps passé en conseil et accompagnement du client et/ou en prestations de conseil et de production événementielle.

HOPSCOTCH

Cette filiale est l'agence principale du groupe hébergeant notamment les métiers de RP et d'événements. À ce titre, Hopscotch facture tant des honoraires de conseils en RP que des productions événementielles.

Comprenant une grosse part des activités événementielles du groupe ainsi que la presque totalité des activités PR, la société connaît depuis 2022 un très net rebond.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 131 974 milliers d'euros en 2024 en augmentation de 7 600 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 9 948 milliers d'euros principalement les achats en relation avec la hausse de l'activité pour 9 972 milliers d'euros. Les charges de personnel ont diminué de 112 milliers d'euros et les dotations aux provisions sur immobilisations de 87 milliers d'euros. Ainsi le résultat d'exploitation est de 3 746 milliers d'euros, contre 6 504 milliers d'euros l'an passé. Après résultat exceptionnel 269 milliers d'euros, impôts et participation des salariés, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 3 029 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 6 369 milliers d'euros.

SAGARMATHA

Sagarmatha est une agence de communication interne et événementielle et adresse principalement les questions de transformation et de motivation des collaborateurs des clients.

Le chiffre d'affaires s'élève en 2024 à 42 758 milliers d'euros, contre 42 869 milliers d'euros l'an passé soit une diminution de 111 milliers d'euros.

Les charges de personnel augmentent corrélativement de 65 milliers d'euros, ainsi que les achats augmentent de 440 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation s'élève en conséquence à 653 milliers d'euros en diminution de 482 milliers d'euros par rapport à 2023.

Après participation des salariés, et impôts sur les sociétés, le bénéfice net s'élève à 530 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 106 milliers d'euros.

HOPSCOTCH CINEMA

Hopscotch Cinéma, anciennement Le Public Système Cinéma possède un savoir-faire autour de la création et organisation de festivals, des relations presse et des relations publiques et conseil en cinéma.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 3 492 milliers d'euros en 2024, contre 4 008 milliers d'euros en 2023.

Le résultat d'exploitation s'élève à - 307 milliers d'euros contre 4 milliers d'euros l'an passé.

Le résultat net est une perte de 307 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à - 1 253 milliers d'euros et sont donc inférieurs à la moitié du capital social.

HOPSCOTCH CONGRES

Hopscotch Congrès est spécialisée dans l'organisation de réunions professionnelles et de congrès principalement sur les secteurs Santé / Pharmaceutique et bénéficiaire d'une licence d'exploitation et de la marque « Mondial de l'auto ».

Le chiffre d'affaires de Hopscotch Congrès s'établit à 25 845 milliers d'euros contre 13 824 milliers d'euros l'an passé.

Les charges d'exploitation augmentent de 11 095 milliers d'euros, principalement les achats de 10 931 milliers d'euros et les charges de personnel de 333 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 236 milliers d'euros contre 67 milliers d'euros l'an passé.

Le résultat net est un bénéfice de 1 177 milliers d'euros contre un bénéfice de 72 milliers d'euros l'année précédente.

Les capitaux propres sont de 1 414 milliers d'euros.

HEAVEN CONSEIL

La société Heaven Conseil est une agence conseil en communication et marketing digital.

Elle a dégagé un chiffre d'affaires de 13 005 milliers d'euros en 2024 en augmentation de 3 916 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation ayant augmenté de 3 521 milliers d'euros, le résultat d'exploitation s'établit à 812 milliers d'euros.

Après prise en compte d'un résultat financier de - 42 milliers d'euros, un résultat exceptionnel de -7 milliers d'euros, le résultat net de la société Heaven Conseil est un bénéfice de 406 milliers d'euros en 2024 contre un bénéfice de 274 milliers d'euros en 2023.

Les capitaux propres s'élèvent à 810 milliers d'euros.

HOPSCOTCH NETWORK

Hopscotch Network, anciennement SOPEXA, est une agence internationale de Communication et de Marketing spécialisée dans l'alimentaire, les boissons et l'art de

vivre. Elle accompagne les organisations collectives et les marques dans leur communication et promotion en France et à l'étranger grâce à une stratégie multicanale sur mesure. Elle opère au travers d'un réseau mondial de 22 agences pouvant intervenir dans 50 pays, et bénéficie d'une connaissance unique des marchés locaux et du secteur agroalimentaire et du vin, ainsi que d'équipes de professionnels, créatifs et réactifs.

Le chiffre d'affaires de l'année 2024 s'élève à 62.4 millions d'euros, en baisse par rapport à 2023. La marge brute s'établit à 24.2 millions d'euros, soit 38.7% du chiffre d'affaires. Elle dispose de capitaux propres s'élevant à plus de 23,7 millions d'euros.

HOPSCOTCH DECIDEURS

La société HOPSCOTCH DECIDEURS, est une agence conseil en RP entrée dans le groupe en décembre 2019.

Elle a dégagé un chiffre d'affaires de 2 160 milliers d'euros en 2024.

Les charges d'exploitation s'élèvent 2 177 milliers d'euros, le résultat d'exploitation s'établit à - 9 milliers d'euros.

Le résultat net de la société est une perte de 8 milliers d'euros en 2024.

Les capitaux propres s'élèvent à 725 milliers d'euros.

HOPSCOTCH TOURISM

Hopscotch Tourism est un réseau d'agences internationales de marketing et de communication spécialisée dans le secteur du tourisme.

Avec plus de 30 ans d'expérience, Hopscotch Tourism dispose d'une expertise approfondie des marchés européens, asiatiques et américains. Elles se distinguent également par leurs capacités à allier compétences traditionnelles en marketing touristique et expertises complémentaires telles que les relations publiques, la communication digitale, ou encore l'organisation d'événements.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 22 665 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation d'un montant de 21 199 milliers d'euros sont principalement constituées des achats opérationnels pour 13 131 milliers d'euros, des charges de personnel pour 6 021 milliers d'euros.

Ainsi le résultat d'exploitation est de 1 456 milliers d'euros. Après résultat exceptionnel, impôts et participation des salariés, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 929 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 10 510 milliers d'euros.

5.3. Événements importants dans le développement des activités du groupe HOPSCOTCH Groupe

Les principales étapes de la vie du Groupe sont les suivantes :

Le Groupe est issu de la fusion en 1993, entre Promo 2000 et Délires.

| | |
|-------------|--|
| 1968 | Lionel Chouchan rachète l'agence Promo 2000 créée en 1960, et qui se spécialise dans les relations publiques et demeure l'un des pionniers dans ce secteur en France. |
| 1986 | Création de l'agence Délires par Frédéric Bedin, Benoît Désveaux, Gilbert Désveaux et Jean-Martin Herbecq. Cette société se positionne sur le marché émergent de l'événementiel en France. |

| | |
|------------------------------------|--|
| 1993 | Naissance de la société Le Public Système à l'issue de la fusion de Promo 2000 et Délires, créant ainsi le 1 ^{er} groupe indépendant de relations publiques et d'événements. |
| 1998 | Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris. |
| 2001 | Acquisition de Sagarmatha (voyages, incentive et séminaires participatifs). |
| 27 juillet 2006 | Acquisition de la société BCA (devenue Le public système PCO) |
| 21 février 2008 | Prise de participation majoritaire dans la société System T.V. (production de programmes et de contenus prêts à diffuser sur la télévision, l'internet et la téléphonie mobile). |
| 10 juillet 2009 | Prise de participation majoritaire dans le Groupe heaven le 10 juillet 2009 (spécialiste du marketing on line et des réseaux sociaux). |
| 20 mai 2010 | Acquisition du Groupe HOPSCOTCH. |
| 22 septembre 2010 | Création de la société Hopscotch Asia in One détenue à 100% par Public Système Hopscotch |
| 6 juillet 2011 | Prise de participation majoritaire dans la société U-PRO spécialisée en digital média et éditeur de logiciels. |
| 5 décembre 2011 | Création de la société Beijing Hopscotch Business Consulting Co Ltd détenue à 100% par Hopscotch Asia in One Ltd. |
| 31 mai 2012 | Création de la société Public Système Hopscotch GMBH proposant des offres packagées de séminaires, formations soirées en Allemagne. |
| 26 juin 2012 | Prise de participation majoritaire dans la société Brand Side Story spécialisée dans la production de contenus et agence Média. |
| 11 septembre 2012 | Création de la société Hopscotch Système Africa dont l'offre est dédiée au continent africain. |
| 17 octobre 2012 | Création de la société Le Système Hopscotch Américas dont l'offre est dédiée au continent sud-américain. |
| Fin 2013 | Création de la société Hopscotch Système Africa Casablanca dont l'offre est dédiée au Maroc. |
| 22 septembre 2014 | Acquisition de la société ROUGE |
| 31 janvier 2015 | Transmission universelle de patrimoine de la société Brand Side Story. |
| 12 mars 2015 | Acquisition de la société HMM ! |
| 26 mars 2015 | Ouverture de la liquidation judiciaire de System TV par le Tribunal de Commerce de Versailles |
| 30 juin 2015 | Apport partiel d'actifs de la société Public Système Hopscotch vers ses filiales Think For et Le Public Système PCO. Changement de dénomination sociale : <ul style="list-style-type: none"> › Public Système Hopscotch devient HOPSCOTCH Groupe › Think For devient Hopscotch Le Public Système › Le Public Système PCO devient Hopscotch Congrès › Hopscotch devient Hopscotch Paris |
| 21 décembre 2015 | Hopscotch Le Public Système devient Hopscotch |
| 1^{er} janvier 2016 | Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société Hopscotch Paris à la société Hopscotch |
| 1^{er} juillet 2016 | Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société Hopscotch Luxe à la société Hopscotch |
| 14 avril 2016 | Acquisition de la société A Trade International (ATI) |
| 14 décembre 2016 | Prise de participation minoritaire dans la société SOPEXA spécialisée en agroalimentaire, vin et art de vivre. |

| | |
|------------------------------------|--|
| 13 novembre 2017 | Acquisition du solde du capital de la société Heaven |
| 31 mars 2018 | Acquisition du solde de capital de la société Human To Human |
| 25 mai 2018 | Acquisition des Sociétés WAMI et WAMI Concept, spécialisées dans la création de solutions informatiques |
| 5 juin 2018 | Prise de participation dans la société libanaise TRIPTIKUM SAL spécialisée dans la réalisation d'événements libanais et Moyen Orient. |
| 25 janvier 2019 | Acquisition de la société VIVACOM |
| 1^{er} avril 2019 | Prise de participation de 16% au capital de la société MAGNAWE |
| 16 juillet 2019 | Montée au capital à hauteur de 66% de la société SOPEXA |
| 3 décembre 2019 | Prise de participation de 50% au capital de la société AMC |
| 29 novembre 2019 | Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société VIVACOM à la société SAGARMATHA |
| 16 décembre 2019 | Acquisition de la société ALBERA CONSEIL devenue Hopscotch Décideurs |
| 1^{er} janvier 2020 | Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société HOPSCOTCH AFRICA à la société HOPSCOTCH Groupe. |
| 8 décembre 2020 | Liquidation de la filiale SOPEXA America Do Sul |
| 21 décembre 2020 | Apport partiel d'actif d'Hopscotch à Hopscotch Décideurs lié à l'exploitation de la branche d'activité Hopscotch Capital |
| Décembre 2020 | Prise de participation minoritaire de la société REWORLD MEDIA au capital d'HOPSCOTCH Groupe |
| 1^{er} janvier 2021 | Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société LE PUBLIC SYSTEME RESSOURCES à la société HOPSCOTCH Groupe |
| 28 février 2021 | Cession de la quasi-totalité des actions de M. Lionel Chouchan à la société REWORLD MEDIA |
| 9 février 2021 | Mise en liquidation amiable de la société AU CAFE |
| 9 mars 2021 | Cession branche d'activité « Beeshake » de la société AU CAFE |
| 17 mai 2021 | Création de la filiale SOPEXA VIETNAM |
| 12 juillet 2021 | Liquidation de la filiale SOPEXA VOSTOK |
| 3 août 2021 | Création de la filiale HOPSCOTCH BUSINESS CONSULTING à Shanghai, filiale à 100% de la société HOPSCOTCH SYSTEME ASIA LIMITED située à HONG KONG |
| 5 juillet 2022 | Acquisition de la société ALIZEUM |
| 18 juillet 2022 | Acquisition des sociétés UNITEAM SPORT et SPORT & CO |
| 27 juillet 2022 | Changement de marché de cotation d'HOPSCOTCH GROUPE vers le marché Euronext Growth Paris |
| 31 mars 2023 | Acquisition de 49% de la société AD CREW |
| 31 juillet 2023 | Création de la société FRANCE VELO EVENEMENTS détenue à 51% |
| 20 novembre 2023 | Dissolution et transmission universelle du patrimoine des sociétés HEAVEN et BLOG AGENCY |
| 31 janvier 2024 | Acquisition du groupe ITG : <ul style="list-style-type: none"> › 92,1% de la société International Tourism Communication Group › 100% de la société Interface Tourism Netherlands B.V. › 51% de la société Interface Tourism Italy › 50% de la société Interface Tourism Spain |
| 29 avril 2024 | Finalisation de la montée au capital de International Tourism Communication Group à hauteur de 100% |

| | |
|------------------------------------|---|
| 3 mai 2024 | Finalisation de la montée au capital de SOPEXA à hauteur de 100% |
| 28 juin 2024 | Clôture de la liquidation amiable de la société AU CAFE |
| 1^{er} juillet 2024 | Changement de forme sociale et de dénomination sociale de l'entité française Sopexa (Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires) pour Hopscotch Network. En cascade, à compter de cette date les filiales ont également changé de dénomination sociale comme suit : Hopscotch Network Australia, Hopscotch China Co.LTD, Hopscotch Hong Kong Limited, Hopscotch Japan K.K., Hopscotch USA Inc., Hopscotch Vietnam Company Limited, Hopscotch Korea Yuhan Hoesa. |
| 19 septembre 2024 | Acquisition de l'entité USP Publiciteit & Communicatie B.V. |
| 1^{er} octobre 2024 | Changement de dénomination de l'entité Uniteam Sport pour Hopscotch Sport. |
| 18 octobre 2024 | Changement de dénomination de l'entité Le Public Système Cinéma pour Hopscotch Cinéma. |
| 20 novembre 2024 | Ouverture d'une filiale au Portugal : Hopscotch Portugal |

Ci-dessous les modalités d'acquisition :

| ACQUISITIONS | % EN NUMÉRAIRE | % EN TITRES |
|--|-----------------------|--------------------|
| ITCG (2024) | 50% | 50% |
| IT SPAIN (2024) | 100% | 0% |
| IT ITALY (2024) | 100 % | 0% |
| IT NETHERLANDS (2024) | 100 % | 0% |
| USP Publiciteit & Communicatie B.V (2024) | 50% | 50% |

5.4. Stratégie et objectifs financiers et non financiers

UN GROUPE INTERNATIONAL EN CROISSANCE

Hopscotch est un acteur majeur de la communication et des marketing services qui déploie ses expertises de relations publiques, d'influence/digital et d'événementiel via un réseau intégré dans 40 pays et qui réalise 319M€ de CA (pour 105M€ de marge brute).

Le groupe compte aujourd'hui un millier de collaborateurs dont la moitié à l'international, en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. Grâce à une forte culture de l'entrepreneuriat qui favorise la prise d'initiative à tous les niveaux, le groupe est agile et réactif pour répondre à un marché en forte mutation.

Par sa capacité à intégrer tous les métiers de la communication sous un seul toit et de bénéficier d'un réseau international parfaitement intégré, Hopscotch se démarque de ses concurrents.

Hopscotch est coté en bourse sur le marché Euronext Growth, il est éligible PEA-PME. Au 31 mars 2025, le capital d'Hopscotch Groupe est réparti comme suit : 38,37% équipe fondatrice dirigeante et ses collaborateurs, 22,32 % flottant, 26,19 % Reworld Media,

2,91% auto-contrôle. C'est une société à conseil de surveillance et directoire respectant les normes de parité et d'indépendance.

POSITIONNÉ SUR DES ACTIVITÉS CLÉS

Depuis la sortie du Covid les activités événementielles sont en fort rebond, un phénomène structurel qui répond à un besoin de rencontres physiques qu'elles soient B2C ou B2B. Par ailleurs, la complexité croissante de la communication, l'impact des influenceurs et le risque réputationnel lié nécessitent un savoir-faire accru dans la maîtrise des prises de paroles des entreprises.

» **Maitriser les enjeux de réputation.** Nos consultants en relations publics accompagnent nos clients sur l'ensemble des enjeux réputationnels (social media, influence, affaires publiques, RP, contenus) qui pourraient impacter leur chiffre d'affaires. Hopscotch intervient auprès de grands acteurs de la tech, du retail, luxe, tourisme, mobilité et de l'industrie.

Hopscotch a développé une expertise de la gestion de la réputation (cartographie, veille, alertes en situation sensible, analyse de communautés) et de l'influence (identification, approche, montage d'opérations spéciales).

» **Développer les ventes de nos clients.** Au travers d'activations marketing services (digital, social media, event) et des métiers conseil et étude de notre expertise Trade, le groupe intervient dans le développement du volume de vente de ses clients.

» **Imaginer des rencontres physiques mémorables.** Hopscotch a démontré sa capacité à concevoir et produire des événements de très grande envergure (Mondial de l'auto et grands événements sportifs et culturels à venir). La création d'une joint-venture avec la Fédération Française de Cyclisme laisse également envisager des développements importants dans le secteur du sport. Le groupe a aussi renforcé ses activités dans le Luxe et s'est maintenu dans le secteur historique du Food & Beverage.

» **Renforcer l'expérience internationale et intégrer de nouvelles expertises.** En 2024, le groupe a fait l'acquisition d'Interface Tourism, réseau d'agences de communication leader dans le secteur du tourisme en France, Espagne, Italie et aux Pays-Bas. Cette acquisition, consolidée en 2024, s'inscrit dans la trajectoire du groupe de poursuivre son internationalisation et de consolider sa position dans les activités Art de Vivre.

Ainsi, au cours de l'exercice, la société Hopscotch Groupe a également :

- › finalisé sa montée au capital de la société Sopexa devenue Hopscotch Network,
- › acquis la société néerlandaise USP Publiciteit & Communicatie B.V. dont l'activité principale est la promotion du tourisme,
- › créé une filiale au Portugal dénommée Hopscotch Portugal.

UN MARCHÉ EN CROISSANCE

Fort de ses spécificités et de ses atouts et de sa structure financière solide, Hopscotch ambitionne d'accélérer sa croissance sur tous ses marchés. Dans la recomposition du marché de la communication qui se traduit notamment par la baisse des investissements dans les médias traditionnels, les métiers d'Hopscotch sont ceux qui croissent le plus rapidement et cela, partout dans le monde.

Hopscotch compte ainsi poursuivre sa stratégie de développement à travers le recrutement de talents et la création ou l'acquisition d'entités dans des métiers de niche

à valeur ajoutée en France et à l'international, en particulier dans les zones à forte croissance où il est encore faiblement représenté. Dans le pays où le groupe est déjà implanté il s'agira d'ajouter des compétences additionnelles afin d'y offrir la totalité de l'offre de Hopscotch. Hopscotch maintient son ambition de constituer un réseau international de communication, parmi les 20 premiers groupes mondiaux.

Pleinement engagé dans les enjeux écologiques et sociétaux depuis plus de 15 ans, Hopscotch entend consolider sa stratégie de durabilité et soutenir l'innovation par l'IA au sein de l'ensemble de ses métiers. Il bénéficie de plusieurs labels RSE de renommée internationale.

5.5. Degré de dépendance

Le Groupe recense plus de 700 clients en 2024, les 10 premiers clients représentent 22% de la marge brute. La marge brute réalisée avec le premier client représente 4% de la marge brute totale du Groupe.

5.6. Position concurrentielle

Tel que précité au paragraphe 3.1, le groupe évolue dans un paysage concurrentiel multiple, composé d'acteurs de tailles très diverses (des grands groupes de communication internationaux aux petites agences locales spécialisées). Le marché de la communication et des marketing services est également un marché en dynamique constante, qui, grâce notamment aux nouvelles technologies se réinvente continuellement, laissant émerger en permanence des nouveaux acteurs.

Ce qui caractérise l'unicité de l'offre Hopscotch c'est la faculté de réunir sous un même toit de nombreuses spécialités de l'univers du conseil en communication, contrairement à bon nombre de concurrents qui restent dans leur corridor de spécialité. En particulier, Hopscotch est la seule agence de taille internationale à mélanger l'ADN conseil de communication, avec l'ADN événementiel.

5.7. Investissements

5.7.1. Investissements importants réalisés

Les investissements sont limités, essentiellement constitués par des acquisitions de matériels informatiques.

En tant que société de prestations de services, le Groupe vise à contrôler ce poste du bilan et à limiter ses investissements au strict nécessaire. Les éventuelles évolutions du poste proviennent en majorité des changements de périmètre liés aux acquisitions. Les évolutions "organiques" du poste sont non significatives.

Pour autant Hopscotch a renforcé ses investissements en vue de se doter d'applications orientée business afin d'accélérer la modernisation de ses traitements, en gestion, comptabilité, et administration de la prospection et des ventes.

Pas défaut, les ressources financières du Groupe sont réservées prioritairement à des opérations de croissance externe, et au service des dividendes lorsque les réserves le permettent.

Les évolutions chiffrées des investissements sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2024, notes 15, 17, 18 et 19 paragraphe 18.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes

Comme évoqué et communiqué, le groupe a investi en janvier 2024 dans l'acquisition d'un réseau d'agences spécialisé dans le secteur du Tourisme. La moitié de l'acquisition a été réalisée en numéraire, et l'autre en actions nouvellement émises.

5.7.3. Co-entreprises et participations significatives

Hopscotch dispose de deux partenariats en co-entreprises :

- » Auto-Moto Cycle Promotion (AMC PROMOTION) est une co-entreprise détenue à 50% par Hopscotch Groupe et 50% par la Plateforme de la Filière Automobile. Elle détient, entre autres, les marques du Mondial de l'Automobile et a pour objet l'organisation de salons professionnels dans le secteur automobile.
- » France-Vélo Evènements est une co-entreprise détenue à 51% par Hopscotch Groupe et 49% par la Fédération Française de Cyclisme. Elle a pour objet la création, la production, la promotion, la vente et l'organisation de manifestations publiques et de tout autre évènement sportif dans le domaine du cyclisme, l'activité de conseil stratégique dans le domaine du sport, l'activité de communication, de marketing et de publicité, toutes relations publiques.

5.8. Questions environnementales

La déclaration de performance extra-financière est présentée en Annexe 3 du présent document d'enregistrement universel.

6.2. Liste des filiales importantes

La taille du Groupe permet une présentation exhaustive de ses filiales. Elles sont listées à la note 5 « Périmètre de consolidation » de l'état des comptes consolidés au 31 décembre 2024 inséré au paragraphe 18.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

Les informations relatives aux chiffres clés des filiales, une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière des principales entités du Groupe, notamment de leur situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires sont présentées au paragraphe 5.2 du présent document.

EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 319.1 millions d'euros contre 271.4 millions d'euros l'an passé soit une augmentation de 18% par rapport à l'année 2023. La marge brute constatée – principal indicateur de l'activité du Groupe – est de 105 millions d'euros contre 93 millions d'euros l'an passé. L'activité du groupe a été portée par des grands événements dont notamment ceux de l'été 2024. et de la poursuite de la croissance constatée dans les métiers des Relations Publics et du digital. Le résultat opérationnel courant affiche un bénéfice de 8.8 millions d'euros.

Après charges financières, et impôts sur les sociétés (issus des sociétés bénéficiaires à l'international, et en France après l'imputation partielle des déficits reportables de l'an passé) le résultat net s'élève 4.9 millions d'euros.

BILAN

Au bilan, les capitaux propres s'élèvent à 34.1 millions d'euros dont une part du Groupe de 32.9 millions d'euros.

Ils tiennent compte de l'acquisition des minoritaires de Sopexa - devenu Hopscotch Season - et des dividendes versés au titre de l'exercice précédent (1,9 millions d'euros).

La trésorerie, de 37.9 millions d'euros à la clôture, est en très légère baisse mais reste cependant élevée : une capacité d'autofinancement d'exploitation positive à +9.3 millions d'euros (hors impact norme IFRS 16 relative aux locations longue durée) contre 5.9 millions l'année dernière.). La variation de BFR, calculée au 31 décembre 2024, ressort à -7,5 millions d'euros, contre 5,7 millions d'euros l'année passée.

En 2024, Hopscotch Groupe a poursuivi le remboursement de son PGE pour 5.5 millions d'euros.

Hors PGE la dette globale du groupe augmente de 7,9 millions d'euros, pour financer les acquisitions, et s'élève à 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les emprunts bancaires sont de 30 millions d'euros dont 8,6 millions d'euros à moins d'un an. Le PGE de 22 millions n'a finalement pas été utilisé et le remboursement a débuté en 2022 a représenté 5,5 M€ en 2024.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'évolution de la trésorerie s'explique principalement par les éléments suivants :

- › La capacité d'autofinancement opérationnelle (avant IS) dégage un surplus de 9,3 millions d'euros (hors effet de la norme IFRS 16) contre 7 millions d'euros l'an passé.
- › La variation de BFR sur la période est de -7,9 millions d'euros (hors effet de la norme IFRS 16).
- › Le Groupe a remboursé 8,1 millions d'euros (dont intérêts financiers et hors effet de la norme IFRS 16).
- › Des dividendes ont été versés en 2024 au titre de 2023 (0,65 € par actions).

8.1. Informations sur les capitaux propres

Les éléments relatifs aux capitaux du Groupe sont présentés à la note 25 des comptes consolidés au 31 décembre 2024 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

8.2. Source et montant des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont détaillés à la note 23 dans le tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés au 31 décembre 2024 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

8.3. Besoins de financement et structure de financement

Ces derniers sont présentés à la note 26 des comptes consolidés au 31 décembre 2024 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel, ainsi qu'au chapitre 3 « Facteurs de risques ».

8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux influençant les activités de l'émetteur

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucune restriction à l'utilisation des capitaux propres pouvant influencer les opérations de l'émetteur, autre que les limites imposées aux délégations de compétences du Directoire, accordées par les Assemblées Générales des actionnaires des 24 mai 2022, 25 mai 2023 et 30 mai 2024. Les délégations financières sont détaillées au paragraphe 19 du présent document d'enregistrement universel.

8.5. Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation

Pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe telle qu'évoquée au paragraphe 5.4, et afin de fidéliser les vendeurs et de leur faire partager le projet d'entreprise monté par le Groupe, HOPSCOTCH Groupe a pour habitude de rémunérer une part significative de l'acquisition pouvant aller jusqu'à 50% du prix total par échange d'actions nouvelles ou anciennes de HOPSCOTCH Groupe contre l'apport de titres de la société acquise. Le solde, payé en numéraire, est généralement couvert par un emprunt bancaire amortissable à taux fixe ou à taux variable encadré d'une durée usuelle de 5 ans.

Les investissements ordinaires tels que décrits au paragraphe 5.7 seront autofinancés par la société faisant le cas échéant l'objet d'un refinancement.

9**# ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE**

Hopscotch Groupe est un groupe de communication international dont certaines activités ont notamment pour objet la promotion des secteurs de l'agroalimentaire, du vin et l'art de vivre. Ses experts conçoivent et font rayonner des stratégies de communication en les adaptant aux contraintes des marchés locaux tout en se soumettant aux réglementations auxquelles sont soumis ses clients. À ce titre, une partie des clients de ses filiales spécialisées sont des interprofessions européennes des secteurs agricoles et viticoles qui bénéficient, pour faire la promotion de leurs produits dans les pays de l'UE ou dans les pays tiers, de subventions européennes. Cela inclut des règles de passation d'appels d'offres publics, comme des typologies d'activités et de justification de ces activités.

10**# INFORMATIONS SUR LES TENDANCES****PERSPECTIVES 2025**

Les références reconnues dont le Groupe bénéficie, s'appuyant sur son héritage et ayant atteint son apogée lors des célébrations sportives de Paris 2024, permettent de réaffirmer en 2025, les ambitions de croissance et de développement du Groupe dans la production événementielle et le conseil en communication.

Déjà établi dans des zones stratégiques (Europe, Pays du Golfe, Asie), Hopscotch entend poursuivre son développement international grâce à des structures régionales qui assurent une proximité pour accompagner une clientèle au rayonnement international et à très fort potentiel.

Parallèlement à l'intégration réussie sur des secteurs stratégiques comme le Tourisme qui permet d'intégrer de nouvelles compétences et talents, Hopscotch est en ordre de marche pour accélérer sur des marchés porteurs comme les événements majeurs à l'international - à l'image des cérémonies (demi-finale et finale) de la SuperCoppa Italia du 2 au 6 janvier 2025 à Riyad en Arabie saoudite.

11**# PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE**

Le Groupe ne communique pas sur des prévisions de bénéfices car celles-ci sont susceptibles de modifications à la hausse comme à la baisse tout au long de l'exercice, en raison des incertitudes et du manque de visibilité du marché.

Toutefois, la gestion du Groupe permet d'ajuster très rapidement les ressources mises en œuvre aux fluctuations du volume d'affaires.

De surcroît, la méthode de reconnaissance des revenus à l'avancement laisse une incertitude significative du résultat jusqu'à la toute fin des travaux de la clôture annuelle.

12 # ORGANES D'ADMINISTRATION

12.1. Composition du conseil de surveillance et du directoire

Composition du conseil de surveillance

Au 31 mars 2025, le Conseil est composé de 6 membres, de nationalité française qui sont :

| NOM Prénom | Age au 30 mars 2025 | Fonction | Indépendance | 1 ^{ère} nomination | Échéance du mandat |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|--------------------|--------------------------------|-----------------------|
| CHENUT Christophe | 62 | Président du conseil | | 9 septembre 2014 | AG 2028 |
| CHEVALIER Pascal | 57 | Membre du conseil | | 25 février 2021 | AG 2028 |
| PETIET Maxime | 73 | Vice-Président du conseil | Membre indépendant | 22-mai-14 | AG 2026 |
| ROUX Bernard | 90 | Membre du conseil | Membre indépendant | 25-juin-04 | AG 2025 |
| CHOUCHAN Laure | 62 | Membre du conseil | | 25-juin-04 | AG 2028 |
| CAPRON Isabelle | 67 | Membre du conseil | Membre indépendant | 24-mai-13 | AG 2025 |

Le tableau de synthèse figurant ci-dessous récapitule les changements ou renouvellements intervenus dans la composition du conseil au cours de l'exercice 2024 et au jour de l'établissement du présent document :

| Nature | Membre concerné | Date | Conséquences en termes de diversification |
|--|-----------------|------|---|
| Aucun changement ou renouvellement n'est intervenu dans la composition du conseil au cours de l'exercice 2024 et au jour de l'établissement du présent document. | | | |

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, les critères retenus par le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant sont les suivants :

- › Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- › Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- › Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- › Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- › Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil considère que 3 d'entre eux : Monsieur Bernard Roux, Madame Isabelle Capron et Monsieur Maxime Petiet sont indépendants, conformément aux critères d'indépendance retenus par la Société dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

| Critères d'indépendance | Pascal Chevalier | Laure Chouchan | Bernard Roux | Isabelle Capron | Christophe Chenut | Maxime Petiet |
|---|--|---|--------------|-----------------|---|---------------|
| Ne pas être, ni avoir été au cours des 5 dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ; | (1) | ✓ | ✓ | ✓ | (5) | ✓ |
| Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif | (2) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence | ✓ | (3) | ✓ | ✓ | (4) | ✓ |
| Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des 6 années précédentes | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Explications en cas de non conformité | (1) M Chevalier est actionnaire principal de la Société One expérience qui a une petite activité événementielle concurrentielle (2) La sté REWORLD MEDIA dont M. Chevalier est Psdt, est actionnaire de référence au 31.12.24 | (3) Madame Laure Chouchan est la fille d'un actionnaire de concert avec le Directoire | | | (4) Christophe Chenut est proche de l'un des mandataires sociaux (5) Christophe Chenut dispose d'un contrat de prestations de services avec la société Hopscotch Groupe (conseil dans le domaine du sport) | |
| Conclusion sur l'indépendance | | | Indépendant | Indépendant | | Indépendant |

MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Pascal Chevalier a été nommé à titre provisoire par le Conseil de surveillance du 25 février 2021. Cette cooptation a été ratifiée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 27 mai 2021. Ce dernier a été renouvelé, en qualité de membre du Conseil de surveillance lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2022 :

M. Pascal Chevalier exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Membre du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth.

Autres mandats sociaux hors Groupe :

- › Président Directeur Général de REWORLD MEDIA (société cotée sur Euronext Growth)
- › Gérant de la société EDI SIC,
- › Administrateur de REWORLD MEDIA PTE LTD, société soumise à la loi de la République de Singapour
- › Président du Conseil d'administration de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois
- › Directeur Général, via la société CPI et CPG, de la société MEDIA 365
- › Administrateur de la société SAS TRINOVA CREATION
- › Administrateur de la société SA TRINOVA
- › Président de la société SAS CPI
- › Gérant de la « Société civile immobilière LES TENNIS DE CHAILLY
- › Gérant de la société civile immobilière « IMMO VENTURE 1 »
- › Gérant de la société SARL CTB
- › Président, via la société CPI, de la société NETWORK ASIA VENTURES, société soumise à la loi de la République de Singapour,
- › Co-Gérant de la société 50 PARTNERS GESTION
- › Président du Conseil d'administration, via la société CPI, de la société NETMEDIA GROUP (société cotée sur Euronext Growth)
- › Président, via la société CPI, de la société SAS CPG
- › Président du Conseil d'administration de la société SA EDUCFORM'ACTION
- › Directeur Général, via la société CPI, de la société RMP
- › Directeur Général, via la société CPI, de la société SAS REWORLD MEDIA FACTORY
- › Autres mandats dans des sociétés à objet immobilier.

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômé d'un MBA de l'IAE Paris et de l'EPITA (ingénierie informatique).

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Maxime Petiet a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020 pour une durée de 6 années soit

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2026, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Maxime Petiet exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch : Vice-Président et membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth,

Autres mandats sociaux hors Groupe : Capitaine de Vaisseau au CESM, Administrateur de la Fondation de l'IHEDN

Autres fonctions salariées ou non : Néant.

Expérience et expertise en matière de gestion :

- › Maîtrise de Gestion à Dauphine
- › Diplôme de Sciences Po Paris (Félicitations du Jury)
- › Diplôme d'Expert-Comptable
- › Diplôme de Commissaire aux Comptes
- › Arthur Andersen de 1977 à 2002 (associé de 1988 à 2002)
- › Associé chez Ernst and Young de 2002 à 2011
- › Associé de 2002 à 2011
- › Membre du Comité Exécutif France de 2002 à 2007

Gérant de Advisory France puis de l'Europe de l'Ouest et du Sud de 2002 à 2009 Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Monsieur Bernard Roux et de Madame Isabelle Capron ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2025 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Bernard Roux, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch : Membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion :

- › Fondateur de la société RSCG
- › Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon (EM Lyon) en 1955.

Mme Isabelle Capron, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch : Membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

Autres mandats sociaux hors Groupe : Membre de l'advisory board de la SAS Caractères Paris

Autres fonctions salariées ou non : Conseiller honoraire du Président de la SAS ICICLE (ICCF GROUP) et membre de l'association APIA (Administrateurs Professionnels Indépendants Associés)

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômée de HEC Paris, Vice-Présidente exécutive de la société FAUCHON de 2004 à 2012, Vice-Présidente Internationale Paris Shanghai et Directrice générale France de la société ICICLE Fashion Group depuis 2013 à ce jour.

Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Monsieur Christophe Chenut et Madame Laure Chouchan ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 24 mai 2022 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2028 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Christophe Chenut, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch : Président du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

Autres mandats sociaux hors Groupe :

- › Président de la SAS Christophe Chenut Conseil, elle-même Censeur de la société Inès de la Fressange Paris,
- › Administrateur de la SA LOSC Lille,
- › Administrateur et membre du comité des nominations et rémunérations de la SA SMCP GROUPE
- › Président de l'Association Dauphine Alumni
- › Administrateur de l'Université Dauphine-PSL

Autres fonctions salariées ou non : Néant.

Expérience et expertise en matière de gestion :

- › Dirigeant L'Equipe, Lacoste, l'Opinion, DDB, Président Stade de Reims
- › Maîtrise de gestion à Dauphine diplômé du MBA HEC
- › Membre du Comité Stratégique de la SAS NEWTACO holding de la SAS TAKOMA depuis 2024

Mme Laure Chouchan, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch : Membre du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant.

Autres fonctions salariées ou non :

Salariée chez Bent Conseil

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômée d'une maîtrise de Gestion Dauphine

Productrice (1990-2007), Directrice des jeux chez Fremantlemedia France (2007-2016)

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil de Surveillance sont domiciliés au siège social de la Société.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, aucune personne membre d'un organe d'administration, de surveillance ou associé commandité n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années, n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'associé commandité, n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Au 31 mars 2025, le Directoire est composé de trois membres, de nationalité française, de la manière suivante :

| NOM Prénom | Age | Fonction | 1 ^{ère} nomination | Échéance mandat |
|----------------------------|-----|-------------------------|-----------------------------|-----------------|
| BEDIN Frédéric | 61 | Président du Directoire | 25 juin 2004 | 13 juin 2028 |
| DESVEAUX Benoît | 62 | Membre du Directoire | 25 juin 2004 | 13 juin 2028 |
| MOLEY Pierre-Franck | 62 | Membre du Directoire | 25 juin 2004 | 13 juin 2028 |

Les membres du Directoire ont été nommés par le Conseil de Surveillance en date du 25 juin 2004 et ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 24 juin 2010 puis du 13 juin 2016 puis du 13 juin 2022 pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 13 juin 2028.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire sont domiciliés au siège social de la Société.

M. Frédéric Bedin, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

- › Président du Directoire de la SA HOPSCOTCH Groupe (société cotée sur Euronext Growth) et Directeur Général
- › Président du Conseil d'Administration de Hopscotch Système Asia Limited
- › Administrateur d'Hopscotch System Asia (Hong Kong),
- › Représentant légal d'Hopscotch Business Consulting (Shanghai) Ltd
- › Membre du Conseil de Surveillance de la SA SOPEXA devenue Hopscotch Network
Directeur Général de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion
- › Directeur Général de la SAS Hopscotch
- › Directeur Général de Hopscotch Portugal

Autres mandats sociaux hors Groupe :

- › Administrateur de Catering International Service (CIS)
- › Administrateur de la Fondation Entreprendre
- › Administrateur d'UNIMEV
- › Président de l'association Revital'emploi
- › Président de la SAS Le Holding Systeme

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Maitrise de gestion à l'Université de Dauphine

M. Benoît Désveaux, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

- › Membre du Directoire de HOPSCOTCH Groupe (société cotée sur Euronext Growth) et Directeur Général
- › Gérant de la SARL Hopscotch Africa (Casablanca)
- › Président de la SAS Hopscotch Rouge
- › Administrateur de Hopscotch Système Asia Limited
- › Membre du Conseil de Surveillance de la SA SOPEXA devenue Hopscotch Network
- › Administrateur de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion
- › Directeur Général de la SAS Human to Human
- › Directeur Général de la SAS Hopscotch
- › Directeur Exécutif et représentant légal de Sopexa China Co. Ltd devenue Hopscotch China Co Ltd.
- › Directeur général délégué de Hopscotch Décideurs

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômé de l'EFREI Paris

M. Pierre Franck Moley, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

- › Membre du Directoire de la SA HOPSCOTCH Groupe (société cotée sur Euronext Growth) et Directeur Général
- › Président du Directoire de la SA SOPEXA devenue Hopscotch Network
- › Directeur général de Hopscotch System Asia Limited
- › Administrateur de Hopscotch System Asia Limited
- › Administrateur de Sopexa (Canada) Ltée devenue Agence Hopscotch Canada Ltée
- › Superviseur de Sopexa China Co Ltd devenue Hopscotch China Co Ltd
- › Administrateur de Sopexa Food and Wine from France Inc devenue Hopscotch USA Inc.,
- › Administrateur et représentant légal de Sopexa Japon KK devenue Hopscotch Japan KK,
- › Administrateur Sopexa Hong Kong Limited devenue Hopscotch HongKong Limited,
- › Représentant légal de Sopexa Korea Yuhan Hoesa devenue Hopscotch Korea Yuhan Hoesa,
- › Administrateur de Sopexa Australie Proprietary Limited devenue Hopscotch Network Australia Proprietary Limited,
- › Administrateur de Sopexa India Food Promotion Agency Private Limited
- › Président de Sopexa Vietnam Limited liability company devenue Hopscotch Vietnam Company Limited
- › Administrateur de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion
- › Directeur Général de la SAS Hopscotch

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : DESS de gestion Université Paris Dauphine

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, aucune personne membre d'un organe de direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, prononcée au cours des cinq dernières années et n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou associé commandité n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction, de surveillance et de la Direction générale

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil, le règlement intérieur prévoit, dans son article 5 que « dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil de Surveillance concerné doit :

- › en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil, en délivrant un exposé clair des motifs
- › et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- › s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (sortir de la salle)
- › ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- › démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents à la participation ou à la conclusion de l'accord à l'origine du conflit d'intérêts, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission. »

Une fois par an, le Conseil applique la procédure suivante de révélation et de suivi des conflits d'intérêts : A l'occasion du Conseil arrêtant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, il sera demandé à chaque membre du Conseil de surveillance de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie et il sera proposé au Conseil de passer en revue ces différents conflits d'intérêts connus. Chaque membre du Conseil de surveillance fait part, le cas échéant de l'évolution de sa situation, il sera consigné dans les procès-verbaux du Conseil de surveillance toutes les décisions relatives à des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance.

Lors de sa réunion du 31 mars 2025, le Conseil a mis en œuvre sa procédure de revue et suivi annuel des conflits d'intérêts. À cette occasion, le conflit d'intérêts qui avait été précédemment identifié concernant M. Pascal Chevalier, n'existe plus car la société One expérience n'a plus d'activité dans l'événementiel.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des

personnes membre d'un organe de direction ou de surveillance a déjà été sélectionné en tant que membre d'un organe de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune autre restriction acceptée par les membres d'un organe de direction ou de surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent, sous réserve de l'obligation de conservation des membres du Directoire concernant les actions qui leur ont été attribuées gratuitement.

13 # RÉMUNÉRATIONS & AVANTAGES

13.1. Rémunération totale et avantages versés en 2024 aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est exclusivement composée d'une somme annuelle dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale du 30 mai 2024, a décidé de fixer la somme maximale annuelle à allouer aux membres du Conseil de surveillance à 120 250 euros pour l'exercice en cours et applicable jusqu'à nouvelle décision. Cette enveloppe est répartie entre les membres du Conseil selon les modalités suivantes, sur la base de 6 conseils :

- › Une somme fixe annuelle de 6 000 euros par membre du Conseil de surveillance et de 15 000 euros pour le Président du Conseil
- › Une somme variable liée à un critère d'assiduité de 1 500 euros par membre du Conseil et de 3 250 euros pour le Président du Conseil versée par présence effective aux séances du Conseil.

Il n'est pas prévu d'indemnités supplémentaires au titre de la participation à un comité quelconque.

Le montant total des rémunérations versées en 2024 au titre de l'exercice 2024 aux membres du Conseil de Surveillance, en raison de leur mandat est de 126 000 euros dont 67 000 euros pour le Président du Conseil.

Il n'est pas prévu que le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération complémentaire au titre de ses fonctions de Président du Conseil, sa rémunération étant incluse dans l'enveloppe maximale.

En outre, il existe une convention de prestations de services conclue entre la société Christophe Chenut Conseil dont le Président est Monsieur Christophe Chenut, et Hopscotch Groupe au sein de laquelle Monsieur Christophe Chenut est Président du Conseil de surveillance et la Société. Cette convention a pour objet la fourniture de prestations de conseil dans le domaine du sport. Au titre de l'exercice 2024, la Société Christophe Chenut Conseil a facturé à Hopscotch Groupe, la somme de 32 500 euros HT.

REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Directoire est composé de trois membres (Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley).

La rémunération des membres du Directoire est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

En raison de leur mandat et au cours de l'exercice 2024, tous les membres du Directoire ont perçu une rémunération fixe de 12 500 euros bruts mensuels sur 12 mois, soit 150 000 euros brut annuel.

En outre, ils peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

Enfin, les membres du Directoire bénéficient d'un contrat de travail, antérieur à leur nomination au Directoire, dont la rémunération est déterminée de la façon suivante :

- › Partie fixe sur l'exercice 2024 : la rémunération fixe attribuée aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2024 est de 12 500 euros mensuels bruts chacun, soit 150 000 euros brut annuel.
- › Partie variable sur l'exercice 2024 : Les membres du Directoire peuvent bénéficier d'une part variable, au titre de leur contrat de travail, et exclusivement motivée par l'atteinte d'objectifs de performance de rentabilité du Groupe, en volume et en pourcentage : la base du calcul est le résultat opérationnel consolidé, auquel on applique un pourcentage croissant en fonction de la rentabilité financière dégagée par l'activité.

Une rémunération variable de 330 000 euros a été versée à chaque membre du Directoire en 2024.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs de la rémunération variable a été fixé par le Conseil de surveillance de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Stock-options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire social n'est à ce jour bénéficiaire de stock-options.

En matière d'attribution gratuite d'actions, le Conseil a décidé de fixer à 5 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par les membres du Directoire jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Actions attribuées gratuitement durant l'exercice

| | N° et date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|---------------------|--------------------|---|---|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| Frédéric Bedin | Plan 2024-2 | 15 000 | 309 000 | 10 mai 2024 | 10 mai 2026 | Oui |
| Benoit Désveaux | Plan 2024-2 | 15 000 | 309 000 | 10 mai 2024 | 10 mai 2026 | Oui |
| Pierre-Franck Moley | Plan 2024-2 | 15 000 | 309 000 | 10 mai 2024 | 10 mai 2026 | Oui |

Actions attribuées gratuitement et devenues disponibles durant l'exercice

Aucune action attribuée gratuitement aux membres du Directoire n'est devenue disponible durant l'exercice.

Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction. Il n'y a pas d'autre avantage en nature.

Les éléments de la rémunération totale et des avantages en nature attribués au titre de l'exercice écoulé ou versés au cours dudit exercice par la Société durant l'exercice à chaque mandataire social sont les suivants :

| | Exercice 2024 | Exercice 2023 |
|---|---------------------|--------------------|
| Frédéric Bedin, Président du Directoire | | |
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 508 149,04 € | 623 149,04€ |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice | 309 000€ | Néant |
| TOTAL | 817 149,04 € | 623 149,04€ |

| | Exercice 2024 | Exercice 2023 |
|---|------------------|-----------------|
| Benoit Désveaux, membre du Directoire | | |
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 507 153 € | 624 413€ |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice | 309 000€ | Néant |
| TOTAL | 816 153 € | 624 413€ |

| | Exercice 2024 | Exercice 2023 |
|---|------------------|-----------------|
| Pierre-Franck Moley, membre du Directoire | | |
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 507 073 € | 622 073€ |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice | 309 000€ | Néant |
| TOTAL | 816 073 € | 622 073€ |

Tableaux récapitulatifs des rémunérations attribuées ou versées à chaque dirigeant mandataire social

| Frédéric Bedin, Président du Directoire | Exercice 2024 | | Exercice 2023 | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Rémunération fixe | 300 000 €** | 300 000 €** | 300 000 €** | 300 000 €** |
| Rémunération variable annuelle | 105 000 € | 330 000 € | 320 000 € | 290 000 € |
| Rémunération variable pluriannuelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Rémunération exceptionnelle | 100 000 € | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature* | 3 149,04 € | 3 149,04 € | 3 149,04 € | 3 149,04 € |
| TOTAL | 508 149,04 € | 633 149,04 € | 623 149,04 € | 593 149,04 € |

*Véhicule de fonction

**Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150K€ au titre du contrat de travail

| Benôit Désveaux, membre du Directoire | Exercice 2024 | | Exercice 202 3 | |
|--|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Rémunération fixe | 300 000 €** | 300 000 €** | 300 000 €** | 300 000 €** |
| Rémunération variable annuelle | 105 000 € | 330 000 € | 320 000 € | 290 000 € |
| Rémunération variable pluriannuelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Rémunération exceptionnelle | 100 000 € | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature* | 2 153 € | 2 153 € | 4 413 € | 4 413 € |
| TOTAL | 507 153 € | 632 153 € | 624 413 € | 594 413 € |

*Véhicule de fonction

**Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150 K€ au titre du contrat de travail

| Pierre-Franck Moley membre du Directoire | Exercice 2024 | | Exercice 2023 | |
|---|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Rémunération fixe | 300 000 €** | 300 000 €** | 300 000 €*** | 300 000 €** |
| Rémunération variable annuelle | 105 000 € | 330 000 € | 320 000 € | 290 000 € |
| Rémunération variable pluriannuelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Rémunération exceptionnelle | 100 000 € | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature* | 2 073 € | 2 073 € | 2 073 € | 2 073 € |
| TOTAL | 507 073 € | 632 073 € | 622 073 € | 592 073 € |

* Véhicule de fonction

**Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150 K€ au titre du contrat de travail

Tableau sur les rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux non dirigeants

| | Mandataires sociaux non dirigeants de la Société | Montants attribués au titre de l'exercice 2024 | Montants versés au cours de l'exercice 2024 | Montants attribués au titre de l'exercice 2023 | Montants versés au cours de l'exercice 2023 |
|--|--|--|---|--|---|
| Au titre du mandat de Président du conseil | Christophe Chenut | 34 500 € | 34 500 € | 30 000 € | 30 000 € |
| Autres rémunérations | | 32 500 € | 32 500 € | 32 500 €* | 32 500 €* |
| Au titre du mandat de membre du conseil | Pascal Chevalier | 15 000 € | 12 000 € | 12 000 € | 12 000 € |
| Autres rémunérations | | | | Néant | Néant |
| Au titre du mandat de membre du conseil | Isabelle Capron | 15 000 € | 12 000 € | 12 000 € | 12 000 € |
| Autres rémunérations | | | | Néant | Néant |
| Au titre du mandat de membre du conseil | Laure Chouchan | 13 500 € | 12 000 € | 12 000 € | 12 000 € |
| Autres rémunérations | | | | Néant | Néant |
| Au titre du mandat de membre du conseil | Bernard Roux | 13 500 € | 11 000 € | 11 000 € | 11 000 € |
| Autres rémunérations | | | | Néant | Néant |
| Au titre du mandat de membre du conseil | Maxime Petiet | 13 500 € | 12 000 € | 12 000 € | 12 000 € |
| Autres rémunérations | | | | Néant | Néant |
| TOTAL | | 138 500 € | 126 000 € | 121 500 € | 121 500 € |

* Au titre de la convention de prestations de services conclue entre la société Christophe Chenut Conseil et Hopscotch Groupe

Il est précisé que les montants relatifs aux rémunérations des membres du Conseil de surveillance attribués au titre d'une année sont versés au cours de l'année qui suit.

Il est rappelé que la proposition qui a été faite à l'Assemblée Générale de modifier la somme maximale globale annuelle à allouer aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision a été approuvée. Aussi, le Conseil de Surveillance s'est prononcé sur les modalités de répartition de l'enveloppe et décide de la répartir comme suit :

1. Une part fixe : au Président du Conseil et aux membres du Conseil ; et
2. Une part variable, dû à chaque présence, sur la base estimée de 7 conseils par an.

En outre, ces membres peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat et à la mise à disposition de voiture de service. Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités en cas de rupture du contrat de travail sans cause réelle ou sérieuse ou en raison d'une prise de contrôle pas un tiers.

Il n'existe aucun prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur des membres des organes de direction, de surveillance ou de direction générale.

Toute autre information se rapportant aux plans d'actions gratuites en cours dans le Groupe est disponible au paragraphe 15.2 du document d'enregistrement universel.

Contrats de travail et régimes sociaux des dirigeants mandataires sociaux

| Dirigeants Mandataires Sociaux | | Contrat de Travail | Régime de retraite supplémentaire | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions. | Indemnités relatives à une clause de non concurrence |
|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------|-----------------------------------|--|--|
| Frédéric Bedin | Président du Directoire | Oui | Non | Non | Non |
| Benoît Désveaux | Membre du Directoire | Oui | Non | Non | Non |
| Pierre Franck Moley | Membre du Directoire | Oui | Non | Non | Non |
| Christophe Chenut | Président du Conseil de surveillance | Non | N/A | N/A | N/A |

Le maintien du contrat de travail des dirigeants mandataires sociaux est justifié par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes antérieures à la prise de mandat, et par la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.

Les membres du Directoire de HOPSCOTCH Groupe, à savoir Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley, bénéficient d'un contrat de travail depuis de nombreuses années. Il est précisé que le Président du Directoire ne bénéficie d'aucun avantage salarial particulier, vis-à-vis des autres membres du Directoire.

13.2. Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages

Les éléments relatifs aux provisions pour retraites, pensions ou autres avantages sont décrits à la note 3.18 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2024 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

14 # FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. Durée des mandats de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

14.1.1. Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour 6 années.

Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance pour une durée de cinq, quatre ou trois année(s) (article 14 des statuts).

14.1.2. Le Directoire

Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans (article 13 des statuts).

Tous les mandats de membres du Directoire ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 13 juin 2022, pour une durée de 6 ans venant à échéance le 13 juin 2028.

14.2. Contrat de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la société ou à ses filiales

Il existe un contrat de prestations de services entre la société Christophe Chenut Conseil dont M. Christophe Chenut est le Président et occupe également la fonction de Président du Conseil de surveillance de la société Hopscotch Groupe, et la société Hopscotch Groupe. Ce contrat a pour objet la fourniture de prestations de conseil dans le domaine du sport.

14.3. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-10 du Code de commerce, les sociétés cotées peuvent se référer volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises dans le cadre du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

A la suite du changement de marché de la société vers Euronext Growth le 27 juillet 2022, les obligations applicables se trouvant allégées, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 12 décembre 2022, a décidé d'adapter son règlement intérieur. Il a ainsi conservé uniquement le contenu de certains principes du Code Middlenext relatif au gouvernement d'entreprise, dont la procédure annuelle de revue des conflits d'intérêts, le devoir d'assiduité des membres du Conseil ou encore, le devoir de s'informer pour les membres du Conseil. Lors de l'adoption dudit Code, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code. Le règlement intérieur a été modifié au cours de la séance du 31 mars 2025.

14.4. Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance

Néant

14.5. Fonctionnement et travaux du Conseil de Surveillance

Les conditions de préparation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins quatre fois par an dont une fois par trimestre, afin de permettre un examen approfondi des thèmes abordés.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport de gestion sont transmis aux membres du Conseil de Surveillance et au comité social et économique dans un délai raisonnable avant leur réunion appelée à les examiner.

La tenue des réunions du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur, les convocations des membres du Conseil peuvent être faites par tous moyens, et doivent, sauf circonstances particulières, être expédiées au moins 3 jours avant chaque réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu indiqué dans la convocation mais de préférence au siège social. Elles se sont tenues, en 2024, au siège social ainsi que par des moyens de télécommunication.

Le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2024.

Sur cette période, le taux d'assiduité des membres aux réunions du Conseil a été de 94,44%.

Les représentants du comité social et économique ont été convoqués aux réunions du Conseil et ont assisté à 5 réunions sur 6.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y ont régulièrement participé.

Les sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Les sujets suivants ont été débattus par le Conseil au cours de l'exercice 2024 :

- › Examen des comptes, des rapports et des documents de gestion prévisionnelle ;
- › Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- › Présentation des projets de résolutions de la prochaine Assemblée Générale annuelle ;
- › Établissement du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise ;
- › Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- › Marche des activités par pôle métier, et stratégie ;
- › Mise à jour des prévisions annuelles du Groupe et analyse, en brut et pro-forma ;
- › Situation financière du Groupe, niveau de la trésorerie, de la dette, etc. ;
- › Politique de développement externe : cibles, stratégie, techniques d'acquisition ;
- › Attributions gratuites d'actions ;
- › Conclusion du comité des rémunérations
- › Examen de l'indépendance des membres du conseil ;
- › Examen annuel des points de vigilance, suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- › Revue annuelle des conflits d'intérêts connus ;

- › Autorisation préalable de conventions réglementées ;
- › Autorisation de prêts pour le financement d'acquisitions ;
- › Augmentation de capital par création d'actions nouvelles pour la mise en œuvre d'un plan d'AGA;
- › Création de filiale et restructuration interne ;
- › CSRD ;
- › Projets divers.

Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2010 a adopté un règlement intérieur reprenant notamment les mentions recommandées aux termes du Code Middlenext. Il a été modifié en date du 5 avril 2017 suite notamment à la diffusion de la nouvelle édition du code Middlenext le 14 septembre 2016 puis modifié le 23 septembre 2020 à la suite de la réunion du Conseil du 23 septembre 2020.

Il a ensuite été modifié le 12 décembre 2022, à la suite de la modification de cotation de marché boursier (passage sur Euronext Growth) et ne se réfère qu'à certaines recommandations du Code Middlenext de façon volontaire.

La dernière version du règlement intérieur date du 31 mars 2025 pour prendre en compte l'évolution législative.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la Société www.hopscotchgroupe.com dans l'espace dédié à l'information réglementée.

15 # SALARIÉS

15.1. Informations significatives

15.1.1. Indicateurs clés

Au 31 décembre 2024, le Groupe compte 781 collaborateurs permanents (CDI/CDD) dont 502 collaborateurs en France, avec 38 collaborateurs chez Interface Tourism France et 6 collaborateurs chez Indigo Unlimited

En moyenne annuelle ETP, le Groupe compte 789 collaborateurs dont 528 en France.

| | Année 2024 | Année 2023 | Année 2022 |
|--|--|---|---|
| Effectif total (moyenne annuelle) | 789 | 675 | 697 |
| Effectif au 31 décembre | 781 | 683 | 611 |
| Répartition par site au 31 décembre 2024 | | | |
| Paris | 461 | 414 | 396 |
| Lyon | 31 | 31 | 27 |
| Lille | 10 | 11 | 7 |
| Europe, Afrique, Middle East (Hors France) | 168 | 99 | 77 |
| Amériques | 42 | 54 | 34 |
| Asie-Pacifique | 69 | 74 | 70 |
| Répartition des salariés par métier au 31 décembre 2024 (France)* | | | |
| Achat / Marketing / Commercial | 34 | 22 | 22 |
| Cinéma | 10 | 13 | 13 |
| Digital | 28 | 59 | 33 |
| Évènementiel | 190 | 160 | 196 |
| Fonction Support | 110 | 84 | 83 |
| RP | 104 | 90 | 76 |
| Travel | 16 | 14 | 5 |
| Luxe | 10 | 14 | 0 |
| Main d'œuvre extérieure à la société | 20 contrats d'intérim avec 8 personnes différentes | 75 contrats d'intérim avec 19 personnes différentes | 39 contrats d'intérim avec 19 personnes différentes |
| Nombre de contrat d'intermittents au cours de l'année | 1048 (dont 524 Vacataires) | 951 (dont 662 Vacataires) | 1342 (dont 765 vacataires) |

* Nos systèmes d'informations ne nous permettent pas d'avoir une répartition par métier fiable, pour les entités hors France. Seul l'effectif France a été comptabilisé dans cette rubrique.

15.1.2. Autres informations sociales

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA REMUNERATION ET DES CHARGES SOCIALES

La politique de la rémunération est strictement individuelle, les charges sociales sont les taux légalement en vigueur, le Groupe ne bénéficiant habituellement que très exceptionnellement des allègements existants.

ÉGALITE PROFESSIONNELLE

Le Groupe Hopscotch s'engage à lutter contre toutes formes de discriminations, c'est-à-dire toutes distinctions opérées entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Au titre des indicateurs mesurés sur l'année 2024, l'Unité Economique et Sociale HOPSCOTCH obtient la note globale de 82 points sur 100 points calculée à partir des indicateurs qui figurent dans l'index Homme/femme disponible et publié sur le site internet du Groupe.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Le Groupe a constitué une unité économique et sociale (UES) couvrant la presque totalité des filiales le 7 septembre 2000, à laquelle sont rattachées les Institutions représentant le personnel (CSE dont CSSCT). Ces dernières se réunissent selon un rythme moyen mensuel. Par ailleurs, le temps de travail dans l'entreprise est régi en conformité avec la loi selon les termes d'un accord d'aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) signé le 5 septembre 2001 régulièrement déposé à la direction départementale du travail et appliqué à l'ensemble de l'UES. Cet accord a été complété par les avenants du 15 avril 2019 ainsi que celui du 30 novembre 2021.

7 accords ont été signés à savoir :

- › L'accord Participation (2002), complété par un avenant du 17 avril 2019
- › L'accord Génération (2014)
- › L'accord Bien être « Best Practices For Best Relationship » (2017), complété par les avenants du 15 avril 2019, du 29 juillet 2020 et du 27 juillet 2021
- › L'accord Adaptation sur la périodicité des négociations obligatoires (2018)
- › L'accord collectif du Groupe Hopscotch en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap du 7 mars 2022
- › L'accord relatif à la négociation annuelle obligatoire du 1^{er} juillet 2022

L'accord relatif au forfait mobilité durable du 1^{er} juillet 2022.

Au cours de l'année 2023, le groupe a connu un élargissement de l'Unité Economique et Sociale (UES) afin d'y intégrer de nouvelles sociétés : heaven, heaven Conseil, Wami, Blog Agency, Sopexa devenue Hopscotch Network, Uniteam devenue Hopscotch Sport, Sport&Co, Alizeum. De ce fait, l'accord du 7 septembre 2000 (Convention de Reconnaissance de l'UES Hopscotch) a été revu par avenant en date du 18 juillet 2023 afin d'introduire les nouvelles sociétés du groupe dans le périmètre de l'UES Hopscotch. A cette occasion, il a été rappelé que les accords en vigueur au sein de l'UES Hopscotch, y compris ceux conclus antérieurement à l'intégration de ces nouvelles sociétés dans le périmètre de l'UES s'appliqueraient aux salariés de ces sociétés dès leur entrée dans le périmètre de l'UES Hopscotch. Six avenants ont fait suite à l'élargissement de l'UES Hopscotch :

- › Avenant à l'accord d'UES du 05 septembre 2001 sur la mise en place de l'aménagement du temps de travail signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'entreprise du 23 août 2017 relatif à la qualité de vie au travail et au bien-être des salariés dans l'univers professionnel signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 10 mai 2021 relatif à la mise en place d'un dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 7 mars 2022 en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap 2022-2024 signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 1^{er} juillet 2022 relatif à la négociation annuelle obligatoire au sein de l'UES Hopscotch signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 1^{er} juillet 2022 relatif au forfait mobilités durables signé le 14 septembre 2023 ;

A l'automne se sont tenues les nouvelles élections professionnelles d'HOPSCOTCH pour élire le nouveau CSE (le Comité Social et Economique). Ce nouveau CSE représente toutes les entités du Groupe Hopscotch en France (toutes les entités constituant la nouvelle UES). Dans ce cadre, deux accords ont été signés :

- › Accord collectif sur la mise en œuvre du vote électronique dans l'UES Hopscotch signé le 21 août 2023 ;
- › Protocole d'accord préélectoral élections des membres de la délégation du personnel du comité sociale et économique de l'UES Hopscotch signé le 31 août 2023.

Au cours de l'année 2024, 3 accords ont complétés ceux existants déjà :

- › Avenant à l'accord du 3 décembre 2002 relatif à la participation, signé le 21 mai 2024.
- › Avenant à l'accord d'entreprise du 13 juin 2003 relatif au plan entreprise signé le 21 mai 2024
- › Avenant à l'accord d'entreprise du 13 juin 2003 relatif au plan d'épargne entreprise signé le 4 novembre 2024.

Ces accords sont périodiquement revus et complétés.

CONDITIONS HYGIENE ET SECURITE

Le Groupe étant constitué de sociétés de prestations de services, les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent habituellement pas de commentaire particulier. Toutes les obligations légales sont appliquées.

EMPLOI ET INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Dans la mesure du possible, le Groupe fait appel à des organismes du type CAT (centre d'aide pour le travail).

ŒUVRES SOCIALES

Les œuvres sociales sont intégralement supportées et mises en place par le CSE.

IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

La totalité des fonctions est assurée par les collaborateurs internes au Groupe. Toutefois, dans le cadre de ses opérations et en tant qu'assembleur notamment pour celles à caractère événementiel, le Groupe a recours à des prestataires spécialisés externes.

15.2. Participations et stock-options

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société au sens des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est détaillée au chapitre 16 du présent document d'enregistrement universel.

Il est précisé que 209 225 actions gratuites ont été attribuées définitivement à des salariés sur le fondement d'une autorisation postérieure à août 2015 et sont toujours détenues au nominatif par les salariés au 31 décembre 2024.

La participation des mandataires sociaux dans le capital social est détaillée au paragraphe 16.1 du document d'enregistrement universel.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

15.2.1. Options de souscription et d'achat d'actions

L'Assemblée Générale du 25 mai 2023 a autorisé le Directoire, pour une durée de 38 mois, à l'effet de consentir, au profit des cadres ou mandataires sociaux qu'il désigne au sein de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société (provenant de leur achat préalable par la société), ou encore des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises par la société, dans la limite de 10 % du capital social au jour de la première attribution.

Au titre d'une précédente autorisation de l'Assemblée générale du 28 mai 2020, un plan a été décidé le 1^{er} juin 2021 visant l'attribution de 50 750 options d'achat d'actions

15.2.2. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée du 24 mai 2022 a autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois à procéder dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-197-1, L.225-197-2 et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminerait parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II, et dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'Assemblée générale.

Au titre de cette autorisation, les plans suivants ont été décidés :

- › En date du 21 novembre 2022 : attribution gratuite de 59 000 actions,
- › En date du 10 mai 2024 : attribution gratuite de 42 450 actions (PLAN 2024-1),
- › En date du 10 mai 2024 : attribution gratuite de 45 000 actions (PLAN 2024-2).

Au titre d'une précédente autorisation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2019, les plans suivants ont été décidés :

- › En date du 4 décembre 2019 : attribution gratuite de 9 000 actions,
- › En date du 29 mars 2019 : attribution gratuite de 13 400 actions,
- › En date du 15 janvier 2020 : attribution gratuite de 15 000 actions,
- › En date du 7 février 2020 : attribution gratuite de 3 000 actions,
- › En date du 23 septembre 2020 : attribution gratuite de 5 750 actions,
- › En date du 13 avril 2021 : attribution gratuite de 2 000 actions,
- › En date du 1^{er} juin 2021 : attribution gratuite de 107 325 actions,
- › En date du 30 mars 2022 : attribution gratuite de 4 350 actions.

Soit un total de 306 275 actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2024.

TABLEAU RETRAÇANT L'HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au cours de l'exercice

| Désignation du plan | Date de l'autorisation de l'Assemblée | Date de l'attribution par le Directoire | Nombre d'actions attribuées initialement | Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes | Date de l'attribution définitive* | Nombre d'actions attribuées définitivement | Date d'expiration de la période de conservation | Valeur des actions gratuites |
|----------------------|---------------------------------------|---|--|--|-----------------------------------|--|---|------------------------------|
| Plan novembre 2022-2 | 24 mai 2022 | 21 novembre 2022 | 59 000 | Nouvelles | 21 novembre 2024 | 57 500 | 21 novembre 2025 | |

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2024

| Désignation du plan | Date de l'autorisation de l'Assemblée | Date de l'attribution par le Directoire | Nombre d'actions attribuées initialement | Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes | Date de l'attribution définitive* | Date de fin de période de conservation** | Nombre d'actions annulées ou caduques | Nombre d'actions restantes |
|---------------------|---------------------------------------|---|--|--|-----------------------------------|--|---------------------------------------|----------------------------|
| PLAN AGA 2024-1 | 24 mai 2022 | 10 mai 2024 | 42 450 | Nouvelles | 10 mai 2026 | 10 mai 2026 | 1 200 | 41 250 |
| PLAN AGA 2024-2 | 24 mai 2022 | 10 mai 2024 | 45 000 | Nouvelles | 10 mai 2026 | 10 mai 2026 | 0 | 45 000 |

*sous réserve que soient satisfaites à cette date les conditions d'attribution prévues au plan.

Attribution gratuite d'actions devenues disponibles au cours de l'exercice

| Désignation du plan | Date de l'autorisation de l'Assemblée | Date de l'attribution par le Directoire | Date de l'attribution définitive* | Date de fin de période de conservation** | Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation | Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré |
|---------------------|---------------------------------------|---|-----------------------------------|--|---|--|
| Plan 30 mars 2022 | 28 mai 2019 | 30 mars 2022 | 30 mars 2023 | 30 mars 2024 | 4 350 | 4 350 |

Attribution d'options d'achat d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une levée d'option au 31 décembre 2024

| Désignation du plan | Date de l'autorisation de l'Assemblée | Date de l'attribution par le Directoire | Nombre d'options attribuées initialement | Nature des options : options de souscription ou d'achat | 1 ^{ère} date de levée et de cession possible | Fin du plan | Prix exercice de l'option | Nombre d'options caduques au 31.12.2024 | Nombre d'options levées au 31.12.2024 | Nombre d'options restantes |
|-----------------------|---------------------------------------|---|--|---|---|---------------------------|---------------------------|---|---------------------------------------|----------------------------|
| Plan OPTION juin 2021 | 28 mai 2020 | 1 ^{er} juin 2021 | 50 750 | Options d'achat d'actions | 1 ^{er} décembre 2021 | 30 novembre 2026 (inclus) | 8,07 € | 16 450 | 7 400 | 23 750 |

TAUX DE DILUTION POTENTIEL MAXIMUM

Au 31 décembre 2024, le capital potentiel s'élève à 86 250 actions représentant -2,82% du capital social (sur une base non diluée). Ce capital potentiel est lié aux attributions gratuites d'actions récapitulées dans le tableau ci-dessus qui n'ont pas encore fait l'objet d'une attribution définitive et qui pourront être au choix du conseil des actions nouvelles ou existantes.

15.2.3. Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale du 25 mai 2023 a accordé au Directoire, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou des entreprises, françaises ou étrangères, qui lui seraient liées au sens des articles L.225-180 du Code de commerce, dans les limites prévues par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et dans la limite d'un plafond de 5% du capital atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation.

16 # PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Actionnariat

L'actionnariat se répartit selon le tableau ci-dessous au 31 décembre 2024 et au jour de l'établissement du présent document.

Actionnariat au 31 mars 2025

| Actionnaires | Nombre d'actions | % Capital | Nb de droits de vote | % Droits de vote théoriques | % Droits de vote réels |
|--|------------------|----------------|----------------------|-----------------------------|------------------------|
| Lionel Chouchan | 2 383 | 0,08 % | 4 766 | 0,10 % | 0,10 % |
| Autres | 3 387 | 0,11 % | 6 774 | 0,15 % | 0,15 % |
| Sous total Groupe Chouchan | 5 770 | 0,19 % | 11 540 | 0,25 % | 0,25 % |
| Frédéric Bedin | 228 023 | 7,45 % | 441 046 | 9,49 % | 9,67 % |
| Benoît Desveaux | 227 314 | 7,43 % | 434 097 | 9,34 % | 9,52 % |
| Pierre-Franck Moley | 134 533 | 4,39 % | 222 159 | 4,78 % | 4,87 % |
| Le Holding Système* | 237 438 | 7,76 % | 470 876 | 10,13 % | 10,32 % |
| Sous total Groupe BDM | 827 308 | 27,03 % | 1 568 178 | 33,74 % | 34,38 % |
| Total Actions de concert | 833 078 | 27,22 % | 1 579 718 | 33,99 % | 34,63 % |
| Reworld Media | 801 686 | 26,19 % | 1 161 686 | 24,98 % | 25,47 % |
| Collaborateurs (participation individuelle au nominatif) | 341 660 | 11,16 % | 606 016 | 13,03 % | 13,29 % |
| Public (actions au porteur) | 496 413 | 16,22 % | 496 413 | 10,68 % | 10,88 % |
| Autres nominatifs | 301 875 | 9,86 % | 518 920 | 11,16 % | 11,38 % |
| SIRIUS INVESTISSEMENTS | 132 000 | 4,31 % | 132 000 | 2,84 % | 2,89 % |
| Auto détention | 89 012 | 2,91 % | 0 | 1,91 % | 0 % |
| TALENCE GESTION | 54 721 | 1,79 % | 54 721 | 1,18 % | 1,20 % |
| Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan) | 10 777 | 0,35 % | 11 127 | 0,24 % | 0,24 % |
| Total Droits de vote réels | 3 061 222 | 100% | 4 560 601 | | 100% |
| Total Droits de vote théoriques | | | 4 649 613 | 100% | |

Actionnariat au 31 décembre 2024

| Actionnaires | Nombre d'actions | % Capital | Nb de droits de vote | % Droits de vote théoriques | % Droits de vote réels |
|--|------------------|---------------|----------------------|-----------------------------|------------------------|
| Lionel Chouchan | 2 383 | 0,08% | 4 766 | 0,10% | 0,10% |
| Autres | 3 387 | 0,11% | 6 774 | 0,15% | 0,15% |
| Sous total Groupe Chouchan | 5 770 | 0,19% | 11 540 | 0,25% | 0,25% |
| Frédéric Bedin | 228 023 | 7,45% | 441 046 | 9,49% | 9,68% |
| Benoît Desveaux | 227 314 | 7,43% | 434 097 | 9,34% | 9,52% |
| Pierre-Franck Moley | 134 507 | 4,39% | 222 133 | 4,78% | 4,87% |
| Le Holding Système | 233 438 | 7,63% | 466 876 | 10,05% | 10,24 % |
| Sous total Groupe BDM | 823 282 | 26,89% | 1 564 152 | 33,67% | 34,31% |
| Total Actions de concert | 829 052 | 27,08% | 1 575 692 | 33,92% | 34,56% |
| Reworld Media | 793 186 | 25,91% | 1 153 186 | 24,82% | 25,30% |
| Collaborateurs (participation individuelle au nominatif) | 350 160 | 11,44% | 617 866 | 13,30% | 13,56% |
| Public (actions au porteur) | 508 454 | 16,61% | 508 454 | 10,94% | 11,16% |
| Autres nominatifs | 294 820 | 9,63% | 504 810 | 10,87% | 11,08% |
| SIRIUS INVESTISSEMENTS | 132 000 | 4,31% | 132 000 | 2,84% | 2,90% |
| Auto détention | 88 052 | 2,88 % | 0 | 1,90% | 0% |
| TALENCE GESTION | 54 721 | 1,79% | 54 721 | 1,18% | 1,20% |
| Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan) | 10 777 | 0,35% | 11 127 | 0,24% | 0,24% |
| Total Droits de vote réels | 3 061 222 | 100% | 4 557 856 | | 100% |
| Total Droits de vote théoriques | | | 4 645 908 | 100% | |

* Il est précisé que MM. Bedin, Désveaux et Moley, détiennent chacun 33,32% du capital de la Société Le Holding Système

L'action de concert entre les groupes Chouchan et BDM est décrite ci-après :

- › Le « groupe Chouchan » comprend : Monsieur Lionel Chouchan, ancien membre du Conseil de Surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du Conseil de Surveillance et Madame Sylvie Estevez.
- › Le « groupe BDM » comprend : Monsieur Frédéric Bedin, Monsieur Benoit Desveaux, Monsieur Pierre Franck Moley (chacun membre du Directoire) et la société Le Holding Système.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double qui intervient au bout d'une inscription nominative depuis deux années complètes au moins au nom du même actionnaire.

Le nombre total de droits de vote théoriques correspond au nombre total de droits de vote réels augmenté du nombre d'actions auto-détenues.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2% du capital ou des droits de vote (seuil statutaire défini dans les statuts d'Hopscotch Groupe).

Au cours de l'exercice 2024, les franchissements de seuils déclarés à l'AMF et/ou à la Société ont été les suivants :

Par courriers reçus le 6 février 2024, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissement de seuils suivantes, intervenus le 31 janvier 2024 :

- › M. Pierre-Franck Moley a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir individuellement

134 507 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 222 133 droits de vote, soit 4,48% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société ;

- › M. Benoît Désveaux a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 10% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir individuellement 227 314 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 434 097 droits de vote, soit 7,57% du capital et 9,59% des droits de vote de cette société ; et
- › M. Frédéric Bedin a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 10% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir individuellement 228 023 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 441 046 droits de vote, soit 7,59% du capital et 9,75% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation de capital de la société HOPSCOTCH GROUPE.

À cette occasion, le concert composé du groupe BDM et du groupe familial Chouchan n'a franchi aucun seuil et détient, au 31 janvier 2024, 829 052 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 1 575 692 droits de vote, soit 27,60% du capital et 34,82% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---------------------------------------|----------------|--------------|------------------|------------------|
| Frédéric Bedin | 228 023 | 7,59 | 441 046 | 9,75 |
| Benoît Désveaux | 227 314 | 7,57 | 434 097 | 9,59 |
| Pierre-Franck Moley | 134 507 | 4,48 | 222 133 | 4,91 |
| Le Holding Système ⁴ | 233 438 | 7,77 | 466 876 | 10,32 |
| Total groupe BDM | 823 282 | 27,41 | 1 564 152 | 34,56 |
| Lionel Chouchan | 2 383 | 0,08 | 4 766 | 0,11 |
| Autres | 3 387 | 0,11 | 6 774 | 0,15 |
| Total groupe familial Chouchan | 5 770 | 0,19 | 11 540 | 0,25 |
| Total concert | 829 052 | 27,60 | 1 575 692 | 34,82 |

(Avis AMF 224C0200)

Actionnariat au 31 décembre 2023

| Actionnaires | Nombre d'actions | % Capital | Nb de droits de vote | % Droits de vote théoriques | % Droits de vote réels |
|--|------------------|---------------|----------------------|-----------------------------|------------------------|
| Lionel Chouchan | 2 383 | 0,09% | 4 766 | 0,11% | 0,11% |
| Autres | 3 387 | 0,12% | 6 774 | 0,16% | 0,16% |
| Sous total Groupe Chouchan | 5 770 | 0,21% | 11 540 | 0,27% | 0,28% |
| Frédéric Bedin | 228 023 | 8,24% | 441 046 | 10,28% | 10,61% |
| Benoît Desveaux | 227 314 | 8,21% | 434 097 | 10,12% | 10,44% |
| Pierre-Franck Moley | 134 507 | 4,86% | 222 133 | 5,18% | 5,34% |
| Le Holding Système* | 233 438 | 8,44% | 466 876 | 10,88% | 11,23% |
| Sous total Groupe BDM | 823 282 | 29,75% | 1 564 152 | 36,46% | 37,62% |
| Total Actions de concert | 829 052 | 29,96% | 1 575 692 | 36,73% | 37,89% |
| Reworld Media | 793 186 | 28,66% | 1 153 186 | 26,88% | 27,73% |
| Collaborateurs (participation individuelle au nominatif) | 328 601 | 11,87% | 585 964 | 13,66% | 14,09% |
| Public (actions au porteur) | 299 189 | 10,81% | 299 189 | 6,97% | 7,20% |
| Autres nominatifs | 188 298 | 6,80% | 346 178 | 8,07% | 8,33% |
| SIRIUS INVESTISSEMENTS | 132 000 | 4,77% | 132 000 | 3,08% | 3,17% |
| Auto détention | 131 619 | 4,75 | 131 619 | 3,07% | 0% |
| TALENCE GESTION | 54 721 | 1,98% | 54 721 | 1,28% | 1,32% |
| Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan) | 10 777 | 0,39% | 11 127 | 0,26% | 0,27% |
| Total Droits de vote réels | 2 767 443 | 100% | 4 158 057 | | 100% |
| Total Droits de vote théoriques | | | 4 289 676 | 100% | |

Actionnariat au 31 décembre 2022

| Actionnaires | Nombre d'actions | % Capital | Nb de droits de vote | % Droits de vote théoriques | % Droits de vote réels |
|--|------------------|----------------|----------------------|-----------------------------|------------------------|
| Lionel Chouchan | 2 383 | 0,09 % | 4 766 | 0,12 % | 0,13 % |
| Autres | 3 387 | 0,12 % | 6 774 | 0,18 % | 0,18 % |
| Sous total Groupe Chouchan | 5 770 | 0,21 % | 11 540 | 0,30 % | 0,31 % |
| Frédéric Bedin | 213 023 | 7,82 % | 426 046 | 11,06 % | 11,42 % |
| Benoît Desveaux | 212 314 | 7,80 % | 419 097 | 10,88 % | 11,23 % |
| Pierre-Franck Moley | 119 507 | 4,39 % | 207 133 | 5,38 % | 5,55 % |
| Le Holding Système* | 250 438 | 9,20 % | 491 876 | 12,76 % | 13,18 % |
| Sous total Groupe BDM | 795 282 | 29,21 % | 1 544 152 | 40,07 % | 41,38 % |
| Total Actions de concert | 801 052 | 29,42 % | 1 555 692 | 40,37 % | 41,69 % |
| Reworld Media | 793 186 | 29,14 % | 793 186 | 20,58 % | 21,25 % |
| Collaborateurs (participation individuelle au nominatif) | 315 738 | 11,60 % | 543 451 | 14,10 % | 14,56 % |
| Public (actions au porteur) | 294 084 | 10,80 % | 294 084 | 7,63 % | 7,88 % |
| Autres nominatifs | 199 465 | 7,33 % | 347 758 | 9,02 % | 9,32 % |
| SIRIUS INVESTISSEMENTS | 132 000 | 4,85 % | 132 000 | 3,43 % | 3,54 % |
| Auto détention | 121 420 | 4,46 % | 0 | 3,15 % | 0,00 % |
| TALENCE GESTION | 54 721 | 2,01 % | 54 721 | 1,42 % | 1,47 % |
| Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan) | 10 777 | 0,40 % | 11 127 | 0,30 % | 0,29 % |
| Total Droits de vote réels | 2 722 443 | 100% | 3 732 019 | | 100% |

Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

16.2. Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative

Il est rappelé que les statuts prévoient pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire, un droit de vote double.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

L'article 12-3 alinéa 3 et suivants des statuts de la société prévoit qu' « *un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.*

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi. »

Il n'existe pas d'autres titres comportant des droits de contrôle spéciaux.

16.3. Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive

L'émetteur est contrôlé, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 16.1 au 31 mars 2025, 34,66% des droits de vote réels sont détenus par le concert Chouchan / BDM.

Les mesures prises en vue d'éviter que le contrôle ne s'exerce de manière abusive reposant sur le mode de fonctionnement même de la Société, le Directoire est soumis à un contrôle actif du Conseil de Surveillance dont trois membres sont indépendants.

16.4. Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle qui s'exerce sur l'émetteur

Néant

17 # TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont les sociétés gérées, détenues ou directement conseillées par des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

Le Conseil de surveillance, en date du 5 mars 2020, a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Elle vise, d'une part, à apporter des précisions quant aux critères retenus par la société, pour identifier et qualifier les conventions courantes conclues à des conditions normales auxquelles elle est partie, et, d'autre part, à formaliser une procédure permettant d'évaluer régulièrement si ces conventions continuent de remplir ces conditions.

Le 12 décembre 2022, le Conseil de surveillance a modifié son règlement intérieur, supprimant cette procédure.

S'agissant des conventions règlementées, celles-ci font l'objet d'un examen annuel par le conseil de surveillance et d'une revue par les Commissaires aux comptes dont le rapport figure en annexe 2.

18 # INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Conformément aux règles légales en vigueur sur le gouvernement d'entreprise, il est rappelé que les rapports suivants ont été établis :

- › Le rapport de gestion du Directoire incluant le rapport sur la gestion du Groupe qui fait désormais partie intégrante du Document d'enregistrement universel.
- › Le rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.
- › Le rapport spécial du Directoire sur les actions attribuées gratuitement en 2024.

Ils ont été établis, et seront mis à la disposition et le cas échéant présentés lors de l'Assemblée Générale mixte du 27 mai 2025, et restent à la disposition des actionnaires au siège de la société.

18.1. Informations réglementées au titre de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document, à savoir :

- › Le descriptif du programme de rachat d'actions (annexe 1 du présent document d'enregistrement universel) ;
- › Le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise (cf. table de concordance.).

18.2. Informations intermédiaires

Le présent document d'enregistrement universel étant établi 4 mois après la clôture annuelle des comptes, il n'y a aucune information intermédiaire nouvelle à mentionner.

18.3. États financiers

18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale des actionnaires de la société HOPSCOTCH Groupe S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hopscotch Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill, selon les modalités décrites dans la note 3.6 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.6 de l'annexe donne une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2025

KPMG SA

Xavier Fournet
Associé

Paris, le 29 avril 2025

Cabinet Foucault

Olivier Foucault
Associé

Sommaire

| | |
|---|------------------------------------|
| Compte de résultat consolidé | 74 |
| État de la situation financière consolidée | 75 |
| Tableau des flux de trésorerie..... | 76 |
| État de variation des capitaux propres | 77 |
| Notes aux états financiers | 78 |
| 1. Informations générales..... | 78 |
| 2. Adoption de normes nouvelles et révisées | 79 |
| 3. Principales méthodes comptables..... | 80 |
| 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations | 90 |
| 5. Périmètre de consolidation..... | 91 |
| 6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle..... | 93 |
| 7. Achats consommés | 93 |
| 8. Charges externes..... | 94 |
| 9. Charges de personnel..... | 94 |
| 10. Dotations aux amortissements et provisions..... | 95 |
| 11. Autres charges et produits opérationnels | 95 |
| 12. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers | 96 |
| 13. Impôt sur le résultat..... | 96 |
| 14. Résultat par action | 98 |
| 15. Goodwill | 99 |
| 16. Droits d'utilisation des actifs loués et dettes locatives..... | 101 |
| 17. Autres actifs incorporels | 102 |
| 18. Immobilisations corporelles..... | 104 |
| 19. Immobilisations financières | 105 |
| 20. Stocks..... | 106 |
| 21. Créances clients et comptes rattachés | 106 |
| 22. Autres actifs..... | 106 |
| 23. Trésorerie et soldes bancaires | 107 |
| 24. Actifs et passifs non courants destinés à être cédés..... | 107 |
| 25. Capitaux propres | 107 |
| 26. Emprunts et dettes financières diverses | 110 |
| 27. Provisions..... | 110 |
| 28. Dettes fournisseurs et comptes rattachés..... | 110 |
| 29. Autres passifs..... | 111 |
| 30. Variation du besoin en fonds de roulement | 111 |
| 31. Instruments financiers..... | 111 |
| 32. Acquisition de filiales..... | 115 |
| 33. Transaction avec les parties liées..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 34. Honoraires des commissaires aux comptes | 116 |
| 35. Engagements hors bilan | 116 |
| 36. Événements postérieurs à la clôture..... | 117 |

Compte de résultat consolidé

| | Notes | 31-déc-24 | 31-déc-23 | Variation | Variation |
|---|-------|--------------|-----------------|-----------------|--------------|
| | | | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en % |
| Activités poursuivies | | | | | |
| Produits des activités ordinaires | 6 | 319 054 | 271 373 | 47 681 | 18% |
| Achats consommés | 7 | (214 411) | (178 857) | (35 554) | 20% |
| Charges externes | 8 | (18 759) | (17 666) | (1 093) | 6% |
| Impôts et taxes | | (2 073) | (1 696) | (377) | 22% |
| Charges de personnel | 9 | (71 338) | (62 414) | (8 924) | 14% |
| Dotation aux amortissements | 10 | (5 038) | (4 339) | (699) | 16% |
| Dotation aux provisions (nette de reprises) | 10 | 1 495 | 3 225 | (1 730) | -54% |
| Variation des stocks et de produits en cours | | (56) | | (56) | NA |
| Autres charges d'exploitation | | (1 772) | (2 149) | 377 | -18% |
| Autres produits d'exploitation | | 1 711 | 1 880 | (169) | -9% |
| Résultat opérationnel courant | | 8 813 | 9 358 | (545) | -6% |
| Autres charges opérationnelles | 11 | (781) | (1 167) | 386 | -33% |
| Autres produits opérationnels | 11 | 1 131 | 1 737 | (606) | -35% |
| Résultat opérationnel | | 9 163 | 9 927 | (764) | -8% |
| Coût de l'endettement financier net | 12 | (2 330) | (1 077) | (1 253) | 116% |
| Autres charges financières | 12 | (749) | (2 720) | 1 971 | -72% |
| Autres produits financiers | 12 | 1 438 | 1 131 | 307 | 27% |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | 19.1 | (476) | (85) | (391) | 460% |
| Résultat avant impôt | | 7 047 | 7 177 | (130) | -2% |
| Charge d'impôt sur le résultat | 13 | (2 144) | (1 992) | (152) | 8% |
| Résultat des activités poursuivies pour l'exercice | | 4 902 | 5 186 | (284) | -5% |
| Activités abandonnées | | | | | |
| Résultat des activités abandonnées pour l'exercice | 24 | | | | |
| Résultat de l'exercice | | 4 902 | 5 186 | (284) | -5% |
| Attribuable aux : | | | | | |
| Porteurs de capitaux propres de la société mère | | 4 824 | 4 568 | 256 | 6% |
| Participations ne conférant pas le contrôle | | 79 | 617 | (538) | -87% |
| Total | | 4 902 | 5 186 | (284) | -5% |
| Résultat par action | | | | | |
| | 14 | | | | |
| Activités poursuivies : | | | | | |
| De base (Euros par action) | | 1,67 | 1,74 | -0,07 | -4% |
| Dilué (Euros par action) | | 1,60 | 1,67 | -0,07 | -4% |
| Activités abandonnées : | | | | | |
| De base (Euros par action) | | | | 0 | |
| Dilué (Euros par action) | | | | 0 | |
| Etat du résultat global | | | | | |
| Résultat de l'exercice | | 4 902 | 5 186 | (283) | -5% |
| Ecart de conversion (élément recyclable en résultat) | | (118) | (393) | 275 | -70% |
| Écarts actuariels (élément non recyclable en résultat) | | 240 | (294) | 534 | -182% |
| Impôts sur les autres éléments du résultat global | | (119) | 81 | (200) | -247% |
| Total des autres éléments du résultat global | | 3 | (606) | 609 | -100% |
| Résultat global | | 4 905 | 4 580 | 326 | 7% |
| Attribuable aux : | | | | | |
| Porteurs de capitaux propres de la société mère | | 4 827 | 4 078 | 749 | 18% |
| Participations ne conférant pas le contrôle | | 79 | 502 | (423) | -84% |
| Total | | 4 905 | 4 580 | 326 | 7% |

État de la situation financière consolidée

| | Notes | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| | | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| ACTIF | | | |
| Actifs non courants | | | |
| Goodwill | 15 | 26 645 | 19 041 |
| Autres actifs incorporels | 17 | 1 167 | 103 |
| Droits d'utilisation | 16 | 27 749 | 29 097 |
| Immobilisations corporelles | 18 | 1 520 | 1 442 |
| Participations dans des entreprises associées | 19.1 | 57 | 89 |
| Actifs d'impôt différé | 13.3 | 1 938 | 1 764 |
| Autres actifs financiers | 19.2 | 3 368 | 3 508 |
| Total des actifs non courants | | 62 443 | 55 044 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks | 20 | 360 | |
| Créances clients et comptes rattachés | 21 | 77 099 | 79 463 |
| Autres actifs | 22 | 26 554 | 26 796 |
| Instruments dérivés – Actif | | 264 | 15 |
| Trésorerie et soldes bancaires | 23 | 38 314 | 51 854 |
| Total des actifs courants | | 142 591 | 158 158 |
| Actifs classés comme détenus en vue de la vente | 24 | | |
| Total de l'actif | | 205 034 | 213 172 |
| CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | | |
| Capital émis | | 2 296 | 2 076 |
| Primes d'émission | | 8 343 | 6 522 |
| Réserves | | 17 394 | 9 915 |
| Titres d'autocontrôle | | | |
| Résultats | | 4 824 | 4 568 |
| Montants comptabilisés directement en capitaux propres à l'égard d'actifs classés comme détenus en vue de la vente | | 32 857 | 23 081 |
| Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère | | 32 857 | 23 081 |
| Participations ne conférant pas le contrôle | | 1 275 | 8 406 |
| Total des capitaux propres | 25 | 34 132 | 31 487 |
| Passifs non courants | | | |
| Emprunts et dettes financières | 26 | 22 391 | 13 940 |
| Dettes locatives | 26 | 25 059 | 26 334 |
| Provisions | 27 | 6 492 | 6 325 |
| Passifs d'impôt différé | 13.3 | 3 | 10 |
| Autres passifs | | | |
| Total des passifs non courants | | 53 945 | 46 610 |
| Passifs courants | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 28 | 56 362 | 60 506 |
| Instruments dérivés – Passif | | 72 | 109 |
| Emprunts et dettes financières | 26 | 9 336 | 17 138 |
| Dettes locatives | 26 | 3 643 | 3 559 |
| Passifs d'impôt exigible | | 662 | 109 |
| Provisions | 27 | 20 | 65 |
| Autres passifs | 29 | 46 861 | 53 588 |
| Total des passifs courants | | 116 958 | 135 075 |
| Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente | 24 | | |
| Total du passif | | 170 902 | 181 685 |
| Total des capitaux propres et du passif | | 205 034 | 213 172 |

Tableau des flux de trésorerie

| | Notes | 31-déc-24 en milliers d'€ | 31-déc-23 en milliers d'€ |
|---|-------|------------------------------|------------------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Résultat net de l'exercice | | 4 902 | 5 186 |
| Résultat des activités non poursuivies | | | |
| Total de la charge (du produit) d'impôt | | 2 144 | 1 992 |
| Perte/(profit) sur la réévaluation d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat | | (0) | 63 |
| Amortissements et provisions | | 4 669 | 952 |
| Élimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution | | 118 | 999 |
| Élimination des produits de dividendes | | | |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | | 476 | 85 |
| Élimination de l'impact des stocks options et actions gratuites | | 789 | 696 |
| Dépréciation d'actifs non courants comptabilisés dans le compte de résultat | | | |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | | 13 098 | 9 972 |
| Variations du besoin en fonds de roulement | 30 | (7 519) | 5 739 |
| Trésorerie générée par les opérations | | 5 579 | 15 712 |
| Intérêts payés | | 2 330 | 1 077 |
| Impôts sur le résultat payés | | (1 316) | (2 407) |
| Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles | | 6 592 | 14 382 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Décaissements de l'acquisition d'actifs financiers | | | |
| Dividendes reçus d'entreprises associées | | | |
| Variation des prêts et avances consenties | | 89 | (256) |
| Paiements au titre d'immobilisations incorporelles | | | |
| Paiements au titre d'immobilisations corporelles | | (694) | (709) |
| Paiements au titre d'immobilisations financières | | (12) | (122) |
| Encaissement de la sortie d'immobilisations incorporelles | | | |
| Encaissement de la sortie d'immobilisations corporelles | | 2 | 67 |
| Encaissement de la sortie d'immobilisations financières | | | |
| Incidence des regroupements d'entreprises | 32 | (3 384) | (1 759) |
| Trésorerie nette liée aux activités d'investissement | | (4000) | (2 779) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Augmentation de capital | | | |
| Prise de participation dans les sociétés déjà intégrées globalement | | (6 501) | |
| Rachats et reventes d'actions propres | | (227) | (241) |
| Encaissement découlant d'emprunts | | 20 156 | |
| Remboursement d'emprunts et dettes financières | | (12 259) | (6 255) |
| Remboursement des dettes locatives | | (3 837) | (4 082) |
| Intérêts financiers nets versés | | (2 126) | (972) |
| Dividendes versés aux actionnaires (y compris aux actionnaires des filiales) | | | |
| * Porteurs de capitaux propres de la société mère | | (1 894) | (1 318) |
| * Intérêts minoritaires | | (191) | (180) |
| Trésorerie nette affectée aux activités de financement | | (6 879) | (13 048) |
| Activités non poursuivies | | | |
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | (4 286) | (1 447) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | | 42 155 | 43 995 |
| Effets des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère | | 63 | (394) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 23 | 37 933 | 42 155 |

État de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

| | Capital social | Prime d'émission | Réserves consolidées | Résultats de l'exercice | Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère | Intérêts minoritaires | Total |
|--|----------------|------------------|----------------------|-------------------------|---|-----------------------|---------------|
| Solde au 31 décembre 2022 | 2 042 | 6 522 | 5 802 | 5 578 | 19 944 | 8 084 | 28 028 |
| Autres éléments du résultat global | | | (490) | | (490) | (116) | (606) |
| Résultat de l'exercice | | | | 4 568 | 4 568 | 617 | 5 186 |
| Total du résultat global | 0 | 0 | (490) | 4 568 | 4 078 | 502 | 4 580 |
| Affectation du résultat | | | 5 578 | (5 578) | | | |
| Titres d'autocontrôle | | | (319) | | (319) | | (319) |
| Comptabilisation des paiements fondés sur des actions | 34 | | 662 | | 696 | | 696 |
| Dividendes | | | (1 318) | | (1 318) | (180) | (1 498) |
| Incidence variation de périmètre | | | | | | | 0 |
| Autres variations | | | | | | | 0 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 2 076 | 6 522 | 9 915 | 4 568 | 23 081 | 8 406 | 31 487 |
| Autres éléments du résultat global | | | 3 | | 3 | | 3 |
| Résultat de l'exercice | | | | 4 824 | 4 824 | 79 | 4 903 |
| Total du résultat global | 0 | 0 | 3 | 4 824 | 4 827 | 79 | 4 906 |
| Augmentation de capital | 177 | 1 821 | 2 131 | | 4 129 | 834 | 4 963 |
| Variation des parts d'intérêts dans les filiales sans pertes de contrôle | | | 1 351 | | 1 351 | (7 853) | (6 502) |
| Affectation du résultat | | | 4 568 | (4 568) | 0 | | 0 |
| Titres d'autocontrôle | | | 576 | | 576 | | 576 |
| Comptabilisation des paiements fondés sur des actions | 43 | | 746 | | 789 | | 789 |
| Dividendes | | | (1 894) | | (1 894) | (191) | (2 085) |
| Incidence variation de périmètre | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | 0 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 2 296 | 8 343 | 17 394 | 4 824 | 32 857 | 1 275 | 34 132 |

Notes aux états financiers

1. Informations générales

1.1. LES EXPERTISES D'HOPSCOTCH GROUPE

HOPSCOTCH Groupe est le premier groupe de PR en France et le troisième groupe de communication.

HOPSCOTCH Groupe couvre l'ensemble des métiers de la communication : influence, événementiel, relations presse, activations, digital, communication interne, affaires publiques ou encore marketing services.

HOPSCOTCH Groupe structure ses agences autour de ses métiers : Événementiel: Hopscotch Event, Hopscotch Congrès, Hopscotch Moments, Sagarmatha Relations Publics: Hopscotch PR, Le Public Système PR, Human to Human, Hopscotch Décideurs Digital: heaven, AD Crew, Hopscotch Digital Studio Expertises sectorielles : Hopscotch Cinéma, Hopscotch Luxe, Hopscotch Season, Hopscotch Sport, Hopscotch Tourism HOPSCOTCH est engagé depuis plus de 15 ans dans des initiatives écologiques et sociétales ambitieuses, validées par des labels RSE reconnus à l'international. (RSE Agence Actives, ISO 20121, ou encore la médaille Gold EcoVadis).

HOPSCOTCH Groupe a réuni ses équipes au cœur du Silicon Sentier à Paris, au carrefour du Paris des nouvelles technologies, de la culture et des médias. Dans un immeuble communiquant et ouvert dédié à la mobilité et au mélange, où aucun poste n'est fixe ou dédié, des experts de toutes les disciplines de communication réinventent la communication de l'ère post-publicitaire.

HOPSCOTCH Groupe a été classé dans le top 35 au dernier classement mondial du Holmes Report. Côté sur Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR 00000 6527 8), le groupe compte aujourd'hui un effectif de 759 collaborateurs permanents. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 319 millions d'euros et une marge brute de 104,8 millions d'euros en 2024.

1.2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

1.2.1. Faits marquants de l'exercice

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 17,6% à 319 M€ par rapport à l'année dernière et la marge brute de 12,7% pour atteindre 104,8 M€. Cette croissance bien répartie dans les différents secteurs du groupe est notamment portée par les projets déployés à l'occasion des Grands événements sportifs de Paris 24.

Cette année est également marquée par l'acquisition en janvier des sociétés du groupe Interface Tourisme. Ces sociétés présentes en France, Espagne, Italie et Pays Bas réalisent environ 10% de la marge brute du groupe.

En mai 2024, le groupe Hopscotch a également acquis le solde des actions du réseau Sopexa devenu Hopscotch Network, détenant dorénavant 100% des titres.

Enfin, le groupe a complété son empreinte aux Pays bas en réalisant l'acquisition de la société USP en septembre 2024.

Ces acquisitions ont fait l'objet d'un financement sous forme de dettes bancaires souscrit auprès des établissements financiers partenaires du groupe.

1.2.2. Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2024, la trésorerie nette du groupe s'élève à 37 933 K€.

Par ailleurs, le 31 mars 2025, le Directoire a arrêté les comptes annuels et consolidés selon le principe de la continuité d'exploitation en se basant sur le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie Groupe à la clôture.

1.2.3. Information sectorielle

Les différentes activités font l'objet de deux secteurs opérationnels depuis l'intégration dans les comptes consolidés du Groupe Sopexa : le secteur opérationnel Hopscotch et le secteur opérationnel Sopexa.

Les décisions stratégiques des deux secteurs opérationnels portent sur les agrégats de gestion suivants : chiffre d'affaires, marge brute et contributive tels qu'ils figurent dans le reporting financier du Groupe.

2. Adoption de normes nouvelles et révisées

2.1. NORMES ET INTERPRETATIONS EN VIGUEUR APPLIQUEES POUR LA PREMIERE FOIS AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE

Les principes comptables et règles retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2024 appliquées par le Groupe.

Les normes et interprétations applicables par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2024, ci-après listées, n'ont pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière :

- › Amendements IAS 1 – Classement courant/non courant des passifs. Passifs non courants assortis de clauses d'exigibilité anticipée
- › Amendements IFRS 16 – Passif de location dans le cadre d'une cession-bail
- › Amendements IAS 7 et IFRS 7 – Accord de financement des fournisseurs

2.2. ADOPTION ANTICIPEE DE NORMES ET D'INTERPRETATIONS

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 ou dont l'application n'est pas obligatoire dès le 1^{er} janvier 2024.

Le Groupe n'a pas opté pour la mise en place des normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne pouvant faire l'objet d'une application anticipée dès 2024.

Enfin, les principes appliqués par Hopscotch Groupe au 31 décembre 2024 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Le référentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS est disponible sur le site internet de la Commission européenne.

3. Principales méthodes comptables

3.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le référentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS est disponible sur le site internet de la Commission européenne

3.2. BASE D'ETABLISSEMENT

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation.

Les présents états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs non courants et instruments financiers.

Le Directoire a arrêté et donné son autorisation le 31 mars 2025 à la publication des comptes consolidés du 31 décembre 2024. Ces derniers ont été présentés au Conseil de Surveillance le 31 mars 2025 et seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires le 27 mai 2025 pour approbation.

3.3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

- › Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs, en fonction de leur maturité par rapport au cycle d'exploitation ;
- › Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non-récurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

3.4. METHODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés au 31 décembre 2024 comprennent les états financiers de la Société HOPSCOTCH Groupe et les états financiers des entités qu'elle contrôle (ses filiales). Le Groupe Hopscotch a le contrôle lorsqu'il :

- › détient le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité ;
- › est exposé, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- › a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Le groupe Hopscotch doit réévaluer s'il contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur du contrôle ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes utilisées par le Groupe.

Les transactions, soldes, produits et charges intragroupe ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Les sociétés du Groupe, situées dans la zone euro, établissent leurs comptes en euros. Les autres sociétés du groupe, situées hors de la zone euro, établissent leurs comptes dans leur monnaie de fonctionnement :

- › Hopscotch Africa en Dirham marocain (MAD)
- › Hopscotch Network Australia Proprietary Limited en Dollar australien (AUD)
- › Hopscotch China en Yuan Renminbi chinois (CNY)
- › Agence Hopscotch Canada Ltée en Dollar canadien (CAD)
- › Hopscotch Korea Yuhan Hoesa en Won coréen (KRW)
- › Hopscotch USA Inc. en Dollar américain (USD)
- › Hopscotch Japan K.K en Yen japonais (JPY)
- › Hopscotch Hong Kong Limited en Dollar hongkongais (HKD)
- › Hopscotch Vietnam Company Limited : en Dong vietnamien

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les Participations ne conférant pas le contrôle dans l'actif net (excluant le goodwill) des filiales consolidées sont présentées séparément des capitaux propres du Groupe. Les Participations ne conférant pas le contrôle comprennent le montant de ces intérêts à la date du regroupement d'origine des entreprises (se reporter à la note 3.5 ci-après) et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

3.5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe applique IFRS 3 Regroupements d'entreprises pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises.

Le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est assorti d'un engagement ferme d'achat de participations ne conférant pas le contrôle, la méthode retenue par le Groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère. Pour les engagements fermes d'achat de participations ne conférant pas le contrôle, intervenus avant l'application d'IFRS 3 révisée, la méthode retenue par le Groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie d'un ajustement du goodwill au même titre que les variations subséquentes de la dette.

En application de la norme IAS 27, en cas d'acquisition ou de cession d'une participation dans une filiale consolidée, le Groupe comptabilise la différence entre le prix d'acquisition / le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe.

3.6. GOODWILL

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une filiale correspond à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée sur la part revenant au Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle sur le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût à titre d'actif et est ultérieurement évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Chaque Unité Génératrice de Trésorerie est soumise à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

La valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie est comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession). Afin de déterminer leur valeur recouvrable, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur comptable au bilan consolidé des actifs testés (y compris le goodwill). Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux goodwill et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité.

Cette perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

Depuis l'acquisition de 35.5% de titres complémentaires de Hopscotch Network, deux UGT sont reconnues au sein du groupe : UGT Hopscotch et UGT Hopscotch Network.

3.7. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont classés en actifs à durée de vie indéfinie ou finie :

- › Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.
- › Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation.

3.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en mode linéaire, sur les principales durées d'utilité estimées des immobilisations correspondantes.

3.9. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Participations dans les entreprises associées ». Les participations dans les entreprises associées font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture d'exercice (cf. paragraphe 19.1).

3.10. DROITS D'UTILISATION

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Ces contrats sont enregistrés en « dettes locatives » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location ».

Les actifs en locations concernent des baux relatifs aux locaux occupés et aux véhicules utilisés par les collaborateurs du Groupe Hopscotch.

Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est connue. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans la marge opérationnelle et les charges d'intérêts dans le résultat financier. Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

3.11. DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, EXCLUANT LE GOODWILL

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce cas, la reprise de perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

Les marques ne font pas l'objet d'une réévaluation dans les comptes consolidés et sont testées individuellement.

3.12. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES / FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir ou à donner. Cette valeur correspond à la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court existant entre la reconnaissance de l'instrument et sa réalisation (actif) ou son remboursement (passif).

Les créances douteuses donnent lieu à l'enregistrement de dépréciations en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

3.13. ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en « Actifs ou passifs destinés à être cédés » sans possibilité de compensation et évalués à la plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession.

3.14. CAPITAL ET RESERVES

Les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, effet d'impôt y compris, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.15. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liées à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision seront recouverts d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

3.16. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Dans la mesure où les emprunts à taux variable sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de flux de trésorerie efficace contre le risque de taux d'intérêt, la partie efficace du dérivé est différée dans les capitaux propres, puis comptabilisée en résultat lorsque l'actif qualifié a une incidence sur les résultats.

Dans la mesure où les emprunts à taux fixe sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de juste valeur efficace contre le risque de taux d'intérêt, les coûts d'emprunt capitalisés reflètent le taux d'intérêt couvert.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.17. METHODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES COUTS DE PRODUCTION LIES

Le groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement.

Le pourcentage d'avancement retenu reflète le pourcentage d'avancement des travaux de préparation de l'événement à la date de clôture estimé par le groupe fonction de la date de livraison de l'évènement et de la typologie de l'évènement.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation à la date de clôture n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Le groupe reconnaît son chiffre d'affaires en tant que principal au sens IFRS 15.

Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient estimé d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

3.18. PRESTATIONS DE RETRAITE

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul annuel de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et l'exercice précédent.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, les engagements.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent uniquement les indemnités de départ en retraite.

Le Groupe enregistre ainsi une provision pour indemnités de fin de carrière conformément à la norme IAS 19 révisée qui a été appliquée pour la première fois par anticipation par le Groupe dans les états financiers clos le 31 décembre 2012. Cette provision, calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés permanents de l'entreprise.

L'IFRS IC a conclu en mai 2021 que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre la date de début d'emploi et la date que prévoit le plafonnement. Ainsi, l'approche qui consiste à considérer que l'engagement doit être étalé sur toute la durée d'emploi du salarié, donc entre sa date de début d'emploi et sa date de retraite, n'est pas acceptable au regard des principes d'IAS19. Le Groupe a appliqué ce changement de méthode sur ses comptes consolidés ouverts à compter du 1er janvier 2021.

La provision prend en compte les éléments suivants :

- › l'ancienneté ;
- › les conventions collectives en vigueur ;
- › un turn-over de 17,5% jusqu'à 55 ans et nul au-delà ;
- › la table de mortalité Données définitives de la table de l'Insee 2018-2020 ;
- › taux d'actualisation de 3,38 %
- › taux de revalorisation des salaires de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres ;
- › départ à l'initiative des salariés (application d'un % de charges sociales de 50%).

Le taux d'actualisation est basé sur indice IBOXX composite LT 10+ au 31 décembre 2024.
La charge calculée est intégrée en charge de personnel.

3.19. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres qui sont versés aux dirigeants et à la plupart des salariés sont évalués à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges selon une méthode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du Groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat sur la période d'acquisition des droits qui reste à courir et un ajustement correspondant est apporté à la réserve liée aux avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres (Cf. Note 25.3).

3.20. IMPOSITION

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

3.20.1. Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

3.20.2. Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de l'approche bilan de la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, alors que des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés

seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même autorité fiscale et s'il a l'intention de régler simultanément le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

3.20.3. Impôt exigible et différé de la période

L'impôt exigible et différé est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, dans ce cas l'impôt est aussi comptabilisé directement en capitaux propres, ou s'il découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est prise en compte dans le calcul du goodwill ou dans la détermination de tout excédent de la part de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût du regroupement.

3.21. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définis par les normes IAS 32, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 13. Celles-ci imposent de catégoriser les instruments financiers et de les évaluer à la clôture en fonction de la catégorie retenue.

Les titres de participation non consolidés et les titres immobilisés sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants et sont désignés comme disponible à la vente au sens de IAS 39. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les créances liées et les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants et sont désignés comme des prêts et créances émis par l'entreprise au sens d'IAS 39.

Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans la catégorie des actifs courants (Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Les passifs financiers comprennent les dettes bancaires et les autres dettes financières. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur nette des frais de transaction et évaluées par la suite au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements d'achat de leurs participations.

Le traitement comptable retenu pour les engagements d'achat conclus après le 1^{er} janvier 2010 est le suivant :

- › lors de la comptabilisation initiale, l'engagement d'achat est comptabilisé en passifs financiers pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme d'achat, par contrepartie principalement de la valeur comptable des intérêts minoritaires et, pour le solde, en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe,
- › la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en passifs financiers par ajustement du montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe.

Pour les regroupements d'entreprise finalisés avant le 1er janvier 2010, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis dans le cadre d'un engagement d'achat consenti (option de vente) était comptabilisée en Goodwill. Les variations ultérieures de la valeur de l'engagement sont comptabilisées en Goodwill jusqu'au dénouement de l'option de vente.

3.22. METHODE DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

En application de la norme IAS 33, le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'effet dilutif potentiel des instruments susceptibles de se dénouer par l'émission d'actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

3.23. INFORMATION SECTORIELLE

L'intégration dans les comptes consolidés du Groupe Hopscotch Network a conduit le Groupe Hopscotch à considérer de ce fait un nouveau secteur d'activité.

Les décisions stratégiques du principal décideur opérationnel (la direction générale du Groupe HOPSCOTCH) portent principalement sur les trois agrégats de gestion que sont le chiffre d'affaires, la marge brute et la marge contributive, tels qu'ils figurent dans le reporting financier du Groupe.

La définition et la valorisation de ces agrégats, ainsi que la réconciliation avec les données comptables, sont présentées à la note 6. Un rapprochement est fait entre les données chiffrées du reporting financier et les états consolidés. Les éléments intermédiaires de détermination du résultat ne font pas partie en tant que tels des critères majeurs de prise de décision stratégique, et ne sont par conséquent pas présentés.

3.24. FRANCHISE DE LOYER

Le bail de location immobilière du Groupe fait état de 18 mois de franchises de loyers. Ces franchises de loyer ont été comptabilisées linéairement sur les 9 années du bail (2024-2033).

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers implique que HOPSCOTCH Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- › Provisions : estimation du risque effectuée au cas par cas ;
- › Goodwill : hypothèses mises à jour annuellement dans le cadre des tests de perte de valeur, des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation ;
- › Titres des sociétés mises en équivalence : l'estimation est réalisée par la direction en fonction d'hypothèses structurantes basées principalement sur la rentabilité et l'endettement net ;
- › Impôts différés : les impôts différés actifs sont comptabilisés en fonction de leur recouvrabilité ; Celle-ci est fondée sur les prévisions de résultats permettant d'établir un planning d'utilisation des impôts différés actifs ;
- › Avancement du chiffre d'affaires : Le pourcentage d'avancement retenu reflète le pourcentage d'avancement des travaux de préparation de l'événement à la date de clôture estimé par le groupe fonction de la date de livraison de l'évènement et de la typologie de l'évènement.

5. Périmètre de consolidation

| Dénomination | Siège Social | Méthode de consolidation | % d'intérêt 12.2024 | % d'intérêt 12.2023 |
|---|--|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Hopscotch Groupe | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| Hopscotch Cinéma | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| Sagarmatha | 81 Boulevard de la bataille Stalingrad 69100 Villeurbanne | IG | 100,0% | 100,0% |
| Hopscotch Congrès | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| Hopscotch | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| Au Café (3) | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | NC | 0,00% | 51,0% |
| Heaven (1) | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 0,00% | 100,0% |
| Blog Agency (1) | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | NC | 0,0% | 100,0% |
| Heaven Conseil | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| Human To Human | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| Hopscotch Système Europe Ltd | 69 Merrion Square S, Dublin 2 Ireland D02DX29 | IG | 65,0% | 65,0% |
| Hopscotch Africa | 5 rue Molière, Quartier Racine, Casablanca Maroc | IG | 100,0% | 100,0% |
| Hopscotch Rouge | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| Wami Concept | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| Hopscotch Décideurs | 23/25 Rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| AMC Promotion | 23/25 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris | MEE | 50,0% | 50,0% |
| AD Crew (2) | 104 rue Réaumur, 75002 Paris | MEE | 49,0% | 49,0% |
| Hopscotch Network (4) | 25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 66,0% |
| Hopscotch Network Australia Proprietary Limited (4) | 1/575 Darling Street, Rozelle | IG | 100,0% | 66,0% |
| Agence Hopscotch Canada Ltée (4) | 2020, rue University, Montréal | IG | 100,0% | 66,0% |
| Hopscotch China CO. LT (4) | 660 Xinhua Road, Changning District, 200052 Shanghai | IG | 100,0% | 66,0% |
| Hopscotch Korea Yuhan Hoesa (4) | 8F, Pennant Tower, Gangnam-gu, Séoul | IG | 100,0% | 66,0% |
| Hopscotch USA Inc. (4) | 250 Hudson Street, New York | IG | 100,0% | 66,0% |
| Hopscotch Hong Kong Limited (4) | 56 Gloucester Road Wan Chai, Hong-Kong | IG | 100,0% | 66,0% |
| Sopexa India Fpap Ltd (4) | S-369 Greater Kailash II | IG | 100,0% | 66,0% |
| HopscotchJapon K.K. (4) | 3-12-8 Ebisu, Shibuya-ku, Tokyo | IG | 100,0% | 66,0% |
| Hopscotch Vietnam Compagny Limited (4) | Minh Anh Tower, 56 Nguyen Dinh Chieu Street, Ward Da Kao, District 1, Ho Chi Minh City, Vietnam. | IG | 100,0% | 66,0% |
| Alizeum | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| Sport&Co | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| Hopscotch Sport | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | IG | 100,0% | 100,0% |
| France Vélo Evènements (5) | 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris | MEE | 51,0% | |
| Hopscotch Entertainment Company(6) | 8390 King AbdulazidRd, 4285 Al Yasmeeen, 4285 Riyadh 13325, Saudi Arabia | IG | 100,0% | |
| USP (7) | 1013 HG Amsterdam, Pays-Bas, Brouwersgracht 266 | IG | 100,0% | |

| Dénomination | Siège Social | Méthode de consolidation | % d'intérêt 12.2024 | % d'intérêt 12.2023 |
|-----------------------------------|--|--------------------------|---------------------|---------------------|
| ITCG (8) | 16 rue Ballu 75009 Paris | IG | 100,0% | |
| Indigo Unlimited (8) | 16 rue Ballu 75009 Paris | IG | 100,0% | |
| Rep&Co (8) | 16 rue Ballu 75009 Paris | IG | 100,0% | |
| Keys (8) | 16 rue Ballu 75009 Paris | IG | 100,0% | |
| Interface Tourism FR (8) | 16 rue Ballu 75009 Paris | IG | 100,0% | |
| Interface Tourism Netherlands (8) | Oudebrugsteeg Jn, Amsterdam 1012 9, Pays-Bas | IG | 100,0% | |
| THR (8) | Diagonal Avenue n°605, Barcelone, Espagne | IG | 44,0% | |
| Interface Tourism Spain (8) | 51 Calle Cardenal Cisneros, Madrid, Espagne | IG | 55,0% | |
| Interface Tourism Italy (8) | Via Giosuè Carducci, 38, 20123 Milano MI, Italie | IG | 51,0% | |

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

MEE : mise en équivalence

NC : non consolidée

- 1) Les sociétés Blog Agency et Heaven ont respectivement fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine chez les sociétés Heaven Conseil et Hopscotch Groupe en date du 20 novembre 2023
- 2) La société Hopscotch Groupe a acquis 49% des titres de la société AD Crew en date du 31 mars 2023
- 3) La société Au Café est liquidée sur l'exercice et déconsolidée dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2023
- 4) Hopscotch Groupe a acquis les 34% des titres restants du palier Hopscotch Network en date du 03/05/2024.
- 5) La société France Vélo Evènements a été créée en juin 2023. Hopscotch Groupe détient 51% des titres de la société
- 6) La société Hopscotch Entertainment Company a été créée en novembre 2023. Hopscotch Groupe détient 100% des titres de la société
- 7) La société Hopscotch a acquis 100% des titres de la société USP en date du 19 septembre 2024
- 8) La société Hopscotch Groupe a acquis 100% des titres de International Tourism Communication Group et Interface Tourism Netherlands, 51% des titres d'Interface Tourism Italy et 55% des titres d'Interface Tourism Spain en date du 31 janvier 2024.

6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du groupe HOPSCOTCH Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour :

- › du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires correspond exactement au chiffre d'affaires tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- › de la marge brute de gestion obtenue en diminuant le chiffre d'affaires de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées ;
- › de la marge de contribution : la marge de contribution correspond au chiffre d'affaires diminué des achats consommés, de la main d'œuvre directe et de certains frais directement liés à l'activité. La marge de contribution est réconciliée globalement avec le résultat opérationnel courant ; les éléments en rapprochement correspondant aux frais généraux (loyers, main d'œuvre indirecte, frais administratifs) ainsi que notamment aux effets de la PIDR, de la participation, des retraitements liés à la CVAE.

| | Produits des activités ordinaires | | Marge brute (2) | | Marge de contribution (3) | |
|---|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------------|-----------------|
| | 31-déc-24 | 31-déc-23 | 31-déc-24 | 31-déc-23 | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Activités poursuivies | | | | | | |
| Groupe Hopscotch Hors Hopscotch Network | 257 051 | 202 263 | 80 623 | 67 948 | 30 794 | 26 848 |
| Groupe Hopscotch Network | 62 003 | 69 110 | 24 160 | 24 986 | 8 773 | 10 237 |
| Total des activités poursuivies | 319 054 | 271 373 | 104 783 | 92 934 | 39 567 | 37 085 |
| Frais fixes (1) | | | | | (30 404) | (27 158) |
| Résultat opérationnel | | | | | 9 163 | 9 927 |

(1) Les frais fixes de structure groupe représentent 9,6% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2024 contre 10% au 31 décembre 2023 et ne sont pas ventilés par secteur d'activité. Ils sont constitués essentiellement par des frais de personnel des supports administratifs, des frais de location immobilière et des honoraires.

(2) La marge brute correspond aux produits des activités ordinaires diminués des achats consommés et tenant compte des variations de stocks et de produits en cours. L'écart entre la marge brute de gestion et la marge brute consolidée repose sur le retraitement des contrats courts travaillant avec les équipes de production ; ces natures de montants pris en compte dans la marge brute consolidée ne sont pas pris en compte dans la marge brute de gestion.

(3) La marge de contribution correspond à la marge brute consolidée diminuée des charges directes de personnels internes et des coûts de prospections et de relations commerciales.

7. Achats consommés

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|---|------------------|------------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Activités poursuivies | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | (213 882) | (178 191) |
| Achats non stockés de mat. et de fournitures | (529) | (666) |
| Total des activités poursuivies | (214 411) | (178 857) |

Les achats de matières premières correspondent à des achats directement engagés dans le cadre des opérations réalisées.

8. Charges externes

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Activités poursuivies | | |
| Sous-traitance générale | (1 363) | (966) |
| Locations | (3 370) | (2 037) |
| Entretiens et réparations | (517) | (501) |
| Primes d'assurance | (492) | (492) |
| Personnels extérieurs à l'entreprise | (2 238) | (2 382) |
| Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | (5 273) | (5 925) |
| Publicité, publications, relations publiques | (529) | (444) |
| Transports de biens et transports collectifs | (3) | (4) |
| Déplacements, missions et réceptions | (2 446) | (2 246) |
| Frais postaux et frais de télécommunications | (575) | (487) |
| Services bancaires et assimilés | (388) | (612) |
| Autres charges externes | (1 564) | (1 571) |
| Total des activités poursuivies | (18 759) | (17 666) |

9. Charges de personnel

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Activités poursuivies | | |
| Salaires et traitements | (50 691) | (44 198) |
| Charges sociales | (18 077) | (15 990) |
| Participation des salariés | (1 189) | (937) |
| Autres Charges de personnel | (1 217) | (1 017) |
| Dotation aux provisions sur engagement de retraite | (164) | (272) |
| Total des activités poursuivies | (71 338) | (62 414) |

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées en intégration globale.

Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice.

| Effectif total moyen des permanents | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|---|------------|------------|
| Cadres | 433 | 373 |
| Non cadres | 356 | 302 |
| Total des effectifs permanents moyen | 789 | 675 |

10. Dotations aux amortissements et provisions

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Activités poursuivies | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | | |
| - sur immobilisations incorporelles | (3 983) | (3 735) |
| - sur immobilisations corporelles | (1 055) | (604) |
| Total des dotations aux amortissements | (5 038) | (4 339) |
| Dotations pour dépréciations / actifs circulant | (124) | (429) |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | (45) | (33) |
| Dotations aux provisions sur immobilisations | (1) | |
| Reprises de dépréciations / actifs circulant | 1 003 | 1 052 |
| Reprises de provisions pour risques et charges | 662 | 2 635 |
| Total des dotations aux provisions | 1 495 | 3 225 |
| Total des activités poursuivies | (3 544) | (1 114) |

11. Autres charges et produits opérationnels

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Moins ou Plus-value des immobilisations cédées | (16) | (27) |
| Charges opérationnelles de juste valeur des instruments | (8) | (63) |
| Divers charges opérationnelles | (756) | (890) |
| Dotations non récurrentes | (1) | (187) |
| Autres charges opérationnelles | (781) | (1 167) |
| Produits de cession des immobilisations corporelles | 2 | 67 |
| Produits opérationnels de juste valeur des instruments dérivés | 9 | |
| Divers produits opérationnels | 1 120 | 504 |
| Reprises non récurrentes | | 1 166 |
| Autres produits opérationnelles | 1 131 | 1 737 |
| Autres charges et produits opérationnelles | 350 | 570 |

Les postes « divers charges opérationnelles » et « divers produits opérationnels » comprennent principalement des régularisations sur exercices antérieurs provenant du dépassement des délais de prescription commerciale.

Les postes « dotations non récurrentes » et « reprises non récurrentes » au 31 décembre 2023 concernent principalement les reprises aux provisions liées au plan de sauvegarde de l'emploi annoncé le 27 octobre 2020 et les reprises aux provisions liées à la société Au Café à la suite de sa liquidation.

12. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Charges d'intérêts | (2 431) | (1 151) |
| Charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | (33) | (26) |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 113 | 64 |
| Revenus actifs financiers hors équivalents de trésorerie | 21 | 36 |
| Coût de l'endettement net | (2 330) | (1 077) |
| Pertes de change | (618) | (1 590) |
| VNC des titres cédés | (103) | (1 038) |
| Dotations aux provisions sur actifs financiers | (27) | (92) |
| Total des autres charges financières | (749) | (2 720) |
| Gain de change | 888 | 715 |
| Produits financiers de participation | | |
| Autres produits financiers | 374 | 179 |
| Cession autres actifs financiers | | |
| Reprises de provisions sur actifs Financiers | 176 | 238 |
| Total des autres produits financiers | 1 438 | 1 131 |

L'impact de la déconsolidation de la société Au Café est comptabilisé au 31 décembre 2023 dans le poste « Valeur nette comptable des titres cédés » pour un montant de 1 038 K€.

13. Impôt sur le résultat

13.1. IMPOT SUR LE RESULTAT COMPTABILISE EN RESULTAT

La charge / Le produit d'impôt s'établit comme suit :

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| La charge / le produit d'impôt comprend les éléments suivants : | | |
| Charge/Produit d'impôt exigible | (2 386) | (1 700) |
| Charge/Produit d'impôt différé découlant de la naissance et de la reprise de différences temporelles | 254 | (294) |
| Incidence des modifications aux taux d'impôt et aux lois fiscales | (12) | 2 |
| Total de la charge/du produit d'impôt | (2 144) | (1 992) |
| Attribuable aux : | | |
| Activités poursuivies | (2 144) | (1 992) |
| Activités abandonnées | | |
| | (2 144) | (1 992) |

13.2. PREUVE D'IMPOT

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le total de la charge pour l'exercice et le bénéfice comptable :

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Résultat des activités poursuivies | 4 902 | 5 186 |
| Résultat net des sociétés mises en équivalence | 476 | 85 |
| Résultat net des activités abandonnées | | |
| Réintégration de la charge d'impôt | 2 144 | 1 192 |
| Résultat avant impôt | 7 523 | 7 263 |
| Produit/charge d'impôt | (1 943) | (1 876) |
| Incidence des différences permanentes | 80 | (292) |
| Déficits non activés | (290) | 488 |
| CVAE | (208) | (202) |
| Crédits d'impôts et incidences des différences de taux | 372 | 304 |
| Impact des dépréciations GW | | |
| Impact des résultats de cessions de titres consolidés | | (217) |
| Incidence des avantages au personnel | (153) | (198) |
| Produit/charge d'impôt | (2 144) | (1 992) |
| Taux d'impôt effectif (1) | 28,5% | 27,4% |

(1) Au 31 décembre 2024, le groupe a comptabilisé en résultat une charge d'impôt de 2 144 K€ contre 1 992 K€ au 31 décembre 2023.

Le taux d'impôt utilisé pour le rapprochement du résultat de 2024 et du résultat 2023 est le taux d'impôt de 25,83% qui s'applique au bénéfice imposable en vertu de la loi fiscale en vigueur en France.

13.3. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|---|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Actifs d'impôt différés | | |
| Engagements de retraite | 836 | 767 |
| Activation des déficits | 1 142 | 307 |
| Autres différences temporaires fiscales | | 537 |
| Retraitements locations simples IFRS 16 | 286 | 180 |
| Élimination provisions actions propres | 26 | 24 |
| Autres | 91 | 22 |
| Compensation | (443) | (74) |
| Actifs d'impôt différés | 1 938 | 1 764 |
| Passifs d'impôt différés | | |
| Provisions réglementées | 4 | 4 |
| Provisions internes | (267) | (26) |
| Autres différences temporaires fiscales | (25) | (7) |
| Autres | (158) | (55) |
| Compensation | 443 | 74 |
| Passifs d'impôt différés | (3) | (10) |

Le montant des déficits non activés s'élèvent à 28 341K€ au 31 décembre 2024 dont 26 702K€ concerne Hopscotch Network.

14. Résultat par action

Résultat de l'exercice compte tenu des éléments suivants :

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Résultat de l'exercice | | |
| Activités poursuivies | 4 824 | 4 568 |
| Activités abandonnées | | |
| Total du résultat de l'exercice "part du groupe" | 4 824 | 4 568 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action | 2 885 843 | 2 619 715 |
| AGA et Options attribuées | 136 959 | 115 759 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action | 3 022 803 | 2 735 474 |
| | Euros par action | Euros par action |
| Résultat de base par action | | |
| Activités poursuivies | 1,67 | 1,74 |
| Activités abandonnées | | |
| Total du résultat de base par action | 1,67 | 1,74 |
| Résultat dilué par action | | |
| Activités poursuivies | 1,60 | 1,67 |
| Activités abandonnées | | |
| Total du résultat dilué par action | 1,60 | 1,67 |

15. Goodwill

Les goodwill figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après :

| | Total |
|--|---------------|
| Valeurs brutes | |
| Solde au début de l'exercice | 24 130 |
| Montants supplémentaires comptabilisés par suite des regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice | 7 604 |
| Reclassement des titres mis en équivalence négatifs | |
| Solde à la fin de l'exercice | 31 734 |
| Cumul des pertes de valeur | |
| Solde au début de l'exercice | (5 089) |
| Dépréciation | |
| Solde à la fin de l'exercice | (5 089) |
| Valeur comptable | |
| Solde au 31 décembre 2023 | 19 041 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 26 645 |

15.1. TEST DE DEPRECIATION

Au 31 décembre 2024, le groupe n'a pas constaté d'indice de pertes de valeur sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

La valeur de chaque unité génératrice de trésorerie fait l'objet d'un suivi à chaque arrêté et, le cas échéant, est évaluée selon la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés) conformément à la note 3.6 Cette méthode est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur d'utilité retenue pour chaque UGT correspond aux flux de trésorerie actualisés qu'ils génèrent. Ces flux se fondent sur les budgets financiers 2025 complétés des projections sur les 4 années suivantes, retenant des hypothèses d'évolution du taux de chiffre d'affaires et de maintien du taux de marge et du besoin en fonds de roulement.

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance de 2% correspondant à une estimation du taux de croissance à moyen et long terme du secteur activité.

Les UGT font l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2024. Leur valeur recouvrable qui correspond à leur valeur d'utilité excède leur valeur comptable.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sont décrites ci-dessous.

Composante du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation appliqué a été déterminé sur la base du taux de rendement attendu des actions du Groupe avec un taux d'endettement cible de 40%.

Ce taux de rendement attendu des actions est assis sur le taux fixe des emprunts d'état français à 10 ans majoré notamment d'une prime de risque propre aux actions du Groupe de 7%.

Le coefficient bêta, utilisé dans le cadre du calcul du rendement des actions du Groupe, mesure la volatilité relative du titre du Groupe par rapport à un indice de référence (tous secteurs confondus). Les composantes du bêta et du taux d'endettement sont déterminées sur la base d'un échantillon de sociétés cotées exerçant des activités sensiblement identiques à celles du Groupe.

Le taux sans risque utilisé est le taux OAT TEC à 10 ans. Il s'élève à 3.21% au 31 décembre 2024.

Le taux d'actualisation calculé sur ces bases est de 10% au 31 décembre 2024 ; taux identique au 31 décembre 2023.

Composante des budgets financiers

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base du plan de développement des UGT. Le plan de développement retenu constitue le scénario intermédiaire d'une série de trois scénarios pessimistes, prudent et optimiste.

Les données utilisées et les hypothèses retenues pour l'élaboration des budgets financiers sont les suivantes :

Chiffre d'affaires et Marge brute

- › Année 2025 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, d'hypothèses prudentes de reprise des activités événementielles et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- › Années 2026 à 2029 : croissance annuelle de l'activité (chiffre d'affaires et marge brute) de 3%.

EBIT

- › Année 2025 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- › Années 2026 à 2029 : croissance annuelle des frais fixes de 2%.

Les plans de développement utilisés pour les impairment tests étant prudents, les seuls paramètres pouvant impacter les résultats des tests sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des cash flows à l'infini.

L'analyse de sensibilité réalisée en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 0,5 point et le taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point ne remet pas en cause les tests réalisés.

15.2. ATTRIBUTION DU GOODWILL AUX UGT

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|-------------------|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Hopscotch | 26 645 | 19 041 |
| Hopscotch Network | 0 | 0 |
| Total | 26 645 | 19 041 |

Au 31 décembre 2024, l'acquisition des titres des sociétés ITCG, Interface Tourism Netherlands, Interface Tourism Spain, Interface Tourism Italy et USP a généré un goodwill d'un montant de 7 604 milliers d'euros réparti de la manière suivante :

- › ITCG : 3 755 K€
- › Interface Tourism Netherlands : 58 K€
- › Interface Tourism Spain : 2 313 K€
- › Interface Tourism Italy : 408 K€
- › USP : 1 069 K€

16. Droits d'utilisation des actifs loués et dettes locatives

16.1. DROITS D'UTILISATION

La variation du solde net des droits d'utilisation par nature d'actif sous-jacent est constituée des éléments suivants :

| | Locations immobilières | Autres droits d'utilisation | Total |
|--|------------------------|-----------------------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Valeurs brutes | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | 27 787 | 408 | 28 195 |
| Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises | | | |
| Mise en place de nouveaux contrats de location | 2 196 | 298 | 2 495 |
| Effets des modifications d'hypothèses | 23 394 | 10 | 23 404 |
| Fins et résiliations anticipées des contrats | (900) | (230) | (1 130) |
| Effets des variations de périmètre | | | 0 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 52 477 | 486 | 52 963 |
| Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises | 1 637 | | 1 637 |
| Mise en place de nouveaux contrats de location | 679 | | 679 |
| Effets des modifications d'hypothèses | 517 | 18 | 535 |
| Fins et résiliations anticipées des contrats | (1 770) | (60) | (1 831) |
| Solde au 31 décembre 2024 | 53 540 | 443 | 53 984 |
| Amortissements et pertes de valeur cumulés | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | (21 188) | (323) | (21 509) |
| Changement de méthode | | | |
| Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises | | | |
| Amortissements | (3 618) | (119) | (3 738) |
| Dépréciations | | | |
| Fins et résiliations anticipées des contrats | 895 | 230 | 1 125 |
| Effets des modifications d'hypothèses | 257 | | 257 |
| Solde au 31 décembre 2023 | (23 654) | (212) | (23 866) |
| Amortissements et pertes de valeur cumulés | | | |
| Changement de méthode | | | |
| Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises | (60) | | (60) |
| Amortissements | (3 870) | (114) | (3 984) |
| Dépréciations | | | |
| Fins et résiliations anticipées des contrats | 1 770 | 60 | 1 831 |
| Effets des modifications d'hypothèses | (154) | | (154) |
| Solde au 31 décembre 2024 | (25 969) | (266) | (26 234) |
| Valeur comptable | | | |
| Solde au 31 décembre 2023 | 28 823 | 274 | 29 098 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 27 572 | 178 | 27 749 |

Les effets des modifications d'hypothèses concernent principalement les indexations de loyers, les modifications des contrats de locations et les effets des cours de devises.

16.2. DETTES LOCATIVES

La ventilation des remboursements des dettes locatives par échéance s'établit comme suit :

| | Restant dû à l'ouverture | Nouveaux contrats de locations | Remboursements de l'exercice | Effets des modifications d'hypothèses | Fins et résiliations anticipées des contrats | Variation de périmètre | Restant dû à la clôture | Moins d'1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|--|------------------------|-------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Dettes locatives | 29 893 | 2 256 | (3 837) | 403 | (13) | | 28 702 | 3 643 | 13 682 | 11 377 |

17. Autres actifs incorporels

Les autres immobilisations incorporelles au 31 décembre 2024 s'analysent comme suit :

| | Logiciels | Immobilisations incorporelles en cours | Marques | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|--|-----------------|--|-----------------|--------------------------------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Coût | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | 3 318 | 0 | 799 | 160 | 4 277 |
| Entrées d'immobilisations | | | | | |
| Entrées d'immobilisations générées en interne | | | | | |
| Cessions-mises au rebut | (93) | | | | (93) |
| Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises | | | | | |
| Autres mouvements | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2023 | 3 224 | 0 | 799 | 160 | 4 183 |
| Entrées d'immobilisations | 1 | | | 126 | 126 |
| Entrées d'immobilisations générées en interne | | | | | 0 |
| Cessions - mises au rebut | (4) | | | | (4) |
| Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises | 43 | | | 1 855 | 1 898 |
| Autres mouvements | 13 | | | (13) | 0 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 3 276 | 0 | 799 | 2 128 | 6 204 |
| Amortissements et pertes de valeur cumulés | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | (3 271) | 0 | (729) | (160) | (4 160) |
| Charge d'amortissement | (15) | | | | (15) |
| Diminution d'amortissements | 93 | | | | 93 |
| Charge d'amortissement au moyen de regroupements d'entreprises | | | | | |
| Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats | | | | | |
| Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente (1) | | | | | |
| Autres | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2023 | (3 193) | 0 | (729) | (160) | (4 082) |
| Charge d'amortissement | (5) | | | (292) | (296) |
| Diminution d'amortissements | 4 | | | | 4 |
| Charge d'amortissement au moyen de regroupements d'entreprises | (30) | | | (634) | (664) |
| Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats | | | | | 0 |
| Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente | | | | | 0 |
| Autres | | | | | 0 |
| Solde au 31 décembre 2024 | (3 223) | 0 | (729) | (160) | (5 038) |
| Valeur comptable | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2023 | 33 | 0 | 70 | 0 | 103 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 55 | 0 | 70 | 1042 | 1 167 |

LOGICIELS

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, inscrits pour leur valeur d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 1 à 3 ans.

MARQUES

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif du bilan. Elles ne sont pas amorties (compte tenu de leur exploitation continue) et font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

18. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2024 s'analysent comme suit :

| | Immobilisations en cours | Constructions | Installations générales, agencements, aménagements | Autres immobilisations corporelles | Total |
|--|--------------------------|-----------------|--|------------------------------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Coût ou évaluation | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | 0 | 18 | 85 | 7 452 | 7 554 |
| Entrées d'immobilisations | | | | 713 | 713 |
| Cessions - mises au rebut | | | (30) | (429) | (459) |
| Autres mouvements | | | | (62) | (62) |
| Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2023 | 0 | 18 | 54 | 7 673 | 7 744 |
| Entrées d'immobilisations | 7 | 4 | | 553 | 564 |
| Cessions - mises au rebut | | | (17) | (665) | (682) |
| Autres mouvements | | | | 5 | 5 |
| Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises | | 198 | 10 | 402 | 611 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 7 | 220 | 47 | 7 968 | 8 241 |
| Amortissements et des pertes de valeur cumulés | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | - | (12) | (76) | (5 935) | (6 026) |
| Charge d'amortissement par voie de regroupements d'entreprises | | | | | |
| Charge d'amortissement | | | (1) | (750) | (751) |
| Diminutions d'amortissements | | | 30 | 402 | 432 |
| Autres mouvements | | (2) | | 44 | 42 |
| Solde au 31 décembre 2023 | - | (14) | (48) | (6 239) | (6 303) |
| Charge d'amortissement par voie de regroupements d'entreprises | | (69) | (4) | (244) | (318) |
| Charge d'amortissement | | (20) | (6) | (732) | (758) |
| Diminutions d'amortissements | | | 17 | 649 | 666 |
| Autres mouvements | | | | (8) | (8) |
| Solde au 31 décembre 2024 | - | (103) | (42) | (6 575) | (6 722) |
| Valeur comptable | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2023 | | 3 | 5 | 1 432 | 1 442 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 7 | 117 | 4 | 1 392 | 1 520 |

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement :

- › Matériel de transport 3 à 5 ans
- › Matériel de bureau 5 à 10 ans
- › Installations générales, agencements, aménagements divers 2 à 10 ans
- › Matériel informatique 3 à 5 ans

19. Immobilisations financières

19.1. PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIEES : AMC

| (en milliers d'euros) | Titres MEE | Dépréciation titres MEE | Net |
|-------------------------------------|--------------|-------------------------|--------------|
| Au 01/01/2024 | (1 012) | | (1 012) |
| Quote-part résultat 2024 | 16 | | 16 |
| Quote-part écart de conversion 2024 | | | |
| Reprise de provision titres | | | |
| Solde au 31/12/2024 | (996) | 0 | (996) |

Le groupe a pris une participation de 50% dans la société Auto Moto Cycle Promotion (AMCP) le 3 décembre 2019, pour un prix de 554 milliers d'euros. Au 31 décembre 2024 la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité s'élève à -996 milliers d'euros. Cette quote-part a été reclassée en moins du Goodwill pour 181 K€ et pour 815 K€ en provisions à long terme.

19.2. PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIEES : AD CREW

| (en milliers d'euros) | Titres MEE | Dépréciation titres MEE | Net |
|-------------------------------------|------------|-------------------------|-----------|
| Au 01/01/2024 | 89 | | 89 |
| Quote-part résultat 2024 | (33) | | (33) |
| Quote-part écart de conversion 2024 | | | |
| Reprise de provision titres | | | |
| Solde au 31/12/2024 | 57 | 0 | 57 |

Le groupe a pris une participation de 49% dans la société AD Crew le 31 mars 2024, pour un prix de 130 milliers d'euros. Au 31 décembre 2023, la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité s'élève à 57 milliers d'euros.

19.3. PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIEES : FRANCE VELO EVENEMENTS

| (en milliers d'euros) | Titres MEE | Dépréciation titres MEE | Net |
|-------------------------------------|--------------|-------------------------|--------------|
| Au 01/01/2024 | 26 | | 26 |
| Quote-part résultat 2024 | (459) | | (459) |
| Quote-part écart de conversion 2024 | | | |
| Reprise de provision titres | | | |
| Solde au 31/12/2024 | (433) | 0 | (433) |

Le groupe a pris une participation de 51% dans la société France Vélo Evènements le 22 juin 2023. Au 31 décembre 2023, la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité s'élève à -433 milliers d'euros. Cette quote-part a été reclassée pour 433 milliers d'euros en provisions à long terme.

19.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

| | Non courant | |
|--|-----------------|-----------------|
| | 31-déc-2024 | 31-déc-2023 |
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur | | |
| Titres de participation non consolidés (1) | 836 | 1 025 |
| | 836 | 1 025 |
| Prêts comptabilisés au coût amorti | | |
| Prêts à des parties liées | 244 | 263 |
| Prêts à d'autres entités | 100 | 100 |
| Autres titres immobilisés (2) | 103 | 103 |
| Dépôt et cautionnements (3) | 2 273 | 2 297 |
| | 2 720 | 2 763 |
| Valeurs brutes | 3 556 | 3 788 |
| Dépréciations | (188) | (280) |
| Valeurs nettes | 3 368 | 3 508 |

(1) Les titres non consolidés sont constitués principalement des titres de la société NETMEDIA (3,53%), JOB MARKER (12,29 %) et de la société AKTAN (6,38 %). Le Groupe n'exerce pas de contrôle sur ces entités.

(2) Placement obligations et titres

(3) Les dépôts et cautionnements sont principalement constitués des cautions versées au titre des locations immobilières.

20. Stocks

Les stocks s'élèvent à 360 milliers d'euros.

21. Créances clients et comptes rattachés

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Créances clients | 76 803 | 79 583 |
| Créances douteuses | 1 911 | 2 243 |
| Dépréciations pour créances douteuses | (1 615) | (2 362) |
| Total créances clients et autres créances | 77 099 | 79 463 |

Les créances clients détenues par le Groupe sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

22. Autres actifs

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Avances et acomptes versés et fournisseurs débiteurs | 11 122 | 12 977 |
| Créances sociales | 366 | 444 |
| Créances fiscales | 7 511 | 5 894 |
| Compte Courant – actif | 2 721 | 2 606 |
| Débiteurs divers | 4 280 | 4 862 |
| Charges constatées d'avance | 2 406 | 1 923 |
| Provisions sur autres créances | (1 852) | (1 910) |
| Total autres actifs | 26 554 | 26 796 |

23. Trésorerie et soldes bancaires

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Valeurs mobilières de placement | 13 409 | 712 |
| Trésorerie et soldes bancaires | 24 905 | 51 142 |
| Trésorerie active au bilan | 38 314 | 51 854 |
| Découverts bancaires (dont intérêts courus) | (381) | (9 699) |
| Créances Dailly | | |
| Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie | 37 933 | 42 155 |

24. Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

Néant.

25. Capitaux propres

A compter du 27 juillet 2022, la société est cotée sur le listing d'Euronext Growth Paris : code ISIN : ALHOP FR 000006527 8.

25.1. ACTIONS ORDINAIRES ENTIEREMENT LIBEREES

Au 31 décembre 2024, le capital de HOPSCOTCH Groupe est composé de 3 061 222 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro, soit 2 295 916,50 euros. Il est entièrement libéré.

Le dividende voté à la précédente assemblée générale au titre de l'exercice du 31 décembre 2023 a été versé au cours du deuxième semestre 2024. Celui-ci s'élève à 0,65 € par action, soit 1 952 milliers d'euros.

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Nombre d'actions en unité | Nombre d'actions en unité |
| Solde au 1 ^{er} janvier | 2 767 443 | 2 722 443 |
| Augmentation de capital | 293 779 | 45 000 |
| Réduction de capital | | |
| Solde au 31 décembre | 3 061 222 | 2 767 443 |

25.2. ACTIONS PROPRES

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| | Actions propres en unité | Actions propres en unité |
| Solde au 1^{er} janvier | 128 533 | 116 387 |
| Acquisition/Attribution | 11 231 | 17 000 |
| Livraison/Exercice | (54 105) | (4 854) |
| Solde au 31 décembre | 85 659 | 128 533 |
| Contrat de liquidité | 2 393 | 3 086 |
| Total au 31 décembre | 88 052 | 131 619 |

Au 31 décembre 2024, la société détient 85 659 de ses propres actions soit 2.80 % de son capital pour un montant de 1 380 milliers d'euros.

Conformément aux notes d'information présentées à l'AMF, les actions propres sont affectées notamment à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

25.3. ACTIONS GRATUITES ET STOCKS OPTIONS

| Désignation du plan | Date de l'autorisation de l'Assemblée | Date de l'attribution par le Directoire | Nombre d'actions attribuées initialement | Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes | Date de l'attribution effective* | Nombre d'actions attribuées définitivement | Date d'expiration de la période de conservation | Cours de l'action à la date d'attribution |
|---------------------|---------------------------------------|---|--|--|----------------------------------|--|---|---|
| Plan 2006 N°1 | 24 juin 2005 | 23 mars 2006 | 11 110 | Existantes | 23 mars 2008 | 11 110 | 23 mars 2010 | 13,55 € |
| Plan 2006 N°2 | 24 juin 2005 | 15 mai 2006 | 2 000 | | 15 mai 2008 | 2 000 | 15 mai 2010 | 14,10 € |
| Plan 2007 | 24 juin 2005 | 3 avril 2007 | 14 000 | Existantes | 3 avril 2009 | 14 000 | 3 avril 2011 | 13,50 € |
| Plan 2008 | 24 juin 2005 | 28 mars 2008 | 43 875 | Existantes | 28 mars 2010 | 40 275 | 28 mars 2012 | 9,27 € |
| Plan 2009 | 29 mai 2008 | 30 mars 2009 | 59 000 | Existantes | 30 mars 2011 | 48 200 | 30 mars 2013 | 5,36 € |
| Plan 2010 | 29 mai 2008 | 7 avril 2010 | 40 000 | Existantes | 7 avril 2012 20 mai 2012 | 32 000 | 7 avril 2014 20 mai 2014 | 8,70 € 9,20 € |
| Plan 2011 | 29 mai 2008 | 28 mars 2011 | 49 000 | Existantes | 28 mars 2013 | 38 000 | 28 mars 2015 | 8,40 € |
| Plan 2012 | 24 mai 2012 | 25 juin 2012 | 16 474 | Existantes | 25 juin 2014 | 13 474 | 25 juin 2016 | 7,50 € |
| Plan 2013 | 24 mai 2013 | 5 mai 2014 | 2 000 | Existantes | 5 mai 2016 | 1 000 | 6 mai 2018 | 8,15 € |
| Plan 2014 | 22 mai 2014 | 9 septembre 2014 | 16 500 | Existantes | 9 septembre 2016 | 16 500 | 10 septembre 2018 | 7,76 € |
| Plan 2014 N°3* | 26 mai 2016 | 10 janvier 2017 | 5 000 | Existantes | 10 janvier 2018 | 0 | 10 janvier 2019 | 0 |
| Plan 2016** | 26 mai 2016 | 13 avril 2017 | 5 000 | Existantes | 13 avril 2018 | 0 | 13 avril 2019 | 0 |
| Plan 2016 | 26 mai 2016 | 20 juin 2016 | 32 000 | Existantes | 20 juin 2018 | 31 500 | 21 juin 2020 | 8,01 € |
| Plan 2017 | 26 mai 2016 | 30 mars 2017 | 1 000 | Existantes | 30 mars 2019 | 500 | 31 mars 2021 | 7,30 € |
| Plan 2019 | 28 mai 2019 | 4 décembre 2019 | 9 000 | Existantes | 4 décembre 2020 | 9 000 | 5 décembre 2021 | 5,48 € |
| Plan mars 2019 | 26-mai-16 | 29-mars-19 | 13 400 | Existantes | 29-mars-21 | 13 400 | 30-mars-22 | 7,68 € |
| Plan janvier 2020 | 28-mai-19 | 15-janv-20 | 15 000 | Existantes | 15-janv-21 | 15 000 | 16-janv-22 | 7,62 € |
| Plan février 2020 | 28-mai-19 | 07-févr-20 | 3 000 | Existantes | 07-févr-21 | 3 000 | 08-févr-22 | 8,00 € |
| Plan septembre 2020 | 28-mai-19 | 23-sept-20 | 5 750 | Existantes | 23-sept-21 | 3 700 | 24 septembre 2022 | 7,80 € |
| Plan avril 2021 | 28 mai 2019 | 13 avril 2021 | 2 000 | Existantes | 13 avril 2022 | 2 000 | 13 avril 2023 | 12,70 € |
| Plan juin 2021 N°1 | 28 mai 2019 | 1er juin 2021 | 62 325 | Nouvelles | 1er juin 2022 | 55 775 | 1er juin 2023 | 14,35 € |
| Plan juin 2021-2 | 28 mai 2019 | 1er juin 2021 | 45 000 | Nouvelles | 1er juin 2023 | 45 000 | 1 ^{er} juin 2024 | 9,02 € |
| Plan mars 2022 | 28 mai 2019 | 30 mars 2022 | 4 350 | Existantes | 30 mars 2023 | 4 350 | 30 mars 2024 | 8,30 € |
| Plan Novembre 2022 | 24 mai 2022 | 21 Novembre 2022 | 59 000 | Nouvelles | 21 novembre 2024 | 57 500 | 21 novembre 2025 | 18,20 € |

• Sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution

** Ces plans sont devenus caducs, car les conditions d'attribution n'ont pas été réalisées, les deux personnes bénéficiaires n'étant plus présentes au sein de la société à la date d'attribution.

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2024

| Désignation du plan | Date de l'autorisation de l'Assemblée | Date de l'attribution par le Directoire | Nombre d'actions attribuées initialement | Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes | Date de l'attribution définitive* | Date de fin de période de conservation** | Nombre d'actions annulées ou caduques |
|---------------------|---------------------------------------|---|--|--|-----------------------------------|--|---------------------------------------|
| Plan Mai 2024 -1 | 10 mai 2024 | 10 Mai 2024 | 42 450 | Nouvelles | 10 mai 2026 | 10 mai 2026 | 1 200 |
| Plan Mai 2024 -2 | 10 mai 2024 | 10 Mai 2024 | 45 000 | Nouvelles | 10 mai 2026 | 10 mai 2026 | 0 |

* sous réserve que soient satisfaites à cette date les conditions d'attribution prévues au plan.

Attributions d'options d'achat d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une levée d'option au 31 décembre 2024

| Désignation du plan | Date de l'autorisation de l'Assemblée | Date de l'attribution par le Directoire | Nombre d'options d'achat d'actions attribuées initialement | Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes | Nombre d'actions en circulation | 1 ^{ère} date de levée et de cession possible | Fin du plan | Prix exercice de l'option |
|-----------------------|---------------------------------------|---|--|--|---------------------------------|---|---------------------------|---------------------------|
| Plan OPTION juin 2021 | 28-mai-21 | 1 ^{er} juin 2021 | 50 750 | Existantes | 37 796 | 1 ^{er} décembre 2021 | 30 novembre 2026 (inclus) | 8,07 € |

| | Actions gratuites | | Stock Options | |
|--|-------------------|----------------|---------------|---------------|
| | en unité | en unité | en unité | en unité |
| | 31-déc-24 | 31-déc-23 | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
| Solde au 1^{er} janvier | 58 000 | 108 350 | 37 796 | 38 300 |
| Attribution | 86 250 | (1000) | | |
| Exercice/Livraison | (57 500) | (49 350) | (6 746) | (504) |
| Annulation | (500) | | (7 300) | |
| Solde au 31 décembre | 86 250 | 58 000 | 23 750 | 37 796 |

En application de la norme IFRS 2, le coût des services rendus au titre de l'attribution des actions gratuites et stock-options est constaté au compte de résultat en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres. Au 31 décembre 2024, la charge s'élève à 863 milliers d'euros.

25.4. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL DU GROUPE

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du HOPSCOTCH Groupe est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible.

Dans le cadre de sa croissance externe, le Groupe peut être amené à rémunérer partiellement certaines acquisitions en actions.

26. Emprunts et dettes financières diverses

| | Courant (part à moins d'un an) | | Non courant (part à plus d'un an) | |
|---|-----------------------------------|-----------------|--------------------------------------|-----------------|
| | 31-déc-24 | 31 déc. 2023 | 31-déc-24 | 31 déc. 2023 |
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Découverts bancaires | 381 | 9 699 | | |
| Emprunts contractés auprès : | | | | |
| * de parties liées | | | | |
| * d'autres entités (a) | 8 616 | 7 282 | 21 420 | 13 940 |
| Frais de souscription d'emprunt | (34) | | (188) | |
| Emprunts liés aux locations financement de crédit baux | | | | |
| Emprunts liés aux dettes locatives | 3 643 | 3 559 | 25 059 | 26 334 |
| Dettes sur acquisitions de titres | | | 836 | |
| Dettes sur attribution gratuite d'actions | | | | |
| Intérêts courus et autres | 374 | 158 | | |
| Total emprunt | 12 979 | 20 697 | 47 127 | 40 274 |

(a) Le détail des emprunts bancaires au 31 décembre 2024 est présenté à la note 31.1.4.

La ventilation des emprunts bancaires en fonction des taux d'intérêts s'établit comme suit :

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|---------------------|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Total taux fixe | 10 086 | 15 122 |
| Total taux variable | 19 950 | 6 100 |
| | 30 036 | 21 222 |

27. Provisions

Les provisions non courantes et courantes couvrent les risques suivants :

| | Courant | | Non courant | |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 31-déc-24 | 31-déc-23 | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Indemnités de fin de carrière (1) | | | 3 904 | 3 600 |
| Litiges | 20 | 65 | 1 340 | 1 894 |
| Plan de sauvegarde de l'emploi | | | | |
| Titres MEE | | | 1 249 | 831 |
| Total provisions | 20 | 65 | 6 492 | 6 325 |

(1) La méthode de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière et le traitement comptable sont décrits à la note 3.18.

28. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Dettes fournisseurs | 56 362 | 60 502 |
| Dettes fournisseurs d'immobilisations | | 4 |
| Total dettes fournisseurs | 56 362 | 60 506 |

29. Autres passifs

Le poste autres passifs courants et comptes de régularisation se décompose comme suit :

| | Courant | |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Dettes fiscales & sociales | 23 524 | 25 289 |
| Autres dettes (1) | 9 673 | 11 964 |
| Produits constatés d'avance (2) | 13 665 | 16 335 |
| Total autres passifs | 46 861 | 53 588 |

(1) Les autres dettes correspondent principalement aux avances reçues et avoirs à établir sur affaires.

(2) Les produits constatés d'avance résultent principalement de l'application de la méthode à l'avancement pour la reconnaissance de la marge associée à ses prestations de service.

30. Variation du besoin en fonds de roulement

| | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Stocks et en-cours | -64 | |
| Clients et comptes rattachés | 7 781 | (5 333) |
| Autres créances | 2 619 | (4 949) |
| Fournisseurs et comptes rattachés | (7 327) | 15 873 |
| Autres dettes | (10 528) | 149 |
| Total de la variation du besoin en fonds de roulement | (7 519) | 5 739 |

31. Instruments financiers

31.1. GESTION DES RISQUES

31.1.1. Risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital du Groupe se compose de dettes, qui comprend les emprunts présentés à la note 26, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

31.1.2. Risque de taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt du groupe a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, les entreprises du Groupe empruntent à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

31.1.3. Risque de change

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2024 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

31.1.4. Risque de liquidité

La dette d'emprunts contractée auprès des établissements de crédit a les caractéristiques suivantes :

| Banque | Montant initial | Fin | Taux | Restant dû à l'ouverture | Contracté sur l'exercice | Variations de périmètre | Remboursé sur l'exercice | Restant dû à la clôture | - 1 an | de 1 à 5 ans | + 5 ans |
|--------------|-----------------|------------|------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------|---------------|--------------|
| BPI | 1 000 | 30/06/2025 | Taux fixe 2,08% | 350 | | | 200 | 150 | 150 | | |
| BPI | 2 000 | 31/12/2020 | Taux fixe 0,80% | 0 | | | | 0 | | | |
| BP | 450 | 24/11/2023 | Taux fixe 0,40% | 0 | | | | 0 | | | |
| CIC | 6 000 | 16/07/2025 | Taux Variable Euribor 3 mois 1,2% | 2000 | | | 2 000 | 0 | | | |
| CIC | 2 500 | 16/07/2026 | Taux Variable Euribor 3 mois 1,7% | 2 500 | | | 2 500 | 0 | | | |
| CIC | 1 900 | 16/07/2025 | Taux Variable Euribor 3 mois 1,2% | 620 | | | 620 | 0 | | | |
| CIC | 2 000 | 16/07/2026 | Taux Variable Euribor 3 mois 1,2% | 980 | | | 980 | 0 | | | |
| BNP | 70 | 30/11/2024 | Taux fixe 0,95% | 10 | | | 10 | 0 | | | |
| CIC | 4 000 | 25/06/2026 | PGE | 2 513 | | | 1 000 | 1 513 | 1 007 | 506 | |
| HSBC | 2 000 | 29/06/2026 | PGE | 1 377 | | | 500 | 878 | 627 | 251 | |
| CA | 2 000 | 30/06/2026 | PGE | 1 255 | | | 500 | 755 | 503 | 252 | |
| BNP | 2 000 | 29/06/2026 | PGE | 1 257 | | | 500 | 757 | 504 | 253 | |
| BPI | 5 000 | 31/07/2026 | PGE | 3 438 | | | 1 250 | 2 188 | 1 250 | 938 | |
| CIC | 2 000 | 25/06/2027 | PGE 2 | 1 753 | | | 497 | 1 257 | 500 | 757 | |
| HSBC | 1 000 | 25/06/2027 | PGE 2 | 939 | | | 246 | 693 | 312 | 381 | |
| CA | 1 000 | 30/06/2027 | PGE 2 | 876 | | | 249 | 627 | 250 | 377 | |
| BNP | 1 000 | 11/06/2027 | PGE 2 | 877 | | | 248 | 629 | 250 | 379 | |
| HSBC | 370 | 29/07/2026 | PGE | 204 | | | 74 | 130 | 74 | 56 | |
| CDN | 450 | 12/05/2026 | PGE | 273 | | | 112 | 161 | 113 | 48 | |
| BP | 379 | 29/05/2026 | PGE | | | 185 | 76 | 109 | 77 | 32 | |
| BP | 800 | 29/05/2026 | PGE | | | 390 | 161 | 230 | 162 | 68 | |
| BANCO D'ASTI | 25 | 06/07/2026 | PGE | | | 16 | 6 | 10 | 10 | | |
| SANTANDER | 300 | 30/09/2024 | PGE | | | 103 | 103 | 0 | | | |
| CIC | 5 300 | 16/01/2030 | PRET ACQUISITION | | 5 300 | | 445 | 4 855 | 890 | 3 560 | 405 |
| CIC | 2 500 | 16/01/2031 | PRET ACQUISITION | | 2 500 | | | 2 500 | | | 2 500 |
| CIC | 4 129 | 16/07/2031 | PRET ACQUISITION HIT | | 4 129 | | | 4 129 | 635 | 2 541 | 953 |
| CIC | 1 166 | 16/07/2031 | PRET ACQUISITION HIT France | | 1 166 | | | 1 166 | 179 | 718 | 269 |
| CIC | 6 500 | 16/07/2031 | PRET ACQUISITION HOPSCOTCH NETWORK | | 6 500 | | | 6 500 | 1 000 | 4 000 | 1 500 |
| CIC | 800 | 16/01/2031 | PRET ACQUISITION USP | | 800 | | | 800 | 123 | 492 | 185 |
| Total | | | | 21 222 | 20 395 | 695 | 12 276 | 30 036 | 8 615 | 15 610 | 5 812 |

Les emprunts SG et CIC (hors PGE, 20,1 M€ restant dû à la clôture) ont principalement été souscrits pour financer les prises de participation dans Hopscotch Network et en 2018 et 2019 ainsi que d'autres acquisitions (Vivacom, Albera Conseil et AMC Promotion ainsi que les différentes sociétés dans le secteur du Sport et du Tourisme) et sont assortis de covenants qui doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- › Le ratio fonds propres consolidés / Total bilan doit être supérieur à 15% (SG)
- › Le ratio dette financière consolidée / fonds propres consolidé ne doit pas être supérieur à 1 durant toute la durée des prêts (SG)
- › Le niveau de trésorerie du Groupe doit être supérieur à 10 M€ (CIC)
- › Le résultat opérationnel courant doit être positif (CIC)
- › Le ratio dettes financières nettes / Résultat opérationnel courant doit être inférieur ou égal à 0 (CIC)

Les covenants sont calculés pour les emprunts CIC tous les semestres. Ceux-ci sont respectés au 31 décembre 2024.

31.1.5. Risque de crédit

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

31.1.6. Risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions.

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

31.1.7. Risque de marché

Le groupe n'identifie pas de risque de marché particulier. Le groupe poursuit sa politique de diversification métier et de diversification géographique afin de limiter au maximum son risque d'exposition à un seul marché trop étroit.

31.2. BILAN PAR CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

| Actif en milliers d'€ | 31/12/2024 | | | Ventilation par catégorie d'instruments | | |
|--------------------------------------|-----------------|--------------|---------------------------|--|---|--|
| | Valeur au bilan | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Placements détenus jusqu'à leur échéance | Prêts et créances, y compris Trésorerie | Actifs financiers disponibles à la vente |
| Actifs non-courants | | | | | | |
| Actifs financiers | 3 368 | 3 368 | | 103 | 2 536 | 729 |
| Total des actifs non courants | 3 368 | 3 368 | | 103 | 2 536 | 729 |
| Actifs courants | | | | | | |
| Clients | 77 099 | 77 099 | | | 77 099 | |
| Autres débiteurs | 26 554 | 26 554 | | | 26 554 | |

| Actif | 31/12/2024 | | Ventilation par catégorie d'instruments | | |
|---|----------------|----------------|---|--|----------------|
| Instruments dérivés | 264 | 264 | | | 264 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 38 314 | 38 314 | | | 38 314 |
| Actif non courant destinés à être cédés | | | | | |
| Total actifs courants | 142 231 | 142 231 | | | 142 231 |

| Actif | 31/12/2023 | | | Ventilation par catégorie d'instruments | | |
|---|-----------------|----------------|---------------------------|--|---|--|
| en milliers d'€ | Valeur au bilan | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Placements détenus jusqu'à leur échéance | Prêts et créances, y compris Trésorerie | Actifs financiers disponibles à la vente |
| Actifs non-courants | | | | | | |
| Actifs financiers | 3 508 | 3 508 | | 103 | 2 551 | 854 |
| Total actifs non courants | 3 508 | 3 508 | | 103 | 2 551 | 854 |
| Actifs courants | | | | | | |
| Clients | 79 463 | 79 463 | | | 79 463 | |
| Autres débiteurs | 26 796 | 26 796 | | | 26 796 | |
| Instruments dérivés | 15 | 15 | | | 15 | |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 51 854 | 51 854 | | | 51 854 | |
| Actif non courant destinés à être cédés | | | | | | |
| Total actifs courants | 158 128 | 158 128 | 0 | 0 | 158 128 | 0 |

| Passif | 31/12/2024 | | Ventilation par catégorie d'instruments | | |
|--|-----------------|----------------|---|-----------------------------------|--------------------------------|
| en milliers d'€ | Valeur au bilan | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Juste valeur par capitaux propres | Passifs évalués au coût amorti |
| Passifs non courants | | | | | |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 22 068 | 22 068 | | | 22 068 |
| Instruments Dérivés | 323 | 323 | | 323 | |
| Dettes locatives à long terme | 25 059 | 25 059 | | | 25 059 |
| Total passifs non courants | 47 450 | 47 450 | | 323 | 47 127 |
| Passifs courants | | | | | |
| Partie courante des dettes financières à long terme | 8 581 | 8 581 | | | 8 581 |
| Partie courante des dettes locatives | 3 643 | 3 643 | | | 3 643 |
| Emprunts à court terme | 755 | 755 | | | 755 |
| Fournisseurs | 56 362 | 56 362 | | | 56 362 |
| Instruments dérivés | 72 | 72 | | 72 | |
| Autres créditeurs | 47 524 | 47 524 | | | 47 524 |
| Passif concernant des actifs non courant destinés à être cédés | | | | | |
| Total passifs courants | 116 938 | 116 938 | | 72 | 116 865 |

| Passif | 31/12/2023 | | Ventilation par catégorie d'instruments | | |
|---|-----------------|---------------|---|-----------------------------------|--------------------------------|
| en milliers d'€ | Valeur au bilan | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Juste valeur par capitaux propres | Passifs évalués au coût amorti |
| Passifs non courants | | | | | |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 13 940 | 13 940 | | | 13 940 |
| Dettes locatives à long terme | 26 334 | 26 334 | | | 26 334 |
| Total passifs non courants | 40 274 | 40 274 | | | 40 274 |

| Actif en milliers d'€ | 31/12/2023 | | | Ventilation par catégorie d'instruments | | |
|--|-----------------|----------------|---------------------------|--|---|--|
| | Valeur au bilan | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Placements détenus jusqu'à leur échéance | Prêts et créances, y compris Trésorerie | Actifs financiers disponibles à la vente |
| Passifs courants | | | | | | |
| Partie courante des dettes financières à long terme | 7 282 | 7 282 | | | | 7 282 |
| Partie courante des dettes locatives | 3 559 | 3 559 | | | | 3 559 |
| Emprunts à court terme | 9 857 | 9 857 | | | | 9 857 |
| Fournisseurs | 60 506 | 60 506 | | | | 60 506 |
| Instruments dérivés | 109 | 109 | | | 109 | |
| Autres créditeurs | 53 699 | 53 699 | | | | 53 699 |
| Passif concernant des actifs non courant destinés à être cédés | | | | | | |
| Total passifs courants | 135 010 | 135 010 | | | 109 | 134 901 |

Les actifs financiers de gestion de trésorerie (VMP) sont valorisés à la juste valeur de niveau 1 (fondée sur des prix cotés sur des marchés proposant des actifs identiques), les actifs disponibles à la vente sont valorisés la juste valeur de niveau 3 (fondée sur des techniques d'évaluation ne reposant pas sur des données observables de marché). Les autres instruments financiers sont valorisés au coût amorti.

32. Acquisition de filiales

32.1. FILIALES ACQUISES

| | Date d'acquisition | Pourcentage d'actions acquises | Prix d'acquisition en milliers d'€ |
|-------------------------------|--------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| ITCG (1) | 31/01/2024 | 100% | 7 248 |
| Interface Tourism Netherlands | 31/01/2024 | 100% | 131 |
| Interface Tourism Italy | 31/01/2024 | 51% | 478 |
| Interface Tourism Spain | 31/01/2024 | 55% | 2 381 |
| Hopscotch Network | 03/05/2024 | 34% | 6 501 |
| USP (2) | 19/09/2024 | 100% | 1 200 |
| | | | 17 939 |

(1) Prix d'acquisition 7 248 K€ dont 4 778 payé en actions

(2) Prix d'acquisition 1 200 K€ dont 240 K€ payé en actions et 150 K€ retenu en garantie

Les prix d'acquisition ne tiennent pas compte d'éventuels compléments de prix.

32.2. INCIDENCE DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES SUR LES FLUX DE TRESORERIE

La société Hopscotch Groupe a acquis les 34% restants de la société Sopexa devenue Hopscotch Network en date du 3 mai 2024.

La société Hopscotch Groupe a acquis en date du 31 janvier 2024 100% des sociétés ITCG et Interface Tourism Netherlands, 51% de la société Interface Tourism Italy et 55% de la société Interface Tourism Spain.

La société Hopscotch Groupe a acquis en date du 19 septembre 2024 100% de la société USP.

| | 31-déc.-24 | 31-déc.-23 |
|--|-----------------|-----------------|
| | en milliers d'€ | en milliers d'€ |
| Complément de prix des titres de la société Sport&CO | | (757) |
| Complément de prix des titres Uniteam Sport | | (871) |
| Acquisition de 49% des titres de la société Ad Crew | | (130) |
| Acquisition de 34% des titres de la société Hopscotch Network | (6 501) | |
| Acquisition de 100% des titres de la société ITCG | (2 470) | |
| Acquisition de la trésorerie de la société ITCG | 1 164 | |
| Acquisition de 100% des titres de la société Interface Tourism Netherlands | (131) | |
| Acquisition de la trésorerie de la société Interface Tourism Netherlands | 59 | |
| Acquisition de 51% des titres de la société Interface Tourism Italy | (478) | |
| Acquisition de la trésorerie de la société Interface Tourism Italy | 324 | |
| Acquisition de 55% des titres de la société Interface Tourism Spain | (2 381) | |
| Acquisition de la trésorerie de la société Interface Tourism Spain | 1 185 | |
| Acquisition de 100% des titres de la société USP | (810) | |
| Acquisition de la trésorerie de la société USP | 152 | |
| Incidence des regroupements d'entreprise | (9 885) | (1 759) |

33. Honoraires des commissaires aux comptes

| En milliers d'€ | KPMG | | Cabinet Foucault | | ACA NEXIA & COGESTEN | | Total | |
|---|------------|------------|------------------|-----------|----------------------|-----------|------------|------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Audit, Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| HOPSCOTCH Groupe | 56 | 42 | 37 | 34 | | | 93 | 76 |
| Filiales | 232 | 223 | 23 | 22 | 17 | 15 | 272 | 260 |
| | 288 | 265 | 59 | 56 | 17 | 15 | 365 | 336 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | | | |
| HOPSCOTCH Groupe | | 20 | | | | | | 20 |
| Filiales | | | | | | | | |
| | | 20 | | | | | | 20 |
| Total | | 285 | 59 | 56 | 17 | 15 | 365 | 356 |

34. Engagements hors bilan

34.1. ENGAGEMENTS DONNES

34.1.1. Nantissement des titres de participation et cautions de garantie

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé un nantissement de ces titres de participation à hauteur de 30 026 milliers d'euros.

34.1.2. Garantie bancaire à première demande

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à hauteur de 3 457 milliers d'euros.

La société Hopscotch Network a accordé dans le cadre de ses activités des cautions bancaires à première demande à hauteur de 453 milliers d'euros, dont 0 milliers d'euros sur des dettes sociales.

34.2. ENGAGEMENTS REÇUS

À la clôture de l'exercice, le groupe bénéficie d'une autorisation de Dailly d'un montant de 2 500 milliers d'euros et d'une autorisation de découvert d'un montant de 3 000 milliers d'euros.

35. Événements postérieurs à la clôture

En dehors du cours normal des affaires, aucun évènement postérieur à la clôture ne s'est produit.

18.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale de la société HOPSCOTCH Groupe S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hopscotch Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 43.886 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2025

KPMG SA

Xavier Fournet

Associé

Paris, le 29 avril 2025

Cabinet Foucault

Olivier Foucault

Associé

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

— AU 31 DÉCEMBRE 2024 —

18.3.4. État des comptes sociaux annuels

Bilan en milliers d'euros

| ACTIF | 31/12/2024 | | | 31/12/2023 | | |
|--|---------------|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|
| | BRUT | AMORT / PROV. | NET | BRUT | AMORT / PROV. | NET |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | | | |
| Frais d'établissement | | | | | | |
| Concession de brevets et droits similaires | 223 | 146 | 77 | 223 | 146 | 77 |
| Fonds commercial | | | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 223 | 146 | 77 | 223 | 146 | 77 |
| Installations techniques, matériels | | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 3 206 | 2 633 | 5 74 | 2 887 | 2 275 | 612 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 3 206 | 2 633 | 574 | 2 887 | 2 275 | 612 |
| Participations | 46 777 | 2 890 | 43 886 | 28 623 | 2 954 | 25 669 |
| Prêts | | - | | 249 | - | 249 |
| Autres immobilisations financières | 2 878 | 21 | 2 857 | 2 982 | 25 | 2 957 |
| Immobilisations financières | 49 655 | 2 911 | 46 743 | 31 854 | 2 980 | 28 875 |
| Total I | 53 084 | 5 690 | 47 394 | 34 965 | 5 401 | 29 564 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | | | |
| Avances et acomptes sur commandes | - | - | - | - | - | - |
| Clients et comptes rattachés | 19 737 | 92 | 19 646 | 17 161 | 155 | 17 006 |
| Autres créances | 13 972 | 1 852 | 12 120 | 10 803 | 1 910 | 8 894 |
| Valeurs mobilières de placement | 60 | 18 | 42 | 78 | 18 | 60 |
| Disponibilités | 3 641 | - | 3 641 | 6 746 | - | 6 746 |
| Total II | 37 410 | 1 962 | 35 448 | 34 788 | 2 082 | 32 706 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | | | | | | |
| Charges constatées d'avance | 710 | - | 710 | 192 | - | 192 |
| Écart de conversion actif | - | - | - | - | - | - |
| Total III | 710 | - | 710 | 192 | - | 192 |
| TOTAL ACTIF | 91 204 | 7 652 | 83 552 | 69 945 | 7 483 | 62 462 |

| PASSIF | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|-------------------|-------------------|
| Capital social | 2 296 | 2 076 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 11 625 | 7 674 |
| Réserves | 294 | 294 |
| Report à nouveau | 2 215 | 1 827 |
| Résultat de l'exercice | 5 379 | 2 326 |
| Provisions réglementées | 8 | 65 |
| Capitaux propres | 21 817 | 14 260 |
| Provisions pour risques | 71 | 211 |
| Provisions pour charges | - | - |
| Provisions pour risques et charges | 71 | 211 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits | 29 601 | 36 327 |
| Emprunts et dettes financières divers | 21 489 | 657 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 4 309 | 2 504 |
| Dettes fiscales et sociales | 6 158 | 8 101 |
| Autres dettes | 108 | 402 |
| Dettes | 61 664 | 47 990 |
| Produits constatés d'avance | - | - |
| Écart de conversion passif | - | - |
| Comptes de régularisation | - | - |
| TOTAL PASSIF | 83 552 | 62 462 |

Compte de résultat en milliers d'euros

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------------|-----------------|
| Production vendue (services) | 21 121 | 18 768 |
| Production stockée | - | - |
| Subvention d'exploitation | 24 | 36 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges d'exploitation | 263 | 475 |
| Autres produits d'exploitation | 6 | 4 |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION | 21 413 | 19 283 |
| Achats matières & autres approvisionnements | - | - |
| Autres achats et charges externes | (11 054) | (10 312) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | (567) | (534) |
| Salaires et traitements | (5 888) | (5 731) |
| Charges sociales | (2 656) | (2 463) |
| Dotations aux amortissements des immobilisations | (364) | (253) |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | - | - |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | (42) | (183) |
| Autres charges | (146) | (279) |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION | (20 716) | (19 755) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 698 | (472) |
| Produits financiers de participation | 5 100 | 2 650 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 463 | 234 |
| Reprises sur provisions et transferts de charge | 153 | 218 |
| Différences positives de change | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 21 | 36 |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS | 5 737 | 3 138 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | (27) | (92) |
| Intérêts et charges assimilées | (1 469) | (542) |
| Différence négative de change | (1) | - |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | (33) | (26) |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES | (1 530) | (661) |
| RÉSULTAT FINANCIER | 4 207 | 2 478 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT | 4 904 | 2 006 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 245 | 1 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 350 | 24 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 57 | 662 |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS | 652 | 687 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | (68) | (12) |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | (80) | (587) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | - | (39) |
| TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES | (148) | (639) |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 504 | 48 |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion | - | - |
| Impôts sur les bénéfices | (30) | 272 |
| 5- BÉNÉFICE OU PERTE | 5 379 | 2 326 |

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'exercice a une durée de douze (12) mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont tous communiqués en milliers d'euros, sauf stipulation contraire.

Note 1 : Évènements significatifs de la période

Note 2 : Continuité d'exploitation

Note 3 : Principes et méthodes comptables

Note 4 : Immobilisations et amortissements

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Note 6 : Dettes d'exploitation

Note 7 : Comptes de régularisation

Note 8 : Produits à recevoir et charges à payer

Note 9 : Capitaux propres

Note 10 : Provisions

Note 11 : Emprunts et dettes financières

Note 12 : Autres créances et autres dettes

Note 13 : Trésorerie

Note 14 : Reprises sur provisions et transferts de charges d'exploitation

Note 15 : Produits et charges financiers

Note 16 : Produits et charges exceptionnels

Note 17 : Tableau des filiales et participations

Note 18 : Effectif

Note 19 : Rémunération des dirigeants

Note 20 : Gestion des risques

Note 21 : Engagements hors bilan

Note 22 : Intégration fiscale

Note 23 : Opérations effectuées avec les parties liées

Note 24 : Événements postérieurs à la clôture

NOTE 1 : ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le Groupe Hopscotch a poursuivi sa croissance en faisant l'acquisition en janvier des sociétés du groupe Interface Tourism. Ces sociétés présentes en France, Espagne, Italie et Pays-Bas réalisent environ 10% de la marge brute du groupe.

En mai 2024, le Groupe Hopscotch a également acquis le solde des actions du réseau Sopexa, détenant dorénavant 100% des titres.

Enfin, le groupe a complété son empreinte aux Pays-Bas en réalisant l'acquisition de la société USP en septembre 2024.

Ces acquisitions ont fait l'objet d'un financement sous forme de dettes bancaires souscrit auprès des établissements financiers partenaires du groupe.

NOTE 2 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2024, l'actif réalisable couvre le passif exigible.

NOTE 3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes de l'exercice sont présentés selon les dispositions comptables en vigueur et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les conventions comptables suivantes ont été notamment respectées :

- › principe de prudence ;
- › continuité de l'exploitation ;
- › indépendance des exercices ;
- › permanence des méthodes comptables ;
- › la méthode de base retenue pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

MÉTHODE D'ÉVALUATION RETENUE POUR CERTAINS POSTES DU BILAN :

Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, un test de dépréciation (perte de valeur) est effectué :

- › à chaque clôture pour les actifs à durée de vie indéterminée (fonds de commerce, marque, ...)
- › en cas d'indice de perte de valeur pour les autres actifs.

Pour les principaux actifs concernés, la valeur nette comptable au bilan des actifs est comparée à la valeur d'utilité. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur nette comptable au bilan est supérieure à la valeur actuelle.

Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens par application des durées suivantes :

| | | |
|--------------------------------------|----------|-------------|
| Logiciels | Linéaire | 1 an |
| Autres immobilisations incorporelles | Linéaire | 10 ans |
| Matériel et outillage | Linéaire | 5 ans |
| Agencements installations | Linéaire | 10 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 4 et 5 ans |
| Matériel de bureau | Linéaire | 5 et 10 ans |
| Matériel informatique | Linéaire | 3 et 5 ans |
| Mobilier de bureau | Linéaire | 7 et 10 ans |

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture basé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées dans les comptes suivants :

- › immobilisations financières lorsqu'elles sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière ou détenues à des fins de couverture d'option d'achat d'actions, dans la perspective d'une livraison aux salariés de la Société ou de ses filiales ou autre système d'actionnariat des salariés ;
- › valeurs mobilières de placement : lorsqu'elles sont affectées au «contrat de liquidité» confié à un mandataire en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Pour déterminer la valeur brute des actions propres cédées, la méthode FIFO est utilisée. Si la valeur d'inventaire des actions propres est inférieure à leur valeur d'acquisition, ces actions font l'objet d'une dépréciation.

Plan d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions

Concernant les plans d'options d'achat d'actions, le coût d'entrée ou le coût probable d'achat, est diminué du prix d'exercice susceptible d'être acquitté par les employés. En application du PCG, les charges, dotations et reprises correspondant à l'attribution d'options et à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la société étant des éléments de rémunération, elles sont comptabilisées en charges de personnel.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Une convention de trésorerie Groupe a été signée entre la société HOPSCOTCH Groupe et l'ensemble de ses filiales le 14 février 2017. Cette convention prévoit la rémunération

des comptes courants au taux fiscal maximum autorisé déduction de 0,5% et est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées, pour leur valeur brute, au prix d'acquisition. Elles sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire (déterminée par référence aux cours officiels en fin d'année) est inférieure au prix d'acquisition.

Les plus-values latentes calculées sur les mêmes bases ne sont pas comptabilisées.

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de services.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| Valeurs brutes | Valeurs brutes à l'ouverture | Variation de Périmètre | Augmentation | Diminution | Valeurs brutes à la clôture |
|--|------------------------------|------------------------|--------------|------------|-----------------------------|
| Frais d'établissement | - | | | | - |
| Concessions et droits | 205 | (128) | | | 77 |
| Logiciels | 18 | 128 | | | 146 |
| Fonds commercial | - | | | | - |
| Autres immobilisations incorporelles | - | | | | - |
| Immobilisations incorporelles en cours | - | | | | - |
| TOTAL | 223 | - | - | - | 223 |
| Amortissements | Amortissements à l'ouverture | Variation de Périmètre | Augmentation | Diminution | Amortissements à la clôture |
| Frais d'établissement | - | | | | - |
| Concessions et droits | - | | | | - |
| Logiciels | 146 | | | | 146 |
| Fonds commercial | - | | | | - |
| Autres immobilisations incorporelles | - | | | | - |
| Immobilisations incorporelles en cours | - | | | | - |
| TOTAL | 146 | - | - | - | 146 |
| Valeurs nettes | 77 | - | - | - | 77 |

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et logiciels.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| Valeurs brutes | Valeurs brutes à l'ouverture | Variation de Périmètre | Augmentation | Diminution | Valeurs brutes à la clôture |
|---|------------------------------|------------------------|--------------|------------|-----------------------------|
| Installations techniques, matériel et outillage | - | | | | - |
| Autres immobilisations corporelles | 2 887 | | 321 | 2 | 3 206 |
| Immobilisations en cours | | | | | |
| TOTAL | 2 887 | | 321 | 2 | 3 206 |

| Amortissements | Amortissements à l'ouverture | Variation de Périmètre | Augmentation | Diminution | Amortissements à la clôture |
|---|------------------------------|------------------------|--------------|------------|-----------------------------|
| Inst. techniques, matériel et outillage | | | | | - |
| Autres immobilisations corporelles | 2 274 | | 363 | 6 | 2 633 |
| Immobilisations en cours | | | | | |
| TOTAL | 2 274 | | 363 | 6 | 2 633 |
| Valeurs nettes | 613 | | (42) | (3) | 574 |

Les augmentations d'immobilisations corporelles (321 milliers d'euros) concernent principalement du matériel informatique (213 milliers d'euros), des agencements et installations (71 milliers d'euros) et du mobilier de bureau (26 milliers d'euros).

Les cessions (2 milliers d'euros) concernent essentiellement du matériel informatique.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

| | 31/12/2024 | | | 31/12/2023 | | |
|--|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Prov. | Valeurs Nettes | Valeurs brutes | Prov. | Valeurs Nettes |
| Titres de participation | 46 677 | 2 890 | 43 786 | 28 523 | 2 954 | 25 569 |
| Autres titres | - | | - | - | | - |
| Autres formes de participation | - | | - | - | | - |
| Titres auto-détenus | 1 380 | - | 1 380 | 1 730 | - | 1 730 |
| Créances rattachées à des participations | 100 | | 100 | 100 | | 100 |
| Prêts | | | | 249 | | 249 |
| Dépôts et cautionnements | 1 048 | 21 | 1 027 | 903 | 25 | 878 |
| Autres immobilisations financières | 450 | | 450 | 349 | | 349 |
| | 49 655 | 2 911 | 46 743 | 31 854 | 2 980 | 28 875 |

Au cours de l'exercice, les principaux mouvements sur les titres de participation ont été les suivants :

- › Acquisition du solde des titres de la société Hopscotch Network (anciennement Sopexa) pour 6 501 milliers d'euros.
- › Acquisition de titres de la société International Tourism Communication Group pour 7 248 milliers d'euros*.
- › Acquisition de titres de la société Interface Tourism Spain pour 2 561 milliers d'euros*.
- › Acquisition de titres de la société Interface Tourism Italy pour 478 milliers d'euros*.
- › Acquisition de titres de la société Interface Tourism Netherlands pour 131 milliers d'euros*.
- › Régularisation du solde des titres de la société Hopscotch Décideurs pour 101 milliers d'euros.
- › Acquisition de titres de la société Seine & Watt pour 13 milliers d'euros*.
- › Acquisition de titres de la société USP Publiciteit & Communicatie B.V pour 1 200 milliers d'euros*.

Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement par les dépôts de garantie versés aux bailleurs des locaux utilisés par la société.

Au 31 décembre 2024, la société détient 85 659 de ses propres actions soit 2,8 % de son capital, pour un montant de 1 380 milliers d'euros (hors contrat de liquidité de 2 393 actions pour 56 milliers d'euros). Ces titres ont été acquis au cours moyen de

16,11 euros dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

Le cours de bourse de clôture au 31 décembre 2024 a atteint 17,80 euros.

* Les prix d'acquisition des titres des sociétés acquises sont provisoires.

NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances (hors groupe) donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Au 31 décembre 2024, l'encours client s'élève à 19 646 milliers d'euros et est ventilé comme suit :

| En milliers d'euros | Total Brut | Provisions | Total Net | A moins d'un an | Entre 1 et 5 ans |
|--------------------------------|---------------|------------|---------------|-----------------|------------------|
| Créances Clients | 19 737 | 92 | 19 646 | 19 646 | - |
| <i>Dont Factures à établir</i> | <i>11 106</i> | | <i>11 106</i> | <i>11 106</i> | - |

Les clients douteux sont de 101 milliers d'euros TTC couverts par une provision pour dépréciation de 92 milliers d'euros HT.

NOTE 6 : DETTES D'EXPLOITATION

Ventilation des dettes d'exploitation au 31 décembre 2024 :

| En milliers d'euros | Total | A moins d'un an | Entre 1 et 5 ans |
|--|---------------|-----------------|------------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 4 309 | 4 309 | - |
| Dettes fiscales et sociales | 6 158 | 6 158 | - |
| Dettes sur immobilisations | - | - | - |
| TOTAL | 10 467 | 10 467 | |

NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION

| En milliers d'euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Produits constatés d'avance | - | - |
| Charges constatées d'avance | 710 | 192 |

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 sont constituées principalement de différents contrats de licence et de maintenance informatique 2024.

NOTE 8 : PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

| En milliers d'euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|-----------------------------|---------------|--------------|
| Factures à établir | 11 106 | 826 |
| Autres | 28 | 14 |
| Produits à recevoir | 11 134 | 841 |
| Factures non parvenues | 3 256 | 1 400 |
| Dettes fiscales et sociales | 2 289 | 3 463 |
| Charges à payer | 5 545 | 4 863 |

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société HOPSCOTCH Groupe est composé de 3 061 222 actions de 0,75 euro chacune.

| En milliers d'euros | Ouverture | Affectation du résultat | Distribution dividendes | Autres mouvements | Clôture |
|-------------------------|---------------|-------------------------|-------------------------|-------------------|---------------|
| Capital | 2 076 | | | 220 | 2 296 |
| Prime d'émission | 929 | | | | 929 |
| Prime d'apport | 6 745 | | | 3 952 | 10 697 |
| Prime de fusion | - | | | | - |
| Réserve légale | 267 | | | | 267 |
| Autres réserves | 27 | | | | 27 |
| Report à nouveau | 1 827 | 373 | 15 | | 2 215 |
| Résultat de l'exercice | 2 326 | (373) | (1 952) | 5 379 | 5 379 |
| Provisions réglementées | 65 | | | (57) | 8 |
| TOTAL | 14 260 | - | (1 937) | 9 494 | 21 817 |

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS ET D' OPTIONS

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | Actions gratuites en unité | Actions gratuites en unité |
| Solde au 1 ^{er} janvier | 58 000 | 108 350 |
| Attribution | 86 250 | (1 000) |
| Exercice | (57 500) | 49 350 |
| Régularisation | (500) | 0 |
| Solde au 31 décembre | 86 250 | 58 000 |

NOTE 10 : PROVISIONS

| En milliers d'euros | | Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice | Provisions constituées au cours de l'exercice | Montants utilisés au cours de l'exercice | Montants non utilisés repris au cours de l'exercice | Valeur comptable à la clôture de l'exercice |
|---|-----------------------------|--|---|--|---|---|
| Provisions pour dépréciation | Immobilisations financières | 2 980 | 4 | 72 | | 2 911 |
| | Comptes clients | 155 | | 63 | | 92 |
| | Comptes courants | 1 902 | 5 | | 63 | 1 844 |
| | VMP | 18 | 18 | | 18 | 18 |
| | Débiteurs divers | 8 | | | | 8 |
| Provisions pour risques et charges | | 211 | 42 | 183 | | 71 |
| Provisions réglementées | | 65 | | 57 | | 8 |
| Total | | 5 338 | 70 | 375 | 81 | 4 952 |

La reprise de provision pour dépréciation sur immobilisations financières correspond aux titres de filiales liquidées pour 72 milliers d'euros.

La reprise de provision pour dépréciation sur comptes clients provient de diverses prescriptions commerciales pour 63 milliers d'euros.

Les dotations et reprises de la provision pour risque sont essentiellement liées à la couverture des attributions d'actions gratuites et stock option.

La reprise de provision réglementée concerne des amortissements dérogatoires d'anciennes filiales pour 57 milliers d'euros.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Ventilation de la dette au 31 décembre 2024 par échéance :

| En milliers d'euros | Total | A moins d'un an | Entre 1 et 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|---------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Emprunts à moyen et long terme | 29 397 | 8 180 | 15 405 | 5 812 |
| Intérêts courus | 204 | 204 | - | - |
| Concours bancaires courants | | | - | - |
| Avances en comptes courants consentis par les filiales | 21 489 | 21 489 | - | |
| Autres | - | - | | |
| TOTAL | 51 090 | 29 873 | 15 405 | 5 812 |

Au 31 décembre 2024, les emprunts se détaillent comme suit :

| Banque | Montant initial | Fin | Taux | Couverture | Restant dû à l'ouverture | Contracté sur l'exercice | Rembours. exercice | Restant dû à la clôture | - 1 an | de 1 an à 5 ans | + 5 ans |
|------------------|-----------------|------------|---------------------|------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|-------------------------|--------|-----------------|---------|
| BPI | 1 000 | 30/06/2025 | Taux fixe 2,08% | | 350 | - | 200 | 150 | 150 | | - |
| CIC | 2 000 | 16/07/2026 | Taux fixe 1,20% | | 980 | - | 980 | | | | - |
| CIC | 6 000 | 16/07/2025 | Taux variable 1,20% | | 2 000 | - | 2 000 | | | | - |
| CIC | 1 900 | 16/07/2025 | Taux variable 1,20% | | 620 | - | 620 | | | | - |
| CIC | 2 500 | 16/07/2026 | Taux variable 1,70% | | 2 500 | - | 2 500 | | | | - |
| CIC | 4 000 | 30/06/2026 | PGE - Taux 0,00% | | 2 513 | - | 1 000 | 1 513 | 1 007 | 506 | - |
| HSBC | 2 000 | 30/06/2026 | PGE - Taux 0,00% | | 1 377 | - | 500 | 878 | 627 | 251 | - |
| Caisse d'Epargne | 2 000 | 30/06/2026 | PGE - Taux 0,00% | | 1 255 | - | 500 | 755 | 503 | 252 | - |
| BNP | 2 000 | 30/06/2026 | PGE - Taux 0,00% | | 1 257 | - | 500 | 757 | 504 | 253 | - |
| BPI | 2 000 | 30/06/2026 | PGE - Taux 0,00% | | 3 438 | - | 1 250 | 2 188 | 1 250 | 938 | - |
| CIC | 2 000 | 30/06/2027 | PGE - Taux 0,00% | | 1 753 | | 497 | 1 257 | 500 | 757 | - |

| Banque | Montant initial | Fin | Taux | Couverture | Restant dû à l'ouverture | Contracté sur l'exercice | Rembours. exercice | Restant dû à la clôture | - 1 an | de 1 an à 5 ans | + 5 ans |
|------------------|-----------------|------------|------------------|------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|-------------------------|--------------|-----------------|--------------|
| HSBC | 1 000 | 30/06/2027 | PGE - Taux 0,00% | | 939 | | 246 | 693 | 312 | 381 | - |
| Caisse d'Epargne | 1 000 | 30/06/2027 | PGE - Taux 0,00% | | 876 | | 249 | 627 | 250 | 377 | - |
| BNP | 1 000 | 11/06/2027 | PGE - Taux 0,00% | | 877 | | 248 | 629 | 250 | 379 | - |
| CIC | 5 300 | 16/01/2030 | Taux fixe 1,64% | | | 5 300 | 445 | 4 855 | 890 | 3 560 | 405 |
| CIC | 2 500 | 16/01/2031 | Taux fixe 1,88% | | | 2 500 | | 2 500 | | | 2 500 |
| CIC | 4 129 | 16/01/2031 | Taux fixe 1,74% | | | 4 129 | | 4 129 | 635 | 2 541 | 953 |
| CIC | 1 166 | 16/01/2031 | Taux fixe 1,74% | | | 1 166 | | 1 166 | 179 | 718 | 269 |
| CIC | 6 500 | 16/01/2031 | Taux fixe 1,74% | | | 6 500 | | 6 500 | 1 000 | 4 000 | 1 500 |
| CIC | 800 | 16/01/2031 | Taux fixe 1,74% | | | 800 | | 800 | 123 | 492 | 185 |
| | | | | | 20 735 | 20 395 | 11 734 | 29 397 | 8 180 | 15 405 | 5 812 |

Les emprunts CIC (hors PGE, 20,1 M€ restant dû à la clôture) ont principalement été souscrits pour financer les prises de participation dans Hopscotch Network en 2018 et en 2019 ainsi que d'autres acquisitions (Vivacom, Albera Conseil et AMC Promotion, ainsi que les différentes sociétés dans le secteur du Sport et du Tourisme) et sont assortis de covenants qui doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- › Le niveau de trésorerie du Groupe doit être supérieur à 10 M€ (CIC)
- › Le résultat opérationnel courant doit être positif (CIC)
- › Le ratio dettes financières nettes / Résultat opérationnel courant doit être inférieur ou égal à 0 (CIC)

Les covenants sont calculés pour les emprunts CIC tous les semestres. Ceux-ci sont respectés au 31 décembre 2024.

Le remboursement des PGE, initié en 2022, s'élève à 10,7 M€ à fin 2024.

NOTE 12 : AUTRES CRÉANCES ET AUTRES DETTES

Ventilation des autres créances au 31 décembre 2024 par échéance :

| <i>En milliers d'euros</i> | Total | Dépréciation | A moins d'un an | Entre 1 et 5 ans |
|---|---------------|----------------|-----------------|------------------|
| Fournisseurs débiteurs | 553 | | 553 | - |
| Avoirs à recevoir des fournisseurs | | | | - |
| Créances de TVA | 691 | | 691 | - |
| Avances en compte courant consenties aux filiales | 11 534 | (1 852) | 3 361 | 8 173 |
| Autres | 1 194 | | 1 183 | - |
| TOTAL | 13 972 | (1 852) | 5 799 | 8 173 |

Les provisions pour dépréciation sur comptes courants s'élèvent à 1 852 milliers d'euros.

Ventilation des autres dettes au 31 décembre 2024 par échéance :

| <i>En milliers d'euros</i> | Total | A moins d'un an | Entre 1 et 5 ans |
|---|------------|-----------------|------------------|
| Clients créditeurs | 22 | 22 | - |
| Avoirs à établir aux clients | | | - |
| Avances en compte courant consenties par les filiales | - | - | - |
| Autres | 85 | - | 85 |
| TOTAL | 108 | 22 | 85 |

NOTE 13 : TRÉSORERIE

| <i>En milliers d'euros</i> | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Valeurs mobilières de placement | 60 | 78 |
| Disponibilités | 3 641 | 6 746 |
| Trésorerie brute au bilan | 3 701 | 6 824 |
| Dépréciation VMP | 18 | 18 |
| Concours bancaires courants | | |
| Trésorerie nette | 3 683 | 6 806 |

NOTE 14 : REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGE D'EXPLOITATION

Les reprises sur provisions d'exploitation s'élèvent à 245 milliers d'euros dont le détail figure en Note 10 « Provisions » page 130.

Les transferts de charges concernent principalement des remboursements de formation pour 13 milliers d'euros.

NOTE 15 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

| <i>En milliers d'euros</i> | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Produits financiers | 5 737 | 3 138 |
| Charges financières | (1 530) | (661) |
| Résultat Financier | 4 207 | 2 478 |

Les produits financiers sont composés principalement des dividendes versés par les filiales (5,1 M€), de revenus d'intérêts sur compte-courants pour 297 milliers d'euros, de revenus de valeurs mobilières pour 164 milliers d'euros, de reprises de provision pour dépréciation de compte-courants de filiales radiées pour 63 milliers d'euros, de reprises de provision pour dépréciation de titres de ces filiales pour 64 milliers d'euros et de produits nets sur cessions de VMP pour 21 milliers d'euros.

Les charges financières sont principalement composées d'intérêts sur emprunts (1 145 milliers d'euros), de frais financiers pour 250 milliers d'euros, de pertes sur créances liées à des participations de filiales radiées pour 63 milliers d'euros, et de charges nettes sur cessions de VMP pour 33 milliers d'euros.

NOTE 16 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

| <i>En milliers d'euros</i> | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|------------------------------|------------|------------|
| Produits exceptionnels | 652 | 687 |
| Charges exceptionnelles | (148) | (639) |
| Résultat exceptionnel | 504 | 48 |

Les produits exceptionnels sont constitués essentiellement de prescriptions de dettes anciennes pour 245 milliers d'euros, de produits de cessions d'immobilisations financières liés aux acquisitions des sociétés d'Interface Tourism pour 348 milliers d'euros et d'une reprise d'amortissements dérogatoires antérieurs à 2010 pour 57 milliers d'euros.

Les charges exceptionnelles concernent principalement la sortie des titres de sociétés radiées pour 79 milliers d'euros et des prescriptions de créances de plus de 5 ans pour 68 milliers d'euros.

NOTE 17 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Hopscotch Groupe est également société mère et consolide les comptes des entités du groupe (Hopscotch Groupe + filiales). Une copie des états financiers consolidés (DEU) peut être obtenue sur le site internet dont voici le lien :

<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>

| <i>En milliers d'euros</i> | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenue | Valeur BRUTE comptable des titres détenus | Valeur NETTE comptable des titres détenus | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Provision pour Risques et Charges |
|-------------------------------------|--------------|--|-------------------------------|---|---|--|-----------------------------------|
| Filiales détenues à + de 50% | | | | | | | |
| Hopscotch Cinéma | 264 | (1 517) | 100,00% | 694 | - | 1 757 | |
| Sagarmatha | 58 | 1 048 | 100,00% | 1 601 | 1 601 | - | |
| Hopscotch Congrès | 68 | 1 346 | 100,00% | 3 617 | 2 343 | 56 | |
| Hopscotch | 2 179 | 4 190 | 100,00% | 3 959 | 3 959 | - | |
| Hopscotch Rouge | 139 | (997) | 100,00% | 440 | 206 | 2 897 | |
| Hopscotch Décideurs | 495 | 230 | 100,00% | 699 | 699 | - | |
| Human To Human | 39 | 523 | 100,00% | 1 039 | 1 039 | 93 | |
| Hopscotch Network | 153 | 19 241 | 100,00% | 14 757 | 14 757 | - | |
| Hopscotch Asia in One | 1 | NC | 100,00% | 1 | - | 1 398 | |
| Heaven Conseil | 100 | 710 | 100,00% | 2 669 | 2 669 | 606 | |
| Hopscotch Africa | 29 | (455) | 100,00% | 27 | - | 75 | |
| Alizeum | 15 | 5 | 100,00% | 1 000 | 1 000 | 633 | |
| Hopscotch Sport (Uniteam Sport) | 50 | 421 | 100,00% | 1 441 | 1 441 | - | |
| Sport&Co | 50 | 125 | 100,00% | 1 487 | 1 487 | - | |
| Hopscotch Entertainment Company | 100 | 927 | 100,00% | 97 | 97 | | |
| International Tourism CG | 3 506 | (464) | 100,00% | 7 248 | 7 248 | | |
| Interface Tourism Netherlands | - | 179 | 100,00% | 131 | 131 | | |
| USP | 10 | 149 | 100,00% | 1 200 | 1 200 | | |
| Interface Tourism Spain | 23 | 1 233 | 55,00% | 2 561 | 2 561 | | |
| Interface Tourism Italy | 10 | 373 | 51,00% | 478 | 478 | | |
| France Vélo Evènements | 50 | | 51,00% | 26 | 26 | 105 | |
| AMC Promotion | 1 000 | (3 079) | 50,00% | 554 | - | 805 | |
| AD Crew | 10 | 5 | 49,00% | 130 | 130 | | |
| Autres filiales détenues à - 50% | NC | NC | NC | 821 | 715 | 745 | - |
| TOTAL | 8 419 | 24 293 | | 46 677 | 43 786 | 9 169 | - |

| | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|---------------------------------|---|--|-----------------------------------|--|
| Hopscotch | - | 131 974 | 3 029 | 354 250 |
| Sagarmatha | - | 42 758 | 530 | - |
| Hopscotch Congrès | - | 25 845 | 1 177 | - |
| Hopscotch Décideurs | - | 2 160 | (8) | - |
| Hopscotch Rouge | - | 4 332 | (1 143) | - |
| Hopscotch Cinéma | - | 3 492 | 307 | - |
| Human to Human | - | 3 019 | 201 | - |
| Hopscotch Network | - | 42 500 | 323 | - |
| Hopscotch Asia in One | - | - | - | - |
| Hopscotch Africa | - | 99 | (369) | - |
| Heaven Conseil | - | 13 005 | 406 | - |
| Alizeum | - | 2 726 | 364 | - |
| Hopscotch Sport (Uniteam Sport) | - | 5 966 | 91 | - |
| Sport and Co | - | 1 755 | (40) | - |
| Auto-Moto Cycle Promotion | - | 436 | 60 | - |
| Hopscotch Entertainment | - | 8 268 | 951 | - |
| International Tourism CG | - | 136 | (47) | - |
| Interface Tourism Netherlands | - | 1 205 | 86 | - |
| USP | - | 1 540 | 27 | - |
| Interface Tourism Spain | - | 5 446 | 416 | - |
| Interface Tourism Italy | - | 1 678 | 88 | - |
| France Vélo Evènements | - | 2 113 | (899) | - |
| Autres | - | NC | NC | - |

NOTE 18 : EFFECTIF

L'effectif moyen (en ETP) se répartit comme suit au 31 décembre 2024 :

| Effectif | Cadres | Non cadres | Total |
|---------------|-----------|------------|-----------|
| Permanents | 55 | 20 | 75 |
| Intermittents | 0 | 0 | 0 |
| Total | 55 | 20 | 75 |

NOTE 19 : RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations brutes et avantages en nature versées aux dirigeants est le suivant :

| En milliers d'euros | 2024 | 2023 |
|-------------------------------------|-------|-------|
| Membres des organes de direction | 2 501 | 2 223 |
| Membres des organes de surveillance | 94 | 82 |

Au titre de leur contrat de travail, les membres des organes de direction du Groupe bénéficieront d'une indemnité de départ en retraite, en application de la convention collective. L'engagement afférent aux intéressés est inclus dans le montant des

engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et est évalué à 630 milliers d'euros (cf. note 21 - Engagements hors bilan - Engagements de retraite).

NOTE 20 : GESTION DES RISQUES

RISQUE LIE AU CAPITAL

La société gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital se compose de dettes, qui comprend les emprunts, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

RISQUE DE TAUX

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, la société emprunte à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

RISQUE DE CHANGE

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2024 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

La société exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euros et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

RISQUE DE CREDIT

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

Nantissement sur fonds de commerce

Néant

Nantissement sur titres de participation et caution de garantie

La société HOPSCOTCH Groupe a des nantissements de comptes de titres financiers à hauteur de 30 026 milliers d'euros.

Garantie bancaire à première demande

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à 2 500 milliers d'euros.

Instruments de couverture

Dans le cadre de son refinancement, Hopscotch Groupe a contracté des couvertures de taux pour palier au risque de l'évolution des taux variables.

Autres

La société a accordé dans le cadre de ses activités une contre-garantie sur engagement par signature de 500 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Engagements de retraite

Le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite est évalué à 1 510 milliers d'euros (1 408 milliers d'euros au 31/12/2023).

Cette évaluation calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés. La provision prend en compte les éléments suivants :

- › l'ancienneté ;
- › les conventions collectives en vigueur ;
- › un taux de turnover de 17,5% jusqu'à 55 ans et 0% au-delà ;
- › la table de mortalité (Insee données 2018-2020) ;
- › les hypothèses actuarielles suivantes :
 - › taux d'actualisation de 3,38%
 - › taux de réévaluation salariale de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non-cadres.
 - › taux de charges sociales de 50%

La retraite est ouverte aux salariés à l'initiative de la société dès lors que ces derniers ont atteint leur droit maximum ou l'âge de 67 ans. Le Groupe intègre les charges sociales dans le calcul de l'engagement.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL MOBILIER ET LOCATION FINANCEMENT

Néant.

LOCATIONS SIMPLES

Les engagements donnés en matière de locations mobilières et immobilières (principalement des baux commerciaux) s'élèvent à :

| En milliers d'euros | A moins d'un an | Entre 1 et 5 ans | + de 5 ans |
|--------------------------------------|-----------------|------------------|------------|
| Locations mobilières et immobilières | 3 191 | 12 541 | 10 280 |

ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

NOTE 22 : INTÉGRATION FISCALE

La société HOPSCOTCH Groupe a choisi d'opter pour le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

Chaque société calcule sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, l'économie éventuelle d'impôt générée du fait de l'intégration étant conservée par la société HOPSCOTCH Groupe.

Le périmètre de l'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes :

- › HOPSCOTCH Groupe (tête du Groupe) ;
- › Sagarmatha ;
- › Hopscotch Cinéma ;
- › Hopscotch Congrès ;
- › Hopscotch ;
- › Hopscotch Décideurs ;
- › Hopscotch Rouge ;
- › Human to Human ;
- › heaven Conseil ;
- › Wami Concept ;
- › Sport & Co

IMPOT COMPTABILISE

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre les éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | Avant impôt | Impôt correspondant | Résultat net |
|--|-------------|---------------------|--------------|
| Résultat courant | 4 904 | -24 | 4 928 |
| Résultat exceptionnel | 504 | -149 | 355 |
| Crédits d'impôt | | 18 | 18 |
| Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement | | 78 | 78 |
| Participation des salariés | | | 0 |
| | | -30 | 5 379 |

NOTE 23 : OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les entreprises sur lesquelles la société exerce un contrôle exclusif ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises de la société, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales de la société, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs de la société, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

BILAN

| <i>En milliers d'euros</i> | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Dettes fournisseurs | 891 | 1 153 |
| Clients avoirs, à établir | | 249 |
| Clients créditeurs | | |
| Dettes liées à l'intégration fiscale | 1 | 361 |
| Comptes courants passifs | 21 152 | 657 |
| Clients et comptes rattachés | 18 899 | 16 892 |
| Fournisseurs Avoir à recevoir | - | - |

| | | |
|--|-------|-------|
| Créances liées à l'intégration fiscale | 1 090 | 298 |
| Comptes courants actifs | 8 135 | 6 408 |

COMPTE DE RESULTAT

| En milliers d'euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|----------------------------|------------|------------|
| Charges d'exploitation | (1 809) | (2 046) |
| Produits d'exploitation | 16 878 | 17 328 |
| Charges d'intérêts | (11) | (34) |
| Autres produits financiers | 170 | 298 |
| Charges exceptionnelles | | (556) |
| Produits exceptionnels | | |

NOTE 24 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

18.4. Politique de distribution des dividendes

Il n'existe pas de politique de distribution ad hoc. En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique de HOPSCOTCH Groupe est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible en tenant compte du contexte.

18.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze derniers mois précédant la date d'établissement du présent document, il n'a pas existé et il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris les procédures en cours ou menaces de procédures dont la société a connaissance, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

18.6. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas à ce jour de changement significatif ni de la situation financière, et notamment dettes et trésorerie, ni de la situation commerciale.

18.7. Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

| En milliers d'euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 | 31/12/2022 | 31/12/2021 | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Durée de l'exercice | 12 mois |
| Capital social | 2 296 | 2 076 | 2 042 | 2 000 | 2 000 | 2 000 |
| Nombre d'actions ordinaires existantes | 3 061 222 | 2 767 443 | 2 722 443 | 2 666 668 | 2 666 668 | 2 666 668 |
| dont actions d'autocontrôle | 88 052 | 131 619 | 121 420 | 52 160 | 74 261 | 59 270 |
| Chiffre d'affaires | 21 121 | 18 768 | 16 243 | 12 549 | 13 267 | 15 033 |

| <i>En milliers d'euros</i> | 31/12/2024 | 31/12/2023 | 31/12/2022 | 31/12/2021 | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Durée de l'exercice | 12 mois |
| Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions | 5 382 | 1 301 | 2 627 | -559 | 384 | 2 195 |
| Impôts sur les bénéfices | -30 | 272 | 184 | -96 | 86 | 511 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | 0 | 0 | 33 | 0 | 0 | -24 |
| Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions | 5 379 | 2 326 | 2 685 | -559 | -3 432 | 1 933 |
| Résultat à distribuer de l'exercice | 1990 | 1 952 | 1 361 | 0 | 0 | 0 |
| Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 1,75 | 0,17 | 0,30 | -0,76 | 0,21 | 1,01 |
| Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions | 1,76 | 0,84 | 0,99 | -0,21 | -1,29 | 0,72 |
| Dividende attribué à chaque action | 0,65 | 0,65 | 0,50 | 0 | 0 | 0 |
| Effectif moyen des salariés pendant l'exercice | 75 | 67 | 36 | 38 | 57 | 56 |
| Montant de la masse salariale pendant l'exercice | 5 888 | 5 731 | 4 943 | 3260 | 3 254 | 3 921 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales) | 2 656 | 2 463 | 2 306 | 1 839 | 1 543 | 1 777 |

* *Hors contrat de liquidité*

(1) *En euros*

19 # INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

19.1. Capital social

19.1.1. Informations sur le capital social

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions composant le capital était de 3 061 222 actions représentant 4 645 908 droits de vote théoriques et 4 557 856 droits de vote réels.

Au 31 mars 2025, le capital social de la société est de 2 295 916,50 euros, divisé en 3 061 222 actions de 0,75 euros de nominal chacune, entièrement libérées représentant 4 649 913 de droits de vote théoriques et 4 560 901 de droits de vote réels. L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double. Par ailleurs, la différence entre le nombre total de droits de vote réels et le nombre total de droits de vote théorique résulte de l'existence d'actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions ouvrant droit au même dividende, qui peuvent être nominatives ou au porteur.

Elles sont inscrites en compte et cessibles dans les conditions prévues par la loi.

DROIT DE VOTE DOUBLE (ART. 12 - 3 DES STATUTS)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

NANTISSEMENT

Il n'existe pas de nantissement significatif sur le capital.

HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Les évolutions du capital social au cours des trois derniers exercices :

- » Le 1^{er} juin 2022 : il a été créé 55 775 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euros dans le cadre de l'attribution définitives d'actions attribuées gratuitement couverte par la remise d'actions nouvelles. A cette occasion, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 41 831,25 € et a ainsi été porté de 2 000 001 à 2 041 832,25 euros.
- » Le 1^{er} juin 2023 : il a été créé 45 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euros dans le cadre de l'attribution définitives d'actions attribuées gratuitement couverte par la remise d'actions nouvelles. A cette occasion, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 33 750 € et a ainsi été porté de 2 041 832,25 à 2 075 582,25 euros.

- » Le 31 janvier 2024 : Lors de l'apport en nature de 228 191 actions ordinaires de la société International Tourism Communication Group, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 16, rue Ballu 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 829 819 937, le capital social a, aux termes de l'assemblée générale du 31 janvier 2024, été augmenté de 236 279 actions ordinaires nouvelles de 0,75 euro chacune de valeur nominale le portant ainsi de 2 075 582,25 € à 2 252 791,50 €, la prime d'apport s'établissant à 3 951 648,75 €.
- » Le 21 novembre 2024 : il a été créé 57 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euro dans le cadre de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement couverte par la remise d'actions nouvelles. A cette occasion, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 43 125 euros, et a ainsi été porté à 2 295 916,50 euros.

Tableau synthétique des délégations et autorisations accordées au directoire en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2024

| Nature | Montant autorisé | Durée / Date de l'AGE | Utilisation au cours des exercices précédents | Utilisation au cours de l'exercice 2024 | Montant résiduel au 31 /12/ 2024 |
|--|---|-----------------------------------|---|---|---|
| Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant et /ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien droit préférentiel de souscription | 1.000.000 € (Montant nominal global des actions) | 26 mois, à compter du 25 mai 2023 | N/A | Néant | 1.000.000 € (actions) |
| Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières (de la société ou d'une société du groupe) d et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public | 1.000.000 € 1 (Montant nominal global des actions) | 26 mois, à compter du 30 mai 2024 | N/A | Néant | 1.000.000 € (actions) 1 |
| Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé | 1.000.000 € 1 (et 20% du capital par an) (montant nominal global des actions) | 26 mois, à compter du 30 mai 2024 | N/A | Néant | 1.000.000 € (actions) 1 |
| Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées | 1 000 000 € (montant nominal global maximum des actions) | 18 mois à compter du 30 mai 2024 | N/A | Néant | 1 000 000 € (montant nominal global maximum des actions) |
| Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes | 1.500.000 € | 26 mois, à compter du 25 mai 2023 | N/A | Néant | 1.500.000 € |

1. Plafond commun.

2. Le plafond est de 10% du capital social au jour de l'AG du 24 mai 2022 soit 266 666 actions. Cette autorisation a été utilisée par le Directoire le 21 novembre 2022 à hauteur de 59 000 AGA puis le 10 mai 2024 dans le cadre de 2 plans à hauteur de 42 450 AGA et 45 000 AGA soit un nombre total de 146 450 AGA. Le plafond résiduel s'élève donc à 120 216 actions au jour d'établissement du présent document

| Nature | Montant autorisé | Durée / Date de l'AGE | Utilisation au cours des exercices précédents | Utilisation au cours de l'exercice 2024 | Montant résiduel au 31 /12/ 2024 |
|---|--|-----------------------------------|---|---|--|
| Autorisation donnée au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux | 10% du capital social au jour de la première attribution (nombre maximum d'actions auxquelles pourront donner droit de souscrire ou d'acheter les options) | 38 mois, à compter du 25 mai 2023 | NA | Néant | 10% du capital social au jour de la première attribution (nombre maximum d'actions auxquelles pourront donner droit de souscrire ou d'acheter les options) |
| Autorisation donnée au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux | 10% du capital social au jour de l'Assemblée | 38 mois, à compter du 24 mai 2022 | N/A | (2) | 120 216 actions |
| Délégation de compétence donnée au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail | 5% du capital social au jour de la décision d'émission | 26 mois, à compter du 30 mai 2024 | NA | Néant | 5% du capital social au jour de la décision d'émission |
| Délégation conférée au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes | 500.000€ (montant nominal global des actions auxquels les bons émis sont susceptibles de donner droit) | 18 mois à compter du 30 mai 2024 | NA | Néant | 500.000€ (montant nominal global des actions auxquels les bons émis sont susceptibles de donner droit) |
| Délégation donnée au Directoire aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique | 2.000.000€ (montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons) | 18 mois à compter du 30 mai 2024 | NA | Néant | 2.000.000€ (montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons) |

ACTIONS DETENUES PAR HOPSCOTCH GROUPE OU PAR SES FILIALES

L'émetteur est la seule entité du Groupe HOPSCOTCH à détenir ses propres actions.

À titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2024, aux termes de sa sixième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Dans le cadre de ce programme le prix maximum d'achat par action a été fixé à 75 €, le montant maximal de programme ressortant ainsi à 22 527 900€.

NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 al.2 du Code de commerce, il vous est ci-après indiqué le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice en application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ; les cours moyens des achats et des ventes ; le montant des frais de négociation ; le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale ; pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent :

| Mouvement | Nombre d'actions | Cours moyen d'opération | Motif | Fraction de capital correspondant |
|--------------------------------------|------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------------------|
| Achat | 28 265 | 20,24 | Contrat de liquidité | 0.92% |
| Vente | 28 958 | 19,96 | Contrat de liquidité | 0,95% |
| Opérations hors contrat de liquidité | 11 231 | 21,87 | Contrat de rachat | 0.37% |

MONTANT TOTAL DES FRAIS DE NEGOCIATION

Néant.

Nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :

85 659 actions affectées à l'objectif de croissance externe et l'actionnariat salarié (2,80 % du capital)

2 393 actions au titre du contrat de liquidité (0,08% du capital)

Soit 88 052 actions détenues par la société (2,88 % du capital).

Valeur du portefeuille :

Valeur comptable du portefeuille : 1 421 332,94 € au 31 décembre 2024

Valeur de marché du portefeuille : 1 567 325,60 € au 31 décembre 2024

Valeur nominale totale : 66 039 €

Enfin il sera proposé lors de la prochaine Assemblée Générale dans les termes indiqués au paragraphe ci-dessous le vote d'un nouveau programme de rachat d'actions.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DETENU PAR LA SOCIETE ET REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES AUTO-DETENUS

Au 31 décembre 2024, la Société détient 88 052 de ses propres actions soit 2,88 % de son capital. Les actions actuellement auto-détenues par la Société sont affectées aux objectifs suivants :

| Finalité poursuivie | Nombre d'actions détenues | % du capital | Prix des actions détenues | Volume des actions utilisées pour cette finalité en 2024 | Réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues en 2024 |
|---------------------|---------------------------|--------------|---------------------------|--|---|
| Objectif a) | 24 374 | 0,80% | 20,44 € | 47 359 | - |
| Objectif b) | 61 285 | 2 % | 14,38 € | 6 746 | |
| Objectif c) | - | | | | |
| Objectif d) | - | | | | |
| Objectif e) | 2 393 | 0,08% | 17,80 € | | |

Objectif a) : conservation et remise ultérieure de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe

Objectif b) : attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou du Groupe, notamment pour la remise d'options d'achat ou l'attribution d'actions gratuites

Objectif c) : remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière

Objectif d) : annulation, par voie de réduction du capital

Objectif e) : animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2025 ET AUTORISATION DE REDUIRE LE CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION DES ACTIONS AUTO DETENUES

Il est proposé à l'Assemblée Générale, aux termes de la septième résolution, de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L.225-210 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 30 mai 2024 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- › d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HOPSCOTCH Groupe par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- › de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- › d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique

et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées,

- › d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- › de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Mixte.
- › de manière générale, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, étant précisé que dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 75 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 22 959 150 euros. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Parallèlement, le Directoire décide de proposer aux actionnaires de l'autoriser à réduire le capital par annulation des actions auto-détenues pour une période de 24 mois dans la limite de 10 % du capital.

Enfin, au 31 mars 2025, le Président du Directoire déclare que la société détient, hors contrat de liquidité, 85 659 de ses propres actions, soit 2,80 % de son capital.

Les 89 012 actions actuellement auto-détenues par la société sont affectées notamment à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ainsi qu'à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

19.2. Acte constitutif et statuts

19.2.1. Objet social

L'article 3 des statuts définissant l'objet social est formulé comme suit :

La Société a pour objet :

- › d'acquérir, détenir, gérer et, éventuellement, céder des participations, directes ou indirectes, dans toutes entités juridiques et notamment dans toute société ayant pour activité l'organisation d'évènements, de relations publiques, d'opérations promotionnelles et marketing d'élaboration de tout support et notamment de films, de formation et plus généralement d'opérations de communication off et online,

- › le cas échéant, d'exercer directement ces activités,
- › d'animer le groupe qu'elle contrôle notamment dans les domaines juridique, comptable, financier, marketing, communication, social, administratif.
- › et plus généralement, de faire toutes opérations, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de participer à l'objet social.

19.2.2. Directoire et Conseil de surveillance

LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Extrait de l'article 13 des statuts- Directoire

[...]

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés doivent, préalablement à leur conclusion, être autorisées par le Conseil de Surveillance.

NOMINATION ET REMPLACEMENT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Extrait de l'article 13 des statuts- Directoire

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de cinq. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Nommés par le Conseil de Surveillance, ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six ans.

Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la direction générale de la Société.

Extrait de l'article 14 des statuts- Conseil de Surveillance

Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3 % du capital

social et que la société excède les seuils fixés par la réglementation, un membre du Conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé dans les conditions fixées par la réglementation.

Les membres du Conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance pour une durée de cinq, quatre ou trois années.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-président sont des personnes physiques.

19.2.3. Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE

Selon l'article 15 des statuts :

- › Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.
- › Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.
- › Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.
- › Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- › Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- › Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.
- › Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Directoire décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.
- › Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le Directoire.

19.2.4. Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant

19.2.5. Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi

Le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts intitulé « Actions » prévoit l'existence de seuils statutaires, devant être déclarés selon les modalités suivantes ;

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 2% du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la Société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

20 # INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Il n'existe pas de rapport autre que ceux émis dans le cadre normal et légal du Groupe par les Commissaires aux comptes et par les organes de direction.

21 # DOCUMENTS DISPONIBLES

HOPSCOTCH Groupe est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés.

Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

Monsieur Pierre-Franck Moley

Membre du directoire et Directeur Général.

Par téléphone : +33 1 41 34 20 00

Par mail : pfmoley@hopscotchgroupe.com

Par courrier : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires 75002 Paris

La dernière version à jour des statuts, les communiqués de presse et rapports ainsi que le calendrier prévisionnel des publications périodiques sont disponibles sur le site de la Société : www.hopscotchgroupe.com

Les informations légales concernant le Groupe sont également disponibles sur le site de l'AMF.

22 # AUTRES INFORMATIONS

| En milliers d'euros | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 |
|-------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Chiffre d'affaires | 319 054 | 271 373 | 246 809 | 153 679 |
| Marge Brute* | 104 783 | 92 934 | 86 148 | 66 993 |
| Résultat Opérationnel Courant | 8 813 | 9 358 | 9 042 | 6 753 |
| Résultat Net Part du Groupe | 4 824 | 4 568 | 5 578 | 3 995 |
| BNPA (€ / action) | 1,60 | 1,65 | 2,09 | 1,60 |
| Total des Capitaux Propres | 32 857 | 23 081 | 19 944 | 22 296 |
| Trésorerie | 37 933 | 42 155 | 43 995 | 44 615 |
| Effectif moyen | 759 | 675 | 697 | 638 |

22.1. Informations prévues au titre des délais de paiement (exercice 2024)

| | Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranche de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombres de factures concernées | 53 | | | | | 51 | 35 | | | | | 66 |
| Montant total des factures concernées HT | 402K€ | 80K€ | 241K€ | 16K€ | 139K€ | 475K€ | 315K€ | 483K€ | 6K€ | 114K€ | 6 196K€ | 6 798K€ |
| Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice | 3,63% | 0,73% | 2,18% | 0,14% | 1,25% | 4,30% | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice | | | | | | | 1,49% | 2,29% | 0,03% | 0,54% | 29,34% | 32,19% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | | | | | | | | 12 |
| Montant total des factures exclues | | | | | | | | | | | | 101K€ |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | - Délais contractuels : La plupart des dettes de la société sont liées à des refacturations de prestations intra-groupe et sont payées trimestriellement. - Délais légaux | | | | | | - Délais contractuels : La plupart des créances de la société sont liées à des refacturations de prestations intra-groupe réglées trimestriellement. Pour le reste, payable à 30 ou 45 jours fin de mois. - Délais légaux | | | | | |

22.2. Dépenses non déductibles et dépenses somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges 45 567 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, et l'impôt correspondant.

23 # TABLES DE CONCORDANCE

Table de correspondance entre le rapport de gestion et le document d'enregistrement universel

| Rubriques | DEU |
|---|--|
| L'attestation du responsable | 1.2 |
| Comptes sociaux | 18.3.4 |
| Comptes consolidés | 18.3.2 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux | 18.3.3 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 18.3.1 |
| Rapport de gestion : | Cf. table de concordance du rapport de gestion |
| 6.1 Informations relatives à l'activité de la société et du groupe | |
| Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé, évolution prévisible et événements importants survenus depuis la clôture L.232-1 II; L. 233-6 ; L. 233-26 Code de commerce | 7 et 10 Note 36 Cptes consolidés |
| Activité et résultats de la société et du groupe par branche d'activité L.233-6 Code de commerce | 5.2.2 |
| Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement) de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce | 5.2 |
| Indicateurs clefs de performance de nature financière de la société et du groupe L.232-1 ; L. 233-26 Code de commerce | 7 |
| Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel L. 232-1 ; L. 233-26 Code de commerce | Annexe 3 |
| Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe L.232-1, L. 233-26 Code de commerce | 3 |
| Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la société et du groupe L. 232-1, L. 233-26 du Code de commerce | N/A |
| Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe Utilisation d'instruments financiers de la société et du groupe L. 232-1, L. 233-26 Code de commerce | 11 et paragraphe Note 31 |
| Activité en matière de recherche et développement de la société et du groupe L.232-1 II + V ; L.233-26 Code de commerce | 5.7 |
| Succursales L.232-1 II ; L. 233-26 Code de commerce | N/A |
| 6.2 Informations juridiques, financières et fiscales de la société | |
| Répartition et évolution de l'actionariat L.233-13 Code de commerce | 16 |
| Acquisition et cession par la société de ses propres actions L. 225-211 Code de commerce | 19.1 |
| Nom des sociétés contrôlées et la part du capital de la société qu'elles détiennent L.233-13 Code de commerce | N/A |
| Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français L.233-6 Code de commerce | 5.3 et comptes consolidés note 19 |

| Rubriques | DEU |
|---|-------------------------------------|
| Participations croisées L. 233-29, L. 233-30, R.233-19 Code de commerce | N/A |
| État de la participation des salariés au capital social L225-102 Code de commerce | 15.2 |
| Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents 243 bis Code Général des Impôts | 18.4 |
| Dépenses et charges non déductibles fiscalement 223 quater ; 223 quinquies Code Général des Impôts | 22.2 |
| Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles L464-2 I al 5 Code de commerce | N/A |
| Délais de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients L.441-14 ; D.441-6 ; Code de commerce | 22.1 |
| Montant des prêts interentreprises L511-6, R. 511-2-1-3Code monétaire et financier | N/A |
| Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières R. 228-91 du Code de commerce | N/A |
| Informations relatives à l'exploitation d'une installation SEVESO (art. L. 515-8 C. de l'environnement) L.232-1-1 Code de commerce | N/A |
| 6.4 Informations RSE | |
| Déclaration de performance extra-financière L225-102-1 ; R225-105 ; R225-105-1 Code de commerce | Annexe 3 |
| Documents joints au rapport de gestion | |
| Rapport sur les paiements aux gouvernements L225-102-3 Code de commerce | N/A |
| Tableau des résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices R. 225-102 Code de commerce | 18.7 |
| Rapport sur le gouvernement d'entreprise L225-68 ; L. 225-37-4 Code de commerce | cf. table de concordance ci-dessous |

Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise

| Rubriques | Paragraphes |
|--|----------------------------|
| Informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du conseil | |
| Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice | 12.1 |
| Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de L233-3 C.com (hors conventions courantes) | N/A |
| Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentations de capital | 19.1.1 |
| Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification | N/A |
| Choix du conseil relatif aux modalités de conservation par les mandataires des actions attribuées gratuitement et/ou des actions issues d'exercice de stock-options | 13.1 |
| Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice | Annexe 5 / page 220 |

ANNEXES

ANNEXE 1

HOPSCOTCH GROUPE - DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

HOPSCOTCH GROUPE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 295 916,50 €
Siège social : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires 75002 Paris
602 063 323 R.C.S. Paris

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement européen 596-2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016-1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2025 et présente les caractéristiques suivantes :

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée Générale du 27 mai 2025

Titres concernés : actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du nombre d'actions composant le capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

Prix maximum d'achat : 75 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Montant maximal du programme : 22 959 150 euros

Modalités des rachats

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Objectifs

- › d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HOPSCOTCH Groupe par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers

d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- › de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- › d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées,
- › d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur
- › de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- › de manière générale, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, étant précisé que dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 mai 2025.

ANNEXE 2

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
À l'assemblée générale de la société Hopscotch Groupe S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avenant à la convention de refacturation interne (autorisation donnée lors du Conseil surveillance du 5 mars 2024)

Le Conseil de surveillance de notre Société en date du 5 mars 2024 a autorisé, la signature d'une convention de refacturation interne entre la Société et sa filiale Hopscotch Network (*anciennement Sopexa*), non détenue à 100% par la Société jusqu'au 3 mai 2024.

Les détails de cette convention sont les suivants :

- » **Personnes concernées** : Pierre-Franck MOLEY, Président du Directoire d'Hopscotch Network et Directeur Général d'Hopscotch Groupe
- » **Nature et objet** : Conditions de refacturation des services réalisées par l'une des parties au bénéfice de l'autre :
 - a. **Les frais de fonctionnement administratif d'Hopscotch Groupe** - Les prix sont facturés sur la base de l'effectif réel de l'année ;
 - b. **Les frais de personnels dédiés – bilatéral** - le coût total du salarié (salaires bruts chargés auxquels sont ajoutés les provisions pour congés payés et notamment les

autres coûts et avantages en nature), sera refacturé à l'autre entité, majoré d'un mark up de 5% ;

c. **Les frais exceptionnels d'Hopscotch Groupe** au titre d'évènements qui concernent également les collaborateurs d'HOPSCOTCH GROUPE et Hopscotch Network : la quote-part d'Hopscotch Network est refacturée sur la base du nombre de collaborateurs moyen présents dans l'entreprise sur l'exercice.

» **Modalités** : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Le produit comptabilisé par la Société au titre de cette convention s'élève à 554 535,96 € HT,
- La charge comptabilisée par la Société au titre de cette convention s'élève à 102 132,98 € HT.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES PRECEDENTS, QUI SE SONT POURSUIVIES AU COURS DE CET EXERCICE (NON SOUMISES A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CAR PRECEDEMENT APPROUVEES)

Convention de refacturation des services supports à la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION (autorisation donnée lors du Conseil surveillance du 12 avril 2022)

» **Personnes concernées** : Hopscotch Groupe détient 50 % des actions et droits de vote de la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION, Frédéric Bedin est dirigeant au sein des deux entités.

» **Nature et objet** : La convention conclue pour une durée indéterminée pour objet de permettre à la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION de bénéficier, de façon ponctuelle ou permanente, des services, équipements et infrastructures qui y sont détaillés et d'en fixer les modalités de refacturation des coûts par la société Hopscotch Groupe. Les tarifs sont fixés, pour les services comptables, à un taux horaire de 100 € H.T. soit un total d'environ 4.800 € H.T. par an.

» **Modalités** : Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le produit comptabilisé par la Société au titre de cette convention s'élève à 4 800€ HT.

Convention de prestation de services conclue entre notre Société et la société Christophe Chenut Conseil (autorisation donnée lors du Conseil surveillance du 7 mars 2022)

» **Personnes concernées** : Hopscotch Groupe et Christophe Chenut Conseil, société dont le Président est Monsieur Christophe Chenut, ce dernier occupant également la fonction de Président du Conseil de Surveillance d'Hopscotch Groupe.

» **Objet et motivations** : Cette convention vise à confier à la société Christophe Chenut Conseil, des prestations permanentes liées au domaine du sport.

» **Modalités** : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- La charge comptabilisée par la Société au titre de cette convention s'élève à 32 500 € HT.

Convention de prestation d'hébergement entre la Société et sa filiale Hopscotch Network (anciennement SOPEXA), non détenue à 100% jusqu'au 3 mai 2024 (autorisation donnée lors du Conseil surveillance du 14 décembre 2020)

» **Personnes concernées** : Pierre-Franck MOLEY, Directeur Général Membre du Directoire d'HOPSCOTCH GROUPE et Président du Directoire d'Hopscotch Network

» **Nature et objet** : mise à disposition par la Société d'une partie de ses locaux dont elle est locataire, à sa filiale Hopscotch Network incluant les taxes, les charges locatives et d'accueil, dont le montant est fixé en fonction des prestations et coûts selon les mètres carrés comme suit :

1. Loyer + charges locatives du bailleur = 756€/m² HT
2. Fiscalité = 59€/m² HT
3. Frais généraux liés au bureau = 137€/m² HT ;

Cela permet en outre de regrouper les équipes sur un même site favorisant les rapprochements et créations de synergies.

» **Modalités** : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le produit comptabilisé par la Société au titre de cette convention s'élève à 229 432,00 euros HT.

Convention de refacturation du coût du Président du Directoire de la société Hopscotch Network (anciennement SOPEXA), à sa filiale Hopscotch Network non détenue à 100% jusqu'au 3 mai 2024 (autorisation donnée lors du Conseil de surveillance du 9 décembre 2019 puis renouvelée le 25 février 2021)

» **Personne concernée** : Hopscotch Network, Monsieur Pierre-Franck MOLEY, directeur général et membre du Directoire de la Société et Président du Directoire de la société Hopscotch Network.

» **Nature et objet** : Prise en charge par la société Hopscotch Network de l'équivalent de la moitié du montant global tout compris (fixe, variable, frais, avantage nature, ...) versé par la Société à Monsieur Pierre-Franck Moley au prorata temporis de son mandat chez Hopscotch Network sur l'année civile de référence, et dans la limite d'un plafond annuel de € 220.000 (charges sociales employeur incluses).

» **Modalités** : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le produit comptabilisé par la Société au titre de cette convention s'élève à 110 000 €.

Il est précisé que la convention relative à la refacturation du coût du Président du Directoire de la société Hopscotch Network (anciennement SOPEXA) a été résiliée à compter du 1er juillet 2024. Par ailleurs, le Conseil de surveillance a décidé au cours de la séance du 19 juin 2024, de reclasser les conventions suivantes qui n'entrent plus dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de commerce, car ces dernières ont été conclues avec Hopscotch Network, anciennement Sopena, qui est devenue une filiale à 100% d'Hopscotch Groupe :

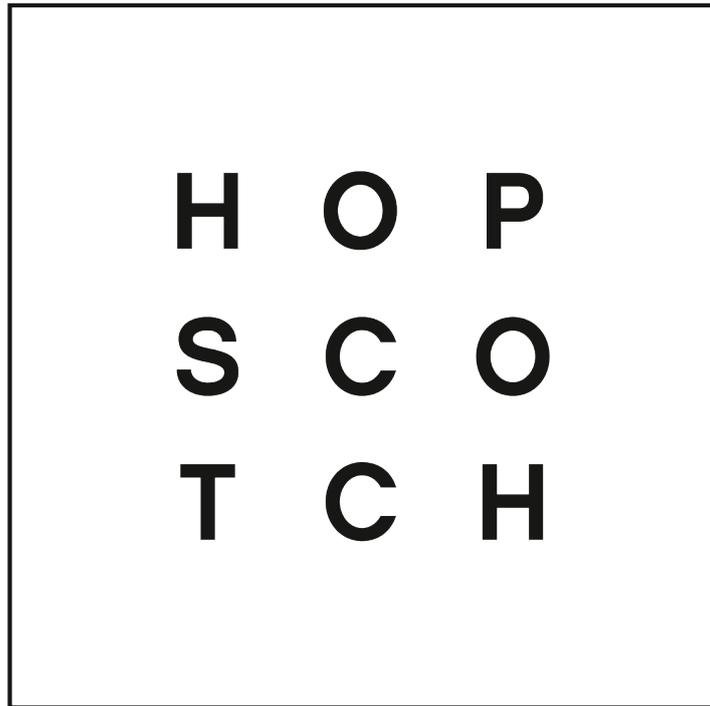
- › Convention de prestation d'hébergement,
- › Avenant 2024 à la convention de refacturation interne.

Paris La Défense, le 29 avril 2025

KPMG Audit
Xavier Fournet
Associé

Paris, le 29 avril 2025

Cabinet Foucault
Olivier Foucault
Associé



ANNEXE 3
RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE
DE L'ENTREPRISE
2024

Sommaire

| | |
|-------------------------|-----|
| 01. Édito..... | 163 |
| 02. Notre mission | 165 |
| 03. Notre roadmap | 174 |
| 04. Environnement | 179 |
| 05. Social | 190 |
| 06. Économique..... | 207 |
| 07. Ressources..... | 216 |

H O P
S C O
T C H

NOTRE IMPACT EN BREF

27 369

**heures de formations
réalisées auprès de 578
collaborateurs du groupe**
HOPSCOTCH pour
les accompagner sur des
sujets clés comme la RSE,
le management ou
l'intelligence artificielle.



187
personnes
recrutées en 2024
(en CDI ou CDD)



458
collaborateurs
en France
781
dans le Monde

1,98%

Taux de
collaborateurs
en situation
de handicap

198
MANAGERS



133
femmes
(67%)



65
hommes
(33%)

174,19 KG ÉQ.
CO2/K€ HT VENDU

Notre empreinte carbone des événements et campagnes par millier d'euros vendus a baissé en 2023 de 11% par rapport à 2022 passant de 195,91 kg eqCO2/k€ HT vendus à 174,19 kg eqCO2/k€ HT vendus.

236 904€

de soutiens et des dons aux associations

• 6 STRIKES ORGANISÉS

Les Strike sont des réunions menées en intelligence collective, permettant d'aligner les entreprises ou les organisations sur leur stratégie et leur raison d'être. Les Strike sont menés par les équipes Innovation d'Hopscotch Groupe, à destination de l'interne ou vers des clients externes.

• 19 ACTIONS DE SENSIBILISATION

pour informer et sensibiliser sur les risques liés à la protection des données personnelles (emails génériques, simulations, Hopcases, intranet).

01. ÉDITO

En 2024, HOPSCOTCH Groupe a franchi une nouvelle étape dans son ambition de consolider le **capital relationnel** de ses clients afin de permettre leur développement, de soutenir leurs engagements environnementaux et sociétaux, et de renforcer leurs liens avec l'ensemble de leurs parties prenantes. Convaincus du rôle stratégique des relations dans une communication responsable, nous poursuivons nos avancées vers plus de responsabilité.

Cette année exceptionnelle a été marquée par des initiatives majeures et renforcé notre volonté d'être un acteur de la transformation au sein de notre industrie. Les grands événements sportifs de 2024 ont constitué des temps forts qui ont mis l'accent sur notre capacité à innover et à mobiliser nos équipes. L'initiative *Upcycling Road*, déployée sur la marina de Marseille, a posé un nouveau standard en matière d'économie circulaire appliquée à la valorisation des ressources issues d'un grand événement.

HOPSCOTCH a su transformer un rendez-vous mondial en une formidable opportunité de mobilisation interne. Plus qu'un simple projet, ce rendez-vous a été un moteur de cohésion et de fierté collective, qui a impliqué plus de 100 collaborateurs sur plus de 30 projets. Pour nourrir cet élan, un programme immersif a été déployé tout au long de l'année et les équipes ont été accompagnées. Une grande soirée de clôture a réuni notre écosystème, célébrant une aventure humaine et collective inoubliable.

En parallèle, nous avons consolidé notre position en obtenant le référentiel EcoVadis Gold, avec le meilleur score de notre histoire, plaçant ainsi HOPSCOTCH parmi les 5 % des acteurs les plus performants de son secteur. Nous avons également renouvelé les certifications Agences Actives pour deux agences conseil, et HOPSCOTCH PR s'est vu décerner le label "*Agence Conseil en Influence Responsable*". De plus, trois de nos agences événementielles – HOPSCOTCH Congrès, HOPSCOTCH Luxe et HOPSCOTCH Moments – ont obtenu la certification ISO 20121, affirmant ainsi notre engagement en faveur d'une production responsable.

2024 a aussi marqué la création de la *Team Planet Champions*, un collectif au service de la transversalité des initiatives RSE dans le Groupe. Le *Team* est composée de collaborateurs engagés issus de toutes les agences du Groupe. Elle développe ses rendez-vous et canaux de communication pour que les initiatives de chacun profitent à tous. Cette dynamique interne brise les silos et favorise une culture d'innovation et de responsabilité partagée.

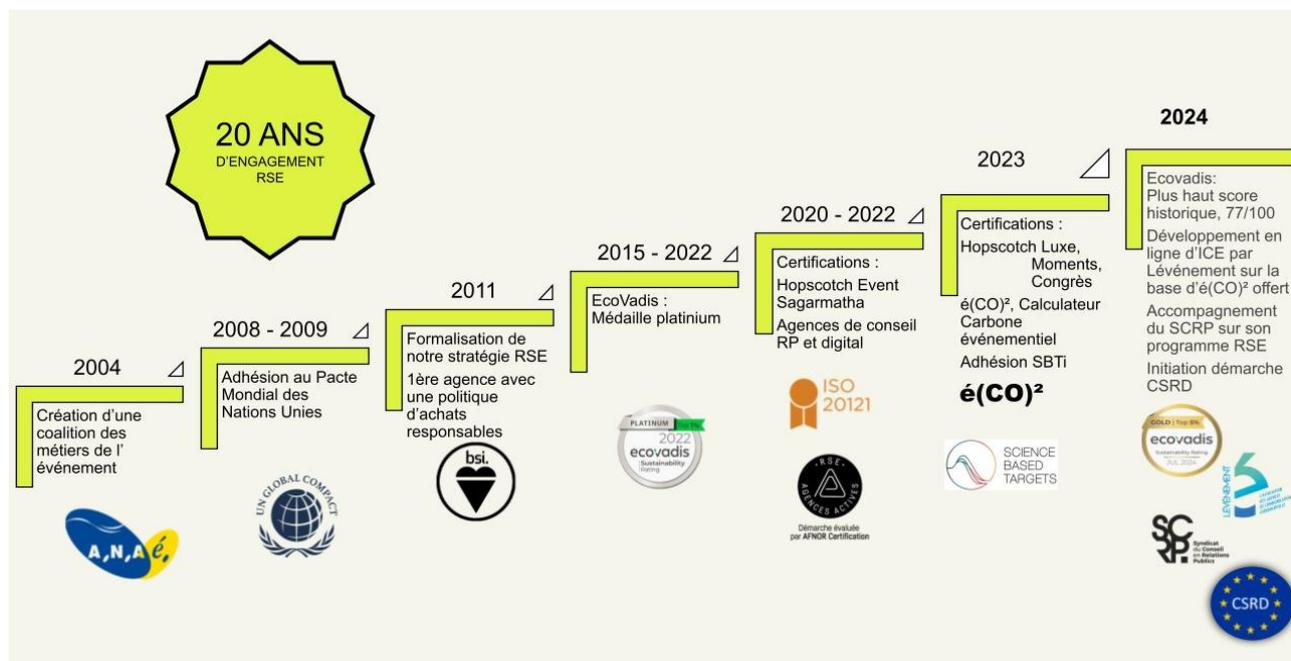
Conscients de notre rôle à jouer dans la transition écologique de notre industrie, nous avons mis à disposition de notre filière de nouvelles ressources pour la décarbonation des événements, notamment l'ouvrage "*L'Empreinte Carbone*" et le Calculateur ICE pour l'association LÉVENEMENT.

L'année 2024 a été une année clé, marquée par notre travail structurant pour la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*). La mise en œuvre de la matrice de double matérialité et la poursuite de nos travaux sur les indicateurs de capital relationnel nous permettront d'affiner nos priorités stratégiques et poursuivre notre mission : **faire de la communication un levier de transformation durable, au service d'une société plus engagée et résiliente.**

LE CODIR

Un engagement historique

En 2024, l'agence a connu une année exceptionnelle en orchestrant des événements d'envergure internationale. Cet engagement s'est traduit par une mobilisation hors norme des équipes, qui ont su conjuguer excellence opérationnelle et responsabilité sociétale. Fidèle à sa vision pionnière, HOPSCOTCH a intégré des pratiques durables et inclusives tout au long de ses prestations.



* 1^{ère} agence Lucie : Sagarmatha

** 1^{ère} agence avec une politique d'achats responsables : Public Système (Hopscotch Event)

Notre démarche RSE repose sur 3 piliers



02. NOTRE MISSION

Faire du capital relationnel un standard de communication

Chez HOPSCOTCH, nous pensons que la valeur d'une marque, d'une entreprise, d'une organisation est fortement impactée par son **capital relationnel**. Le capital relationnel se définit par la qualité des relations qu'une entreprise noue avec l'ensemble de ses parties prenantes.

- » **Notre Mission** : Consolider le capital relationnel de nos clients pour permettre leur développement, soutenir leurs engagements environnementaux et sociétaux, et renforcer leurs relations avec l'ensemble de leurs publics dans un cadre de confiance totale.
- » **Nos Activités** : Nous créons et animons des conversations qui renforcent le capital relationnel de nos clients et alimentent leurs espaces de visibilité médiatiques et digitaux. Le capital relationnel permet de fournir une information fiable pour tisser un écosystème solide pour l'entreprise, la marque ou l'organisation, et permettre le passage à l'action. Ce capital joue un rôle clé à trois niveaux :
 1. **Accélérateur de développement** : Il instaure un climat de confiance essentiel avec les clients et partenaires, favorisant ainsi la croissance et la pérennité des entreprises, marques et organisations.
 2. **Moteur de transformation** : Une relation de qualité avec son écosystème permet d'embarquer efficacement les parties prenantes dans des projets environnementaux et sociétaux.
 3. **Bouclier réputationnel** : Un bon capital relationnel assure une meilleure gestion des risques réputationnels et des crises d'image, en s'appuyant sur un réseau solide et engagé.
- » **Notre Horizon** : Le capital relationnel devient le standard de communication responsable en 2030.
- » **Nos Outils** : Nous développons des indicateurs pour réussir à préserver et à enrichir le capital relationnel.

Une stratégie RSE certifiée

LE REFERENTIEL ECOVADIS



Le référentiel EcoVadis distingue les agences en fonction de la maturité de leur engagement RSE à travers trois niveaux : engagé, confirmé et expert. Son évaluation repose sur l'organisation et la gouvernance des entreprises, en s'appuyant sur 21 critères répartis en quatre grandes thématiques : Environnement, Social & Droits de l'Homme, Éthique et Achats Responsables. Ces critères sont définis à partir de référentiels internationaux en matière de responsabilité sociétale, tels que les principes du Pacte Mondial, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Global Reporting Initiative (GRI), la norme ISO 26000 et les principes de CERES. De plus, EcoVadis analyse la performance des entreprises en matière de RSE en s'appuyant sur sept indicateurs clés de management.

En 2024, le groupe HOPSCOTCH obtient la niveau **EcoVadis Gold** avec le plus haut score de son histoire (77/100). L'entreprise fait ainsi partie des 5% d'acteurs les plus performants dans son secteur d'activités.

Nos progrès sont notables en éthique, où nous avons amélioré notre score de 60 à 70/100, en Social & Droits humains passant de 70 à 80/100 ainsi qu'en Achats Responsables, passant de 60 à 80/100. En ce qui concerne l'évaluation de notre engagement environnemental, nous avons maintenu un score élevé de 80/100. L'écart restant jusqu'à la note maximale sera comblé dès que nous pourrons présenter la formalisation de notre plan d'actions de décarbonation, prévue pour la fin du premier semestre 2025.



UN GLOBAL COMPACT



Depuis 2009, HOPSCOTCH Groupe adhère aux **dix principes du Global Compact**, couvrant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Engagé dans une démarche responsable, le groupe contribue activement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies pour relever les grands défis mondiaux. À ce titre, HOPSCOTCH mobilise 9 des 17 ODD, affirmant ainsi son engagement en faveur d'un avenir plus durable. En 2024, HOPSCOTCH Groupe a formalisé son adhésion aux dix principes du Global Compact en mettant en place un processus structuré. Cette démarche inclut un **questionnaire d'évaluation** destiné à l'ensemble des parties prenantes du groupe, permettant de mesurer l'alignement des pratiques avec les engagements du Global Compact. Ce questionnaire vise à identifier les axes de progrès et à renforcer l'intégration des principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption dans les stratégies et opérations du groupe.

Des systèmes de management certifiés

Des Campagnes de communication responsables

LABEL RSE AGENCES ACTIVES



Démarche évaluée
par AFNOR Certification

Le label **RSE Agences Actives** a été conçu en collaboration par l'**AACC** (Association des Agences-Conseils en Communication), le **SCRP** (Syndicat du Conseil en Relations Publiques) et **AFNOR Certification**, afin d'offrir un référentiel spécifiquement adapté aux enjeux et aux métiers des agences-conseils en communication.

Structuré autour de quatre grandes thématiques, il couvre l'ensemble des dimensions clés du secteur : vision et gouvernance, réalisation des prestations, ressources humaines et impact social, ainsi que l'empreinte environnementale de l'agence.

L'obtention du label repose sur une évaluation rigoureuse : les agences doivent remplir un questionnaire basé sur la norme internationale ISO 26000 et fournir des éléments de preuve. Ces éléments sont ensuite analysés par des évaluateurs spécialisés d'AFNOR Certification, garantissant ainsi un niveau d'exigence élevé et une reconnaissance officielle des démarches responsables engagées par les agences.

En 2024, 7 Agences sont désormais certifiées :

- › Heaven
- › HOPSCOTCH Décideurs
- › HOPSCOTCH PR
- › HOPSCOTCH Season France
- › HOPSCOTCH Tourism France
- › Human to Human
- › Le Public Systeme PR

HOPSCOTCH PR et heaven ont renouvelé leur labellisation confirmant le plus haut niveau de certification (trois étoiles) selon le barème du label Agences Actives. Les autres entités du groupe renouvelleront leurs certifications courant 2025.

LABEL AGENCE CONSEIL EN INFLUENCE RESPONSABLE



HOPSCOTCH PR a obtenu le label "Agence Conseil en Influence Responsable" avec la plus haute distinction (3 étoiles). Cette reconnaissance souligne un engagement envers des pratiques éthiques et transparentes (dignité humaine, loyauté, déontologie, protection des mineurs, véracité des informations) dans le domaine de l'influence marketing. Cette labellisation est le fruit d'un travail de long terme, comme l'établissement d'une charte de bonnes pratiques en matière d'influence responsable, la formation de tous les collaborateurs d'HOPSCOTCH PR à ces enjeux, et la mise en œuvre concrète de cette stratégie dans les contrats avec des influenceurs.

Des événements éco-responsables et éco-conçus

ISO 20121



La norme ISO 20121 est une référence internationale qui définit les lignes directrices pour une gestion responsable et durable des événements. Son objectif est d'aider les organisations à concevoir et à organiser des événements en réduisant leur impact environnemental, en favorisant l'inclusion sociale et en optimisant les bénéfices économiques.

Benoît Desveaux a joué un rôle clé dans son implantation en France, pilotant l'équipe française en charge de son déploiement. En 2011, ce sont 12 événements Renault qui ont été certifiés sous BS8901, le *British Standard* préexistant à la norme ISO 20121. Grâce à cet engagement, HOPSCOTCH est devenue, la première agence événementielle européenne à obtenir une certification de ce type, en intégrant ces exigences concrètement dans la production événementielle.

L'ISO 20121 ne se limite pas à l'événement en lui-même, elle certifie également le système de management responsable des équipes, intégrant des critères transversaux tels que les achats responsables, la gestion des ressources humaines et le respect des exigences légales. Au-delà de la conformité, cette certification engage les agences dans une dynamique d'amélioration continue, visant à maximiser leur impact positif sur l'ensemble de la chaîne de valeur événementielle.

En avril 2024, trois nouvelles agences du groupe ont été certifiées : **HOPSCOTCH Luxe**, **HOPSCOTCH Congrès** et **HOPSCOTCH Moments**. Cinq agences représentent une Team ISO composée de 24 référents opérationnels et stratégiques.

Notre gouvernance

UNE GOUVERNANCE HORIZONTALE

En 2024, **Planet Champions** renforce la gouvernance horizontale de la RSE en favorisant une approche inclusive et transversale. Tous les niveaux hiérarchiques et types de postes sont impliqués dans la prise de décision, ancrant la RSE comme une responsabilité partagée. Ce dispositif stimule les échanges, la montée en compétences et la collaboration entre équipes, soutenu par une communication transparente, la sensibilisation et la formation continue.

L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Le Comité de Direction (CODIR) d'HOPSCOTCH Groupe est pleinement engagé dans l'intégration du développement durable au cœur de la stratégie globale de l'entreprise. Dès les premières initiatives, **Benoît Desveaux** s'est positionné comme un précurseur sur ces sujets, incarnant la voix du Groupe auprès des instances, des médias, ainsi que des associations et syndicats professionnels.

Aujourd'hui, cet engagement est porté collectivement par l'ensemble du CODIR, qui joue un rôle actif dans le pilotage et l'ancrage des enjeux RSE au sein du Groupe. Pour structurer cette démarche, **Isabelle Luoni**, directrice de la performance globale, est mandatée par le CODIR afin de superviser les fonctions achats et RSE. Elle assure également le suivi des certifications et labellisations.

TEAM PLANET CHAMPIONS : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LA GOUVERNANCE RSE



Lancé en 2024, **Planet Champions** est un dispositif visant à renforcer la gouvernance RSE en favorisant la collaboration et la montée en compétences des équipes. Ce programme crée du lien entre tous les collaborateurs impliqués dans les sujets RSE, en leur offrant un espace d'échange et d'apprentissage mutuel.

Il permet de structurer et diffuser la connaissance à travers les pôles, grâce à des **rendez-vous réguliers** (réunions mensuelles, partages d'expertise, sessions immersives type "vis ma vie"). Pour ancrer ces échanges dans le quotidien, une équipe Teams et WhatsApp est mise en place, et un déjeuner *Planet Champions* est organisé tous les deux mois, avec des référents dédiés par groupe de travail. *Planet Champions* lutte contre le silotage en croisant les expertises, valorise les initiatives locales et alimente la **newsletter RSE** pour une diffusion plus large à l'ensemble du Groupe.

TEAM REFERENTS ISO 20121

- › **24 collaborateurs** référents ISO 20121 répartis entre les 5 agences certifiées.
- › **Objectif** : Accompagner les équipes d'HOPSCOTCH Event, Luxe, Congrès, Moments et Sagarmatha dans la mise en œuvre et l'amélioration du Système de Management Responsable (SMR).
- › **Organisation** :
 - 1 groupe de travail (teams) et 1 réunion de référents ISO par mois.
 - 1 plan d'action structurel commun.
 - Des audits internes planifiés.
 - Participation aux revues de direction et audits de certification.

TEAM ISO EVENT HOPSCOTCH EVENT

- › **8 collaboratrices** dont 2 Directrices Associées
- › **Objectif** : Définir les objectifs RSE spécifiques à l'Event, onboarder les collaborateurs sur l'ISO, faire vivre la RSE au quotidien via des initiatives concrètes.
- › **Organisation** : 1 réunion par mois.

TEAM FRESQUEURS

- › **12 collaborateurs** formateurs de la Fresque du Climat depuis 2022.
- › **Objectif** : Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux climatiques via des ateliers ludiques et pédagogiques.
- › **Organisation** :
 - Animation d'ateliers en interne (1 animateur pour 14 participants).
 - Une équipe Teams et un groupe WhatsApp.
 - Un déjeuner Fresqueurs tous les 2 mois.
 - Organisation du matériel et distribution de tee-shirts Fresqueurs.

TEAM REFERENTS HANDICAP

- › **18 collaborateurs** dont :
 - Référents Handicap RH (accompagnement des collaborateurs en situation de handicap).
 - Référents Achats Responsables (TIH / EA / ESAT).
 - Référents Handicap (1 par agence).
- › **Objectifs** :
 - Commission Handicap et référents de proximité.
 - Formations des membres de la commission et des RH, et participation au Diverstival.
 - Aménagement des locaux et des postes de travail et organisation du travail adaptée (journées d'absence supplémentaires).

TEAM HOPSCOTCH TOURISM

- › **5 collaborateurs** volontaires issus de différents domaines d'expertise.
- › **Objectifs** :
 - Définition des axes prioritaires de la politique RSE et intégration de la politique RSE dans les activités et services de l'agence.
 - Sensibilisation des collaborateurs et des clients.
 - Collaboration avec des partenaires engagés dans des démarches durables.

TEAM HOPSCOTCH SEASON

- › **30 ambassadeurs** à l'international (chiffre doublé en 2024).
- › **Objectif** : Garantir la diffusion des informations et le partage des bonnes pratiques en interne.
- › **Organisation** :
 - Collaboration entre équipes locales et pilotage global.
 - Alignement sur les enjeux RSE spécifiques à chaque région.

TEAM PLANET CHEZ SAGARMATHA

- › **8 collaboratrices** dans 3 bureaux (Lille, Lyon, Paris) depuis 2018
- › **Objectif** : Animer la stratégie RSE de Sagarmatha auprès des collaborateurs par des initiatives ludiques et des défis.
- › **Organisation** : une réunion mensuelle ou trimestrielle selon l'actualité.

TEAM ÉTHIQUE

- › **4 collaborateurs** engagés sur la mise en place des mesures anti-corruption, conformément à la loi Sapin II.
- › **Objectif** : Lutter contre la corruption et assurer la conformité aux réglementations.

TEAM ACHATS RESPONSABLES

- › **3 collaborateurs** en charge de la mise en place d'une politique d'achats responsables.
- › **Objectif** : Définir et déployer une politique d'achats responsables alignée avec les engagements RSE du Groupe, en intégrant des critères éthiques, environnementaux et sociaux dans les processus d'approvisionnement.

TEAM IA

- › **65 collaborateurs** engagés pour promouvoir les bonnes pratiques de l'IA. Véritables ambassadeurs, ils sensibilisent et accompagnent les agences dans l'adoption de ces bonnes pratiques.
- › **Objectif** : élaborer et diffuser une charte de l'IA responsable, portée par Laurence Malençon (Directrice Planning Stratégique), Thomas Fournier (Chief Innovation AI & Digital Officer) et le département Legal. Cette charte vise à renforcer la sécurité, la confidentialité, le respect des données et la sobriété numérique.

Nos 5 piliers

A travers sa mission pour augmenter le capital relationnel des organisations, HOPSCOTCH Groupe s'appuie sur 5 piliers.

INNOVATION

Faire évoluer continuellement le métier de la communication, dans sa vision, ses méthodologies, ses technologies et sa pratique ; mettre l'intelligence collective, le digital et l'intelligence artificielle au service de la création d'expériences et de relations pour les organisations et leurs publics.

ENTREPRENARIAT

Transmettre et développer l'esprit d'entreprise qui nous anime, à l'interne et dans notre écosystème. Mettre nos structures au service de ceux qui ont envie d'entreprendre : favoriser l'intrapreneuriat, encourager les nouvelles initiatives, développer un esprit d'audace, de curiosité et d'apprentissage continu pour tous.

TALENTS

Promouvoir un cadre de travail qui favorise la diversité et l'inclusion, le transfert de compétences, renforce la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs. Déployer une démarche de formation, d'amélioration et de certification continue pour faire grandir l'engagement environnemental, sociétal et social des collaborateurs.

ACCOMPAGNEMENT

Aider notre écosystème à adopter une communication responsable et inclusive : conseiller et accompagner nos clients par la sensibilisation, la pédagogie, la proposition d'offres et de solutions responsables.

ECO-SOCIO-CONCEPTION

Avec nos fournisseurs et nos partenaires, intégrer les enjeux de responsabilité dès la conception des projets et les respecter sur l'ensemble de leur réalisation, à savoir : privilégier une communication transparente, minimiser les ressources utilisées, réutiliser, recycler, favoriser l'inclusion et l'héritage.

H O P
S C O
T C H

UNE CRÉATION DE VALEUR DURABLE

| nos ressources |

**40 BUREAUX
DANS LE MONDE**
UNE PRESENCE
SUR 5 CONTINENTS



5000m²
au cœur de Paris
Conçus avec
les collaborateurs

781
Collaborateurs



6
Strikes
organisés
en 2024

Hopscotch génère aussi de la
valeur humaine, sociale et sociétale
au bénéfice de ses communautés, en 2024

187
Recrutements

578
Collaborateurs
ont bénéficié
d'une formation

236 904 €
affectés
aux causes
solidaires

NOTRE VISION DE LA RELATION CLIENTS

Un accompagnement sur mesure proche des clients : une équipe constituée pour chaque projet, et qui évolue en fonction des enjeux.

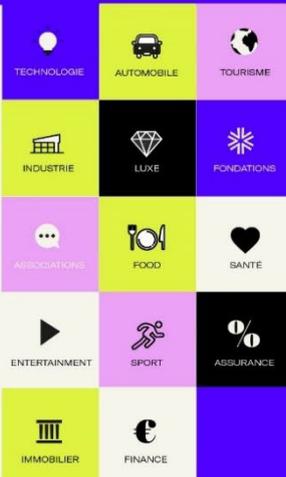
Une approche transversale, qui fait intervenir plusieurs métiers.

La co-création des idées et la co-construction des projets avec nos clients : le lab Hopscotch au service d'une relation de travail innovante.

| Les chercheurs et les scientifiques | les pouvoirs publics | les citoyens
| les dirigeants d'entreprise et les communicants | les publics internes
aux entreprises | les journalistes et les influenceurs |

RENCONTRER NOS CLIENTS ET VALORISER NOTRE OFFRE

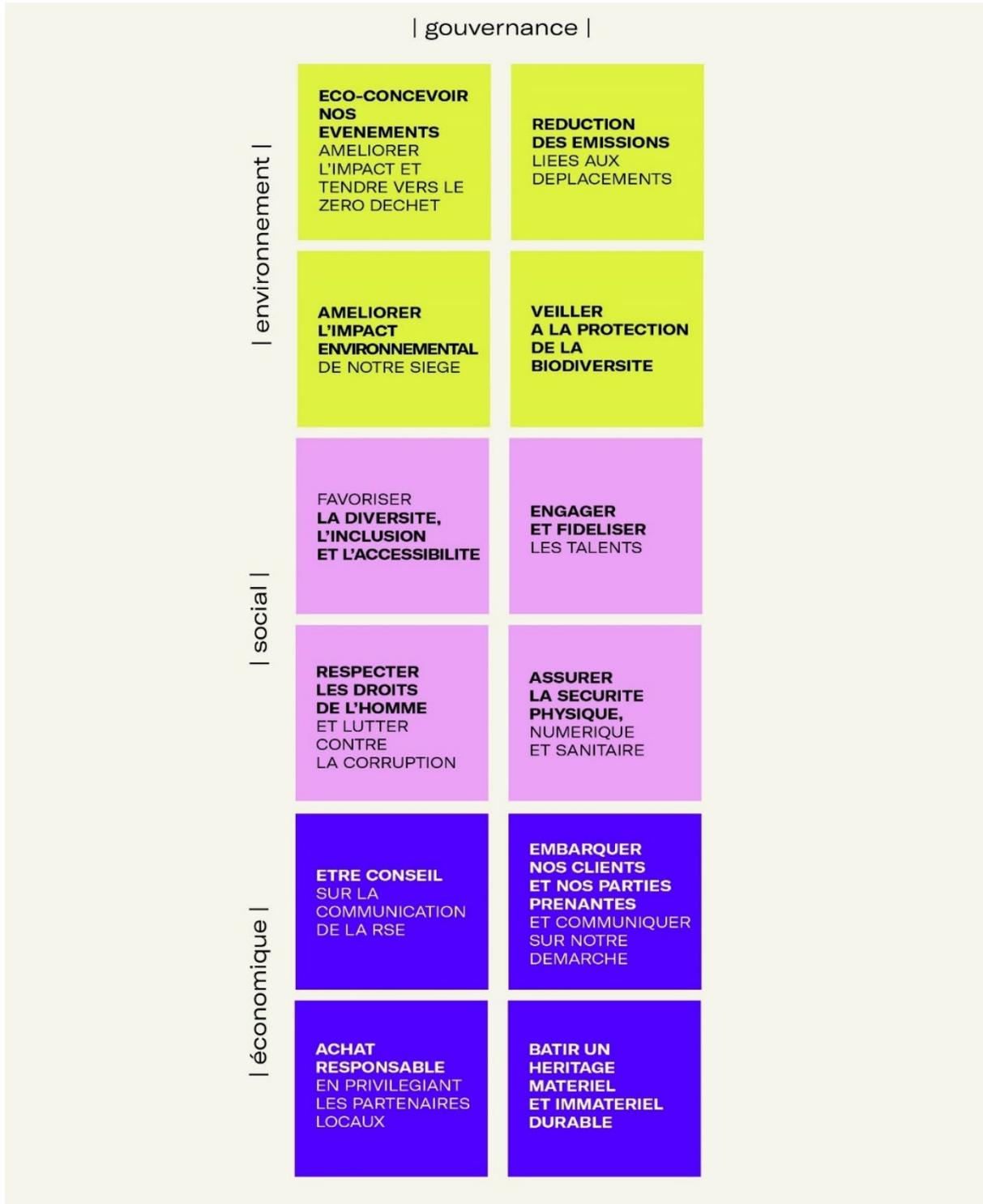
- Communiquer autour de nos valeurs : participer à des événements engageants (France et Monde).
- Prendre la parole pour montrer notre savoir-faire : dans les médias, à l'occasion de rencontres thématiques ou d'actions de relations publiques, sur les réseaux sociaux.
- Créer des événements propriétaires pour établir un dialogue entre toutes nos parties prenantes.
- Répondre aux attentes des clients et des institutions : être présent sur les compétitions et marchés publics notamment.
- Sensibiliser et accompagner nos clients sur les grands enjeux de notre époque : sociétaux et environnementaux.



**319,1 MILLIONS
D'EUROS DE
CHIFFRE
D'AFFAIRE**
**104,8 MILLIONS
D'EUROS DE
MARGE BRUTE**

Les missions menées par nos clients
sont notre principale source de revenus

03. NOTRE ROADMAP



Notre matrice de matérialité

En 2024, HOPSCOTCH Groupe a initié un processus de double matérialité afin d'impliquer plus étroitement ses parties prenantes et de structurer sa démarche en vue de la conformité avec la CSRD. Cette approche constitue le socle de notre politique RSE pour 2025.

STRUCTURATION EN 2024

Nous avons mobilisé à la fois des expertises externes et des ressources internes :

- › **Isabelle Luoni**, Directrice de la performance globale du groupe
- › **Diane Leray Lemoine**, Secrétaire générale du groupe
- › **Anthony Minniti**, Consultant ESG & Impact

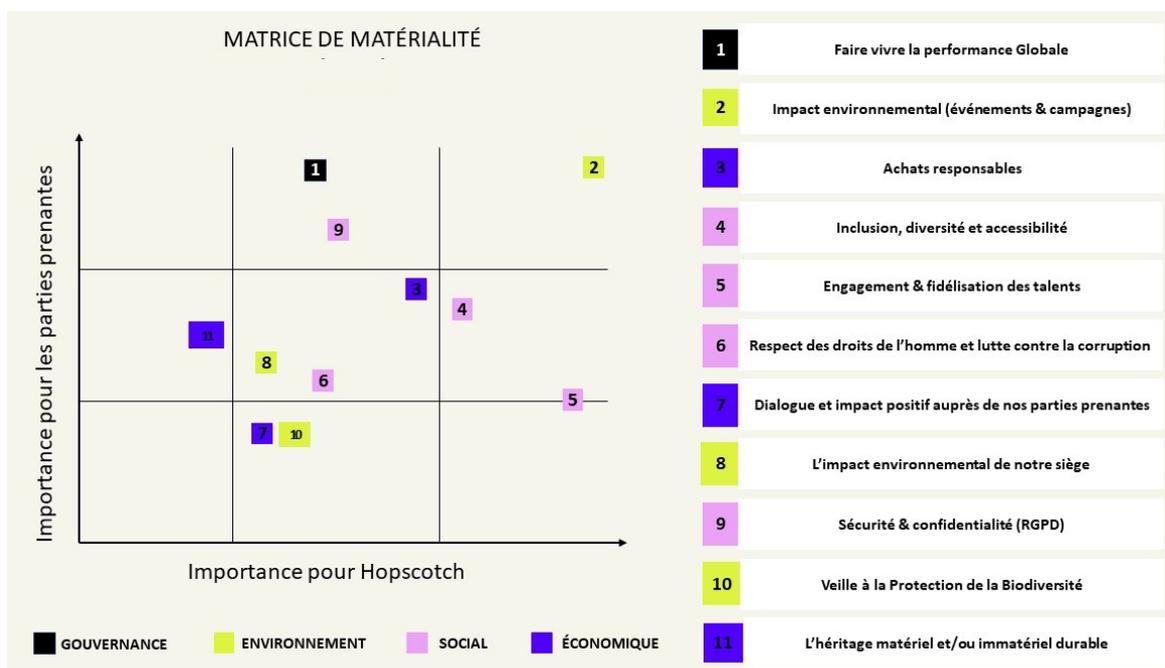
Dans un premier temps, l'équipe a identifié les domaines d'activités stratégiques (DAS) de HOPSCOTCH Groupe, qui couvrent un large spectre d'expertises et de secteurs industriels (l'événementiel, le conseil en communication et relations publiques, le digital, le cinéma, le sport, le tourisme, l'agroalimentaire, ...).

Afin de garantir une analyse approfondie et adaptée aux spécificités de chaque DAS, nous avons mobilisé 13 collaborateurs et collaboratrices issus de différentes filiales du groupe. Leur implication a été structurée en plusieurs étapes :

- › **Formation à la CSRD** : Une session dédiée pour aligner l'équipe projet sur les exigences réglementaires et les principes de la double matérialité.
- › **Ateliers d'analyse** : Deux journées de travail collaboratif visant à :
 - Identifier les parties prenantes clés pour chaque DAS
 - Évaluer nos impacts sur leur activité
 - Recenser les risques susceptibles d'affecter le Groupe Hopscotch

Prochaines étapes en 2025

En 2025, l'étape suivante consistera à identifier les **ESRS (European Sustainability Reporting Standards)** les plus pertinents pour HOPSCOTCH Groupe. Cette phase nous permettra de cartographier nos impacts et risques significatifs et de lancer la collecte des données nécessaires à la définition des KPI réglementaires associés à chaque ESRS.



NOS POLITIQUES RSE DÉPLOYÉES en 2024

| Ce tableau présente une synthèse des risques, des actions et des indicateurs des différentes politiques déployées en 2024 |

1/3

| RISQUE / OPPORTUNITE | ENJEU | ACTIONS | INDICATEURS 2023 | INDICATEURS 2024 | EVOLUTION |
|---|---|--|--|---|---|
| <p>1</p> <p>GOVERNANCE Faire vivre la performance globale</p> | <ul style="list-style-type: none"> Assurer un bon pilotage de la performance globale et sensibiliser les équipes à la raison d'être de l'entreprise. | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un CODIR pour piloter la performance globale de façon plus transversale Sensibilisation des équipes aux enjeux de la performance extra-financière Réflexion collective autour de la raison d'être de l'entreprise et démarche de transformation de l'entreprise | <ul style="list-style-type: none"> Une gouvernance horizontale avec : des collaborateurs présents dans un Comité Ethique, une TEAM ISO 20121, une TEAM Handicap, une Team Fresqueurs, une TEAM Méthodologie Agence, une TEAM Intelligence Artificielle, une TEAM Planet chez Sagarmatha, 15 Ambassadeurs qui font rayonner la RSE SOPEXA à l'international 5 salariés volontaires qui participent au Comité RSE chez heaven | <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la gouvernance horizontale avec des collaborateurs présents dans 9 équipes dédiées au sein du dispositif Planet Champions. Ce dispositif stimule les échanges, la montée en compétences et la collaboration entre équipes, soutenu par une communication transparente, la sensibilisation et la formation continue. | <ul style="list-style-type: none"> La gouvernance horizontale s'amplifie en 2024 avec la mise en place du dispositif Planet Champions. |
| <p>2</p> <p>ENVIRONNEMENT Impact environnemental (événements & campagnes)</p> | <ul style="list-style-type: none"> Réduire l'impact des productions événementielles et campagnes de communication sur l'environnement (déchets, GES, énergie) | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des dispositifs favorisant l'économie circulaire et l'éco-conception Mettre en place le Programme Zéro Déchet Déployer des outils de calcul de notre impact carbone | <ul style="list-style-type: none"> Le ratio de l'empreinte carbone de nos opérations (événements, RP et conseil) en kg eqCO2 sur le montant des achats hors locations et achats intragroupes en k€ TTC Unité : kg eqCO2/k€ TTC en 2022 : 319,89 kg en 2023 : 316,91 kg | <ul style="list-style-type: none"> Le ratio de l'empreinte carbone de nos opérations (événements, RP et conseil) en kg eqCO2 sur le montant des achats hors locations et achats intragroupes en k€ TTC Unité : kg eqCO2/k€ TTC 304,56 kg eqCO2/k€ TTC | <ul style="list-style-type: none"> Une baisse de l'empreinte carbone liée à nos politiques et outils mis en place comme la calcullette éco² et portée par la hausse de la demande de prestations responsables de la part de nos clients. |
| <p>8</p> <p>ENVIRONNEMENTAL L'impact environnemental de notre siège</p> | <ul style="list-style-type: none"> Limiter les consommations d'énergie liées à l'activité du siège Améliorer la gestion de nos déchets au siège | <ul style="list-style-type: none"> Optimiser les consommations d'énergies Optimiser le tri et la réduction de nos déchets Adapter les usages et les consommations à l'effort de sobriété nationale | <ul style="list-style-type: none"> 41,9 T eq. CO2 Consommation d'eau : 1770m3 Consommation d'électricité : 305 MWh Chaleur urbaine : 133 MWh Froid : 133 MWh 43 043 Kg de déchets recyclés Plan de sobriété appliqué sur toute l'année | <ul style="list-style-type: none"> 45,2 T eq. CO2 Consommation d'eau : 2335 m3 Consommation d'électricité : 285 MWh Chaleur urbaine : 148 MWh Froid : 123 MWh 37 740 Kg de déchets recyclés Plan de sobriété appliqué sur toute l'année | <ul style="list-style-type: none"> Une hausse de la consommation d'eau non justifiée à date. La baisse des déchets recyclés s'explique par la baisse de la quantité de déchets. Indicateur constant. |
| <p>8</p> <p>ENVIRONNEMENTAL Biodiversité</p> | <ul style="list-style-type: none"> Intégrer la biodiversité dans la planification et la réalisation de nos événements | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place de nouvelles méthodologies pour intégrer la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> NOUVEL INDICATEUR Solliciter l'intervention d'experts. Privilégier des partenariats avec des initiatives œuvrant pour la préservation de la biodiversité. Former à la biodiversité. Evaluer la biodiversité dans les achats responsables. | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une capsule de formation sur la préservation de la biodiversité. | <ul style="list-style-type: none"> Une première avancée qui témoigne de l'intérêt croissant du groupe pour ce marqueur. |
| <p>4</p> <p>SOCIAL Inclusion, diversité et accessibilité</p> | <ul style="list-style-type: none"> Lutter contre les discriminations en interne, au sein des équipes de Hopscotch, afin de mieux incarner les valeurs inclusives de l'entreprise. Choisir des fournisseurs responsables sur le plan social. Concevoir et produire des actions de communication (messages, événements) accessibles à tous les publics, y compris en situation de handicap ou éloignés des standards de communication classiques. Créer les conditions d'une communication inclusive. | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation. Rendre nos campagnes et événements produits accessibles à tous les publics. Mettre en place un accord handicap au sein du Groupe. Créer des campagnes et des événements accessibles et engagées pour les valeurs d'inclusion. | <ul style="list-style-type: none"> Taux de travailleurs handicapés : 1,6% Taux de femmes à des postes d'encadrement : 184 managers dont 116 femmes (63%) et 68 hommes (37%) Répartition par genre : Hommes : 183 - 27% Femmes : 498 - 73% | <ul style="list-style-type: none"> Taux de travailleurs handicapés : 1,98% Taux de femmes à des postes d'encadrement : 198 personnes, dont 133 femmes (67 %) et 65 hommes (33 %) Répartition par genre : Hommes : 200 - 26% Femmes : 581 - 74% | <ul style="list-style-type: none"> En 2024, le taux de collaborateurs en situation de handicap au sein du Groupe atteint 1,98 %, contre 1,6 % en 2023, témoignant des avancées concrètes d'HOPSCOTCH en matière d'Inclusion et d'accessibilité. Une hausse des femmes aux postes managériaux. |

NOS POLITIQUES RSE DÉPLOYÉES en 2024

| Ce tableau présente une synthèse des risques,
des actions et des indicateurs des différentes politiques déployées en 2024 |

2/3

| RISQUE / OPPORTUNITE | ENJEU | ACTIONS | INDICATEURS 2023 | INDICATEURS 2024 | EVOLUTION |
|--|---|--|--|---|--|
| <p>6</p> <p>SOCIAL Respect des droits de l'Homme et lutte contre la corruption</p> | <ul style="list-style-type: none"> Assurer le respect des droits de l'Homme dans tous les pays où nous intervenons. Assurer le respect des pratiques éthiques dans notre modèle d'affaires. Assurer le respect des pratiques éthiques dans notre modèle d'affaires. | <ul style="list-style-type: none"> Diffuser et appliquer notre code de conduite anticorruption. Animer notre comité 'éthique' au sein de Hopscotch et informer sur la procédure d'alerte existante. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'alertes reçues : 0 | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'alertes reçues : 1 | <ul style="list-style-type: none"> En 2024, un média a signalé à la Direction des comportements inappropriés survenus il y a plusieurs années au sein d'une filiale. En réponse, HOPSCOTCH a rapidement mis en place plusieurs mesures : une supervision accrue par les RH et la Direction, un service d'écoute psychologique assuré par un organisme indépendant, et une enquête interne. De plus, la Direction a décidé de réorganiser le management de la société concernée. |
| <p>5</p> <p>SOCIAL Engagement et fidélisation des talents</p> | <ul style="list-style-type: none"> Séduire, intégrer et fidéliser les meilleurs talents en interne. Adapter les trajectoires professionnelles aux évolutions de nos métiers et de la société. Sensibiliser les équipes internes aux grands enjeux environnementaux et sociétaux. Former des managers engagés. Animer un dialogue interne pour fidéliser et améliorer la QVT. | <ul style="list-style-type: none"> Travailler notre attractivité pour attirer/conservier nos talents (QVT, mobilité interne, télétravail, communication interne...). Former nos collaborateurs (RSE, Comportements inappropriés, Posture managériale). | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes recrutées: 223 Nombre d'heures de formation : 19 970 heures dont 16 536 heures d'alternance Nombre de salariés formés : 459 Effectifs France à 454 + Effectifs Monde à 681 | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes recrutées France (CDI/CDD) : 195 recrutements & 187 personnes recrutées Nombre d'heures de formation : 27 369 heures dont 24 710 heures d'alternance Nombre de salariés formés : 578 soit 441 femmes et 137 hommes Effectifs France inscrits sans alternants, stagiaires & CDDU : 458 Effectifs MONDE inscrits sans alternants, stagiaires & CDDU : 781 | <ul style="list-style-type: none"> Une hausse significative des heures de formations par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique notamment par : La consolidation des formations en anglais pour accompagner l'internationalisation du groupe. La sensibilisation de nos collaborateurs à l'intelligence artificielle et à son utilisation, afin de les préparer aux opportunités et aux défis qu'elle présente dans notre environnement professionnel. La poursuite des initiatives RSE, notamment via le déploiement de la Fresque du Climat et d'autres modules de sensibilisation environnementale. Le renforcement des parcours de formation à destination des managers pour améliorer l'accompagnement des équipes. Une nouvelle augmentation du nombre d'alternants, avec un volume d'heures de formation en alternance en forte progression, soulignant l'engagement du groupe en faveur du développement des jeunes talents. Les augmentations d'effectifs au niveau mondial s'expliquent notamment par l'intégration des entités HOPSCOTCH Tourism. |
| <p>9</p> <p>SOCIAL Assurer la sécurité physique, sanitaire et numérique</p> | <ul style="list-style-type: none"> Respecter les données personnelles et les obligations liées à la RGPD. | <ul style="list-style-type: none"> Appliquer le Plan de prévention et le Vademecum Former nos collaborateurs aux principes de protection des données personnelles. | <ul style="list-style-type: none"> 23 actions de sensibilisation menées par le service IT, relatives à la sécurité des données informatiques. | <ul style="list-style-type: none"> 19 actions de sensibilisation relatives à la sécurité des données informatiques. | <ul style="list-style-type: none"> Une stabilisation du nombre d'actions de sensibilisation et en parallèle un renforcement de la sécurité lors des grands événements sportifs de l'année 2024. |

NOS POLITIQUES RSE DÉPLOYÉES en 2024

| Ce tableau présente une synthèse des risques,
des actions et des indicateurs des différentes politiques déployées en 2024 |

3/3

| RISQUE / OPPORTUNITE | ENJEU | ACTIONS | INDICATEURS 2023 | INDICATEURS 2024 | EVOLUTION |
|---|--|--|--|--|--|
| <p>7</p> <p>ECONOMIQUE Dialogue et impact positif auprès de nos parties prenantes</p> | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir le secteur associatif. Héritage. Faire évoluer la profession vers un impact plus positif. Accompagner et encourager nos clients dans la mise en place de politiques responsables. | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser des actions philanthropiques (dons et mécénat) auprès du secteur associatif. Dispenser des cours dans des écoles de communication, en lien avec la raison d'être de l'entreprise et l'avenir de la profession. Participer à des réflexions collectives sur le rôle des entreprises pour promouvoir l'économie régénérative. S'adosser au Plan de Transformation de l'Économie Française du Shift Project et rassembler la filière pour décarboner les métiers de la communication. Créer l'offre Hopscotch pour conseiller et encourager les actions RSE des entreprises et organisations. | <ul style="list-style-type: none"> Dons aux associations: 208 000€. 13 strikes organisés. 145 heures de formations dispensées par des collaborateurs dans 6 établissements. | <ul style="list-style-type: none"> Dons aux associations: 236 904€. 6 strikes organisés. 207 heures de formations dispensées par des collaborateurs dans 6 établissements. | <ul style="list-style-type: none"> La hausse des dons en 2024. La baisse du nombre de strikes est liée à l'absence de la facilitatrice en début d'année. La hausse du nombre de formations à l'extérieur. |
| <p>3</p> <p>ECONOMIQUE Achats responsables</p> | <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les critères de développement durable et d'insertion sociale dans le référencement des fournisseurs du Groupe. Inciter nos partenaires à s'engager à nos côtés pour identifier des solutions d'éco-socio-production et partager, ensemble, les meilleures pratiques en matière de RSE. | <ul style="list-style-type: none"> Insérer des clauses environnementales et sociales dans les cahiers des charges. Sensibiliser, co-construire et former nos prestataires en RSE. | <ul style="list-style-type: none"> NOUVEL INDICATEUR: Part des achats inclusifs, issus de l'ESS, dans le total des achats : 0,066% Montant : 80 538,84€ | <ul style="list-style-type: none"> Part des achats inclusifs auprès des structures issues du tissu ESS sur l'ensemble des achats directs et indirects : 0,10% Montant : 212 793€ Déploiement du calculateur ICE et de l'ouvrage Empreinte Carbone. | <ul style="list-style-type: none"> La part des achats inclusifs est en hausse grâce à une politique de sensibilisation active. Ces achats ne prennent pas en compte l'effet cascade des clauses d'inclusion des grands événements sportifs de 2024. |

04. ENVIRONNEMENT

**ECO-CONCEVOIR
NOS
EVENEMENTS**
AMELIORER
L'IMPACT ET
TENDRE VERS LE
ZERO DECHET

**REDUCTION
DES EMISSIONS
LIEES AUX
DEPLACEMENTS**

**AMELIORER
L'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL
DE NOTRE SIEGE**

**VEILLER
A LA PROTECTION
DE LA
BIODIVERSITE**



Eco-concevoir nos événements, améliorer l'impact et tendre vers le zéro déchet

La question des déchets est un enjeu majeur pour la filière événementielle et une priorité pour le Groupe. Pour tous ses événements, HOPSCOTCH Groupe met en place un programme ambitieux « Zéro Déchet » autour du principe des 8R.

LA POLITIQUE DES 8R

- » **Réfléchir** : Anticiper l'impact environnemental avant d'acheter ou de consommer.
- » **Refuser** : Questionner la nécessité des prestations, privilégier la location et éviter le superflu.
- » **Réduire** : Concevoir des événements en limitant les ressources utilisées et en favorisant l'éco-conception.
- » **Réemployer** : Donner une seconde vie aux équipements en optant pour la location, la seconde main et le don à des associations.
- » **Réparer** : Prolonger la durée de vie des objets en les réparant.
- » **Recycler** : Valoriser les déchets en dernière option, en intégrant les déchets cachés.
- » **Reconcevoir** : Imaginer des produits et solutions plus durables et recyclables dès leur conception.
- » **Responsabiliser** : Encourager l'ensemble des acteurs à adopter des pratiques écoresponsables.

L'OBJECTIF A VISER ZERO DECHET

Nous nous engageons à réduire l'impact environnemental de nos événements en appliquant une stratégie globale basée sur l'évaluation des besoins, la réduction des déchets et le réemploi des matériaux.

Évaluer et Minimiser les Déchets

- › Anticiper les besoins pour éviter la surconsommation et privilégier des solutions réutilisables.
- › Concevoir des scénographies avec des matériaux recyclables et réutilisables.

Supprimer les Produits à Usage Unique

- › Remplacer les bouteilles plastiques par des gourdes et fontaines.
- › Utiliser de la vaisselle réutilisable, y compris les gobelets.

Réutiliser et Recycler

- › Réemployer les décors, panneaux et supports publicitaires d'un événement à l'autre.
- › Concevoir des éléments préfabriqués pour faciliter leur déconstruction et réemploi.
- › Mettre en place des systèmes de recyclage efficaces.

Encourager le Don et l'Upcycling

- › Redistribuer des surplus alimentaires via des partenariats (SAVR, LINKEE).
- › Donner des éléments de décors et matières premières à des associations et ressourceries (MUTO, ArtStock, Re'Up, La Réserve des Arts). En 2024, nous avons confié à notre partenaire Re'UP, 62 tonnes d'éléments pour du réemploi solidaire.

Au sein du réseau HOPSCOTCH Season, la majorité des agences a mis en place des politiques de réduction des déchets comme la mise à disposition de cuisines, permettant aux collaborateurs de préparer leurs repas et ainsi limiter les emballages alimentaires ; ou la digitalisation pour réduire les impressions papier.

Mesurer notre Impact

Nous réalisons notre bilan carbone annuel et développons nos propres outils pour permettre de mesurer les solutions événementielles proposées comme le **calculateur et outil de simulation é(CO)₂**.

Focus #Upcycling Road : transformer les déchets en ressources !

Dans le cadre des épreuves de voile des épreuves sportives organisées à la Marina de Marseille, HOPSCOTCH a mis en place un dispositif d'innovation durable en collaboration avec Synchronicity : l'**Upcycling Road**. Conçue pour réduire drastiquement l'impact environnemental de l'événement, cette initiative unique a révolutionné la gestion des déchets en les transformant en ressources valorisables.

Au-delà des Jeux, ce dispositif démontre que les événements de grande ampleur peuvent atteindre un objectif "zéro déchet" grâce à une gestion optimisée et participative des ressources. Dans le cadre du "clap de fin durabilité" de Paris 2024, l'évaluation de la stratégie de gestion des déchets sur Marseille a été primée d'une note de 100 / 100.

UN DISPOSITIF DE GESTION DES DECHETS INTEGRE ET CIRCULAIRE

L'Upcycling Road repose sur une stratégie systémique et inclusive combinant plusieurs innovations :

- › **Cyclo-mobilité** : Collecte des déchets par 5 vélos électriques alimentés à l'énergie solaire, assurant des passages toutes les 15 minutes aux points de collecte.
- › **Traçabilité et gestion en temps réel** : Mise en place d'un système d'information digitalisé avec QR codes sur les bacs et poubelles pour identifier les erreurs de tri et intervenir immédiatement.
- › **Tri et transformation sur site** : 16 personnes mobilisées pour le tri manuel permettant d'optimiser la valorisation des déchets, passant de 17 flux identifiés à 28 types de matières valorisables.
- › **Traitement des biodéchets *in situ*** : Intégration d'un dispositif de méthanisation et de broyage, limitant le transport et favorisant la valorisation locale.

DES RESULTATS MESURABLES ET EXEMPLAIRES

Le projet a abouti à un taux de valorisation important de **83,8% sur 33,5 tonnes de déchets** :

- › 29% biodéchets valorisés
- › 27% recyclage
- › 22% valorisation énergétique
- › 5,3% réemploi
- › Seulement 16,2% de mise en décharge et 0,1% de destruction

UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET ECONOMIQUE POSITIF

L'Upcycling Road ne se limite pas à la réduction des déchets, elle contribue aussi à :

- › **L'innovation sociale et territoriale** : Création d'emplois locaux avec une équipe de 17 personnes dont 5 issues de l'ESS, sensibilisation des parties prenantes, et ancrage territorial fort grâce à des récepteurs marseillais.
- › **La réduction de l'empreinte carbone** : Mobilité douce, compactage et optimisation des flux pour limiter les transports
- › **La circularité des matières** : Valorisation innovante des gisements via des partenaires alternatifs (maraîchers, associations de design, centres équestres...).



Focus #Seconde Vie

OPERA GARNIER : FLEURS ECLATANTES, SOURIRES RAVIVES

À la suite d'un événement d'**HOPSCOTCH Moments** à l'Opéra Garnier, Maité Malmezat et son équipe ont décidé de redonner vie aux fleurs utilisées. Face à l'absence de réponse de leur fleuriste quant à la seconde vie de ces fleurs, elles ont contacté des EHPADs afin de leur offrir les arrangements floraux. Les EHPADs ont répondu à cette offre avec enthousiasme. Cela a engendré une collaboration joyeuse, avec la fleuriste coordonnant les livraisons vers ces établissements. Une belle histoire d'initiative, de réutilisation, et de solidarité.

Focus #Bilan Carbone

NOTRE BEGES 2024



Afin de suivre au mieux son impact environnemental, HOPSCOTCH Groupe réalise chaque année son bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) selon la méthodologie Bilan Carbone®.

Le périmètre retenu est organisationnel financier limité au territoire national français. Les agences HOPSCOTCH Season situées à l'international n'entrent donc pas dans le processus de comptabilisation. La filiale HOPSCOTCH Tourism France, acquise en début d'année 2024, a réalisé l'exercice.

Nous observons une grande disparité d'émissions de GES entre les différents scopes avec un scope 3 largement prédominant.

| Résultats par Scope (tCO2e) | | 2022 | | 2023 | | 2024 | |
|-----------------------------|--|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| Périmètre | | Hopscotch Groupe France | dont HOPSCOTCH Tourism France | Hopscotch Groupe France | dont HOPSCOTCH Tourism France | Hopscotch Groupe France | dont HOPSCOTCH Tourism France |
| Scope 1 | Emissions directes de GES | 24,56 | | 26,00 | | 32,81 | - |
| Scope 2 | Emissions indirectes associées à l'énergie | 46,97 | 0,69 | 38,27 | 0,61 | 40,30 | 0,66 |
| Scope 3 | Autres émissions indirectes de GES | 36 379,57 | 323,21 | 37 013,27 | 356,29 | 40 015,23 | 327,97 |
| TOTAL | | 36 451,10 | 323,90 | 37 077,55 | 356,90 | 40 088,34 | 328,63 |

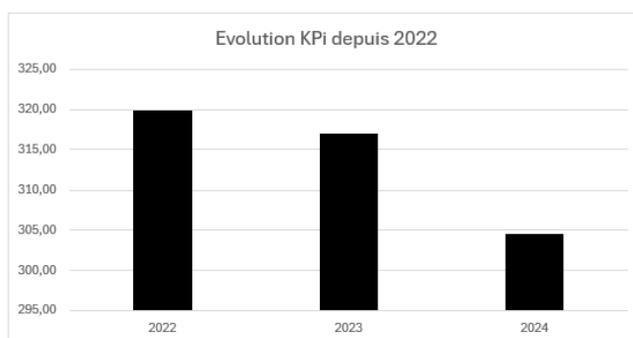
Décomposition par poste des différents scopes reportée ci-dessous :

| Résultats par Scope [Norme ISO 14064-1] (tCO2e) | 2024 | dont HOP TOURISM |
|---|-----------|---------------------|
| Émissions directes des sources fixes de combustion | | |
| Émissions directes des sources mobiles de combustion | 32,81 | |
| Émissions et absorptions directes des processus industriels | | |
| Émissions fugitives directes résultant de la libération de GES dans les systèmes anthropiques | | |
| Émissions et absorptions directes UTCF | | |
| Émissions indirectes dues à l'importation d'électricité | 11,69 | 0,66 |
| Émissions indirectes provenant de l'énergie importée autre que l'électricité | 28,61 | |
| Emissions liées à l'énergie scope 3 | 13,16 | |
| Achats de produits | 37 890,80 | 1,33 |
| Immobilisations | 110,67 | 3,74 |
| Élimination des déchets solides et liquides | 14,59 | 0,33 |
| Transport de marchandises en amont | | |
| Déplacements professionnels | 368,14 | 320,63 |
| Actifs loués en amont | | |
| Investissement | | |
| Déplacements clients et visiteurs | | |
| Transport de marchandises en aval | | |
| Phase d'utilisation du produit | 1 558,62 | |
| Fin de vie des produits vendus | | |
| Franchises en aval | | |
| Actifs loués en aval | | |
| Trajets domicile-travail des employés | 59,26 | 1,93 |
| Autres émissions indirectes | | |

Grâce à l'outil ACDC en cours de développement par le service de la performance globale du groupe, nous pourrons très prochainement récupérer plus facilement les datas relatives aux émissions générées par nos prestataires sur nos différentes opérations. Nous pourrons ainsi préciser les émissions de GES relatives au transport amont ou aval pour notre activité.

L'empreinte carbone de nos opérations écoconçues (événements, RP, conseils) ramenée à leur chiffre d'affaires est notre indicateur de suivi. Il poursuit sur sa baisse. Ce n'est plus 1 mais près de 4% de baisse constatée entre 2023 et 2024, témoignage d'une mobilisation sans cesse croissante de nos équipes dans la réduction de l'impact environnemental de l'événementiel.

| Année comptable | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------|--------|--------|---------------|
| Kpi (kg eqCO2/k€) | 319,89 | 316,91 | 304,56 |
| Evolution par rapport à 2022 | | -0,93% | -4,79% |
| Evolution par rapport à 2023 | | | -3,90% |



SBTi



En 2023, HOPSCOTCH Groupe a émis sa lettre d'engagement SBTi. L'objectif principal du SBTi est de s'assurer que les objectifs de réduction des émissions des entreprises contribuent de manière significative à la limitation du réchauffement climatique mondial conformément aux accords de l'Accord de Paris. Le terme "SBTi" fait référence à l'initiative Science Based Targets (SBTi), également connue sous le nom de "Science Based Targets Initiative". Il s'agit d'une collaboration entre plusieurs organisations, dont le Global Compact des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI), le World Wildlife Fund (WWF), et le Carbon Disclosure Project (CDP), visant à aider les entreprises à fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) alignés sur la science climatique.

NOTRE OUTIL ACCESSIBLE A TOUTE NOTRE PROFESSION LE CALCULATEUR ET SIMULATEUR E(CO)₂

Tous les calculateurs sur le marché présentent des résultats différents à hypothèses égales. Il est donc nécessaire de créer un outil adapté à l'événementiel pour harmoniser les résultats de l'ensemble des agences.

La solution é(CO)₂ pour :

- › Fournir un outil d'évaluation de l'Empreinte Carbone d'un Événement simple, efficace, auto-administré.
- › Réaliser de multiples scénarios à proposer à nos clients dans le but de réduire au maximum l'Empreinte Carbone de l'Événement et le Bilan Carbone du Client.
- › Sensibiliser et acculturer à l'impact environnemental tous les acteurs de la chaîne de valeur.
- › Calculer l'empreinte de tous nos événements et compenser les émissions résiduelles incompressibles en finançant -des projets labellisés bas carbone ou Gold Standard.

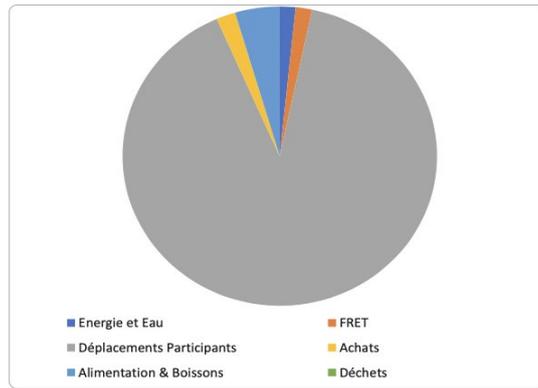
La Méthodologie employée :

- › Bilan Carbone ® de l'ADEME
- › Source des FE : Base Empreinte de l'ADEME
- › Périmètre des activités : de l'amont à l'aval en intégrant les scopes 1, 2 et 3

WORLD DAIRY SUMMIT 2024 x é(CO)₂

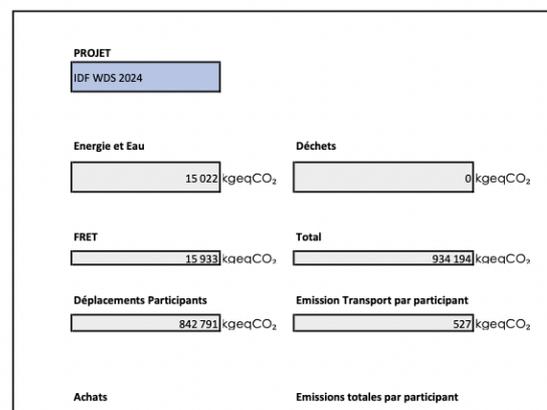
Dans le cadre du World Dairy Summit 2024, **HOPSCOTCH Congrès** a mis en place une stratégie ambitieuse pour minimiser l'empreinte carbone de l'événement, en s'appuyant sur l'**outil é(CO)₂** pour le compte du CNIEL. Ce calculateur et simulateur permet d'évaluer avec précision les émissions de gaz à effet de serre générées par chaque aspect de l'événement, de la logistique aux déplacements des participants. Grâce à cette analyse détaillée, des actions de réduction ont été mises en œuvre, telles que l'optimisation des transports et la sélection de prestataires engagés dans des pratiques durables et la gestion écoresponsable des ressources. L'utilisation d'é(CO)₂ a ainsi permis d'orienter les décisions stratégiques et d'engager les parties prenantes dans une approche plus responsable.

L'analyse du bilan par poste issu de notre calculateur é(CO)₂ met en évidence la répartition des émissions de gaz à effet de serre selon les différents postes d'impact. Comme pour de nombreux événements internationaux, les déplacements des participants constituent la principale source d'émissions.



BILAN GES PAR POSTE

| Poste | % | TOTAL | Unité |
|------------------------------------|----------|----------------|----------------------------|
| Energie et Eau | 1,61% | 15 085 | |
| FRET | 1,71% | 15 933 | |
| Déplacements Participants | 90,22% | 842 791 | kg eqCO ₂ |
| Achats | 1,96% | 18 013 | |
| Alimentation & Boissons | 4,61% | 42 372 | |
| Déchets | 0,00% | 0 | |
| Total | | 934 194 | kg eqCO₂ |
| Equivalence Carbone | = | 778 | Vol Paris New York |
| Emission transport par participant | | 527 | kg eqCO ₂ |
| Emissions totales par participant | | 584 | kg eqCO ₂ |



REDUCTION DES EMISSIONS LIEES AUX DEPLACEMENTS

Travel Policy

Depuis 2022, nous avons mis en place une charte dédiée à nos déplacements. En 2024, la réduction des déplacements liés à notre activité est devenue un standard pour nos collaborateurs et les partenaires de nos agences.

Nos principes clés :

- › Favoriser les acteurs locaux pour limiter les besoins en transport.
- › Privilégier les lieux accessibles en transports en commun.
- › Encourager la mobilité partagée, avec du covoiturage et des navettes électriques.
- › Adopter le train pour les trajets de moins de 500 km.

Le cadre de nos déplacements professionnels :

- › Déplacements nationaux : Le train est obligatoire. Tout recours à l'avion nécessite une demande de dérogation auprès de son N+1.
- › Déplacements internationaux : La classe économique est systématique. Une exception est possible pour les vols de plus de six heures.
- › Déplacements locaux : Les transports en commun sont privilégiés. Les taxis ne sont autorisés que sur validation du N+1.

Un forfait mobilité durable pour aller plus loin :

Pour encourager l'adoption des modes de transport écologiques et doux, nous mettons en place un forfait mobilité durable couvrant l'usage de :

- › Vélos et trottinettes
- › Covoiturage, autopartage et véhicules non thermiques
- › Tout autre mode de transport respectueux de l'environnement

Le Plan de Sobriété Énergétique

Depuis 2022, un plan de sobriété énergétique a été mis en place :

- › Détecteurs de mouvement et de luminosité additionnels
- › Retrait d'un néon LED sur deux dans les lieux non stratégiques et dans les couloirs
- › Arrêt de la mise en eau chaude sanitaire
- › Arrêt de deux réfrigérateurs sur quatre
- › Température ambiante baissée de 21° à 19° dans le bâtiment

Il est maintenu et renforcé en 2024 :

- › La flotte de véhicules est remplacée au fur et à mesure par des véhicules uniquement électriques ou hybrides

En parallèle, des actions de sobriété numérique sont encouragées :

- › Chez Sagarmatha, les ordinateurs de travail sont utilisés jusqu'à leur fin de vie, sans remplacement anticipé puis recyclés. L'agence encourage la sobriété numérique pour recycler le matériel et limiter le poids des boîtes mail et de son serveur.
- › Au sein du réseau HOPSCOTCH Season, certaines agences ont instauré une journée de télétravail obligatoire pour toutes les équipes. Cette initiative permet de fermer les bureaux un jour par semaine, réduisant ainsi la consommation d'électricité et d'eau, tout en limitant l'impact environnemental.

La Politique de Réduction des Déchets

Dans la continuité des politiques mises en place depuis de nombreuses années, l'année 2024 permet de confirmer une politique de réduction des déchets du siège :

- › Dispositif de gestion de **12 flux de déchets** est en place.
- › Aucune impression ne peut rester orpheline grâce à un système de récupération de document avec badge obligatoire
- › Nous optimisons les ressources en récupérant le mobilier des opérations que nous produisons pour notre siège.
- › Les fournitures administratives sont centralisées dans un bureau unique, et sont réduites au strict minimum pour éviter les consommations inutiles.

Focus #DPEF : Les nouveaux bureaux lillois de Sagarmatha pensés pour le bien-être et la durabilité

L'aménagement des nouveaux bureaux de l'agence Sagarmatha à Lille est aligné avec les engagements RSE de l'agence. Ce projet a été conçu avec la participation active des équipes, afin de créer un environnement de travail favorisant le bien-être des collaborateurs tout en intégrant des pratiques écoresponsables. Il a obtenu un **Écoscore de 12/15**.

UN ESPACE PENSE POUR LE CONFORT ET LA DURABILITE

- › Des bureaux conçus pour offrir une diversité d'espaces de travail, adaptés aux besoins de chacun.
- › Un engagement fort en faveur de l'économie circulaire : le sourcing d'une partie du mobilier en seconde main et le revêtement de sol en seconde main.
- › Des collaborations avec des artisans locaux pour la fabrication de certains éléments (néons, menuiseries...).

DES CHOIX RESPONSABLES AU QUOTIDIEN

- › **Les boissons** comme l'eau filtrée en libre accès avec une fontaine durable et le café issu d'une torréfaction locale, soutenant l'économie régionale.
- › **Les fournitures** comme la vaisselle chinée en seconde main.
- › **L'entretien** auprès d'Essi Propreté, un prestataire engagé dans une démarche environnementale (produits écolabellisés, machines à haute performance environnementale, éco-gestes, etc.).
- › **L'énergie** auprès d'Enercoop, un fournisseur d'énergie 100 % renouvelable et coopératif, engagé dans l'économie sociale et solidaire (ESS).

VEILLER A LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

Une problématique au coeur des process

Depuis 2023, la Biodiversité fait partie de la Feuille de route du Groupe HOPSCOTCH pour réduire l'impact sur le vivant. Il s'agit à ce stade de mettre en place des nouveaux réflexes et des nouvelles méthodologies pour intégrer la biodiversité dans la planification et la réalisation de nos événements.

Pour certains événements, nous avons ainsi :

- › Sollicité l'intervention d'experts tels que des écologues afin d'identifier les aspects de nos opérations qui pourraient avoir un impact négatif sur la biodiversité et envisagé les moyens de les éviter.
- › Privilégié des partenariats avec des organisations ou initiatives œuvrant pour la préservation de la biodiversité (Natura2000, l'INRAE, etc.).

En 2024, l'enjeu de la préservation de la biodiversité a été adopté par **4 des agences événementielles** certifiées ISO. Une capsule de formation sur la préservation de la biodiversité a été rédigée par Isabelle Luoni, Directrice de la Performance Globale et Morgane Julienne, Assistante RSE afin d'être dispensée à l'ensemble des collaborateurs.

05. SOCIAL



Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité

L'intégration de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité (DIA) dans notre politique RSE favorise une culture d'entreprise positive.

L'EGALITE DES CHANCES

HOPSCOTCH met en place des politiques visant à assurer l'égalité des chances pour tous les employés et candidats, indépendamment de leur origine, de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, etc. Dans le cadre de ses engagements en matière d'inclusion et d'égalité des chances, HOPSCOTCH a déployé différents dispositifs en 2024 à destination d'étudiants et demandeurs d'emplois :

- › Une matinée coorganisée avec l'**association Arpejeh** afin d'accueillir au sein des locaux du Groupe des jeunes en situation de handicap et de leur faire découvrir les métiers de la communication.
- › Une présentation avec l'**association ViensVoirMonTaf** afin d'accueillir au sein des locaux du Groupe des jeunes issus de réseaux d'éducation prioritaires et de leur faire découvrir les métiers de la communication. Des stages de 3ème sont aussi proposés au sein du groupe.
- › Le programme **ISCOM Diversité** en partenariat avec l'ISCOM se poursuit grâce à une convention signée pour 24 mois, couvrant l'ensemble de 2024 jusqu'à septembre 2025. Il vise à financer les deux années de master d'un étudiant Lauréat de l'Institut de l'Engagement qui n'aurait pas eu les moyens financiers d'intégrer l'école de communication. L'étudiant a été recruté au sein de l'agence heaven et bénéficiera d'un programme d'accompagnement dédié dans le cadre de son stage de 4^{ème} année et de son apprentissage de 5^{ème} année.
- › La **participation au DuoDay** a permis à cinq agences du Groupe d'accueillir une personne en situation de handicap pour une journée d'immersion et de découverte des métiers de la communication, marquant ainsi une première expérience que le Groupe souhaite renouveler en 2025.
- › L'agence **Sagarmatha** est partenaire de l'**Association NQT**, qui accompagne de jeunes diplômés éloignés du secteur de l'emploi par 2 méthodes, le parrainage avec un accompagnement individuel ou la mise en place d'ateliers, par exemple en juin 2024 avec l'Atelier "Super Chef de Projet RSE" organisé à Paris et à Lyon en février 2024.
- › L'agence **heaven** a rédigé son "Manifesto du recrutement", un document clé qui réaffirme les valeurs de respect et d'équité dans chaque processus de recrutement. Fidèle à son engagement en faveur d'une sélection inclusive, heaven ne se base pas sur les diplômes, mais évalue les candidats uniquement sur leurs compétences et leurs expériences, ouvrant ainsi davantage d'opportunités à tous.



L'INCLUSION ET LE HANDICAP

Depuis 2022, le Groupe HOPSCOTCH déploie activement l'Accord Handicap, garantissant un environnement de travail inclusif et accessible à tous. Signé en 2021 pour une durée de trois ans (renouvelable une fois), cet accord vise à renforcer la sensibilisation, le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

HOPSCOTCH met en place des actions concrètes :

- › **Suivi individuel** : accompagnement des collaborateurs en situation de handicap, prévention santé et échanges avec les référents Handicap.
- › **Accompagnement en cas d'inaptitude** : formation et reconversion professionnelle.
- › **Aménagements organisationnels** : télétravail adapté, solutions spécifiques pour les trajets domicile-agence.
- › **Aménagements matériels** : bilans ergonomiques, équipements technologiques adaptés.
- › **Soutien aux parents** : congés spéciaux et ajustements du rythme de travail pour les parents d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies invalidantes.

Actions renforcées en 2024 :

- › **Sensibilisation & formation** : La *TEAM Handicap* lutte contre les préjugés et facilite l'intégration en formant les équipes RH, les représentants du personnel et les référents Handicap Agence dès la première année, avec un renforcement en 2024.
- › **Recrutement & accompagnement** : Collaboration avec des associations spécialisées (Arpejeh, Hello Handicap, Diversidées) pour favoriser l'insertion professionnelle.
- › **Soutien administratif & accompagnement** : Partenariat avec un organisme dédié pour offrir écoute, conseils et suivi administratif jusqu'à l'obtention de la RQTH.
- › **Amélioration des conditions de travail** :
 - Instauration de **chèques CESU** d'un montant annuel de 1 000€ pour les personnes en situation de handicap et les parents d'enfants en situation de handicap.
 - Équipement de tous les étages des bureaux parisiens avec des bureaux assis-debout pour améliorer le bien-être des collaborateurs.

En 2024, le taux de collaborateurs en situation de handicap au sein du Groupe atteint **1,98 %**, contre **1,6 % en 2022**, témoignant des avancées concrètes d'HOPSCOTCH en matière d'inclusion et d'accessibilité.

La Sensibilisation & la Formation à la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (DIA)

HOPSCOTCH déploie des formations sensibilisant les employés aux questions de diversité, d'inclusion et d'accessibilité, ainsi que des formations aux comportements inappropriés. Cela peut contribuer à créer une culture d'entreprise respectueuse. Il y a aussi de la sensibilisation à travers le Diverstival.

Les Collaborations avec des partenaires inclusifs

HOPSCOTCH collabore avec des organisations externes spécialisées dans la promotion de la diversité et de l'inclusion. Le Groupe fait appel à des ESAT pour l'organisation des événements RH.

Focus #inclusion

le diverstival : célébrons la diversité !

Le 27 juin 2024 a eu lieu le deuxième Festival Diverstival, une journée dédiée à des actions sur le handicap et l'égalité des chances.

Au programme :

- › 400 invités
- › Une rencontres exceptionnelle avec MÉRIL LOQUETTE athlète français para-badiste
- › Des activités de sensibilisations animées par des partenaires à travers des jeux et expositions pour lever les aprioris sur le handicap avec Diversidées et Petite Mu
- › Des rencontres pour échanger et activité immersive de cécifoot grâce aux casques de handireality avec plusieurs associations (Arpejeh, Diversidées...)



DUODAY : UNE PREMIERE PARTICIPATION POUR HOPSCOTCH !

En 2024, Hopscotch a participé pour la première fois au DuoDay, une journée dédiée à la découverte du monde de l'entreprise pour les personnes en situation de handicap. Cette initiative, pilotée par l'ALGEEI en collaboration avec le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, permet aux entreprises de s'engager concrètement en faveur de l'inclusion professionnelle. 5 agences participantes se sont mobilisées pour accueillir et accompagner un stagiaire en immersion pendant une journée.

Focus #Harcèlement

PREVENTION DU HARCELEMENT ET DES VIOLENCES AU TRAVAIL : UNE POLITIQUE DE TOLERANCE ZERO !

- › Dans le cadre de notre engagement en faveur d'un environnement de travail sain, respectueux et inclusif, HOPSCOTCH applique une politique stricte de lutte contre le harcèlement et les violences au travail, fondée sur le principe de tolérance zéro.
- › Dès leur intégration, chaque collaborateur est sensibilisé à cette politique lors de l'entretien RH. Une **procédure d'alerte claire et accessible** permet de signaler tout comportement inapproprié, notamment via une adresse e-mail dédiée : safeatwork@hopscotchgroupe.com.
- › Pour garantir un cadre sécurisé au-delà de nos bureaux, nous avons également élaboré une charte spécifique pour nos festivals, avec l'ambition de l'étendre à l'ensemble de nos événements externes.
- › Afin de renforcer notre dispositif, nous avons instauré le rôle de correspondant harcèlement, un interlocuteur formé qui agit comme primo-écoutant et assure la transmission des signalements au service RH et au référent harcèlement, notamment dans le cadre de nos événements.
- › En 2024, un média a signalé à la Direction des comportements inappropriés survenus il y a plusieurs années au sein d'une filiale. En réponse, HOPSCOTCH a rapidement mis en place plusieurs mesures : une supervision accrue par les Ressources Humaines et la Direction, un service d'écoute psychologique assuré par un organisme indépendant, et une enquête interne sur le sujet du harcèlement. De plus, la Direction a décidé de réorganiser le management de la société concernée.

CONTINUITÉ DES FORMATIONS CONTRE LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES AU TRAVAIL

HOPSCOTCH poursuit son engagement en faveur d'un environnement de travail sain et respectueux, en maintenant les formations de prévention des violences et du harcèlement au travail avec **Ekiwork**. Chaque collaborateur suit deux sessions d'une demi-journée, avec pour objectif d'atteindre 100 % des collaborateurs, managers et top managers formés d'ici l'été 2025.

Fin 2024, **34 collaborateurs** ont déjà suivi cette formation :

- › 6 membres du CoMop,
- › 10 managers,
- › 18 collaborateurs.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de sensibilisation continue et de renforcement d'une culture d'entreprise bienveillante et inclusive.

LE CONGE MENSTRUEL CHEZ HEAVEN

L'Agence heaven a mis en place le congé menstruel depuis 2022. Cela représente au total 90 jours de congés menstruels pris (sans déduction de salaire et sans demande de justificatif). Cela a concerné au total 25 personnes.

Engager et fidéliser les talents

En 2024, HOPSCOTCH a su transformer un événement mondial en une formidable opportunité de mobilisation interne, incarnant ainsi une approche RH d'exception. Cet événement a été un véritable moteur de cohésion et de fierté collective, impliquant plus de **100 collaborateurs** sur plus de **30 projets**. Pour nourrir cet élan, un programme immersif a été déployé tout au long de l'année : afterwork fédérateur, newsletter dédiée, animations en interne et une Hopcase dédiée.

L'accompagnement des équipes a été au cœur de cette dynamique, notamment grâce au soutien des coachs de La Suite, offrant un cadre structurant et inspirant. Une grande soirée de clôture a réuni les collaborateurs et tout l'écosystème qui a contribué à cette aventure, soulignant ainsi l'engagement et la capacité de HOPSCOTCH à transformer un défi en expérience humaine et collective inoubliable.

SENSIBILISER ET FORMER

Depuis 2013, HOPSCOTCH Groupe offre des formations sur l'éco-conception des événements pour faire comprendre aux équipes les enjeux sectoriels en matière d'empreinte carbone et les outiller sur les solutions à mettre en œuvre (modules d'une journée).

En 2024, **578 collaborateurs** ont bénéficié d'au moins une action de formation (459 en 2023). Au total, **27 369 heures** de formation ont été dispensées, dont **24 710 heures** en alternance, marquant une hausse significative par rapport aux 19 970 heures en 2023. Cette augmentation s'explique notamment par :

- › La consolidation des **formations en anglais** pour accompagner l'internationalisation du groupe ;
- › Le renforcement des parcours de formation à destination des **managers** pour améliorer l'accompagnement des équipes ;
- › La poursuite des **initiatives RSE**, notamment via le déploiement de la Fresque du Climat et d'autres modules de sensibilisation environnementale ;
- › La sensibilisation de nos collaborateurs à l'**intelligence artificielle** et à son utilisation, afin de les préparer aux opportunités et aux défis qu'elle présente dans notre environnement professionnel ;
- › Une nouvelle **augmentation du nombre d'alternants**, avec un volume d'heures de formation en alternance en forte progression, soulignant l'engagement du groupe en faveur du développement des jeunes talents.

Cette dynamique confirme l'investissement continu d'HOPSCOTCH dans la montée en compétences de ses équipes, en phase avec ses ambitions stratégiques et sociétales.

Focus #Accompagnement & Formations

UN PARCOURS D'ONBOARDING COMPLET ET ENGAGEANT

L'intégration des nouveaux collaborateurs chez HOPSCOTCH repose sur un programme structuré combinant échanges individuels, sessions collectives et contenus e-learning pour faciliter leur immersion et leur compréhension de l'entreprise.

- › **Des échanges individuels personnalisés** (Mail de bienvenue, Entretien d'intégration, Welcome Aboard)
- › **Des sessions collectives pour favoriser l'échange**
 - **La Base** (3/an en français, 4/an en anglais) : session d'information sur l'histoire, les engagements RSE et les fonctions support du Groupe (79 participants en 2024).
 - **Speed Meeting** (3/an) : moments d'échanges inter-agences pour les nouveaux CDI et CDD > 6 mois (34 participants en 2024).
 - **Afterworks stagiaires & alternants** (2/an) : rencontres informelles entre jeunes talents.
 - **Café RH** (2/an) : échanges avec les RH pour des conseils sur leur parcours, la relecture de CV et la préparation aux entretiens (40 participants en 2024).
- › **Des sessions spécifiques** sont également organisées pour accompagner l'intégration des nouvelles agences (USP, Interface Tourisme, etc.).

LES SESSIONS LES BONS REFLEXES DE MANAGER

2024 a été marquée par la reprise des « **bons réflexes du manager** », sessions d'informations animées en interne par l'équipe RH qui portent sur les premiers réflexes opérationnels et juridiques qui viennent en complément des formations sur la posture managériale. Dans le cadre de ces sessions, un focus est fait sur le manager responsable d'un environnement sain en abordant notamment le thème du handicap et de l'inclusion. Ce sont **28 managers** qui ont été formés dans le cadre de ces sessions.

LE PARCOURS MANAGER A IMPACT AVEC LA SUITE

En 2024, le **parcours de formation managériale** avec **La Suite** s'est poursuivi pour accompagner les managers du Groupe, en France et à l'international.

- › **21 managers** nouvellement promus ou récemment arrivés ont suivi le parcours initial (5 capsules).
- › **32 managers** déjà formés ont bénéficié d'une session "**Manager avec impact**", garantissant une dynamique d'apprentissage continue pour répondre aux défis actuels : quête de sens, équilibre travail-vie personnelle, éthique et valeurs professionnelles, gestion des émotions...

Ces formations structurantes permettent de développer un management aligné avec les évolutions sociétales et les attentes des équipes.

MANAGEMENT LUNCH & LEARN

Toutes les six semaines, les top managers de toutes les agences du Groupe se retrouvent entre eux, pour partager des sujets de management en toute confidentialité, bienveillance et entraide, tout en encourageant l'innovation et la veille commune. En 2024, ce sont cinq management Lunch & Learn qui ont été lancés.

LES HOPCASE

Chaque semaine, HOPSCOTCH organise un moment de rassemblement interne, appelé **Hopcase**, où tous les collaborateurs sont conviés à assister à une présentation inspirante. L'objectif principal de cet événement est de permettre à chacun de se familiariser avec les initiatives en cours et de mieux comprendre les activités des différentes équipes basées en France et à l'international.

En France, dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap, un Hopcase a présenté l'accord handicap ainsi que le bilan des actions du groupe. L'agence Interface Tourism Italy, a présenté le cas client de la promotion de la ville de Dubaï.

- › 400 participants
- › 30 Hopcases en 2024



LES CAPSULES RSE

Tout le groupe est formé régulièrement à la RSE afin de l'appliquer dans nos métiers quotidiens :

- › Le développement durable
- › L'éco-conception
- › Inclusion et clause sociale
- › Le bilan carbone
- › La communication responsable et la sobriété numérique

LA FRESQUE DU CLIMAT

- › **123 nouveaux collaborateurs** ont été formés à la Fresque du Climat.
- › **94** en France et **29** à l'international.
- › La *Fresque du Climat* permet à HOPSCOTCH de sensibiliser ses équipes aux liens de cause à effet entre l'activité humaine et le climat, en leur donnant des outils concrets pour mieux appréhender ces enjeux. Cette compréhension est essentielle pour accompagner efficacement les clients face aux défis climatiques croissants.
- › La **TEAM Fresqueurs** joue un rôle clé dans le déploiement et l'animation de cette démarche, en fixant des objectifs pour renforcer l'impact de la formation.

LA FORMATION IA

L'équipe Innovation, composée de Thomas Fournier (Chief Digital & IA Innovation Officer) et Laurence Malençon (Directrice du Planning Stratégique), a déjà formé **492 collaborateurs** du groupe aux évolutions des pratiques métiers et aux pratiques de l'IA responsable. Cela représente **70 % des effectifs** répartis dans **14 agences**. Le taux de satisfaction atteint **92 %**.

Une **Libre Antenne IA** a été ouverte à tous les collaborateurs, afin de les accompagner dans l'appropriation des usages métier liés à l'IA. Le groupe a fait le choix d'ouvrir ces formations à l'ensemble des équipes, sans les restreindre à certains métiers, afin d'éviter toute fracture numérique.

Focus #Great Place To Work

L'AGENCE SAGARMATHA LABELLISÉE GREAT PLACE TO WORK...



L'agence **Sagarmatha** a renouvelé pour la 3ème fois sa participation à l'enquête Great Place to Work d'octobre 2023 à 2024. Une démarche dans laquelle elle avait déjà été certifiée. En mars 2024, l'agence s'est distinguée en obtenant la **4e place** dans la catégorie des entreprises dans la catégorie 50 à 250 salariés.

Great Place to Work est une référence mondiale en matière de bien-être au travail. À travers un questionnaire anonyme adressé aux collaborateurs, l'organisation évalue les entreprises selon plusieurs critères : la culture d'entreprise, le niveau de confiance entre la direction et les employés, les opportunités de développement professionnel, les avantages sociaux, ainsi que d'autres aspects relatifs à la satisfaction et au bien-être des employés.

Cette distinction récompense le travail quotidien de l'agence, incarné par des initiatives comme les ateliers "KISS", dédiés à l'amélioration continue et à l'épanouissement personnel des équipes, ainsi que les actions du Happy Committee, qui œuvrent pour créer un environnement de travail positif et stimulant.

ET BEST WORKPLACES FOR WOMEN !



En 2024, Sagarmatha se positionne fièrement parmi le **top 30 des entreprises engagées pour l'égalité professionnelle**, une distinction qui témoigne de son engagement concret en faveur de la parité et de la diversité. Cette reconnaissance s'accompagne de la certification **Great Place to Work for Women 2024**, qui souligne les efforts continus de l'agence pour promouvoir un environnement de travail inclusif et équitable pour les femmes.

Cette certification est le fruit d'initiatives stratégiques visant à garantir une égalité réelle, tant au niveau des opportunités de carrière que de l'épanouissement professionnel des collaboratrices. L'agence travaille également sur l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, offrant des solutions flexibles pour favoriser un cadre de travail inclusif et respectueux des besoins de chacune.



ENCOURAGER LA MOBILITE

HOPSCOTCH Groupe poursuit sa politique de mobilité interne des collaborateurs engagée depuis plusieurs années. L'entreprise dispose de bureaux en France (Lille, Paris, Lyon et Marseille) et à l'international. Au total, il y a **27 implantations** réparties entre toutes les entités du groupe. La politique RH encourage la mobilité géographique et métier.

En 2024, ce sont **17 mobilités accompagnées de tous types**.

Par ailleurs, l'accent est mis sur la cooptation : les collaborateurs, régulièrement informés des postes à pourvoir au sein du Groupe, sont également invités à parrainer des talents externes.



La mobilité chez HOPSCOTCH

En quelques points clés

La mobilité au sein de nos agences constitue un véritable levier de développement, tant pour nos collaborateurs que pour notre organisation. Voici les points clés à avoir en tête pour vous accompagner.

Tout changement se fait en concertation avec votre manager actuel, votre nouveau manager et votre référent RH, qui confirment conjointement la mobilité et s'alignent sur les modalités suivantes :

- La date de fin de votre contrat actuel
- La date de prise de fonction dans votre nouvelle équipe
- Les conditions salariales et les avantages associés (congés, avantages sociaux, etc.)

Votre mobilité sera formalisée par la signature de deux documents essentiels :

- Une **convention tripartite de mobilité** (engageant votre société d'origine, votre société d'accueil et vous-même)
- Un **nouveau contrat** avec la nouvelle société qui stipule :
 - Votre **reprise d'ancienneté**
 - **L'absence de période d'essai**
 - **Et l'absence de période probatoire**

Vous disposerez d'un **suivi RH** (bilan à 1 mois) pour s'assurer que votre mobilité se déroule dans les meilleures conditions.

Et en cas de mobilité géographique ?

En cas de mobilité géographique, d'autres dispositifs peuvent être envisagés selon votre destination et votre mission tels que : congés déménagement (en fonction de la convention collective), participation à des frais (déménagement sur devis, aide à l'hébergement à l'arrivée), voyage découverte en amont, etc.

Focus #Mobilité Physique

La promotion d'activités physiques & sportives

La **promotion d'activités physiques et sportives** s'inscrit dans le cadre des actions visant à améliorer la qualité de vie au travail pour tous les collaborateurs. En plus des cycles de conférences dédiés au bien-être et au sport à destination de tous les collaborateurs, le siège d'HOPSCOTCH Groupe met à disposition des espaces de douches et sanitaires pour les collaborateurs qui souhaitent pratiquer une activité sportive sur le lieu de travail. Enfin, les **compétitions sportives solidaires** sont encouragées.

ENGAGER

Depuis de nombreuses années, HOPSCOTCH Groupe soutient le secteur associatif. Plusieurs initiatives solidaires ont été menées par les équipes au cours de l'année 2024, telles que :

- › **72 collaborateurs HOPSCOTCH** à nouveau engagés dans le cadre de la journée solidaire HOPSCOTCH « Une autre histoire ». Cette journée vise à donner à l'engagement associatif du Groupe une dimension collective encore plus forte. Ce dispositif permet de renforcer la transversalité dans le Groupe autour d'un moment fort de sens tout en développant l'implication citoyenne de chacun.e.
- › **Le Marché de Noël Solidaire qui récolte 1686 euros** sur cette édition au profit des associations Le Rire Médecin et Tout le monde contre le cancer.



LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ HOPSCOTCH

Les Journées Solidaires HOPSCOTCH consistent à accorder aux collaborateurs une journée par an sur leur temps de travail pour mettre à profit leurs compétences et leurs motivations auprès d'associations qui font sens pour leur métier.

- › **72 participants**, dont 22 en région, en groupes de 5 à 10 personnes
- › **336 heures de solidarité** effectuées, soit l'équivalent de 42 jours
- › **11 associations soutenues**, œuvrant pour diverses causes :
 - Lutte contre la faim et la pauvreté

- Insertion et accès à l'emploi
 - Protection de l'environnement et de la biodiversité
 - Handicap, santé et bien-être
 - Éducation et égalité des chances
 - Paix et justice
 - Consommation et production responsables
- › 38% des participants étaient primo-engagés, découvrant ainsi leur première expérience associative grâce à cette initiative !
 - › Un taux de satisfaction de **9,2/10**, avec :
 - 100% des participants prêts à recommander cette expérience à leurs collègues
 - 98% souhaitant renouveler l'aventure l'année prochaine
 - › Parmi les actions menées :
 - Participation à la Braderie de la Solidarité d'autremonde
 - Session d'escalade solidaire à Nanterre
 - Distribution de repas chauds à Porte de la Villette
 - Coaching de lycéens en situation de handicap à Épinay-sur-Seine
 - Entretien de fermes solidaires
 - Accompagnement de personnes en situation de handicap
 - Coaching d'une promo SINGA sur la prise de parole en public

Et dans le monde !

HOPSCOTCH SEASON ITALIE X RECUP

A nouveau cette année, des collaborateurs de Season Italie ont été bénévoles pour l'association RECUP. Une belle occasion de rassembler les équipes et de pouvoir contribuer à l'impact social et environnemental de Season.

Ce sont :

- › **9 collaborateurs**
- › **1064 kg de nourriture** récupérée et redistribuée
- › **380 bénéficiaires directs**
- › **8154 m3 d'eau sauvés**
- › **2393 kg de CO₂**

HOPSCOTCH SEASON JAPAN X LA CSR GAME WEEK

Des collaborateurs de HOPSCOTCH SEASON Japan ont participé à la semaine "CSR Game Week" avec au programme :

INITIATIVE "MAKE IT WEIGHT" - DONS POUR LES VACCINS CONTRE LA POLIO

Participation à un challenge solidaire où les équipes ont fait don de vêtements en échange de 15 vaccins contre la polio pour les enfants.

CSR CROSSWORD CHALLENGE

Jeu interactif créé par l'équipe RSE pour sensibiliser aux sujets de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

GREEN TAG COLLABORATIVE ART

Création du logo de l'entreprise avec de la mousse et des fleurs, alliant créativité et engagement écologique.

AI SONG CHALLENGE

Exploration des Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers la création de chansons générées par l'IA.

CHECKLIST CONTEST

Concours visant à familiariser les équipes locales avec la "Checklist" développée par Alessandro pour assurer la mise en œuvre des bonnes pratiques RSE lors des événements.

SEMINAIRE ET QUIZ B CORP

Séminaire de 2h animé par un représentant japonais B Corp et un entrepreneur certifié B Corp.

DINER ZERO DECHET

Dîner d'équipe dans un restaurant durable à Ebisu avec des ingrédients locaux et solutions d'emballage zéro déchet pour les restes.

HOPSCOTCH SEASON UK X THAMES21

Des collaborateurs de HOPSCOTCH Season UK ont été bénévoles de l'association **Thames21** pour nettoyer les bords de la Tamise.

HOPSCOTCH SEASON HONG KONG X L'ASSOCIATION FOOD ANGELS

L'agence HOPSCOTCH Season Hong Kong s'est engagée avec l'association **Food Angel**. Food Angel récupère les surplus alimentaires encore consommables pour les transformer en repas nutritifs, redistribués aux communautés défavorisées de Hong Kong, tout en respectant des protocoles de sécurité stricts. L'engagement des collaborateurs de Hopscotch Season a permis la préparation de **2754 plats**.

HOPSCOTCH SEASON CHINA X MISSION GREEN GLOBAL

L'agence HOPSCOTCH Season China a soutenu l'association "**Mission Green Global**". L'association vise à collecter des livres qui seront par la suite redistribués à des associations et ONG. HOPSCOTCH Season China a pour cela organisé un événement permettant la collecte de livres. Au total, ce sont **21 livres** collectés.

HOPSCOTCH SEASON USA X GOD'S LOVE WE DELIVER

L'agence HOPSCOTCH Season USA a soutenu l'association "**God's Love We Deliver**". L'association lutte contre la faim en fournissant des repas gratuits et nutritifs aux personnes trop malades pour faire leurs courses ou cuisiner, avec pour objectif de réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire. Grâce à l'engagement des équipes américaines, cette journée a permis de préparer plus de **2 000 repas**.

LES DEFIS DE LA TEAM PLANET CHEZ SAGARMATHA

La **Planet Cup** est un défi interne organisé par Sagarmatha, qui s'est déroulé de décembre 2023 à février 2024. Animé par la Team Planet, l'objectif du challenge est de sensibiliser les collaborateurs à adopter une démarche plus responsable dans leur vie personnelle et professionnelle, à travers une série de défis à relever, individuellement, en famille ou en équipe. Les réponses étaient transmises via un formulaire. Les thèmes abordés étaient variés, tels que l'alimentation végétarienne, un Noël zéro déchet ou la promotion de la mobilité douce. Ce défi a également permis à Sagarmatha de collecter des informations sur les actions mises en œuvre lors des événements, alimentant ainsi notre démarche d'amélioration continue. Les collaborateurs les plus actifs, ayant réalisé le plus de défis, ont reçu un petit cadeau, et la Team Planet a valorisé toutes les participations auprès de l'ensemble de l'équipe Sagarmatha.

Un second défi, le **Challenge Carbone**, a été lancé en juin 2024 et podium révélé lors du séminaire de juillet 2024, le but était de tester tous les collaborateurs sur l'outil é(CO)_2 mis en place par le Groupe. Cela a permis de confronter toute l'équipe à la calculatrice et de leur faire estimer la dépense carbone de l'un de leurs événements. L'objectif était double : former les collaborateurs par un défi interne et récupérer de la donnée pour la consolidation du référentiel du Groupe.

Respecter les Droits de l'Homme et lutter contre la corruption

ÉTHIQUE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Depuis 2019, la direction des ressources humaines et la direction juridique de HOPSCOTCH Groupe ont déployé 4 dispositifs, en conformité avec la Loi Sapin II.

- › Le Code de Conduite : organisé autour de 6 thématiques mis à disposition sur le site internet de HOPSCOTCH Groupe.
- › Les Dons à des organisations caritatives et/ou politiques
- › Les Cadeaux et invitations
- › Le Trafic d'influence
- › La Corruption active et passive
- › Le Mécénat, sponsoring
- › Le Paiement de facilitation
- › La Procédure d'alerte
- › La Politique cadeaux : afin d'encadrer les pratiques et de réduire le risque de corruption ou trafic d'influence.
- › Le Comité éthique

Pour en assurer un suivi irréprochable, nous avons mis en place un Comité d'Éthique interne composé d'un membre du Directoire, de la Directrice des Ressources Humaines, de la Directrice Juridique et de la Directrice de la Performance Globale. Ce Comité a pour mission de :

- › Rédiger notre « Code Éthique »
- › Former et prévenir chaque collaborateur contre la Corruption Diffuser auprès de nos prestataires
- › Suivre la procédure d'Alerte
- › Finaliser une cartographie des Risques Corruption

LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

HOPSCOTCH Groupe est signataire de la **Charte de la Diversité**, dont les dispositions ont été intégrées au sein du dernier Accord « **Qualité de vie au travail** ». Par ailleurs, et au titre de ses activités de communication, HOPSCOTCH Groupe est une entreprise attentive au respect de la liberté d'expression. Il encourage la pluralité des opinions et des idées dans le cadre de son accompagnement auprès de clients externes. La sensibilité de HOPSCOTCH Groupe au respect des droits de l'homme se traduit en interne par l'encouragement d'un esprit critique et de méthodes collaboratives.

LA PROMOTION DU LIEN NATION-ARMEE

En avril 2023, le **Manifeste ProMilès** a été signé par HOPSCOTCH Group. Il s'agit d'un Manifeste de soutien des entreprises aux hommes et femmes des armées pour conforter ou initier la relation entre l'entreprise et la formation militaire pour une durée de 5 ans (renouvelable). Il peut se concrétiser par le recrutement d'anciens militaires, de conjoints de militaires ou de blessés mais aussi par des actions d'ouverture des uns aux autres en s'appuyant sur les initiatives déjà existantes (portes ouvertes, cérémonies) ou bien par la mise en place d'activités dédiées (séminaires, parcours croisés, ...).

LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

HOPSCOTCH Groupe est une entreprise basée en France, qui répond à toutes les obligations légales en vigueur. Sa structure financière est saine et stable. Les instances de gouvernance du Groupe sont vigilantes et attentives au respect de la réglementation notamment française et européenne en matière de fiscalité.

LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le bien-être animal n'est pas une thématique applicable aux activités de HOPSCOTCH Groupe. HOPSCOTCH Groupe déploie des actions de promotion pour une meilleure alimentation, et pour lutter contre la précarité alimentaire. Si le respect du bien-être animal ne figure pas en tant que tel dans les objectifs de l'association pour la transmission du goût, il participe, néanmoins, à une meilleure qualité de l'alimentation.

Assurer la sécurité physique, sanitaire et numérique

SECURITE PHYSIQUE & SANITAIRE DES EVENEMENTS

La sécurité des événements organisés par HOPSCOTCH Groupe reste un enjeu pour les équipes de l'entreprise, même si celui-ci n'est plus adressé comme un risque prioritaire au sein de la DPEF.

Nous avons deux objectifs :

- › Assurer la sécurité numérique de nos opérations
- › Assurer la sécurité physique et sanitaire des événements

Le Plan de Prévention est un des éléments du plan d'action opérationnel sur la gestion des événements. Il est destiné à limiter les risques liés à la co-activité et à informer l'ensemble des prestataires et des sous-traitants des conditions d'intervention et de leurs obligations.

Nous avons le **Vademecum** qui a été mis en place pour vérifier les exigences légales sur toutes les opérations. Pour la partie voyage, les ordres de missions sont à remplir en amont pour tout déplacement à l'étranger.

LA SECURITE NUMERIQUE DES DONNEES PERSONNELLES

En vertu de la réglementation européenne « RGPD », HOPSCOTCH Groupe met en œuvre les principes de la protection des données personnelles pour toutes ses parties prenantes. Cette mise en œuvre intervient dans le cadre de ses activités de prospection, et d'accompagnement de ses clients mais aussi en interne, à destination de ses collaborateurs.

Afin d'assurer la bonne application de cette réglementation, des formations régulières sont assurées pour les équipes par le service juridique, ainsi que par le service IT.

19 actions de sensibilisation relatives à la sécurité des données informatiques ont été menées par le service IT en 2024. Cette stabilisation du nombre d'actions témoigne de l'importance accordée à la sécurité des données au sein de l'entreprise.

Parmi ces **19 actions** :

- › 3 comités de données personnelles
- › 1 exercice de gestion de crise Cyber
- › 15 courriels de sensibilisation à la sécurité des données personnelles

06. ÉCONOMIQUE

ETRE CONSEIL
SUR LA
COMMUNICATION
DE LA RSE

EMBARQUER
NOS CLIENTS
ET NOS PARTIES
PRENANTES
ET COMMUNIQUER
SUR NOTRE
DEMARCHE

ACHAT
RESPONSABLE
EN PRIVILEGIANT
LES PARTENAIRES
LOCAUX

BATIR UN
HERITAGE
MATERIEL
ET IMMATERIEL
DURABLE



Être conseil sur la communication de la RSE

ACCOMPAGNEMENT

Nous accompagnons nos clients dans leur stratégie et communication RSE pour contribuer à valoriser leurs produits et services responsables, ainsi que leurs engagements auprès des communautés. En cohérence avec notre raison d'être, nous mettons à leur service notre expertise et leur capital relationnel pour activer leurs missions RSE.

PLANEAT X HOPSCOTCH SEASON

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'une alimentation durable, nous accompagnons le projet Horizon PlanEat dans sa stratégie de communication et de valorisation des résultats. Ce projet européen vise à identifier des modèles alimentaires plus durables grâce aux recherches menées dans plusieurs Living Labs.

Nous assurons :

- › **Création et déploiement de l'identité visuelle** du projet.
- › **Production de contenus multimédias** (photos, vidéos, infographies).
- › **Relations presse en Belgique** et développement d'une toolbox presskit pour les partenaires internationaux.
- › **Gestion des réseaux sociaux** (Instagram et LinkedIn).
- › **Support aux partenaires** via la création de visuels et des guidelines de communication.
- › **Knowledge Center**, centralisant les études et données collectées pour faciliter leur utilisation par les chercheurs, médias et décideurs publics. Nous accompagnons la Task Force pour le partage des informations.

Notre approche allie stratégie et impact, garantissant une diffusion efficace des résultats et une sensibilisation large aux enjeux d'une alimentation plus durable.

Embarquer nos clients et nos parties prenantes et communiquer sur notre démarche

HOPSCOTCH Groupe est actif sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, à travers des actions transversales au sein de ses filières, de ses clients et du tissu associatif.

CO-CONSTRUIRE AVEC NOS FILIERES

En France et à l'international à travers sa filiale HOPSCOTCH Season, le groupe HOPSCOTCH est actif sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. La prise en compte des émissions carbone du secteur de l'évènementiel est au cœur des préoccupations. En 2024, de nouvelles ressources pour la décarbonation des événements sont mises à disposition de la filière dans l'intérêt de la profession et du collectif :

- › **L'ouvrage "L'Empreinte Carbone"** : 3^{ème} opus des éditions engagées de LEVENEMENT (coécrit par Nicolas Turpin, Isabelle Luoni et Anthony Minniti) : un guide pratique pour intégrer la sobriété carbone dès la phase d'avant-vente.
- › **Le Calculateur ICE** (un outil développé par LÉVÉNEMENT à partir de la calculette carbone conçue par HOPSCOTCH. LÉVÉNEMENT est l'association des agences de l'évènement a pu bénéficier des travaux d'HOPSCOTCH. La méthodologie et les données disponibles [ici](#)).

Focus #ICE

ICE : UN OUTIL NOVATEUR ET OPEN SOURCE POUR LA DECARBONATION DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Le **calculateur ICE** (*Impact Carbone des Événements*), développé par HOPSCOTCH et l'association LÉVÉNEMENT, représente une avancée majeure pour la filière événementielle. Accessible à tous les adhérents de l'association, il permet aux acteurs du secteur d'évaluer l'empreinte carbone de leurs événements de manière standardisée et transparente. Basé sur une méthodologie rigoureuse, il offre une vision précise des impacts environnementaux et facilite la mise en place de stratégies de réduction efficaces. Son caractère collaboratif encourage l'amélioration continue des données et des pratiques, permettant à l'ensemble du secteur d'évoluer vers des événements plus responsables et bas carbone.



D'autres axes stratégiques demeurent essentiels :

- › L'Animation d'un **Club de fournisseurs** (co-construction avec les partenaires d'offres frugales et responsables)
- › La Participation à de nombreuses **délégations développement durable** SRCP, C3D, des Filles du DD, des commissions RSE au sein de nos syndicats professionnels : comme UNIMEV et SYNTEC Conseil.
- › La Contribution à l'adaptation du e-label RSE Agence Active aux métiers des Relations Publics avec l'AACC et le SCRPP.
- › La Création d'une équipe dédiée à la création de méthodologies agences pour promouvoir le capital relationnel.
- › La Contribution à la Commission d'Influence Responsable à travers l'agence heaven et à l'instar de la Régie Professionnelle de la Publicité française (ARPP). heaven encourage la transparence et la responsabilité de ses influenceurs partenaires. Depuis janvier 2023, l'agence finance la Certification Influence Responsable de l'ARPP pour tous ses partenaires.
- › En 2024, nous accompagnons le **Syndicat du Conseil en Relations Publics (SCRPP)** pour la définition d'une trajectoire RSE pour l'ensemble de la filiale.

CO-INNOVER AVEC NOS CLIENTS

En relation avec les grands événements sportifs 2024, l'innovation ne s'est pas limitée pas à la phase initiale de mise en œuvre. Elle a inclus un processus continu de collecte de retours d'expérience et d'analyse des données issues des éditions précédentes. Cette approche nous a permis d'identifier des opportunités d'amélioration et de transformation, garantissant ainsi des dispositifs toujours plus performants et adaptés aux attentes. Cela s'est traduit par l'adoption de solutions durables et efficaces, telles que l'utilisation de matériaux alternatifs au plastique, la mise en place de systèmes de gestion énergétique intelligents, et l'implémentation de modes de transport novateurs. Ces initiatives ont visé

à minimiser l'empreinte carbone de ces événements mondiaux, tout en optimisant les ressources disponibles.

En France et à l'international, le groupe HOPSCOTCH est actif sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, au travers notamment de :

- › L'Animation par HOPSCOTCH PR depuis septembre 2022 de l'**Association des Alumnis du Celsa**. L'agence organise plusieurs temps de connexions et d'apprentissages dédiés à une approche plus relationnelle de la communication.
- › La Collaboration avec des cabinets d'analyse financière pour créer et référencer les **indicateurs de la performance du capital relationnel**.
- › La participation d'Isabelle Luoni, directrice de la performance globale chez HOPSCOTCH Groupe, au **Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D)**, l'association de référence au service des transformations de modèles d'affaires respectueuses des limites planétaires et socialement responsables.

LA CHARTE DE PRATIQUES EN INFLUENCE RESPONSABLE CHEZ HOPSCOTCH PR

En 2024, HOPSCOTCH PR signe la Charte de Pratiques en Influence Responsable du SCRP. Cette charte définit des règles claires pour encadrer les collaborations avec les influenceurs, garantissant authenticité, transparence et responsabilité.

L'agence veille ainsi à établir des relations de confiance entre marques, créateurs de contenu et audiences, en s'assurant que les pratiques mises en place respectent les principes de loyauté, véracité et protection des publics, notamment des mineurs. De plus, Hopscotch PR privilégie l'engagement organique (Earned) et évalue l'impact de chaque campagne via des indicateurs mesurables.

LE PARTAGE ET LA FORMALISATION DE NOTRE DEMARCHE DE PROGRES

Le “Forgotten Chapter” du Shift Project

- › Une des problématiques qui freine l'adoption de la RSE en communication, c'est le cloisonnement des métiers qui fait que chacun travaille sur les implications RSE de son métier sans regarder ce que fait l'autre, d'où la difficulté par exemple d'avoir des outils de mesure adaptés à tous les acteurs de la filière. HOPSCOTCH a co-créé et anime depuis deux ans un groupe de travail transversal à l'ensemble de la filière pour valoriser la communication comme un levier de transformation de l'économie française (Saatchi et Saatchi, Ekimetrics, Imaginé 2050, l'ADEME, agences de publicités, agences media ...). Une note de synthèse a été produite, s'efforçant notamment de produire une évaluation du scope 3 (effets indirects de la communication sur l'économie).
- › **La Sensibilisation et formation aux enjeux du climat**
- › **Le tissu associatifs** : de nombreuses associations sont accompagnées ou soutenues par HOPSCOTCH Groupe comme NQT (Nos Quartiers ont du Talent) ou Femmes d'influences (voir liste page suivante).

Focus #Com For Climate x HOPSCOTCH PR

Depuis deux ans, HOPSCOTCH PR est partenaire de **Com' for Climate**, un programme porté par l'ESP qui mobilise les étudiants autour des défis de la communication responsable. Cette compétition invite 1200 étudiants à répondre à un brief en communication RSE proposé par des annonceurs engagés.

En tant qu'agence partenaire, HOPSCOTCH joue un rôle clé dans la médiatisation de l'initiative, la recommandation d'annonceurs et la participation aux masterclasses. Son implication s'étend également au jury de la compétition, où elle contribue à sélectionner les meilleures campagnes. Com' for Climate est ainsi un véritable tremplin pour les jeunes talents, tout en permettant aux agences et annonceurs de repérer la nouvelle génération de communicants engagés.

LISTE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES

En 2024, les dons et mécénats aux associations s'élèvent à 236 904 euros.

HOPSCOTCH Groupe

Dons et Mécénat 2024 :

- › Palais de Tokyo
- › Accor Heartist Solidarity
- › Vaincre la Mucoviscidose
- › Association Fiers et Forts

HOPSCOTCH Congrès

- › AFA Crohn RCH France
- › Les Zenfants de l'Auto
- › MICI 2024

HOPSCOTCH Season

- › Association pour la transmission du Goût

Interface

- › Vacances & Familles

Sagarmatha

- › France Alzheimer
- › Banque Alimentaire de Moselle

HOPSCOTCH Sport

- › Béliers de Kemper (UJAP CITOYEN)

UNITEAM

- › Vaincre la Mucoviscidose
- › Fondation Lacoste

LE GROUPE METHODOLOGIES AGENCES

Afin de faire du **capital relationnel un nouveau standard de communication**, HOPSCOTCH Groupe a créé un premier jeu de méthodologies autour de cette notion pour former les différentes agences du groupe :

- › à bien définir le capital relationnel,
- › à identifier son écosystème relationnel et définir des objectifs relationnels,
- › à créer des éléments de langage spécifiques au capital relationnel dans nos recommandations,
- › à construire un système éditorial autour de temps forts événementiels

Ces méthodologies ont été présentées à tous les managers du groupe. Dans la continuité de cette présentation, des capsules vidéos ont été effectuées par Laurence Alençon, Directrice planning stratégique et innovation du groupe HOPSCOTCH pendant la semaine du 4 au 8 décembre 2023 pour former l'ensemble des collaborateurs à ces méthodologies et mises sur Hop Academia, la plate forme de learnings du groupe.



LA CREATION DE L'AUTODIAGNOSTIC DE CAPITAL RELATIONNEL

Dans la continuité du travail du groupe Hopscotch pour définir et structurer une approche plus responsable de la communication axée sur le capital relationnel, certains membres de l'équipe méthodologie ont travaillé à l'établissement d'un autodiagnostic de capital relationnel.

L'objectif de cet autodiagnostic est de permettre aux chefs d'entreprises et à un public de communicants d'obtenir une évaluation simple du capital relationnel de leur entreprise. Ce questionnaire est déclaratif sur 6 critères de capital relationnel qui établissent la qualité de la relation.

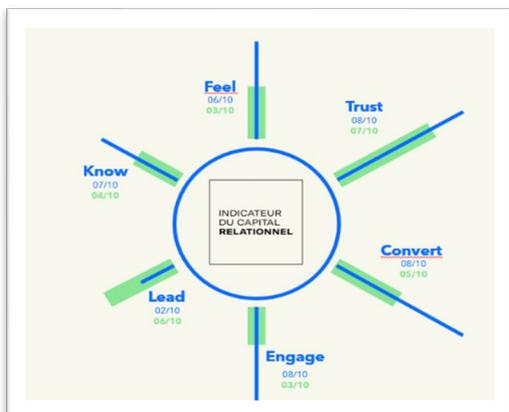
1. **Connaissance de l'écosystème**
2. **Extraversion** (visibilité de l'entreprise/ marque/ organisation)
3. **Ouverture et transparence** (organisation d'un dialogue, de feed-back, volonté de rendre ses actions, opérations et décisions claires, ouvertes et accessibles aux parties prenantes)
4. **Loyauté** (durée des relations avec les parties-prenantes internes et externes)
5. **Leadership** (capacité de l'entreprise/ marque/organisation à faire progresser sa filière/son marché/la société)
6. **Gouvernance** (système de décision et de répartition des pouvoirs)

L'INDICATEUR DE CAPITAL RELATIONNEL

Soucieux de faire avancer nos écosystèmes et la filière sur le capital relationnel, nous avons également conçu un indicateur de capital relationnel, afin de pouvoir mesurer le capital relationnel des entreprises, des marques et des organisations. Celui-ci se

présente sous la forme d'un questionnaire adressé aux parties prenantes d'une entreprise, marque ou organisation afin de garantir l'objectivité de l'enquête.

Nous avons segmenté la relation en 6 piliers :



- › le **know** ou la connaissance que les parties-prenantes ont de l'entité
- › le **feel** ou l'attachement émotionnel que les parties-prenantes ont, avec l'entité
- › le **trust** ou la confiance que les parties-prenantes entretiennent avec l'entité
- › le **lead** ou le sentiment que les parties-prenantes ont sur la capacité de l'entreprise à créer du progrès pour son secteur et pour la société
- › le **engage** ou le sentiment que les parties-prenantes ont d'un dialogue aisé et fructueux, ainsi que la reconnaissance de leurs besoins

par l'entreprise

- › le **convert** ou le désir que les parties prenantes ont de concrétiser la relation.

Cet indicateur est aujourd'hui en test auprès d'un groupe de directeurs de la communication d'entreprises de différents secteurs. Il est destiné à être proposé gracieusement, prouvant ainsi l'engagement de HOPSCOTCH dans sa mission relationnelle et sa volonté de HOPSCOTCH de mettre ses recherches à la disposition de tous.

Achats responsables en privilégiant les partenaires locaux

S'appuyer sur nos expériences pour conseiller et accompagner nos clients dans leur communication RSE et dans la valorisation de leurs produits et services responsables. En cohérence avec notre raison d'être, faire évoluer nos offres et nos services pour faire grandir l'engagement de tous nos partenaires.

NOTRE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

En 2024, nous avons révisé notre politique d'achats responsables pour mieux nous aligner sur les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** et les engagements de notre stratégie RSE.

- › Notre démarche repose sur l'identification et le référencement de prestataires engagés en RSE, que nous accompagnons dans l'amélioration de leurs pratiques. Les prestataires sous accords-cadres doivent notamment intégrer une dimension sociale en collaborant avec des structures de l'économie sociale et solidaire et d'insertion par l'activité économique.
- › Pour valoriser ces acteurs, nous avons mis en place un espace partenaires accessible à tous les collaborateurs du Groupe, regroupant leurs coordonnées, leurs prestations et leur démarche RSE. Ces informations sont également partagées avec nos clients.

Enfin, le service Achats a intensifié ses efforts pour sourcer et promouvoir en interne des prestataires du secteur adapté, entraînant une **croissance de 90 % des achats inclusifs** (directs et indirects).

Bâtir un héritage matériel et immatériel durable

PARTAGER ET TRANSMETTRE L'EXPERTISE PROFESSIONNELLE

Des collaborateurs de HOPSCOTCH ont initié des séquences de cours dédiés au capital relationnel auprès d'écoles de communication, afin de sensibiliser les élèves à cette nouvelle manière de penser la communication et de leur donner des bases et des outils :

- › 12 heures de cours "Communication corporate" en Master 1 Influence & Affaires Publiques à Sciences Po Saint-Germain pour Cécile Granat et Charles-Antoine Colomb, les dirigeants de HOPSCOTCH PR (40 élèves).
- › 120 heures de cours "Relations publiques et Stratégies Influenceurs" à l'ESP (12h x 4 classes) pour Charles-Antoine Colomb et Cécile Granat (150 élèves).
- › 15 heures de cours "Pilotage des Relations Presses et Communication de Crise" donné à l'ISCOM (4e année) par Anne-Sophie Morizot, Partner HOPSCOTCH.
- › 12 heures de cours "Relations, Expériences, Evénements" au Master 1 à Sciences Po Paris pour Laurence Malençon, Directrice de l'Innovation du Groupe, Isabelle Luoni, Directrice de la Performance Globale, dans le cadre du Master Marketing et Société .
- › 15 heures de cours Master 2 Entreprises & institutions pour le module « Communication de crise » au CELSA pour Candice Tisserand de HOPSCOTCH Décideurs.
- › 10 heures de master classes et final à l'EFAP par des intervenants HOPSCOTCH Groupe (50 élèves).
- › 38 heures de cours répartis entre "La construction budgétaire" et "Production & Logistique" à ISEFAC pour des 3ème année et "Construction budgétaire" à ISG LM pour des 5ème année pour Aurore Dhalluin chez Sagarmatha.
- › 60 élèves de master planning stratégique de l'ESP ont été accueillis pour un cycle d'initiation de deux interventions dans les locaux de HOPSCOTCH en avril et en juillet 2024.

07. RESSOURCES

Notre méthodologie

Le présent rapport a été réalisé selon les indications des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de Commerce portant sur les indicateurs extra-financiers de l'entreprise.

La présente déclaration porte sur la période du **1er janvier 2024 au 31 décembre 2024**. La responsabilité générale du reporting RSE incombe au Consultant RSE mandaté par le Groupe au moment de la réalisation du rapport. Celui-ci s'appuie sur les différents services concernés et consolide les données des entités au niveau Groupe. L'organigramme du Groupe est disponible auprès de la Direction Juridique et est publié dans la rubrique « Organigramme » de Document Universel d'Enregistrement. Il sert de base au périmètre du reporting.

LA DEFINITION DU PERIMETRE

Le périmètre du reporting concerne l'ensemble des données sociales, sociétales et environnementales telles que précisées par les articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce, ainsi que d'autres indicateurs pertinents par rapport à l'activité de HOPSCOTCH Groupe et en cohérence avec la politique RSE du Groupe. L'ensemble des entités du Groupe est pris en compte exception faite d'une entité située à l'étranger (seuls les effectifs l'incluent) : HOPSCOTCH Europe (**25 collaborateurs**). Soit au total **3,6% des collaborateurs exclus**.

Le périmètre est basé sur le dernier organigramme en date, au 31/12 de l'année N, fourni par la Direction juridique et inclus dans la rubrique « Organigramme » du Document Universel d'Enregistrement.

ORGANISATION DU REPORTING

Le reporting est réalisé une fois par an, dans le courant du mois de mars de l'année n pour l'exercice n-1. Les différents contributeurs effectuent eux-mêmes un premier niveau de contrôle avant remise de leur(s) fichier(s) de suivi au Consultant RSE.

| DATE | QUI | QUOI | A QUI |
|-----------------------------|---|---|---|
| Janvier | Consultant RSE ou Responsable Administratif et Financier Groupe | Envoi tableau des indicateurs aux entités hors siège social | Référents reporting par entité hors siège social |
| Fin février | Référents reporting par entité hors siège social | Envoi tableau des indicateurs entités renseigné | Consultant RSE ou Responsable Administratif et Financier Groupe |
| Février - 1ère semaine mars | Consultant RSE | Récupération des différentes données | Référents reporting par entité siège social + référents métiers |
| Février - 1ère semaine mars | Consultant RSE | Consolidation des données & rédaction du rapport RSE | - |
| 1ère semaine mars | Référents reporting par entité hors siège social | Remise du rapport RSE à l'organisme tiers certificateur | - |

DEFINITION DES INDICATEURS

SOCIAL

Nombre de personnes recrutées

Comptabilise toutes les personnes recrutées sous forme de CDD ou CDI dans l'année, chiffre suivi par le département RH dans son document unique.

Périmètre : France – apprentis, CDD & CDI

Nombre d'heures de formations suivies et collaborateurs formés

Correspond au nombre d'heures de formation suivies par l'ensemble des équipes peu importe la modalité (organisme de formation financés par le Groupe, formation interne, CPF..), chiffre suivi par le département RH selon les conventions de formation et les feuilles de présence des formations.

Périmètre : France – tous contrats confondus CDI, CDD, alternants (contrat d'apprentissage / professionnalisation), stagiaires, exclusion des intermittents et vacataires et entités à l'étranger d'Interface.

Effectifs au 31 décembre

Les contrats à durée déterminée d'usage sont exclus dans les données effectifs et entrées sorties. Ces contrats, spécifiques à certaines activités d'HOPSCOTCH, concernent l'embauche de collaborateurs sur des durées ponctuelles, directement liée à un surcroît d'activité non prévisible lié à la signature d'un contrat pour un client. L'exclusion se justifie par une impossibilité technique pour l'entreprise de suivre les données relatives aux contrats à durée déterminée d'usage de façon fiable compte tenu des outils actuels. Les intérimaires sont également exclus.

Périmètre : périmètre France au 31.12.24, par tête (CDI, CDD sans alternant, stagiaire, CDDU) + périmètre Monde

Taux de travailleurs en situation de handicap

Chiffre suivi par le département RH grâce aux salariés présentant leurs RQTH.

Périmètre : France – CDD & CDI

Taux de femmes managers

Comptabilise toutes les femmes ayant un rôle de manager (au moins une personne sous sa responsabilité. NB: toutes les femmes cadres ne sont pas managers). Chiffre suivi par le département RH dans son document unique.

Périmètre : France – CDD & CDI

ENVIRONNEMENTAL

L'impact environnemental des évènements et campagnes

Explication : Depuis 2004, Hopscotch Groupe mène une politique d'écoconception sur ses événements et campagnes. Afin de pouvoir l'évaluer, nous avons défini un nouveau KPI, l'impact environnemental des événements et campagnes. C'est le ratio entre l'empreinte carbone de l'ensemble des achats du groupe (hors achats intragroupes et locations) obtenu grâce aux facteurs d'émissions monétaires de l'ADEME et le montant de ces mêmes achats.

Périmètre : ensemble des opérations menées par HOPSCOTCH Groupe pour ses clients que ce soit du conseil, des relations publiques ou de l'événementiel

Consommation énergétique

Le calcul est effectué sur la base des factures des fournisseurs d'énergie et de fluides (eau, chaleur urbaine, froid urbain, électricité).

Périmètre : Siège HOPSCOTCH Groupe, Paris 2^{ème} .

Emissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie

Périmètre : Siège HOPSCOTCH Groupe, Paris 2^{ème}

Quantité de déchets recyclés au siège (kg)

Quantité de déchets déclarés par notre collecteur de déchets Paprec, APR2 et Conibi. Sont collectés : DIB, papier, cartons, bouteilles plastiques, canettes. La quantité de verre est estimée. Les déchets de mégots ne sont pas comptabilisés car la quantité n'est pas renseignée par notre collecteur mais la quantité est infime comparée à la totalité des déchets traités. Chiffre suivi par nos Services Généraux. *Périmètre* : Siège HOPSCOTCH Groupe, Paris 2^{ème}

SOCIÉTAL

Achats inclusifs

Méthode : Croisement des données de Siret à partir de sources issues du Marché de L'inclusion et de nos données. *Périmètre* : Groupe HOPSCOTCH hors Season, Human to Human, Heaven , Europe

Scope : identification des achats inclusifs auprès des structures issues du tissu ESS sur l'ensemble des achats directs et indirects

Montant total des dons et mécénats aux associations

Notre direction comptable suit ce chiffre renseigné par chaque agence réalisant ces dons/mécénats. Le périmètre est élargi avec les entités du Tourisme. La part des dons du groupe est en progression sur 2024.

Périmètre : France.

CORRUPTION

Nombre d'alertes reçues

Notre comité éthique peut recevoir par différents moyens des alertes de la part des salariés pour identifier des situations à risque (par mail, par oral, remonté par leur manager, etc.). Une adresse mail a été créée pour cela, consultable uniquement par le comité éthique. Chaque année, le comité se réunit afin de gérer ces alertes.

Périmètre : France – tous contrats confondus

Nombre de strike organisés

Nombre effectif de réunions strike organisées par le département Innovation, chiffre suivi par le département Innovation. Les Strike sont des réunions menées en intelligence collective, permettant d'aligner les entreprises ou les organisations sur leur stratégie et leur raison d'être. Les Strike sont menés par les équipes Innovation d'HOPSCOTCH Groupe, à destination de l'interne ou vers des clients externes.

Périmètre : France.

AUTRE

Nombre d'actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation sont calculées à partir des différents supports communiqués pour informer et sensibiliser sur ces risques (emails génériques, simulations, Hopcases, intranet).

PRÉCISIONS CONCERNANT LA DÉFINITION DU MODÈLE D'AFFAIRES ET DU TABLEAU DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Le modèle d'affaires de HOPSCOTCH Groupe a été défini de la façon suivante en 2023 :

- › Concertation au sein du CODIR, entre Benoît DESVEAUX, Pierre-Franck MOLEY, Frédéric BEDIN, Valérie BONNEMENT, Marie De BEAUREGARD, Diane LERAY-LEMOINE : à partir d'un canevas de business modèle, les membres du CODIR ont défini une première version.
- › Validation finale de la direction générale du Groupe Mise à jour des chiffres en 2025 pour l'année 2024

N.B / Sur la base du modèle d'affaires ainsi validé, le travail de définition des risques a pu démarrer. Les informations présentées dans le modèle d'affaires et dans le tableau des risques sont en cohérence et concordance.

Les risques et les opportunités liés à l'activité du Groupe ont été définis de la façon suivante :

- › Concertation au sein du comité de rédaction pour la mise à jour du tableau
- › Partage de la première version avec les directions supports et métiers concernées
- › Puis partage de la première version avec le cabinet d'Audit KPMG
- › Intervention du consultant RSE dans la formulation des Items et des risques
- › Validation finale de la direction générale et du CODIR

Liste des acronymes

| | |
|---------------|--|
| AAC | Association des Agences-Conseils en Communication |
| ADEME | Agence de la Transition Écologique |
| ANAé | Association des agences de communication événementielle |
| C3D | Collège des Directeurs du Développement Durable |
| CERES | Système d'information certification emplois |
| DIA | Diversité, Inclusion, Accessibilité |
| EA | Entreprise Adaptée |
| ESAT | Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail |
| FFM2E | Fédération Française des métiers de l'Exposition et de l'Événement |
| GRI | Global Reporting Initiative |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| SRCP | Syndical des Relations Publiques |
| UNIMEV | Union Française des Métiers de l'Événement |

ANNEXE 4

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation /Vérification, n°3-1884 rév2, portée disponible sur www.cofrac.fr) nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRE

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- › Le périmètre de reporting couvre uniquement les entités en France et exclut en particulier les activités à l'international de Hopscotch Network et Hopscotch Tourisme à l'exception de :
 - l'indicateur sur les effectifs qui intègre l'ensemble des salariés du groupe ;
 - les indicateurs environnementaux qui n'intègrent que les données du siège du Groupe.

PREPARATION DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient à la direction de :

- › sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- › préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- › préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- › mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- › la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- › la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- › le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- › la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre décembre 2024 et avril 2025 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- › Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- › Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- › Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- › Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à

l'article L. 233-16 du code de commerce, avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- › Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- › Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- › Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris La Défense, le 29 avril 2025

KPMG SA

Xavier Fournet

Associé

Anne Garans

Expert ESG

Annexe

| Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes |
|---|
| Politique de santé et de bien-être des collaborateurs |
| Actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap |
| Engagements et actions de sensibilisation des collaborateurs à l'impact environnemental des activités |
| Engagements et actions de réduction de l'impact environnemental des événements et campagnes |
| Mesures engagées en faveur de la biodiversité |
| Engagements en matière d'achats responsables |
| Mesures engagées en faveur des parties prenantes du secteur |
| Mesures engagées en faveur des droits de l'Homme |
| Mesures engagées en matière de gouvernance |
| Mesures engagées en faveur de l'héritage matériel et immatériel durable |

| Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants |
|---|
| Effectif au 31.12 et répartition par genre |
| Nombre de personnes recrutées au cours de l'exercice |
| Nombre de salariés formés |
| Nombre d'heures de formation |
| Taux de travailleurs en situation de handicap |
| Taux de femmes à des postes d'encadrement |
| Consommations d'énergie (eau, électricité, chaleur urbaine et froid urbain) |
| Émissions de CO ₂ liées aux consommations d'énergie |
| Quantité totale de déchets recyclés |
| Impact environnemental des événements et campagnes du Groupe |
| Part des achats inclusifs, issus de l'ESS, dans le total des achats |
| Montant total des soutiens et des dons aux associations |
| Nombre de strikes organisés |
| Nombre d'alertes reçues |
| Nombre d'actions de sensibilisation relatives à la cybersécurité et à la RGPD |

ANNEXE 5

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 27 MAI 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître les principaux postes suivants :

CHIFFRES CLES

| En milliers d'euros | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Chiffre d'affaires | 319 054 | 271 373 | 246 809 | 153 679 |
| Marge Brute* | 104 783 | 92 934 | 86 148 | 66 993 |
| Rés. Opérationnel Courant | 8 813 | 9 358 | 9 042 | 6 753 |
| Résultat Net Part du Groupe | 4 824 | 4 568 | 5 578 | 3 995 |
| BNPA (€ / action) | 1,58 | 1,65 | 2,05 | 1,60 |
| Total des capitaux Propres | 32 857 | 23 081 | 19 944 | 22 296 |
| Trésorerie | 37 933 | 42 155 | 43 995 | 44 615 |
| Effectif moyen | 759 | 675 | 697 | 638 |

* La marge brute de gestion est obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci. Cette donnée de gestion n'est pas directement accessible à partir des comptes consolidés ; elle donne toutefois une mesure exacte du niveau d'activité du Groupe.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance déclare avoir eu connaissance des comptes consolidés ainsi que du texte des projets de résolutions.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, au titre des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des éléments y afférent.

Fait à Paris, le 31 mars 2025

Le Conseil de Surveillance
Par son Président